

**9<sup>ème</sup> CONFERENCE PERMANENTE DU SRDE**

**- 2 décembre 2009 -**



**MISE EN ŒUVRE  
DU SCHEMA REGIONAL  
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

---

**CONFERENCE PERMANENTE DU  
2 DECEMBRE 2009**





<b>1/ <u>Le Bilan</u> (au 30 septembre 2009)</b>	page 7
- La création – reprise – transmission d’activités	page 9
- Le développement de l’artisanat	page 13
- Les pôles de compétitivité et d’excellence	page 15
- L’innovation et la valorisation de la recherche	page 39
- L’international	page 43
- Les outils financiers	page 49
- Les Technologies de l’Information et de la Communication	page 53
- L’Economie Sociale et Solidaire (ESS)	page 57
- Les Plans Locaux de Développement Economique (PLDE)	page 61
- La gestion de la crise	page 69
<b>2/ <u>Le Programme Régional Création Transmission d’Entreprises 2010 -2013 (PRCTE 2)</u></b>	page 71
<b>3/ <u>Le Programme Régional de Dynamisation des Entreprises Commerciales et de Services (PRDECS)</u></b>	page 77
<b>4/ <u>La mission outils financiers</u></b>	page 87
<b>5/ <u>La Stratégie Régionale Innovation (SRI)</u></b>	page 125
<b>6/ <u>Les Plan Locaux de Développement Economique</u></b>	page 161
- Le PLDE du Pays de la Lys Romane	page 164
- Le PLDE du Pays de la Sambre Avesnois	page 166
- Le PLDE de la Communauté d’Agglomération Hénin-Carvin	page 169
<b>7/ <u>Le Pôle d’excellence régional BTP</u></b>	page 171



- 1 -  
**LE BILAN**  
(au 30 septembre 2009)





Le renouveau du tissu économique de la région passe par la création de nouvelles entreprises. Les efforts déployés en 2001 dans le cadre du PRCTE portent désormais leurs fruits et la région comble son retard.

Aujourd'hui, cette dynamique doit non seulement être poursuivie mais aussi amplifiée par :

- un effort particulier porté sur la transmission – reprise d'entreprises ;
- un soutien à l'artisanat ;
- une sensibilisation accrue à la création d'entreprise en milieu scolaire.



Tableau 1 : les 3 axes du plan

AXES	OBJECTIFS
<b>1 – Soutenir la création</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• créer 15.000 entreprises par an, dont 12.000 créations pures, dont 50% ayant bénéficié d'une intervention dans le cadre du PRCTE ;</li><li>• créer une prime d'intéressement à la pérennité de l'entreprise à 1 an et à 3 ans.</li></ul>
<b>2 – Soutenir la transmission</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• améliorer la pérennité des entreprises devant être reprises ou transmises ;</li><li>• rencontrer tous les chefs d'entreprises de plus de 55 ans ;</li><li>• sensibiliser les banques, agences immobilières, experts comptables ;</li><li>• renforcer la lisibilité du programme : un numéro vert, un guichet unique ;</li><li>• créer une formation spécifique à la reprise d'entreprise ;</li><li>• sensibiliser à la reprise dans les centres d'apprentissage ;</li><li>• créer un fonds spécifique pour soutenir la transmission.</li></ul>
<b>3 – Poursuivre l'effort de communication</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• utiliser les médias grand public (100 spots à la télévision), la presse...</li><li>• utiliser les vecteurs de l'enseignement (rectorat) ;</li><li>• organiser des visites d'entreprises ;</li><li>• valoriser cet effort dans la campagne de communication « <i>la Créativallée</i> ».</li></ul>



**Tableau 2 : le bilan au 30 septembre 2009**

	<b>OBJECTIFS 2009</b>	<b>RESULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2009</b>
<b>1 - Soutenir la création</b>	<p>Soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches de création-reprise d'entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 24.000 accueils individuels ;</li> <li>• 56.000 heures d'accompagnement.</li> </ul> <p>Pérenniser les entreprises nouvellement créées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 34.000 heures de suivi</li> <li>• objectif de 1.660 primes d'intéressement à la pérennité.</li> </ul> <p>Service d'Amorçage de projets : poursuite des objectifs 2007.</p>	<p>Dans le Nord - Pas de Calais, le mois de septembre 2009 enregistre un nombre de créations deux fois plus important qu'en septembre 2008 (+ 117%).</p> <p>De janvier à septembre 2009, le Nord - Pas de Calais a recensé 17.405 créations d'entreprises. Ce nombre a augmenté de 69% par rapport aux neuf premiers mois de l'année 2008. L'augmentation observée pour la région est proche de celle observée en France hors Ile-de-France sur la même période (+ 70%).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16.526 accueils individuels ;</li> <li>• 40.070 heures d'accompagnement ;</li> <li>• 23.314 heures de suivi ;</li> <li>• 986 primes d'intéressement à la pérennité ;</li> <li>• 3 Services d'Amorçage de Projet nouvellement soutenus</li> <li>• 193 actions de sensibilisation en milieu scolaire, qui ont permis de toucher 3.211 élèves de lycées et de Centres de formation des apprentis ;</li> <li>• soutien à la Maison de l'Entrepreneuriat, regroupant 35 établissements.</li> </ul>
<b>2- Soutenir la transmission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2.600 chefs d'entreprises rencontrés individuellement ;</li> <li>• 6 ateliers « repreneurs » ;</li> <li>• sensibilisation des chefs d'entreprises au travers d'un média presse local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuite des rencontres individuelles des chefs d'entreprises</li> <li>• 44 parutions dans la presse quotidienne régionale ;</li> </ul>
<b>3 - Poursuivre l'effort de communication</b>	<p>Mise en œuvre d'un plan de communication de grande envergure pour promouvoir la création-transmission d'entreprise auprès du grand public.</p> <p>Poursuite de l'activité des sites :  <a href="http://www.jecree.com">www.jecree.com</a>,  <a href="http://www.jereprends.com">www.jereprends.com</a>,  <a href="http://www.demainjecree.com">www.demainjecree.com</a></p>	<p>Reprise de la campagne JE CREE / JE TRANSMETS en Nord - Pas de Calais sur la période septembre/novembre 2009 à travers un Plan Média conséquent : cinéma, télévision, affichage, insertions presse, sites internet, e-mailing, campagne SMS.</p>

Le 31 mars 2009, l'Etat, les Conseils Généraux, la Caisse des Dépôts et la Région ont réuni tous les opérateurs du PRCTE afin de partager les pistes de travail et les objectifs du PRCTE pour les 4 années à venir. Une consultation des opérateurs a été organisée sous forme de groupe de travail autour de huit thématiques :

- la sensibilisation du public jeune ;
- le parcours du créateur ;
- la formation des créateurs ;
- le financement des entreprises ;
- accompagnement et hébergement d'entreprises ;
- vers un PRCTE "transversal" ;
- l'attractivité de notre région ;
- La transmission / reprise d'entreprise.

Les conclusions de ces travaux prévues en juin 2009 viendront alimenter le contenu des dispositifs du PRCTE 2010 - 2013.

Il a été d'ores et déjà acté un certain nombre de points, à savoir :

- **Atteindre 15.000 créations d'entreprises en 2009 pour arriver progressivement à 20.000 créations en 2013.**
- **Développer la sensibilisation des porteurs de projets et la part de créateurs ayant recours aux réseaux de conseil et de financement.**
- **En 2009, ce sont 20 308 870 euros qui seront programmés pour le budget prévisionnel du PRCTE.**
- **Une relance de la campagne de communication en 2009.**
- **Un parcours du créateur revisité.**
- **Développement de l'outil extranet du PRCTE.**

L'Extranet est un outil incontournable dans les mois et années à venir, avec une diversification de ses activités, de ses missions et une nouvelle ergonomie, un report d'activité, des analyses statistiques, la mise en place d'enquêtes mais aussi un outil de communication par zone d'emploi par la mise en place de lettres territoriales, permettant d'avoir une photographie régulière de la création d'entreprise à l'échelle locale et régionale.



## Objectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la région Nord - Pas de Calais comptait 37.600 entreprises artisanales employant 118.000 salariés (10% de la population active régionale) et formant 9.000 apprentis par an.

L'ambition du Plan Régional de Développement de l'Artisanat 2007-2013 est d'amener la région Nord - Pas de Calais au tout premier rang national en terme de développement de l'artisanat.

Le Plan Régional de Développement de l'Artisanat, se donne comme objectif :

- passer de 38.000 à 55.000 entreprises artisanales ;
- passer de 118.000 à 160.000 salariés.

Il se décompose en 5 axes :



**Tableau 1 : les 5 axes du P.R.D.A.**

AXES	OBJECTIFS 2007 - 2013
<b>1 – Favoriser la création d'entreprises</b>	Passer de 3.800 créations d'entreprises par an en 2006 à 6.000 à l'horizon 2013 et accompagner 50% des créations annuelles les premières années.
<b>2 – Encourager la transmission et la reprise d'entreprises</b>	Passer de 450 entreprises transmises par an en 2006 à 1.600 à l'horizon 2013 et rencontrer systématiquement tous les chefs d'entreprises de plus de 50 ans pour les accompagner dans leur transmission.
<b>3 – Développer les entreprises artisanales</b>	2.000 entreprises artisanales par an concernées en 2013 par des actions collectives.
<b>4 – Financer les entreprises</b>	600 entreprises financées par an au travers d'outils financiers spécifiques (avances remboursables, subventions, accès au crédit bancaire.
<b>5 - Promouvoir l'artisanat régional</b>	Mettre en place un plan de communication ambitieux qui s'appuiera notamment sur le portail régional numérique de l'artisanat.



**Tableau 2 : le bilan au 30 septembre 2009**

AXES	OBJECTIFS 2009	RESULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2009
<b>1 – Favoriser la création d’entreprises</b>	5.025 entreprises créées	1.943 entreprises créées
<b>2 – Encourager la transmission et la reprise d’entreprises</b>	656 entreprises transmises	589 entreprises transmises
<b>3 – Développer les entreprises artisanales</b> (développement commercial et organisationnel, amélioration de la gestion des ressources humaines, modernisation, etc.)	1.450 entreprises accompagnées	1.775 entreprises accompagnées
<b>4 – Financer les entreprises</b>	500 entreprises financées	<b>Outils financiers opérationnels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le fonds de garantie artisanat ;</li> <li>• l’avance remboursable développement ;</li> <li>• l’avance remboursable reprise.</li> </ul>
<b>5 - Promouvoir l’artisanat régional</b>	Lancement d’une campagne régionale de communication	Nouvelle campagne en 2010

L'Etat a lancé le 25 novembre 2004 un appel à projets "*Pôles de Compétitivité*" destiné à accroître la compétitivité de l'industrie française en mobilisant le potentiel d'innovation. « Un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants ».

Les dynamiques de filière doivent être fortement soutenues face à des évolutions de plus en plus rapides. L'avenir des entreprises dépend très largement de leur capacité d'anticipation et d'innovation et de leur aptitude à s'internationaliser. La logique de filière s'impose pour mobiliser et mutualiser l'expertise et les moyens touchant à la recherche, au transfert de technologie, au développement à l'international et à la formation des hommes.

Il est proposé de structurer l'économie autour d'une articulation pôle d'excellence économique - territoire. Chaque territoire, s'il l'accepte, sera chargé d'une mission d'intérêt régional, de conduite, d'animation et de promotion d'un ou plusieurs pôles d'excellence économique. Cette mission intégrera l'ensemble des acteurs régionaux et positionnera le pôle d'excellence au niveau national voire international. Cette logique n'est pas stricte et ne cloisonnera pas les territoires et les secteurs : c'est souvent de la transversalité que naît l'innovation. Les coopérations entre pôles et entre territoires sont encouragées.

Chaque pôle sera animé par une structure capable de construire un réseau régional de compétences et de répondre aux demandes formulées par les entreprises, ce qui nécessite une reconnaissance mutuelle et collective du rôle de chacun.



## Pôle de compétitivité I-TRANS

Le pôle a récemment défini sa nouvelle feuille de route stratégique pour les 3 années à venir avec une ambition : devenir le premier pôle européen pour les systèmes de transport ferroviaires et guidés et contribuer au développement des chaînes co-modales durables pour le fret et les voyageurs, notamment par l'intégration des véhicules automobiles.

### **7 marchés cibles on été identifiés :**

- Véhicules ferroviaires et guidés (matériels roulants urbains et grandes lignes pour les voyageurs et le fret).
- Automobile 6C (Clean, Compact, Carefull, Comfortable, Connected, Custom).
- Infrastructure ferroviaire.
- Filière Maintenance Prédictive.
- Filière Déconstruction du Matériel roulant ferroviaire.
- Co-modalité Fret.
- Services de co-modalité Voyageurs.

### 3 axes de travail ont été définis :

- Intégration environnementale des transports.
- Qualité et sécurité de l'exploitation.
- Compétitivité.

		Nombre projets	Nombre entreprises	Coût total	Etat	Région	EPCI	Europe	Privé
2005	ANR <sup>1</sup>	2	18	17.081.618 €	3.787.672 €	1.152.599 €	1.241.166 €	-	9.851.585 €
	FUI <sup>2</sup>	2	15						
	Oséo	0	0						
	Autres	4	3						
2006	ANR	3	16	17.281.007 €	5.966.782 €	340.150 €	43 900 €	-	10.526.233 €
	FUI	2	18						
	Oséo	1	1						
	Autres	1	2						
2007	ANR	3	6	12.599.469 €	5.236.834 €	619.101 €	-	-	8.202.057 €
	FUI	2	9						
	Oséo	1	1						
	Autres	2	1						
2008	ANR	2	5	14.763.621 €	3.888.100 €	638.650 €	-	29.847 €	8.298.408 €
	FUI	3	11						
	Oséo	0	0						
	Autres	1	1						
2009 (au 30/09)	ANR	2	4	20.294.159 €	4.412.311 €	868.939 €	-	4.496.599 €	18.209.949 €
	FUI	5	20						
	Oséo	1	0						
	Autres	2	5						

**Points clés :** 35 projets de R&D collaboratifs ont reçu des financements de 2005 à 2009. Ces projets ont concerné une trentaine de PME dans la région Nord - Pas de Calais. I-Trans a déposé 6 dossiers au récent 8<sup>ème</sup> appel FUI - Dont 5 en co-labellisation d'un autre pôle. Ces co-labellisations viennent concrétiser les démarches entamées pour établir des collaborations renforcées avec d'autres pôles transports : MOVEO, Véhicules du Futur, et Systematic. Un projet a également été co-labellisé avec le pôle Industries et Agro-Ressources.

6 projets structurants ont été labellisés :

- **PIEIF** : Plateforme d'essais pour les équipements d'infrastructure.
- **Technopole Valenciennoise.**
- **CADEMCE** (Picardie) : banc d'essais sur le captage électrique.
- **EXTREMOM** : extension des moyens d'essais de l'Ecole de Mines de Douai.
- **STIVE** : plateforme d'essais portant sur la sécurité des batteries.
- **CET** : Centre d'Essais Turbo du CRITT M2A.



### Pôle de compétitivité UPTEX

Le pôle UP-tex est une **association d'entreprises, de centres de recherches et de transferts de technologies** labellisée pôle de compétitivité par l'Etat le 12 juillet 2005. Sur la période 2009-2015, le pôle a pour ambition de devenir le centre de référence au **plan européen** dans les domaines des Matériaux Textiles Avancés (MTA), des Technologies de la Perception d'un Produit par les Sens (TPPS) et de la Customisation de Masse (CM).

<sup>1</sup> Agence Nationale pour la Recherche

<sup>2</sup> Fonds Unique Interministériel

Le pôle a pour **ambition** :

- d'être **un fédérateur** des meilleures compétences pour l'élaboration et l'optimisation des projets et le vecteur de leur rayonnement, de leur diffusion et de leurs retombées les plus étendues possibles.
- de mettre **le matériau textile** au cœur des matériaux de l'avenir, par des utilisations innovantes en termes de fonctionnalités et d'usages, permettant ainsi de nombreux et nouveaux débouchés dans des secteurs à forte valeur ajoutée, comme les transports (aéronautique – automobile – ferroviaire), la santé et l'hygiène, le bâtiment et le génie civil, les sports et loisirs, l'habillement fonctionnel (équipements de protection, etc.).
- d'accélérer le développement **des marchés** et des activités liés aux Matériaux Textiles Avancés et aux Technologies de la Perception d'un Produit par les Sens par la mise en œuvre de programmes scientifiques et de projets collaboratifs de Recherche & Développement (R&D) associant les entreprises et les laboratoires de recherche.
- de favoriser le développement **de l'innovation** aux plans scientifique, technologique, industriel mais aussi immatériel, organisationnel et managérial, notamment, à travers la **customisation de masse** pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs en produits personnalisés dans une démarche de développement durable.

**L'objectif** du pôle UP-tex, à l'horizon **2015**, est d'être clairement identifié comme la référence **européenne** dans les domaines des **Matériaux Textiles Avancés (MTA)** et des **Technologies de la Perception d'un Produit par les Sens (TPPS)**, par l'existence, la performance et la reconnaissance de **son écosystème** : dynamisme et performance de son tissu industriel ; compétence et rayonnement de ses centres de recherche, de transferts de technologies et de formation au plan **régional** d'une part (ENSAIT , Ecole des Mines de Douai, ENSCL, HEI, Universités, IFTH, R2ITH, CRITT) et **national** d'autre part, par la mise en place de partenariats académiques, scientifiques et technologiques avec des Grandes Ecoles et Universités françaises et européennes.

		Nombre de projets	Nombre d'entreprises	Coût total	Etat	Région	EPCI	Europe	Privé
<b>2005</b>	ANR	0	0	2.269.392 €	1.055.000 €	0€	0€	0€	1.214.392 €
	FUI	1	9						
	Oséo	1	1						
<b>2006</b>	ANR	0	0	5.164.115 €	1.333.708 €	242.600 €	79.800 €	175.200 €	3.332.807 €
	FUI	2	12						
	Oséo	2	2						
<b>2007</b>	ANR	0	0	5.407.648 €	2.195.954 €	324.282 €	58.800 €	2.561.612 €	2.561.612 €
	FUI	1	7						
	Oséo	7	7						
<b>2008</b>	ANR	1	4	14.085.936 €	4.303.359 €	1.427.689 €	92.526 €	189.156 €	8.312.919 €
	FUI	3	24						
	Oséo	1	2						
<b>2009</b> (au 29/09/2009 )	ANR	2	6	12.500.558 €	2.634.137 €	2 461 697 €	200.000 €	15.500 €	7.189.224 €
	FUI	2	17						
	Oséo	2	3						

**Points clés :**

**Le point sur les projets labellisés**

- **50 projets** ont été labellisés depuis janvier 2006, par le CEST (Comité Economique Scientifique et Technique), organe de labellisation du pôle UP-tex (dont 12 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009)
- **35 projets** sont financés comme suit :
  - 9 par le FUI dont 5 co-labellisés
  - 13 par OSEO
  - 3 au plan Européen
  - 3 par l'ANR
  - 3 régionaux (Conseil Régional, DREAL)
  - 1 national (concerne le CETI)
  - 3 autres financeurs (ADEME, Agence de l'eau)

Pour un total de projets financés de 56.688.157 €

Avec la région Nord Pas-de-Calais, le pôle a lancé CROSTEXNET, projet ERANET sur les matériaux textiles avancés qui sera inauguré le 24 Novembre 2009.

Le Centre Européen des Textiles Innovants, centre de recherche, de prototypage et de petites séries est passé de la dimension projet à la dimension réalité avec le démarrage des travaux sur le site de l'union et les premières commandes de matériels. Le pôle UP-tex devrait porter la préfiguration de l'équipe du CETI pour l'année 2010.



## Pôle de compétitivité AQUIMER

**36 entreprises et 13 centres de compétences techniques** ont adhéré au pôle AQUIMER. 11 organisations et syndicats (représentant plus de 300 entreprises) professionnels y ont également adhéré.

### Le pôle AQUIMER s'organise autour de 3 thèmes stratégiques :

- l'exploitation rationnelle et durable des espèces pérennes et la valorisation des produits et des co-produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- le renforcement de la technicité et de l'environnement des entreprises ;
- l'amélioration de la sécurité sanitaire.

**Points clés** : 31 projets de R&D collaboratifs ont reçu des financements de 2005 à octobre 2009. Ces projets ont concerné 27 PME et 7 Groupes dans la région Nord - Pas de Calais.

Un protocole d'accord a été signé entre la Région et le pôle AQUIMER.

Le contrat cadre liant le Pôle à l'Etat a également été signé par la Région le 18 janvier 2007.

Le pôle AQUIMER a 1 projet structurant : le Centre de Veille, qui vise à transmettre à l'ensemble des professionnels du secteur des produits aquatiques les éléments issus de l'actualité scientifique, technique, économique et réglementaire. La phase de création du Centre de Veille a été lancée courant 2006 et s'est terminée en juin 2009. L'outil existe aujourd'hui ; il s'agit désormais de le pérenniser et d'étoffer son contenu.

		Nombre projets	Nombre d'entreprises	Coût total	Etat	Région	EPCI	Europe	Privé
2005	ANR	0	0	0	0	0	0	0	0
	FUI	0	0						
	Oséo	0	0						
2006	ANR	0	0	1.607.688 €	448.149 €	0	10.323 €	592.824 €	556.391 €
	FUI	1	15						
	Oséo	2	2						
2007	ANR	1	0	3.477.558 €	921.145 €	214.544 €	162.790 €	0	1.036.356 €
	FUI	1	3						
	Oséo	1	2						
2008	ANR	1	0	55.752.843 €	14.279.869 €	1.012.349 €	49.170 €	0	36.785.958 €
	FUI	1	4						
	Oséo/ISI	3	10						
2009 (au 30/09)	ANR*	1	0	5.514.471 €	2.054.376 €	405.129 €	105.757 €	59.800 €	2.816.164 €
	FUI*	2	9						
	Oséo	0	0						

\* ANR : projet PROTOFOOD

FUI : Projets SEAMINEROIL et VEGEAQUA (pour ce projet, accords de financements obtenus, la phase d'instruction des dossiers complets étant en cours avant signature des conventions)

## Pôle de compétitivité PICOM

Le pôle des (industries du commerce s'appuie sur une **stratégie de filière** reposant sur la très forte concentration des sièges sociaux des entreprises de la distribution et de la vente à distance.

**Quatre axes prioritaires** ont été définis :

- la prospective ;
- la dynamique des comportements et modes de consommation ;
- les univers ubiquitaires ;
- l'organisation des process.

Les actions pour conforter la dynamique du Pôle :

- produire les « **road maps** » à **5 et 10 ans** en lien avec les axes de R&D décrits par la feuille de route ;
- accroître le nombre de **projets de recherche** dans le champ des sciences humaines et sociales et des sciences de gestion et adapter en conséquence le processus de labellisation ;
- s'inscrire dans le « **PLAN 2000 PME** », avec l'objectif d'accroître le nombre d'entreprises en capacité de participer à des projets collaboratifs de R&D et, plus généralement, poursuivre les actions initiées durant la période précédente : **forum des PME innovantes** et appel à projets thématique ;
- mener une **étude filière** pour évaluer son impact sur le tissu économique ;
- mener une étude sur la création d'un **observatoire des nouveaux concepts commerciaux** (en lien avec le Conseil du Commerce de France et le Credoc) ;
- organiser et animer une démarche **prospective** ;
- mener à bien des **projets structurants** ;
- renforcer le **benchmark à l'international** par des missions d'observation ;
- faire **évoluer les outils de communication** interne (au service des partenaires) et externe afin de rendre plus lisible l'action du pôle ;
- optimiser la gestion du pôle et le **reporting des actions**, des projets et leurs résultats..

		Nombre projets	Nombre d'entreprises	Coût total	Etat	Région	EPCI	Europe	Privé
<b>2005</b>	ANR	0	0	0	0	0	0	0	0
	FUI	0	0						
	Oséo	0	0						
<b>2006</b>	ANR	1	4	3.334.000 €	590.000 €	276.000 €	0	215.000 €	1.863.500 €
	FUI	1	2						
	Oséo	2	2						
<b>2007</b>	ANR	1	3	3.677.000 €	952.000 €	620.200 €	0	0	1.630.000 €
	FUI	2	7						
	Oséo	0	0						
<b>2008</b>	Privé	2	5	7.565.879 €	1.688.879 €	318.765.75 €	65.974.75 €	365.740.50€	5.012.941 €
	Région	1	6						
	ANR	0	0						
	FUI	2	11						
	Oséo	0	2						
<b>2009</b> (au 30/09)	Privé	2	23	1.982.450 €	0	0	0	632.980 €	1.349.970 €
	Région								
	ANR								
	FUI	1	4	2.697.647 €			En cours		
	Oséo	1	2	876.556 €			En cours		

**Points clés :**

- mise en place d'un **forum des PME innovantes** destiné à permettre à des entreprises de présenter leur expertise aux enseignes de la distribution ;
- 2<sup>e</sup> édition du **salon ICTF** dans le domaine des technologies sans contact ;

- finalisation des **travaux de prospective** initiés en 2008, sur l'évolution du commerce et de la distribution à 2020 ;
- appui au projet de **constitution d'un Campus International de la Distribution** ;
- lancement du **projet « Vicicom »** visant à créer une plateforme d'innovation et de services en partenariat avec l'Université de Lille 1 et TLM ;
- développement du **projet d'observatoire des Usages** qui jouera un rôle privilégié dans la connaissance des usages, des usagers et dans les approches de conception et d'innovation guidés par les usages ; interface avec le public, il pourra promouvoir les innovations et en faciliter la diffusion et l'appropriation ;
- organisation des **rencontres recherche/industries du commerce** avec le centre de recherche et d'innovation INRIA ;
- constitution d'un **réseau doctoral** dans le domaine de la recherche en distribution. 2<sup>e</sup> édition des journées de recherche en marketing.

Structure du portefeuille de projets depuis la création :

- 27 projets ont été montés représentant un budget de recherche de 39 M€;
- 17 projets ont été labellisés ;
- 7 projets ont été abandonnés ou suspendus.

Le Pôle regroupe 30 enseignes, 4 entreprises de technologies, 27 PME et 15 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

PICOM est l'un des rares Pôle de Compétitivité en France où l'on retrouve, en plus des projets technologiques, des projets non technologiques, deux projets notamment, l'un analysant la perception et l'utilisation du site internet dans la démarche commerciale d'un vendeur en magasin et l'autre étudiant la perception par les séniors de la communication par internet, ont été financés par des entreprises. Quatre nouveaux projets sont en cours d'élaboration.

On peut noter un total de 4 projets non technologiques labellisés (dont 1 projet terminé), 4 nouveaux projets en cours d'études et 7 projets abandonnés.



## Pôle de compétitivité MAUD

**60 adhérents** : 51% entreprises, 30% laboratoires, 12% institutionnels, 7% membres physiques.

Outre les trois filières historiques, à savoir les arts de la table, l'emballage/packaging et les industries graphiques, 2009 voit l'émergence d'une nouvelle filière, celle des produits biosourcés.

Les technologies clés associées ont été précisées et sont au nombre de quatre :

- les matériaux multifonctionnels : maîtrise des propriétés et des fonctions des matériaux ;
- les matériaux verts et éco-matériaux : formulation et conception de matériaux à faible impact environnemental ;
- les matériaux biosourcés : synthèse et transformation des matériaux issus de ressources renouvelables ;
- les procédés performants et technologies propres : efficacité énergétique et procédés alternatifs.

Les projets du pôle MAUD regroupe les matériaux suivants : verre/céramique, polymère/plastique, papier/carton, métal et bois.

		Nombre projets	Nombre d'entreprises	Coût total	Etat	Région	EPCI	Europe	Privé
2005	ANR	0	0	0	0	0	0	0	0
	FUI	0	0						
	Oséo	0	0						
2006	ANR	0	0	4.830.000 €	1.130.293 €	549.492 €	0	170.215 €	2.980.000 €
	FUI	3	7						
	Oséo	0	0						
2007	ANR	1	0	4.063.929 €	497.228 €	1.210.000 €	0	0	2.356.701 €
	FUI	0	0						
	Oséo	3	2						
2008	ANR	2	0	14.926.950 €	2.836.380 €	1.367.858 €	137.000 €	1.311.858 €	9.273.854 €
	FUI	2	4						
	Oséo	4	4						
2009 (au 30/9/09)	ANR	4	0	8.892.323 €	2.365.829 €	1.083.000 €		203.000 €	5.240.494 €
	FUI	1	1						
	Oséo	4	4						

### Points clés de 2005 à 2008 :

- 15 projets de R&D collaboratifs ont reçu des financements de 2005 à 2008.
- Lancement d'un appel à projets en collaboration avec la plate-forme régionale innovation et valorisation de la R&D en juin 2008 ; détection de 15 nouveaux projets.
- Plusieurs conventions : ESIEC, Glass Vallée, VTT, Natiss.
- Plusieurs partenariats : Cap Action, CCIGL/Euralia/YTES.
- Plusieurs participations à des salons : Interpack, Drupa, Salon créer, SIAL, Salon Emballage.
- Constitution d'une nouvelle association et dépôt des statuts fin décembre 2008.
- Le pôle MAUD contribue au projet structurant : le centre de recherche fondamentale, Institut Michel-Eugène Chevreul (21,5 M€), fédération de recherche labellisée par le CNRS.
- Changement de l'acronyme MAUD de Matériaux à Usage Domestique en Matériaux et Applications pour une Utilisation Durable.

### Bilan de l'année 2009

- Sur l'organisation du pôle MAUD :
  - En 2009, l'association Pôle Maud, qui porte l'animation du pôle, a été créée.
  - L'équipe du pôle, composée de 6 temps plein, est au complet depuis le 1er avril 2009.
  - La gouvernance du pôle s'est structurée autour de quatre collègues : PME, Industrie, R&D/Marketing et Formation.
- Sur les actions du pôle MAUD :
  - Lancement en octobre 2009 de l'action Intelligence Economique en partenariat avec le CEIS et qui a fait l'objet d'une convention avec l'INPI ;
  - Plusieurs conventions : UpTex, Aquimer ;
  - Plusieurs partenariats : Plateforme ACV avec le CD2E, 3POD, GDR-VERRE/USTV, ...
  - Le pôle MAUD contribue au projet structurant : CREPIB (12 M€) – Centre de Recherche et d'Essais de matériaux Plastiques Innovants Biosourcés ;
  - Réalisation de quatre ateliers thématiques sur le Développement Durable et le financement
  - Lancement d'un appel à projets en partenariat avec la plate-forme et détection de 8 projets
  - Montage et accompagnement d'un groupe de 5 entreprises sur la thématique « Bioplastique » dans le cadre de l'opération Cassiopée avec l'ARIST ;
  - 104 visites d'entreprises réalisées au 30/9/09, 28 projets accompagnés ;
  - 14 projets labellisés dont 9 financés ;
  - Présence à 11 salons en France et à l'International (Brésil et Belgique) ;
  - Lancement de la version anglaise du site internet en mai 2009 : au 30/9/09, 8.821 visites, 5.482 visiteurs uniques et 31.883 pages vues par 67 pays ;
  - Conception et envoi de 4 lettres d'informations électroniques.
- Sur la stratégie du pôle MAUD :
  - Rédaction d'une feuille de route pour la période 2009-2015 qui déclinent les grands axes prioritaires d'intervention.



## Pôle de compétitivité Nutrition Santé Longévité (NSL)

**Le Pôle inclut 46 entreprises et 19 structures de recherche et de formations supérieures.**

Le Pôle recense également **47 laboratoires** dont les équipes de recherches ont participé à un projet labellisé par le Pôle NSL et/ou dont les thématiques de recherche sont en lien avec celles du Pôle NSL ou transversales (*chiffre non limitatif car tout laboratoire rattaché aux tutelles membres du Pôle est également membre du Pôle NSL*).

### Thématiques du Pôle NSL

Le Pôle de Compétitivité Nutrition Santé Longévité est positionné à la croisée des nouvelles stratégies médicales, scientifiques et industrielles sur deux grands axes stratégiques :

#### **A – La protection de la santé et du bien être humain via la nutrition :**

- ingrédients et ingrédients fonctionnels (extraction, caractérisation, optimisation de formulation, validation de fonctionnalité, amélioration de matières premières, ...)
- améliorations nutritionnelles de produits alimentaires, aliments fonctionnels, amélioration de la qualité alimentaire,...

#### **B - La prévention, le diagnostic et le traitement des maladies cardio-vasculaires & métaboliques et des maladies neuro – dégénératives liées au vieillissement**

- solutions innovantes dans le cadre du drug design, du diagnostic, du traitement,...

Sont ainsi au cœur des préoccupations du Pôle NSL tout projet :

- 1) visant à développer des aliments ou ingrédients revendiquant une activité Santé (quelle qu'elle soit).
- 2) relatif à la prévention -autre que via la nutrition-, au diagnostic et au traitement des maladies cardiovasculaires, métaboliques et neurodégénératives.

Depuis son origine, les acteurs fédérés dans le Pôle de Compétitivité Nutrition Santé Longévité interviennent donc dans le domaine de la prévention - via la nutrition - et du traitement des maladies métaboliques et cardiovasculaires ainsi que des maladies liées au vieillissement. Le Pôle de Compétitivité Nutrition Santé Longévité souhaite poursuivre et amplifier ses actions dans ce domaine et sur ces thématiques prioritaires en vue de :

- faire progresser la compréhension des mécanismes physiopathologiques de ces maladies ;
- mieux comprendre les facteurs de risque ou de protection (notamment l'alimentation) par rapport à ces pathologies ;
- mieux cerner le rôle potentiel des aliments, des nutriments ou des comportements alimentaires sur la qualité de la vie (performances physiques, intellectuelles, résistances aux infections, bien-être, longévité...) afin notamment :
  - de développer et améliorer les pratiques préventives adéquates ;
  - d'améliorer la qualité des produits alimentaires (impact des procédés de transformation industriels sur la qualité des produits, leur composition, l'apparition d'allergènes, sécurité sanitaire des process.....) ;
- identifier puis valider de nouvelles cibles biologiques ;
- sélectionner des molécules susceptibles d'agir sur ces cibles et ayant une action préventive ou thérapeutique ; en évaluer leur efficacité, leurs mécanismes d'action, leur toxicité et leur impact sur la population (épidémiologie et recherche clinique) ;
- extraire et sélectionner des principes actifs naturels susceptibles d'agir efficacement, notamment en prévention, via un aliment, un ingrédient voire même un médicament.

**Les chiffres ci-dessous concernent uniquement les projets de R&D labellisés par le Pôle  
NSL, financés et impliquant des entreprises régionales.**

		Nombre projets	Nombre d'entreprises	Coût total	Etat	Région	EPCI	Europe	Privé
2005	ANR	1	1	1.506.000 €	836.087 €	0	0	0	670.000 €
	FUI	0	0						
	Oséo	0	0						
2006	ANR	1	1	14.093.40 €	4.409.262 €	200.000 €	0	920.000 €	8.564.139 €
	FUI	2	4						
	Oséo	6	11						
2007	ANR	0	0	5.787.432 €	1.886.800 €	346.200 €	489.000 €	0	3 065 432 €
	FUI	1 (a)	1 (a)						
	Oséo	4	7						
2008	ANR	0	0	7.498.757 €	1.237.413 €	262.392 €	220.092 €	590.184 €	3.999.604 €
	FUI	2 (b)	4 (b)						
	Oséo	5	5						
	Oséo ISI	2	17	54.300.00 €	23.284.00 €	0	0	0	nc
2009 (au 26/10/09)	ANR	2	2	14.444.191 €	3.129.471 €	526.250 €	195.000 €	1.884.176 €	8.709.294 €
	FUI	3	4						
	Oséo	10 (b)	11 (b)						

*(a) Ce projet co-labellisé par AQUIMER et NSL, porté par la PME régionale Jacques Maes intitulé ISM a été retenu au FUI d'avril 2007. Seule la partie du projet portée par la société Jacques Maes est comptabilisée ici.*

Au total, 36 projets sont financés incluant 8 projets Nutriprev.

*(b) sur les projets restants, deux projets sont comptabilisés deux fois*

- un dossier porté par Genfit financé par OSEO en 2009 est rattaché à un projet porté par Lesaffre déjà comptabilisé en 2008 et financé par le FUI.

- un dossier FUI porté par Genfit et dont Genfit est financé par OSEO ainsi que les collectivités locales (montants à confirmer)

A ces projets s'ajoutent :

- 3 projets retenus dans le cadre d'aide au transfert OSEO ;
- 1 projet retenu dans le cadre du concours d'aide à la création d'entreprise EMERGENCE.

*(c) La part privée calculée ne comprend que les entreprises régionales membres du Pôle NSL.*

**Annexe : détail des entreprises financées en 2009 au 26/10/09 – projets labellisés NSL**

**Bilan Projets NSL 2009 - au 26/10/09**

	Nom entreprise	Coût total	Etat	Région	EPCI	Europe	Privé		
<b>OSEO</b>  11 entreprises régionales financées dans 10 projets		53 880	12 500	12500	0	0	28 880	Nutriprev	
		34 336	8 500	8 500	0	0	17 336	Nutriprev	
		69 043	12 500	12 500	0	0	44 043	Nutriprev	
		11 280	4 000	4000	0	0	3 280	Nutriprev	
		51 653	8 000	8 000	8 000	0	27 653	Nutriprev	
		en cours d'examen	en cours d'examen	en cours d'examen	en cours d'examen	en cours d'examen	en cours d'examen	en cours d'examen	Nutriprev
		247 386	30 750	30 750	37 000	61 500	87 386		
		1 050 000	140 000	60 000	0	200 000	650 000		
		2 812 850	325 000	325 000	100 000	650 000	1 412 850		
		446 440	65 000	65 000	50 000	130 000	136 440		
	a confirmer	a confirmer	a confirmer	a confirmer	a confirmer	a confirmer			
	<b>4 776 868</b>	<b>606 250</b>	<b>526 250</b>	<b>195 000</b>	<b>1 041 500</b>	<b>2 407 868</b>	(a)		
<b>FUI</b>  4 entreprises régionales financées dans 3 projets (dont un comptabilisé)		2 850 702	0	0	0	712 676	2 138 027		
		496 594	223 467	0	0	0	273 127	(b)	
		193 125	86 906	0	0	0	106 219	(c)	
		412 822	0	0	0	0	288 975	(c) - (d)	
		506 797	461 797	0	0	0	0	(c) - (d)	
		526 242	0	0	0	130 000	396 242	(b)	
		1 809 162	807 393	0	0	0	1 001 769	(c) - (d)	
	<b>4 066 663</b>	<b>310 373</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>842 676</b>	<b>2 913 614</b>			
<b>ANR</b> 2 projets		2 727 000	1 256 214	0	0	0	1 470 786		
		2 873 660	956 634	0	0	0	1 917 026		
	<b>Total ANR</b>	<b>5 600 660</b>	<b>2 212 848</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 387 812</b>		
<b>OSEO ISI</b>		0	0	0	0	0	0		
<b>total comptabilisé dans le bilan NSL pour les entreprises régionales</b>		<b>14 444 191</b>	<b>3 129 471</b>	<b>526 250</b>	<b>195 000</b>	<b>1 884 176</b>	<b>8 709 294</b>		
<b>total aides octroyées</b>		<b>5 734 897</b>							

- (a) chiffres à confirmer / OSEO  
 (b) chiffres à confirmer / DAE  
 (c) chiffres à confirmer / DGCS  
 (d) structures hors région NPdC

## **Pôle d'excellence régional PLASTURGIE**

### **I) Enjeux stratégiques pour la filière Plasturgie en Nord - Pas de Calais**

L'environnement de la plasturgie française a fortement évolué. Les entreprises doivent aujourd'hui faire face à la montée en puissance de la concurrence internationale d'Europe de l'Est et d'Asie. Cette industrie subit, les pressions des groupes chimiques internationaux et connaît une forte pression de la part des grands donneurs d'ordre.

### **II) Stratégie du pôle d'excellence régional « Plasturgie »**

#### *2.1 : L'Innovation*

L'APAF, est acteur de la plate-forme de l'innovation et valorisation de la recherche. Elle a contribué :

- au lancement d'un appel à projets à l'innovation en juin 2008. Il vise à susciter l'émergence de projets d'innovation, de R&D et /ou de valorisation de la recherche ;
- à l'accompagnement des projets ;
- au transfert technologique.

## 2.2 : La promotion de la filière, stratégie à l'échelle nationale et internationale

- au sein de la région : le site internet du pôle d'excellence ([www.portailplasturgie.com](http://www.portailplasturgie.com)) est référencé en 5<sup>ème</sup> position sur le moteur de recherche Google ;
- à l'international : construction d'un programme d'information – formation à l'export et de présence sur salons.

## 2.3 : L'implication des PME : le réseau de progrès

Le pôle d'excellence a aussi pour missions d'animer le réseau d'entreprises plasturgistes à partir d'actions collectives. A titre d'exemples :

- amélioration continue de l'organisation par le déploiement des outils du 5S (outil de la Qualité Totale et de progrès permanent dans toute l'entreprise) ; audits croisés, management de proximité (en lien avec l'ARACT) ;
- ateliers sur la performance des procédés industriels ;
- veille technologique et marché : les entreprises du pôle bénéficient des services de l'ADIT, de l'ARIST et de CCI International.

## 2.4 : Stratégie en matière de développement du capital humain – Responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Pour faire face aux besoins récurrents en recrutement pour des postes de stratifieurs, l'APAF, le CFP, Adecco et Manpower ont monté une action spécifique « stratifieurs intérimaires ». Cette action est le résultat des informations recueillies au cours de visites en entreprises, dans le cadre du programme « veille technologique » orienté composites. Visites au cours desquelles les industriels font part des besoins de leur métier bien spécifique. En se fédérant les entreprises du pôle d'excellence ont mutualisé leurs besoins en ressources humaines, contribuant ainsi à constituer un vivier de personnel qualifié en Région.

Le pôle d'excellence participera, par ailleurs aux réflexions régionales en matière de besoins de formations (initiale, apprentissage, professionnelle).

### **III) Installation de la gouvernance**

Le pôle d'excellence plasturgie est structuré autour :

- d'un conseil de gouvernance qui regroupe les financeurs, des entreprises, des organismes institutionnels et des personnalités expertes, la plate-forme de l'innovation et valorisation de la recherche ;
- un comité de pilotage chargé d'éclairer les travaux et décisions du conseil de gouvernance ;
- d'un « groupe projets » dans lequel s'inscrivent les organismes publics et privés par l'apport et la conduite d'actions qui vont bénéficier à l'ensemble des entreprises de la filière.

L'APAF (association « Action Plasturgie Artois Flandres »), structure porteuse du pôle, a pour mission d'assurer l'animation du pôle, de conduire les thématiques relevant de la « gouvernance », de veiller à la bonne coordination et à la cohérence des actions menées par les structures s'inscrivant dans le « groupe projets ».

### **IV) Bilan au 30 septembre 2009**

#### 4.1 : Innovation

- Partenariats avec EURARFID et le pôle de compétitivité MAUD pour développer l'innovation au sein des Pme de la Plasturgie par l'introduction des TIC et les produits biosouçés.
- Projet « Composites » au sein d'un consortium ayant répondu à l'appel à projet INTERREG. Le consortium rassemble 13 partenaires de 4 pays (France, Belgique, Allemagne et Luxembourg), le projet sera l'occasion d'élargir le réseau du Pôle sur 4 axes :
  - outils de veille partagés ;
  - transfert de technologie ;
  - formation, e-Learning ;
  - journées rendez-vous d'affaires.

#### 4.2 : Développement des PME

- Une plaquette de présentation des activités du pôle a été réalisée.
- En partenariat avec EURARFID, une base documentaire sur les applications possibles de la technologie est en préparation et sera prochainement diffusée aux entreprises.
- Un atelier sur la démarche d'amélioration continue est également en cours de préparation en partenariat avec FAURECIA.

#### 4.3 : Promotion de la filière

- Un état des lieux des marchés a été réalisé sur la Belgique ; les Pays-Bas ; le Maghreb ; l'Allemagne ; les Royaume-Uni. Ces études sont restituées lors de « journées pays » organisées avec l'espace International.
- 5 entreprises régionales et 1 laboratoire (le CREPIM,) ont participé au salon JEC COMPOSITES : 1<sup>er</sup> salon mondial sur les composites en mars 2009 à Paris.
- Préparation du salon K 2010 : depuis septembre 2009, le pôle Plasturgie lance la communication afin de sensibiliser les entreprises régionales aux enjeux de ce salon incontournable.



## Pôle d'excellence régional IMAGES

### **I) Enjeux stratégiques pour la filière Image / numérique en région Nord Pas de Calais**

Le pôle d'excellence régionale « images » repose sur 4 filières et 80 sociétés en forte croissance :

- Le cinéma et la télévision représentent 30 sociétés de production et de post production - 600 comédiens et techniciens. La région, avec 60 films produits chaque année, est le 3<sup>ème</sup> fonds régional français.
- Le jeu vidéo connaît la plus forte croissance. 500 emplois au sein de 15 studios de création.
- Le film d'animation, secteur le plus mondialisé regroupe 5 studios et 150 emplois.
- L'image de synthèse et les univers virtuels représentent 20 sociétés « innovantes » et 100 emplois.

Au total plus de 1.200 emplois et un potentiel de développement important dans le monde et en France. Capter ces emplois en région Nord - Pas de Calais est donc un enjeu majeur.

### **II) Stratégie du pôle d'excellence régional « Images »**

#### 2.1 : L'Innovation

L'innovation dans cette filière se situera dans un premier temps autour des trois enjeux suivants :

- produire mieux et moins cher par la création, notamment d'un nouveau studio « low cost » et des innovations en matière d'organisation ;
- développer des scénarios qui prennent en compte la déclinaison sur les différents formats et des budgets de production moins élevés ;
- développer le serious games : jeux vidéo à « objet sérieux » (ex : formation virtuelle) ;
- perfectionner la chaîne de la valeur et introduire le numérique dans la gestion des projets.

Le pôle propose donc de lancer sur ces domaines un appel à projets, qui permettra aux PME régionales de se positionner sur ces nouveaux marchés.

#### 2.2 : La promotion de la filière, stratégie à l'échelle nationale et internationale

Pour répondre au double enjeu de renforcement d'une « image de marque forte » en France et d'internationalisation de la chaîne de la valeur, le pôle devra conforter les partenariats internationaux, en renforçant, notamment, ceux qui existent (partenariats transfrontaliers et en Inde)

Il propose également, dans un premier temps de capitaliser les événements existants pour donner plus de visibilité à la filière pour à moyen terme, créer un événement autour de la convergence « le festival des 5 écrans ».

### 2.3 : L'implication des PME

Il s'agit principalement de :

- Mettre en place une offre commune d'accompagnement des sociétés de la région sur les marchés à l'international (DIGIPOINT/CRRAV/CCI de Valenciennes).
- Mettre en place les outils classiques d'animation d'un réseau : réunions régulières de filières, missions à l'étranger, site Internet, veille technologique et socio-économique, coordination avec les autres pôles régionaux et frontaliers.

### 2.4 : Stratégie en matière de développement du capital humain – Responsabilité sociale et environnementale des entreprises

En lien avec les écoles et universités, des nouvelles filières de formation initiales seront étudiées :

- écrire pour le low cost et la convergence ;
- réalisation et production de « serious game » ;
- gestionnaire de la mondialisation de la production ;
- décorateur de studio ;
- ...

De même, de nouvelles formations courtes afin d'actualiser les compétences des producteurs, techniciens et comédiens seront proposées.

### **III) Installation de la gouvernance**

Une gouvernance qui place les 3 territoires : LMCU, Valenciennes Métropole, CAPH au cœur du projet de pôle. La création d'une association dont l'objet unique est la mise en œuvre du programme d'actions du pôle d'excellence régional « Images » :

- un conseil d'administration qui regroupe les 7 familles d'acteurs, indispensables à la réussite des actions du pôle ;
- une structure légère sans locaux et salariés adossée à 3 acteurs opérationnels clairement identifiés sur les 3 axes du programme d'actions : CRRAV, CCI de Valenciennes et DIGIPOINT ;
- un plan d'actions concerté le 18 novembre auprès des 7 familles d'acteurs (200 décideurs confirmés) ;
- un comité de direction qui regroupe les trois organismes opérationnels et les trois responsables des projets de sites locaux.

### **IV) Bilan au 30 septembre 2009**

- Création de l'association pôle d'excellence régional Images le 1<sup>er</sup> juillet 2009.
- Accompagnement d'entreprises sur les salons internationaux : accompagnement de 7 entreprises et organismes de formation au MIFA Annecy (sur stand régional) et en mission Canada (Toronto et Montréal).
- Organisation de journées professionnelles du pôle Images dans le cadre de la fête de l'animation, des Fabriques Numériques : journée Serious games, e-virtuoseuses en même temps que e-créeateurs (24 entreprises et 11 organismes de formation « exposants »).
- Lancement de 2 appels à projets :
  - Serious games à l'échelle régional : 30 projets déposés, 12 projets labellisés pour 7 entreprises de la filière ;
  - CASPER : co-financé par les 3 fonds de l'euro-région (Flandres, Nord – Pas de Calais, Wallonie) d'un budget total de 1 million d'euros.
- Mise en place de formations permanentes à destination des professionnels de la filière (le multi-format, environnement et contenu).
- Organisation d'un forum emploi/stages pour les e-créeateurs : 90 postes identifiés et à pourvoir à ce jour.
- Edition de la première plaquette régionale de promotion (guide exhaustif des acteurs de la filière Création numérique en NPDC).



## Pôle d'excellence régional EURALOGISTIC

### **I) Enjeux stratégiques pour la filière logistique en région Nord Pas de Calais**

Avec 5.600 établissements et 56.000 salariés, le Nord - Pas de Calais est la 3<sup>ème</sup> région logistique française. La position géographique de la région lui donne un atout majeur. L'enjeu du pôle consiste à développer une offre de services spécialisée aux entreprises de la filière et à assurer à la région Nord - Pas de Calais une position de leadership national.

### **II) Stratégie du pôle d'excellence régional Euralogistic**

#### *2.1 : Innovation et développement des entreprises*

Une action majeure du pôle d'excellence régional EURALOGISTIC, consiste à accompagner les PME régionales de la filière<sup>3</sup> à intégrer, dans leurs projets d'entreprises, des composantes liées à l'organisation logistique, au positionnement sur leurs marchés et l'innovation, au travers de l'amélioration de :

- leur organisation du travail : optimisation et massification des flux, référentiels qualité sur toute la supply chain, intégration des concepts de logistique verte, adéquation des compétences à l'évolution des métiers ;
- leurs offres de services : externalisation, développement de la multimodalité, positionnement à l'international, spécialisation et partenariats interentreprises.

Cette action a été enclenchée en juin 2008 au travers de l'appel à projets innovation lancé par le Pôle en lien étroit avec J'INNOVE et OSEO (12 projets accompagnés). Elle s'est poursuivie en lien avec les autres pôles chargés de l'innovation transport comme I-Trans ou encore l'ARIA lors d'appels à projets collectifs coordonnés par J'INNOVE ou lors d'opération de promotion collective (salon Créer 2009).

En 2009 et en 2010, le Pôle s'est fixé pour objectif d'accompagner annuellement 35 projets en région et de détecter 15 projets à fort potentiel de développement sur toute la filière. Face à la conjoncture, Euralogistic intervient également avec succès sur des projets d'entreprises en difficulté et plus particulièrement sur les volets stratégie, organisation et marketing.

Par ailleurs, des expertises ponctuelles sont désormais menées sur des projets logistiques initiés par les territoires, avec l'aide de professionnels.

Enfin, en novembre 2009 sont organisés les premiers « Trophées de l'excellence logistique en Nord – Pas de Calais » qui permettent de mettre en valeur les entreprises logistiques ayant déployé des solutions à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, le pôle, en lien avec DELTA 3, les universités scientifiques et l'INRETS, œuvre au développement d'un axe recherche de haut niveau en logistique centré sur les problématiques des plates-formes logistiques et des entreprises utilisatrices.

#### *2.2. Veille et mise en réseau des acteurs de la filière*

Depuis 2009, l'action consiste à sensibiliser 150 entreprises au travers de réunions techniques et de visites initiées avec l'ensemble des clubs logistiques en Nord - Pas de Calais.

Par ailleurs, le portail internet Nord-Logistique.com constitue le cœur de réseau du Pôle. Il fédère 700 partenaires en région. Il constitue le véhicule principal de diffusion de l'information logistique régionale. Son indéniable montée en puissance (200 000 visiteurs annuels) est désormais reconnue au plan national.

Trois modules ont été rajoutés en 2009 : un module composé d'outils professionnels (Gesfim), un module de détection des entrepôts vacants et un module de recherche d'emplois. Ces développements préfigurent le redéploiement complet d'une nouvelle version attendue pour 2010.

---

<sup>3</sup> Transport, logistique, commerce interindustriel, recyclage, info logistique, fournisseurs d'équipements, consulting et formation dédiée

### 2.3 : Promotion de la filière, stratégie à l'échelle nationale et internationale

Au niveau régional : il s'agit de promouvoir les différentes spécificités logistiques du Nord - Pas de Calais.

En 2009 s'est déroulée la première édition de **Just-in-Log**. Elle a permis le rassemblement de toute la filière logistique régionale le 22 septembre à Dourges. Il s'agit d'une manifestation complète (salon, conférences, convention d'affaires) planifiée sur quatre territoires différents en 4 ans. 900 visiteurs professionnels ont été reçus dont 5 délégations internationales. La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération est menée conjointement par le Club logistique 59/62 et Euralogistic avec le soutien de l'Etat et de la Région. La CRCI est également co-proprétaire de la marque. En 2010 cette manifestation se déroulera à Valenciennes.

Par ailleurs, le dynamisme logistique de la région permettra au Pôle régional d'accueillir, pour la première fois à Lille, la **Convention nationale de l'ASLOG** (Association nationale de la logistique) des fin 2010 (manifestation initialement prévue en 2009) : il s'agit d'un colloque professionnel de très haut niveau. Cette opération est initiée en partenariat avec Euralogistic.

Au niveau national et international : le Pôle organise en 2009 avec la CRCI et CCI international la représentation de la filière économique régionale sur des salons européens majeurs : Paris, Munich et Barcelone. En 2010, le pavillon régional sera présent à Paris, Saragosse et en Belgique.

### 2.4 : Stratégie en matière de développement du capital humain – Responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Un des projets structurants du Pôle consiste à créer le complexe de formation logistique le plus innovant de France : le Campus Euralogistic. Ce projet, mené en collaboration étroite avec les entreprises, l'Université, l'Education Nationale et les organismes de formation majeurs de la filière s'inscrit dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région. Le cycle de formation reposera sur le principe de l'immersion des apprenants en tâches opérationnelles. Un label de référence a été déposé : « les Compagnons de la logistique ». L'ouverture du campus est envisagée pour fin 2010/début 2011.

Afin de promouvoir ce volet, Euralogistic sera présent au salon régional de la formation et de l'emploi début 2010 à Lille.

## **III) Installation de la gouvernance**

Euralogistic, pilote du pôle d'excellence régional, a réuni le 18 novembre 2008 son premier comité de pilotage. Ouvert à l'ensemble des acteurs concernés par la logistique, ce comité de pilotage se réunira, fin 2009 ou début 2010. Il permettra de concerter largement les acteurs qui souhaitent contribuer au développement de cette filière. Des groupes de travail spécifiques pour chaque opération et concourent activement au développement des opérations déclinées ci-dessus.



## **Pôle d'excellence régional BOIS**

### **I) Les enjeux stratégiques pour la filière en région Nord – Pas de Calais**

La filière forêt - bois du Nord – Pas de Calais représente environ 22.000 salariés répartis dans 3.000 entreprises. L'ensemble des acteurs travaillent depuis 2 ans à la mise en place d'un plan d'action de la filière avec pour enjeux :

- Accroître les surfaces boisées certifiées et gérées durablement.
- Mettre en place des filières courtes, avec en priorité :
  - la filière bois énergie ;
  - la filière bois construction.
- Créer et maintenir des entreprises en région, avec un traitement spécifique des entreprises de première transformation du bois (maillon le plus faible de la filière).
- Faire la promotion du matériau bois et de ses utilisations auprès des architectes et consommateurs / grand public.

### **III) Stratégie du pôle d'excellence régional Bois**

#### *2.1 : L'innovation*

Pour répondre aux enjeux de la filière, des actions en ce sens existent ou vont se développer :

- recherche de nouveaux débouchés pour valoriser les essences produites en Région (actions menées sur le hêtre et le peuplier, ...) ;
- recherche de nouveaux modes de traitement ;
- recherche sur le changement climatique et l'adaptabilité des essences et changements observés en forêt ;
- recherche de nouveaux matériaux plus respectueux de l'environnement.

#### *2.2 : La promotion de la filière, stratégie à l'échelle régionale, nationale et internationale*

Les professionnels et acteurs de la filière forêt-bois souhaitent communiquer et faire parler de leurs produits, métiers, passion. Plusieurs cibles sont concernées (grand public, entreprises, architectes et bureaux d'études, donneurs d'ordres).

L'objectif des acteurs de la filière serait de créer des supports de communication communs et validés par tous et de participer de manière concertée et structurée aux différents évènements. Et pourquoi par à terme, d'organiser un évènement fort autour du bois en région Nord – Pas de Calais, à commencer dans un premier temps par le « colloque bois » en mai 2009, durant la semaine du bois.

#### *2.3 : L'implication des PME*

Pour accompagner les PME, l'ensemble des acteurs de la filière propose :

- d'organiser des réunions d'information sur des thèmes d'actualité ;
- d'accompagner les entreprises dans les démarches de Certification ;
- de former les architectes pour une mise en œuvre optimale du matériau bois ;
- de créer une base de données compétences et savoir faire ;
- de favoriser la mise en réseau d'entreprises et la création de filières courtes ;
- d'organiser des voyages d'études (Itinéraires bois construction, ...)
- de rechercher de nouveaux débouchés pour les essences de bois régionales et d'envisager de nouveaux traitements.

#### *2.4 : Stratégie en matière de développement du capital humain – Responsabilité sociale et environnementale des entreprises*

Tous les secteurs de la filière forêt - bois manquent de main d'œuvre qualifiée. Pour encourager l'orientation vers des formations « bois », les acteurs de la filière proposent de participer de manière commune à des salons et forums des métiers; Permettre aux jeunes de découvrir des métiers : Un jeune, un jour, une entreprise, ...

- participer de manière commune à des salons et forums des métiers ;
- mettre en place et de communiquer sur des projets « vitrine », sorte de chantiers écoles : Villavenir, ...
- participer à la création de nouvelles formations ;
- ...

### **III) Installation de la gouvernance**

De part cette expérience acquise sur l'animation du contrat de filière, il est proposé à Nord Picardie Bois l'animation du plan d'actions du pôle régional d'excellence bois en lien étroit avec les territoires, notamment :

- le Centre du Bois de Thiérache (CBTh) / Initialité ;
- le Territoire des 7 Vallées / Maison du Bois ;
- et tout autre territoire concerné par le développement de cette filière.

Et l'ensemble des acteurs cités ci-dessus.

## **IV) Bilan au 30 septembre 2009**

### *4.1 : Innovation*

Lancement d'une commission « innovation, recherche et développement » : première approche lors du colloque « innover pour ne pas subir » organisé à Dijon par Approvalbois le 26 novembre. Démarrage des travaux sur la feuille de route technologique avec J'Innove et le CD2E.

### *4.2 : Promotion de la filière, stratégie à l'échelle régionale, nationale et internationale*

Lancement de la charte graphique commune   
Portail accessible dès décembre 2009 : [www.bois-et-vous.fr](http://www.bois-et-vous.fr)

### *4.3 : Implication des PME*

Les filières bois énergie et bois construction correspondent aux priorités identifiées pour le développement des PME.

#### *Bois Energie*

L'ensemble du territoire n'est pas couvert en matière d'études de préféabilité sur les projets bois énergie. NPB propose de pallier ce déficit par le financement d'études répondant ainsi aux besoins des collectivités ayant de tels projets.

#### *Bois Construction*

Un des objectifs de cet axe est de développer des actions structurantes et collectives, dont l'objectif est d'entraîner la filière par l'exemple. En 2008/2009, le projet de construction au sein de la commune de Lezennes a permis cet effet d'entraînement. En 2009/2010 le projet de Maison du Bois des 7 Vallées permettra de réitérer une opération structurante pour la région.

A noter le développement de contrats de développement liés à cette filière en 2009.

### *4.4 : Stratégie en matière de développement du capital humain – Responsabilité sociale et environnementale des entreprises*

- Forte mobilisation de la filière sur la préparation du Salon des Métiers de 2010.
- Lancement de la commission emploi-formation.



## **Pôle d'excellence régional Mécanique, matériaux et biens d'équipements industriels**

### **I ) Enjeux pour la filière en région Nord - Pas de Calais**

La filière mécanique régionale regroupe de nombreuses activités : travail des métaux, fabrication de composants, fabrication de machines outils et de machines spéciales, laboratoires publics et privés,... Cette diversité explique la multitude de situations, tant au niveau économique que technologique, des entreprises du secteur.

La Région est au 4<sup>ème</sup> rang des régions mécanique de France, compte **plus de 1.500 entreprises et 45.000 salariés**. 90% des entreprises ont moins de 50 salariés.

### **II ) Stratégie du pôle d'excellence régional**

#### *2.1 : L'Innovation*

En 2008/2009, dans le cadre de la préfiguration du pôle d'excellence mécanique, un appel à projets Innovation a été lancé en partenariat avec J'INNOVE. 15 projets sont aujourd'hui accompagnés. Cette première étape s'accompagnera dans les années à venir par une veille en matière technologique, la

mise en place d'une feuille de route stratégique du pôle et un accompagnement des entreprises par le développement d'actions collectives, en collaboration avec J'innove.

### 2.2 : La promotion de la filière, stratégie à l'échelle nationale et internationale

Le renforcement de la filière passe par plus de visibilité et de promotion des savoirs - faire des entreprises et des salariés. De multiples actions de communication existent aujourd'hui mais **un portail collaboratif régional « Mécanique/Métallurgie »** qui rassemble l'ensemble des outils/services aux entreprises de la mécanique en Région, n'existe pas. Le pôle d'excellence initiera cet outil.

En 2009, des actions collectives favorisant la présence des entreprises à l'international ont été initiées par le pôle d'excellence. Ces premières actions ont un succès auprès des entreprises (25 entreprises au salon d'Hanovre en avril 2009 dont une dizaine d'exposants) et le pôle d'excellence renforcera cet axe dans les années à venir selon les besoins des entreprises, en lien avec l'Espace International, les services spécialisés de la FIM et tous autres partenaires adéquats.

### 2.3 : Le développement des PME/PMI régionales

Conforter le positionnement stratégique des entreprises, améliorer leur vision des marchés, optimiser le développement commercial, accroître la performance industrielle, diversifier les marchés, faciliter les démarches d'investissement, aider à la création et à la transmission des entreprises,... autant de conseils et services que le pôle souhaite proposer aux PME/PMI par le biais d'actions collectives.

A travers, le portail collaboratif qui mettra à disposition des entreprises de la filière des services d'intelligence économique tels que veille technologique et économique, tableau de bord, études prospectives, l'ADIT qui intervient dès 2009 auprès des entreprises de la filière, la mobilisation des clubs mécanique de la Région, des visites ciblées auprès d'entreprises stratégiques, le pôle organisera des réponses adaptées aux besoins des entreprises.

### 2.4 : Stratégie en matière de développement du capital humain – Responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Recrutement, intégration des personnels, développement des compétences, formation, alternance L'ensemble des thématiques, portées notamment aujourd'hui par l'UIMM (ADEC signée en 2008 par le Département Formation, le CROM signée en 2008 par le Département apprentissage) et par les CCI (Gestion des compétences), permettent aux entreprises de la Région de bénéficier d'aides financières pour accroître leurs efforts de formation. Néanmoins les efforts pour atteindre une réelle continuité professionnelle doivent être amplifiés.

Sensibiliser aux contraintes et opportunités du développement durable et de la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises, intégrer les nouvelles réglementations (santé, sécurité, environnement), soutenir le développement technique et commercial des filières de l'environnement (recyclage, dépollution...), améliorer les performances environnementales des produits et procédés de fabrication, sont des actions essentielles pour l'avenir de la filière.

Des actions collectives sont d'ores et déjà initiées, notamment par la FIM et les CCI, des liens avec le Collectif Régional entreprises et Développement Durable (CREDD) seront développés afin de renforcer la RSE auprès des entreprises de la mécanique.

## **III ) Installation de la gouvernance**

Le pôle d'excellence s'appuie sur **deux comités** :

**Un comité stratégique** en charge de la définition de la stratégie, du suivi de la mise en œuvre et de l'ajustement du programme d'actions. Il est composé de(s) :

- membres fondateurs : CCI d'Avesnes, UIMM, FIM, Cetim ;
- institutions fondatrices : Région, agglomération Maubeuge Val de Sambre ;
- l'Etat ;
- collège Recherche/Formation : Université Valenciennes Hainaut Cambrésis, grandes écoles ;
- collège entreprises de la Région : Paquet, Lantoine, Quinet...

**Un comité opérationnel** rassemblant les chefs de file des axes du pôle (CCI AVESNES, UIMM, FIM, CETIM,) et coordonné par un « délégué général ».

#### IV) Bilan au 30 septembre 2009

Depuis juin 2009, le pôle à finaliser son plan d'actions en 7 axes stratégiques :

##### 1. Dynamique Ressources Humaines : Développeur Emploi

Action initiée par la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, portée par l'UIMM ; Elle permettra de tester l'utilité d'accompagner les entreprises dans le recrutement et l'intégration de personnel.

##### 2. Valorisation de la filière auprès des jeunes

Il s'agira d'augmenter et d'améliorer la communication sur les métiers de l'industrie en veillant à la coordination de l'ensemble des acteurs. Un premier test aura lieu à l'occasion du salon des métiers en 2010.

##### 3. Valorisation de la filière auprès des professionnels

Cet axe doit permettre de renouveler la communication sur la filière, de promouvoir les savoirs - faire et d'optimiser le développement commercial des entreprises régionales. Un premier test sera fait sur le marché de l'énergie, dès début d'année 2010.

##### 4. Développement de la filière – démarches de progrès

Conforter le positionnement stratégique des entreprises, améliorer la vision des marchés d'avenir (énergie, transport ferroviaire...), accroître la performance industrielle...En 2010 une action collective sera proposée à plus de 20 entreprises de la région.

##### 5. Développement de la filière - Innovation

Accompagner les entreprises en innovation sur la spécialisation et les stratégies de niches, les évolutions des métiers, la customisation de l'offre...L'année 2010 permettra de développer le nombre de projets.

##### 6. Développement de la filière à l'international

Accompagner les entreprises dans les principaux salons à l'international, développer les initiatives de VIE en temps partagé.

##### 7. Intelligence Economique – Veille, Tableaux de bord, prospective

Permettre aux entreprises d'avoir un accès permanent, organisé et facilité à l'information technologique et économique.



## Pôle d'excellence régional Industries agro-alimentaire

### I) Enjeux stratégiques pour la filière en région Nord - Pas de Calais

La filière agro alimentaire compte 2.600 entreprises et 38.000 salariés qui peuvent être classées en 3 catégories, les PME indépendantes, les groupes industriels régionaux, les sites de production de groupes nationaux et internationaux.

Outre le nombre et la diversité des industries agro-alimentaire, la région Nord - Pas de Calais bénéficie d'une :

- Proximité avec les **bassins de production agricole**, donc une capacité d'établir et de renforcer les liens producteurs / industriels pour maintenir une adéquation entre les attentes des uns et des autres, dans un rapport "gagnant/gagnant".
- Bonne **notoriété et attractivité pour les jeunes en formation** de technicien ou d'ingénieur.
- Capacité publique et privée de **Recherche et Développement**. Les "majors" ont dans ce domaine une incidence très forte. Une coordination avec les centres de recherche universitaires et publics doit être réussie afin de faire converger les thèmes de recherche et trouver des synergies fortes afin de multiplier les transferts recherche-industrie.

## **II ) Stratégie du pôle d'excellence**

### *2.1 : L'Innovation*

Certains axes spécifiques d'intervention sont déjà identifiés, notamment, la mise en commun, au profit des PME et Grandes Entreprises, d'une structure de recherche sur les procédés d'extraction. En lien avec le pôle de compétitivité NSL et le Certia Interface des objectifs précis en matière de développement de R&D d'ici trois ans seront définis.

### *2.2 : La promotion de la filière, stratégie à l'échelle nationale et internationale*

Le pôle devra contribuer au développement d'une filière à l'international dédiée à l'agroalimentaire. Cette filière permettra de conseiller les dirigeants dans l'approche des marchés, le choix du réseau de distribution et l'accompagnement des entreprises sur les salons spécialisés.

### *2.3 : Le développement des PME/PMI : De la conception à la commercialisation*

#### *Conception du produit :*

Connaissance des marchés, des concurrents et des tendances de consommation. Le pôle accompagnera les PME par une :

- veille sectorielle généraliste mobilisant pour partie les acteurs existants : Adrianor, INRACQ, PIA...
- démarche individuelle de veille technologique en direction. Des partenaires régionaux (ADIT/ARIST...) sont d'ores et déjà mobilisés, le pôle assurera une montée en charge de cet axe au bénéfice des entreprises régionales.

#### *Production :*

Sur cet axe, il s'agira de favoriser l'utilisation par les entreprises régionales des dispositifs de droit commun en matière d'aide à l'investissement et à la modernisation des process, de formation des salariés...

#### *Commercialisation :*

Le pôle devra accompagner le (a) :

- renforcement des démarches de labellisation des pratiques et des produits ;
- création d'événements régionaux pour la promotion de la production agroalimentaire régionale ;
- développement des partenariats avec les acteurs de la grande distribution.

Sur l'axe développement du capital humain et Responsabilité sociale et environnementale, des travaux complémentaires permettront de définir la stratégie

## **III ) Installation de la gouvernance**

Une gouvernance qui place les 2 territoires (la communauté urbaine d'Arras et la communauté d'agglomération de Cambrai) au cœur du projet de pôle.

Une vice présidence à un chef d'entreprise « emblématique » de la Région qui aura en charge de mener les réflexions et décisions stratégiques avec la gouvernance de l'association.

La création d'une association dont l'objet unique est la mise en œuvre du programme d'actions :

- Un « conseil d'administration » constitué de 4 collèges : Territoires, Entreprises, Recherche et Formation, Consulaires.
- Une structure opérationnelle légère (un délégué général / assistante) « adossée » à 7 « chefs de file » de comités opérationnels qui auront pour mandat d'animer un axe du programme opérationnel :
  - Grands groupes et territoires : PIA ;
  - Développement des TPE : Chambre de Métiers / Chambre d'Agriculture ;
  - Formation : bureau du pôle ;
  - Internationalisation : CCI « International » - CCI d'Arras ;
  - Innovation : NSL et Certia Interface ;
  - Promotion de la filière : Comité de promotion ;
  - Intelligence économique : ADIT et ARIST

Chaque comité opérationnel définira une feuille de route avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs, ainsi qu'un calendrier indicatif des travaux à mener.

## **IV) Bilan au 30 septembre 2009**

Depuis juin 2009, le pôle a :

- procéder au recrutement du délégué régional. Recrutement qui sera effectif en novembre ;
- organiser les premières assises de l'IAA lors du salon Agro-process le 8 octobre 2009.

Les 6 prochains mois seront consacrés à l'élaboration de la feuille de route pour chacun des comités opérationnels, finalisation des statuts de l'association et mise en place de l'AGE constitutive, définition de la marque du pôle.



## **Pôle d'excellence régional ECO ACTIVITES**

### **I) Enjeux stratégiques pour le secteur en région Nord - Pas de Calais**

Le secteur des éco-entreprises regroupe en Région près de 600 entreprises<sup>4</sup> générant 15.000 emplois directs<sup>5</sup>. Avec plus de 7 % des effectifs nationaux, la région Nord - Pas de Calais se place donc aux premiers rangs des régions françaises. Elle compte aussi 60 laboratoires travaillant sur l'environnement, mobilisant un potentiel de 400 chercheurs. Notre région est aussi présente sur de nombreux domaines de l'environnement et sur une grande partie des 113 éco technologies repérées au niveau national<sup>6</sup>.

Le secteur régional des éco entreprises est fortement dominé par trois grands domaines : le traitement et la valorisation des déchets, le traitement de l'eau, le traitement de l'air.

Depuis 2002, le CD2E exerce en région les missions d'un pôle d'excellence, par l'aide à la création d'entreprises, l'aide au développement, les appels à projets innovation, le développement à l'international, la veille sur les écotecnologies - l'intelligence économique, l'accompagnement de projets structurants (centrale solaire, plate-forme des éco-matériaux et centre ressource pour le bâtiment), la formation et plus récemment le soutien aux territoires.

Conforter aujourd'hui ce rôle d'animateur du pôle d'excellence, c'est aller plus loin en confiant au CD2E un rôle « d'émergence et d'accompagnement de clusters en environnement » au sein des territoires de la région Nord - Pas de Calais .Plusieurs autres territoires ont d'ores et déjà pointé leurs spécificités qui pourraient être développées dans ce cadre et notamment:

- Saint - Omer avec le cluster Aquapris ;
- LMCU sur une partie de la filière « déchets »...

### **II) Stratégie du pôle d'excellence régional**

#### *2.1 : L'Innovation*

La Région est aujourd'hui – dans les statistiques d'OSEO – en 2<sup>ème</sup> région française par les dossiers innovation en environnement. Les derniers appels à projets dans le cadre de la Plateforme Régionale Innovation en fin 2008 ont recueillis près de 60 dossiers dont une trentaine sera financé.

- Sur la filière des éco matériaux pour l'éco construction, le pôle a permis l'émergence d'une filière régionale et la reconnaissance par le CSTB des 5 premiers éco matériaux au niveau national. Cette action se poursuit avec la possible création d'un fabricant d'isolants naturels en région en 2009.
- Des innovations en économie d'énergie et énergie renouvelables ont été soutenues.
- Dans le secteur de la valorisation des déchets, le pôle TEAM<sup>7</sup> a d'ores et déjà permis le développement de projets collaboratifs.

Les actions proposées dans le cadre du pôle d'excellence, en lien avec J'innove, permettront d'accroître ces démarches d'innovation, et feront de notre région une référence sur certains

<sup>2</sup> Hors secteur de l'éco construction, difficilement évalué à ce jour.

<sup>3</sup> Ces entreprises emploient plus de 22.000 salariés, dont près de 15.000 dans des activités directement liées à l'environnement

<sup>4</sup> Etude du MINEFI en 2003

<sup>7</sup> Initié par le cd2e en partenariat avec des acteurs comme DTE, l'école des Mines, la DRIRE et la Région

domaines de l'éco-innovation. Elles devront la conduire à être en tête des régions françaises par le nombre de projets financés par OSEO dans le domaine de l'environnement.

#### 2.2 : La promotion de la filière, stratégie à l'échelle nationale et internationale

- Le CD2E a participé à la création de l'association PEXE (Plan Export des Eco Entreprises national) dont il assume la vice présidence. Ces éléments lui donnent une visibilité qui renforce l'image de notre région et celle du dynamisme de nos éco entreprises à l'international.
- L'Europe est un partenaire du CD2E et des initiatives régionales par sa participation au congrès « Eco Technologies pour le Futur ».
- Des initiatives telles que SEDIMATERIAUX ont été repérées nationalement et internationalement, et notre région a vu la tenue de 2 congrès internationaux sur les sédiments en 2007 et 2008 qui la confortent comme pionnière sur ces thématiques.
- Le site internet du cd2e (plus de 10.000 visiteurs / mois, et plus de 100.000 pages lues / mois) en font un des sites les mieux référencés sur les éco entreprises en France

#### 2.3 : Le développement des PME/PMI

Le tissu de ces éco entreprises est caractérisé par les éléments suivants :

- Effectif moyen de 25 salariés par éco entreprise.
- 300 éco entreprises dans le secteur déchets et 140 dans le secteur études/conseil,
- 10% sont des exportateurs permanents
- 15% ont des capacités de R&D en interne
- 80% des éco entreprises régionales peuvent être qualifiées « d'entraînées » sur des marchés locaux, pour 20% qualifiables « d'entraînantes » sur des marchés nationaux ou internationaux.

#### 2.4 : Le capital Humain

Le CD2E a mené fin 2006 une investigation auprès de 200 éco entreprises sur la nature et sur leurs besoins en formation et GRH. Il est apparu nécessaire de promouvoir une meilleure image du secteur, et d'aider à la montée en qualification dans certains secteurs. Les difficultés de recrutement portaient sur les postes à valeur ajoutée.

Le CD2E a participé au forum des métiers de 2009 et aidera à la réalisation du forum des métiers en 2010.

Des travaux sont menés actuellement avec les organes et structures de formation de la région et des organisations professionnelles dans le secteur de la construction et de l'éco construction. Ils seront étendus aux autres secteurs des éco entreprises fin 2009.

### **III) Installation de la gouvernance**

L'animation du pôle d'excellence sera confiée au CD2E. Son conseil d'administration sera maintenu tel quel, en attendant des modifications statutaires qui permettront son élargissement. Dans l'attente de cette AGE, il sera immédiatement mis en place un groupe de travail « collectivités et acteurs des territoires du pôle en lien avec les éco entreprises » pour organiser ce développement de pôle d'excellence et des « clusters » inhérents. Il fonctionnera comme membre du Conseil d'Orientation des actions pilotées par le CD2E.

### **IV) Bilan au 30 septembre 2009**

#### 4.1 : Innovation

2010 verra l'aboutissement des projets liés à l'éco-construction par le lancement de la construction de la Halle des éco-matériaux en lien avec le centre ressource de la FFB suite au partenariat créé à l'occasion de VILLAVENIR.

Dans le domaine des énergies renouvelables, en 2010 le pôle lancera la construction de la centrale de tests des technologies du solaire et photovoltaïque avec les sociétés Eiffage et EDF.

En 2009, le pôle a postulé à l'AAP pôle de compétitivité « écotech » avec un résultat attendu pour fin d'année 2009 en lien avec LMCU.

Lancement en 2009 de la plate-forme ACV : Analyse du cycle de vie.

Réflexion avec St OMER sur le développement du « cluster » eau.

#### 4.2 : Promotion de la filière, stratégie à l'échelle nationale et internationale

Une étude d'image sur les éco entreprises de notre région montre une réelle reconnaissance de la vigueur de ce secteur, mais une communication beaucoup trop faible au niveau national. Un travail est en cours de finalisation pour redéfinir une politique de communication plus efficace.

#### *4.3 : Développement des PME/PMI*

L'accompagnement individuel en 2010 contribuera à :

- accroître ces accompagnements vers plus d'activités à forte valeur ajoutée, au travers de clubs, et en s'appuyant sur les territoires qui pourraient « clustériser » leurs soutiens ;
- amplifier les actions de veille sur les éco technologies.



# L'Innovation et la Valorisation de la Recherche

Axe 3 du SRDE : Placer l'innovation, la recherche fondamentale et sa valorisation au cœur des priorités pour accélérer la mutation de l'économie régionale

## Objectifs

En 2002, 0,7% du PIB de la région était consacré à la recherche et à l'innovation. L'objectif affiché du sommet de Lisbonne est de 3%. La réalisation de cet objectif passe par :

- l'augmentation du potentiel régional de recherche publique et privée ;
- la multiplication des partenariats entre laboratoires, centres technologiques et entreprises ;
- le développement et l'accompagnement de l'innovation et du transfert technologique au cœur des entreprises.



**Tableau 1 : les axes stratégiques**

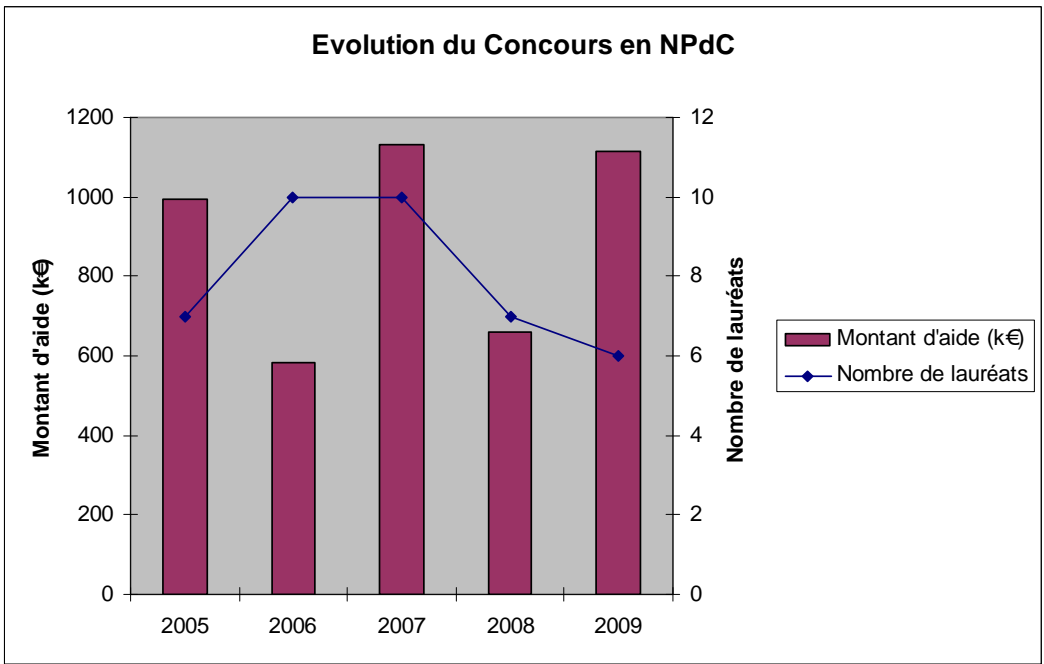
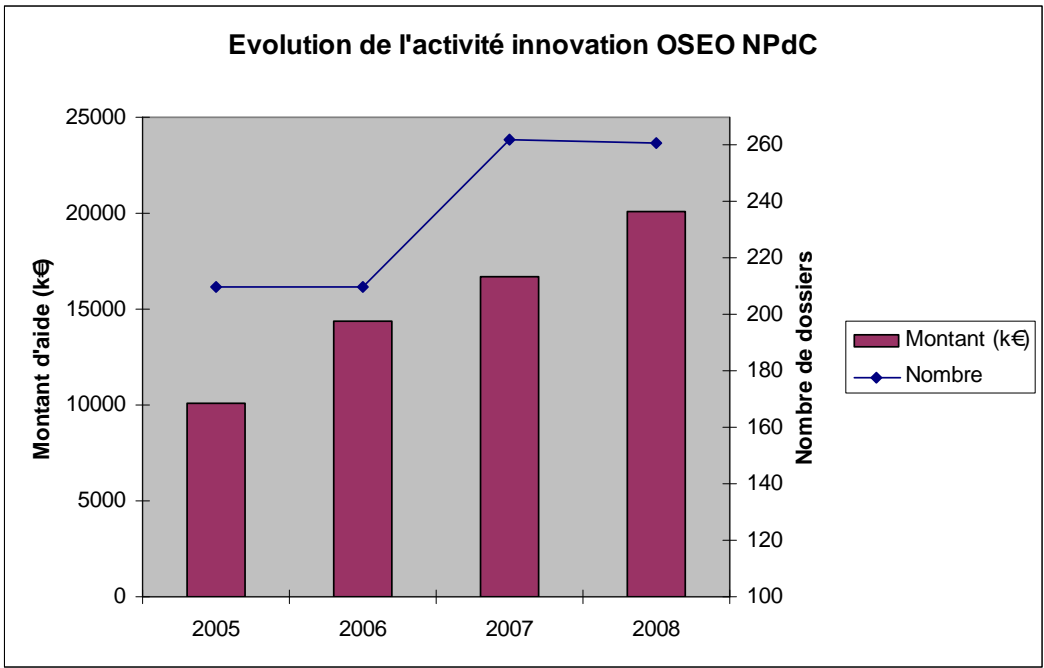
Axes	Objectifs
<b>1-Mise en œuvre de la Plateforme Innovation Valorisation de la Recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Construire une Stratégie Régionale Innovation.</li><li>• Valorisation de la Recherche et travailler à une meilleure cohérence entre les dispositifs existants.</li></ul>
<b>2-Mise en place de Personnes Relais Valorisation, d'Ingénieurs d'Affaires, de Promoteurs Innovation et Valorisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer le transfert des résultats de la recherche, des connaissances et savoir-faire, en priorité à destination des entreprises régionales.</li><li>• Renforcer l'accompagnement individuel des porteurs de projets d'innovation.</li></ul>
<b>3-Construction d'une offre technologique régionale au sein du site Jinnove.com</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Référencer et faire connaître l'ensemble des compétences, des savoir-faire, des technologies et des équipements disponibles dans les établissements et organismes de recherche régionaux.</li></ul>
<b>4-Mise en place d'une démarche pro-active vers les entreprises régionales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Passer de 180 projets d'innovation soutenus par an en 2005 à 260 projets en 2012.</li></ul>
<b>5-Mise en place d'un Fonds régional d'aides favorisant l'émergence et le montage de projets innovants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'amorçage et l'émergence de projets innovants et soutenir les projets d'entreprises et de laboratoires de recherche en phases de faisabilité, de développement et de pré-lancement industriel.</li></ul>



**Tableau 2 : le bilan au 30 septembre 2009**

Axes	Objectifs 2009	Résultats au 30 septembre 2009
<b>1-Mise en œuvre de la Plateforme Innovation Valorisation de la Recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication des acteurs régionaux à la dynamique Plateforme.</li> <li>• Accompagner les Pôles de Compétitivité et Pôles d'Excellence Economique dans la définition et mise en œuvre de leurs plans d'actions innovation – valorisation de la recherche.</li> <li>• Renforcer la connaissance des services de la Plateforme par les entreprises cibles</li> <li>• Finaliser la Stratégie Régionale Innovation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 64 adhésions d'acteurs régionaux à la dynamique Plateforme.</li> <li>• 18 exposants réunis au salon CREER sous la bannière J'Innove en Nord – Pas de Calais dans un espace de 400 m<sup>2</sup> – 665 contacts établis.</li> <li>• Semaine de l'innovation programmée du 23 au 27 novembre 2009 : 30 manifestations organisées par 47 partenaires sur 21 localités.</li> <li>• Accompagnement de 13 Pôles de Compétitivité et d'Excellence Economique Régionaux.</li> <li>• 6.000 à 8.000 visites mensuelles sur le site Jinnove.com</li> <li>• Travail sur la Stratégie Régionale Innovation en cours de finalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• établissement du diagnostic partagé ;</li> <li>• plan Innovation Valorisation de la recherche 2008 – 2010 établi ;</li> <li>• mise en place de 5 groupes de travail thématique.</li> </ul> </li> </ul> <p>Lancement de plusieurs études aboutissant à la définition des domaines d'actions prioritaires pour la région</p>
<b>2-Mise en place de Personnes Relais Valorisation, d'Ingénieurs d'Affaires, de Promoteurs Innovation et Valorisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification au sein des structures membres de la Plateforme des ressources mobilisables sur les projets (Personnes Relais Valorisation, Ingénieurs d'Affaires, Promoteurs Innovation, Compétences transversales,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de 8 Personnes Relais Valorisation, de 5 Ingénieurs d'Affaires et de 6 Promoteurs Innovation.</li> </ul> <p>Identification de 4 référents compétences transversales : ADIT, INPI, CCI International et ARIST.</p>
<b>3-Construction d'une offre technologique régionale au sein du site Jinnove.com</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référencement de Centres de Ressources et d'Expertise Scientifique et Technologique (CREST) et valorisation sur le site Jinnove.com</li> <li>• Démarrage de l'animation des CREST.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 36 structures labellisées CREST.</li> <li>• Base de données des CREST constituée (36 fiches réalisées en trilingue) et en ligne sur le site Jinnove.com</li> </ul>

<p><b>4-Mise en place d'une démarche pro-active vers les entreprises régionales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum 230 projets soutenus financièrement.</li>   <li>• Poursuivre la logique des appels à projets avec le : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'un appel à projets « Actions collectives Plateforme ».</li> <li>• Lancement d'un appel à projets « Création d'entreprises innovantes » à vocation nationale.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 263 projets d'innovation décidés</li> <li>• 262 projets d'innovation signés pour un montant de 14.9 M euros.</li>   <li>• 3 lauréats au concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes - catégorie Emergence</li>   <li>• 3 lauréats au concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes - catégorie Création-Développement</li>   <li>• Poursuite des actions collectives : Europe, Management de l'Innovation, Cassiopée, 3POD (design) et InoPME.</li>   <li>• Lancement en mai 2009 d'un Appels à Projets « Création d'entreprises innovantes » à vocation nationale impliquant l'ensemble des structures concernées.</li>   <li>• 47 dossiers déposés. 21 lauréats retenus pour accompagnement et financement.</li>   <li>• Lancement début 2009 d'un appel à projets (MAUD) et d'un appel à manifestation d'intérêt (I-Trans).</li> </ul>
<p><b>5-Mise en place d'un Fonds régional d'aides favorisant l'émergence et le montage de projets innovants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 projets soutenus financièrement à hauteur de 4,5 M€ au titre du Fonds Innovation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement de 94 projets, dont 19 projets laboratoires.</li> <li>• 72 projets signés pour un montant de 2 M€.</li>   <li>• 79 Prestations Technologiques Réseau lancées.</li> </ul>



## Enjeux

3<sup>ème</sup> région d'accueil d'investissements étrangers en cumulé depuis 1993 et 3<sup>ème</sup> région exportatrice derrière l'Île de France et Rhône Alpes, le Nord – Pas de Calais s'est fixé comme ambition pour sa politique à l'international de :

- rester l'une des premières régions en terme d'investissements étrangers et améliorer la qualité des projets accueillis ;
- conforter les parts de marchés des entreprises régionales exportatrices et favoriser l'émergence de nouveaux exportateurs ;
- développer les relations de coopération économique bilatérale.

La politique économique à l'international s'articule autour des 4 orientations suivantes :

- attirer les investisseurs étrangers ;
- internationaliser les PME Régionales ;
- développer la coopération économique décentralisée ;
- communiquer à l'international.

## Les chiffres du commerce extérieur (Source DRCE)

Le Nord – Pas de Calais est une région fortement internationalisée avec des exportations équivalent à 37,3% du PIB en 2007 :

- 3<sup>ème</sup> région exportatrice de France derrière l'Île-de-France et Rhône – Alpes et devant l'Alsace ;
- représente 8,4% du total des exportations françaises et 8,1% des importations françaises sur la période.

### ***Rappel sur 2008***

En 2008, les exportations du Nord - Pas de Calais ont régressé de 5,0% en 2008 dans un contexte où les exportations nationales augmentent encore de 2,2%.

### ***Bilan au 1<sup>er</sup> semestre 2009***

Au premier semestre 2009, le Nord - Pas de Calais demeure au 3<sup>ème</sup> rang des régions françaises exportatrices mais ses exportations chutent davantage que les exportations nationales (27% contre 22,1%). Avec des exportations très fortement concentrées en termes de marchés et de produits, la région subit les effets de la crise sur les marchés étrangers comme sur son territoire.

Plus de la moitié des exportations sont réalisées vers quatre pays clients : Belgique, Allemagne, Royaume Uni et Italie et sur trois grandes catégories de produits : automobile (21,3%), produits métallurgiques et métalliques (19,4%), et produits des industries agroalimentaires (11,7%).

Le solde de la balance commerciale régionale est déficitaire de -4,1 milliards d'euros en 2008, mais excédentaire de 278 millions d'euros hors énergie. En revanche, il devient, hors énergie, déficitaire de

62,4 millions d'euros au premier semestre 2009 après avoir été excédentaire de 634 millions d'euros au premier semestre 2008.

Indicateurs	2008	Données au 1 <sup>er</sup> semestre 2009	Rappel 1 <sup>er</sup> semestre 2008
Exportations	34,2 Md EUR	13,6 Md EUR	18,6 Md EUR
Importations	38,3 Md EUR	14,8 Md EUR	19,9 Md EUR
Solde de la balance commerciale	-4,1 Md EUR	-1,2 Md EUR	-1,3 Md EUR

 **Tableau 1 : programme pluriannuel**

Axes	Objectifs
<b>Attirer les investisseurs étrangers</b>	Création annuelle de 2.800 emplois par le biais d'implantations nouvelles.
<b>Internationaliser les PME régionales</b>	Accompagner chaque année le déplacement de 400 PME à l'étranger et augmenter tous les ans de 200, soit environ 15 par pôle, le nombre d'entreprises exportatrices en région.
<b>Coopération économique décentralisée</b>	Faire des zones actuelles de coopération, de futurs marchés, et favoriser des actions de partage d'expérience ou de partenariats interentreprises.
<b>Promouvoir l'image du Nord – Pas de Calais à l'international</b>	Définir une stratégie commune et partagée de communication.

 **Tableau 2 : état d'avancement**

Axes	Objectifs 2009	Bilan 2009 au 31 octobre 2009	Rappel au 31 décembre 2008
<b>Attirer les investisseurs étrangers</b>	3.000 emplois créés suite aux implantations d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>* 173 nouveaux projets ouverts</li> <li>* 8 projets gagnés</li> <li>* 902 emplois à créer ou maintenus (676 nouveaux + 226 maintenus)</li> <li>* 243,2 M€ d'investissements prévus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* 240 nouveaux projets ouverts</li> <li>* 17 projets gagnés</li> <li>* 2.366 emplois à créer ou maintenus (1.635 nouveaux + 731 maintenus)</li> <li>* 239,4 M€ d'investissements prévus</li> </ul>
<b>Internationaliser les PME régionales</b>	Accompagner 400 PME sur les marchés étrangers et détecter 200 nouveaux exportateurs.	<p><u>Programme « Nouveaux exportateurs »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 actions Eval'Export (conseil en direction de nouveaux exportateurs) ;</li> <li>• 27 actions du Programme Intégré de Développement International.</li> </ul> <p><u>Formation</u> 210 collaborateurs formés aux techniques de l'international pour 202 entreprises distinctes</p> <p><u>Accompagnement des entreprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 837 entreprises rencontrées en RDV ou</li> </ul>	<p><u>Programme « Nouveaux exportateurs »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 87 actions Eval'Export (conseil en direction de nouveaux exportateurs) ;</li> <li>• 11 actions du Programme Intégré de Développement International.</li> </ul> <p><u>Formation</u> 332 collaborateurs formés aux techniques de l'international pour 225 entreprises distinctes</p> <p><u>Accompagnement des entreprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.012 entreprises rencontrées en RDV ou</li> </ul>

Axes	Objectifs 2009	Bilan 2009 au 31 octobre 2009	Rappel au 31 décembre 2008
		réunions collectives ; <ul style="list-style-type: none"> <li>253 entreprises accompagnées dans leurs approches commerciales des marchés étrangers ;</li> <li>157 entreprises régionales exposantes.</li> </ul> <u>Groupements</u> 13 sociétés accompagnées dans le cadre de 3 groupements.	réunions collectives ; <ul style="list-style-type: none"> <li>277 entreprises accompagnées dans leurs approches commerciales des marchés étrangers ;</li> <li>144 entreprises régionales exposantes.</li> </ul> <u>Groupements</u> 10 sociétés accompagnées dans le cadre de 2 groupements.
	Volontariat International en entreprise : objectif global à horizon 2011 : 300 VIE en poste en région Nord – Pas de Calais et 100 projets de VIE en PME PMI	<ul style="list-style-type: none"> <li>227 VIE sont en poste *;</li> <li>60 projets de VIE en PME/PMI ont bénéficié du soutien de la Région (10.000 euros par VIE).</li> </ul> * (au 1 <sup>er</sup> octobre 2009).	le programme de soutien a été lancé en décembre 2008.
	PPDI	19 projets réalisés pour 1,4 M€ de crédits	La Région a signé une convention de partenariat avec OSEO FINANCEMENT pour la mise en œuvre d'un dispositif financier doté de 300.000 euros : "le prêt participatif de développement à l'international – PPDI".

### Prêt participatif de développement à l'international (PPDI)

Depuis 2007, la Région Nord - Pas de Calais et OSEO Financement participent au développement économique des petites et moyennes entreprises régionales ou s'y installant, en soutenant leurs efforts de création d'emplois et leur développement à l'international au travers le PPDI.

Ces prêts sont consentis à des conditions préférentielles, au moyen d'une aide versée par la Région à OSEO financement. L'aide est utilisée sous la forme d'une bonification d'intérêts du prêt consenti à l'entreprise bénéficiaire. Elle permet d'accorder un prêt égal à 5 fois le montant de ladite aide, augmenté d'un prêt bancaire équivalent (effet de levier global de 10). La durée des prêts est de 7 ans.

Pour chaque PPDI, le montant de l'aide régionale est de 20% du montant du prêt.

Modifié en 2009, le montant des Prêts est plafonné au montant des fonds propres ou quasi fonds propres de l'entreprise (y compris les apports), avec un minimum de 15.000 € et pouvant atteindre un maximum de 100.000 € (75.000 € initialement).

En 2007, la Région a versé à OSEO financement une 1<sup>ère</sup> tranche de 300.000 € au titre de l'aide destinée aux entreprises bénéficiaires des Prêts Participatifs de Développement. Les objectifs initiaux ont été atteints.

Aussi, en octobre 2009, la Région a décidé de reconduire son engagement régional pour l'année 2009 et de doter OSEO financement de 400.000 € au titre de la 2<sup>ème</sup> tranche.

La participation régionale ainsi portée à 700.000 €, permettra ainsi la mise en place de 3.5 Millions d'euros de PPDI au total depuis 2007.

## Développement à l'export des entreprises artisanales

Le 10 septembre 2007, la Région Nord - Pas de Calais et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat ont signé le Plan Régional de Développement de l'Artisanat (PRDA) 2007-2013.

L'exportation est une voie à explorer pour le développement des entreprises artisanales à trouver de nouveaux marchés et clients. Si la démarche d'accompagnement à l'international reste identique, quelle que soit la taille des entreprises, il s'avère que celle des entreprises artisanales nécessite la mise en place d'actions spécifiques et une dynamique particulière.

Afin de permettre l'élaboration d'une stratégie d'intervention et d'un programme d'actions adapté en faveur de l'exportation, il est important de maîtriser les freins et motivations des entreprises artisanales à l'exportation et la nature de l'accompagnement qu'elles souhaiteraient obtenir.

Une étude co-financée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) et le Conseil Régional a été confiée, en octobre 2008, à Monsieur Claude Baco, sociologue d'entreprise. 6.000 chefs d'entreprises artisanales ont reçu un questionnaire auquel 300 personnes ont répondu.

Les résultats de l'étude ont été présentés lors de la Semaine de l'International en juin 2009.

Attentes des artisans vis-à-vis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en terme de soutien à l'export :

- accompagner les entreprises dans la recherche de marchés à l'export ;
- mettre en place une formation : « les bases pour réussir à l'export » ;
- assouplir et alléger les dossiers de subventions ;
- créer une cellule d'aide à l'export avec un conseiller ;
- mettre à dispositions des entreprises un service personnalisé de suivi des contacts étrangers ;
- accéder à un diagnostic export pour mon entreprise ;
- favoriser les partenariats entre entreprises artisanales régionales de la même filière pour se lancer à l'export ensemble ;
- identifier et être accompagné sur les salons à l'étranger correspondant à mon activité,
- mettre en place des réunions d'information export par filière.

La Région Nord - Pas de Calais et la CRMA ont convenu d'une stratégie reposant sur :

- la mise en place d'un programme pluriannuel d'actions à l'international 2010-2012 autour des thèmes suivant : sensibilisation, formation, conseil adapté à la petite entreprise (diagnostic export de l'entreprise, plan d'action, mise en relation avec les opérateurs de l'international, appui au montage de dossier...), accompagnement (prospection, participation à des salons à l'export) et suivi (organisation de la réponse de l'artisan aux commandes étrangères).
- la mise en place d'une cellule d'aide à l'export, demande exprimée par les entreprises artisanales. Il s'agit de la création d'un service export intégré dans le partenariat régional en faveur de l'international et coordonné avec le réseau national des Chambres de métiers et de l'artisanat.

Ce nouveau service d'appui à l'export s'appuiera sur des réseaux et des partenaires à l'international :

- au niveau national : l'APCM – UBIFRANCE.
- dans le Nord – Pas de Calais : la Région (DAE/MDIT), la DRCE et CCI International.

## Volontaire International en entreprise (VIE)

La Région Nord – Pas de Calais a affiché son intérêt pour ce dispositif notamment en faveur des PME et de l'emploi des jeunes. Elle est la seule région de France à s'être engagée sur 3 ans à raison de trois millions d'euros à destination des PME pour financer 100 V.I.E. par an.

La Région Nord – Pas de Calais finance les projets de mission VIE des PME à travers un forfait de 10.000 € Les PME doivent en retour s'engager sur une mission de 12 mois minimum. Sachant qu'en Belgique, le coût d'un V.I.E. s'élève environ à 20.000 € par an, il ne lui restera plus qu'à honorer sa part du contrat soit 10.000 € sur un an !

Tous les partenaires de l'export se mobilisent pour promouvoir ce dispositif unique. Un site internet est dédié aux VIE : [www.vie-nordpasdecalais.com](http://www.vie-nordpasdecalais.com)  
CCI International pilote et organise chaque année un Forum de l'Emploi International ([www.cci-international.net](http://www.cci-international.net)) où le VIE est très largement sollicité tant par les entreprises que par les jeunes (350 jeunes étaient inscrits le 22 octobre au forum de Valenciennes).

A l'inverse du niveau national, le Nord-Pas-de-Calais connaît une croissance de 7 à 8% des V.I.E. Actuellement, sur les 227 V.I.E. régionaux en 2009, 144 nouvelles missions ont été créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier dont 70 % de PME (59 financés à ce jour par la Région) contre 60% au niveau national. Un CDI est proposé à 87 % des jeunes VIE à la fin de leur mission. Autre indicateur sensible, 34 % des VIE en Nord – Pas de Calais sont des femmes contre 31% au national et surtout, 4 % des jeunes du Nord – Pas de Calais sont de formation Bac +2 contre seulement 2 % au national.



## Objectifs

Le Nord - Pas de Calais est riche d'outils financiers susceptibles d'intervenir sur la plupart des phases de la vie des entreprises (création, développement...), sur un large panel d'entreprises (industries, micro entreprises solidaires...) ou pour soutenir des dynamiques particulières (rénovation urbaine, économie sociale et solidaire...), permettant de financer l'ensemble des composantes d'un projet de qualité, créateur d'emplois. En 2008, l'ensemble des outils, dont le Conseil Régional est actionnaire, a investi plus de 140 millions d'euros dans l'économie régionale.

La réalisation de cette ambition passe par :

- l'articulation des outils financiers où les pouvoirs publics (comme le Conseil Régional) sont actionnaires ;
- l'articulation avec les autres outils régionaux (où les pouvoirs publics ne participent pas au capital) ;
- le soutien aux structures associatives ayant pour vocation de promouvoir l'investissement privé de proximité et l'articulation avec les autres dispositifs.

*Le bilan qualitatif au 30 septembre 2009*

AXES	OBJECTIFS 2009	INDICATEURS	ETAT D'AVANCEMENT AU 30/09/2009
<b>Articulation des outils financiers où les pouvoirs publics (comme le Conseil Régional) sont actionnaires</b>	<p>Mettre en œuvre la complémentarité des outils de garantie régionaux.</p> <p>Poursuivre la construction de l'exhaustivité du paysage financier régional en matière de financement des PME.</p> <p>Renforcer les outils financiers de l'économie sociale et solidaire.</p>	<p>Définition de cibles spécifiques pour chaque outil.</p> <p>Identification des zones de financement non couvertes, propositions d'outils.</p> <p>Evolution du nombre de projets financés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FRG repris par Finorpa et business Plan en cours de finalisation pour une validation avant le 31 décembre 2009.</li> <li>• Convention de partenariat signée entre FRG Finorpa et France Active lors du salon CREER.</li> <li>• Développement du partenariat avec Oséo dans le cadre du Plan consolidation TPE-PME.</li> <li>• lancement de la mission outils financiers ;</li> <li>• création de la plateforme capital investissement lors du SRDE du 19 juin 2009.</li> <li>• lancement du PRDESS.</li> </ul>
<b>Articulation avec les autres outils financiers régionaux</b>	<p>Construire une charte partenariale sur la complémentarité des outils pour les projets très capitalistiques et/ou risqués.</p> <p>Travailler à un reporting annuel global de l'ensemble des outils financiers en région.</p>	<p>Création d'un groupe de réflexion.</p> <p>Bilan d'activité chiffré des principaux outils financiers en région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la plateforme capital investissement et signature de la charte de déontologie lors du SRDE du 2 décembre 2009.</li> <li>• Tableaux de bords sur les outils dont la Région est actionnaire réalisés (réunion de l'ensemble des directeurs outils financiers le 19 novembre 2009).</li> </ul>
<b>Soutien aux structures associatives et articulation avec les autres dispositifs</b>	<p>Travailler à une meilleure réponse régionale aux dossiers les plus « risqués ».</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au financement du Club des développeurs Eurasanté dans le cadre d'un meilleur partenariat avec les business angels dans le domaine des dossiers biologie santé.</li> </ul>



*Le bilan chiffré au 30 septembre 2009*

		Nombre de dossiers Décidés		Montants En M€		Emplois créés ou maintenus	
		2008	Au 30/09/09	2008	Au 30/09/09	2008	Au 30/09/09
IMMOBILIER D'ENTREPRISE	BATI LEASE	25		62,88		524	
	BATINOREST	113,00 (46,08)					
	BATIXIA <sup>8</sup>	20 (+6) SCI en portefeuille	21 (+2 et 1 sortie) SCI en portefeuille	58,6 en travaux	73,5 de travaux	NS	NS
INTERVENTIONS EN FONDS PROPRES OU QUASI FONDS PROPRES	AUTONOMIE ET SOLIDARITE	22	27	0,737	1,053	482	551
	FINORPA SCR PP	31 32	14 25	17,005 6,925	4,440 4,075	1.147 769	205 326
	INOVAM	12 (2)	18 (+6)	1,492	1,971		150
GARANTIE	F.R.G.	320	45	8,260	11,300	1.762 maintenus	3.381 maintenus
	OSEO NORD - PAS DE CALAIS	73	508	8,65	45,081	1.241	7.700
PRETS D'HONNEUR	PFIL	1.499	800	7,14	5,5	3.878	2.000
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE GARANTIES,, FONDS PRES, PRETS	CAISSE SOLIDAIRE	17	18	0,627	0,535	110	35 (124 maintenus)
	INSERACTION 62	150	188	3,107	4,658	1.165	842
	NORD ACTIF	147	102	1,642	3,189	1.732	894

<sup>8</sup> Les participations en portefeuille tiennent compte des entrées nouvelles de l'exercice ainsi que des sorties

		Nombre de dossiers Décidés		Montants En M€		Emplois créés ou maintenus	
		2008	Au 30/09/09	2008	Au 30/09/09	2008	Au 30/09/09
SUBVENTIONS REGION	Contrat de création		4		0,218		39
	Contrat de Dévpt	25	46	4,461	7,912	658 (974 maintenus)	659 (1.019 maintenus)
	Contrat ACES		10		0,07		19 (12 maintenus)
SUBVENTIONS REGION/FEDER	FSI (total)	13	9	6,350	6,040	470 + 3.345 maintenus	1.278 + 2.694 maintenus
	F.S.I. REGION	4	4	1,050	1,490	172	685
	F.S.I. FEDER	4	4	1,700	2,550	48	329
	FSI REGION/FEDER	5	1	3,600	2,000	250	264

Le Nord – Pas de Calais a l'ambition de devenir une région hautement avancée dans les technologies de l'information et de la communication. Cette ambition se traduit par la création d'un environnement favorable et attractif au développement économique qui passe notamment par :



*Tableau 1 : programme pluriannuel*

THEMES	OBJECTIFS
<b>Résorber les zones d'ombres et équiper les zones d'activités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualifier sur le plan technologique et tarifaire la desserte en télécommunications des ZAE de la Région en vue de réaliser la cartographie et le tableau de bord de la desserte en télécoms des ZAE.</li><li>• Sensibiliser les aménageurs de ZAE au pré-équipement en infrastructures neutres et co-financer des pré-équipements.</li><li>• Définir avec les aménageurs de ZAE et des représentants économiques et professionnels les besoins en équipements TIC mutualisables sur les zones d'intérêt stratégique pour la région.</li></ul>
<b>Développer les services à destination des entreprises et des habitants</b>	Améliorer le développement territorial et les rapports entre le citoyen, ses élus et l'administration par l'animation de la communauté publique intéressée par les TIC, la définition de nouvelles missions pour les cyber-centres, la mise en place de packs services et l'expérimentation d'un centre de ressources régional d'accompagnement des collectivités territoriales à l'échelle d'un territoire.
<b>Structurer le secteur des TIC</b>	Mise en place d'une filière numérique régionale autour d'une stratégie cohérente entre plusieurs thèmes (e-business, e-commerce, contenus numériques et plusieurs sites régionaux.
<b>Diffuser les TIC au sein des entreprises</b>	Développer l'appropriation des usages les plus innovants des TIC par les PME (outils collaboratifs, veille, accompagnement, sensibilisation, formation et accompagnement des acteurs régionaux et locaux.



**Tableau 2 : le bilan au 30 septembre 2009**

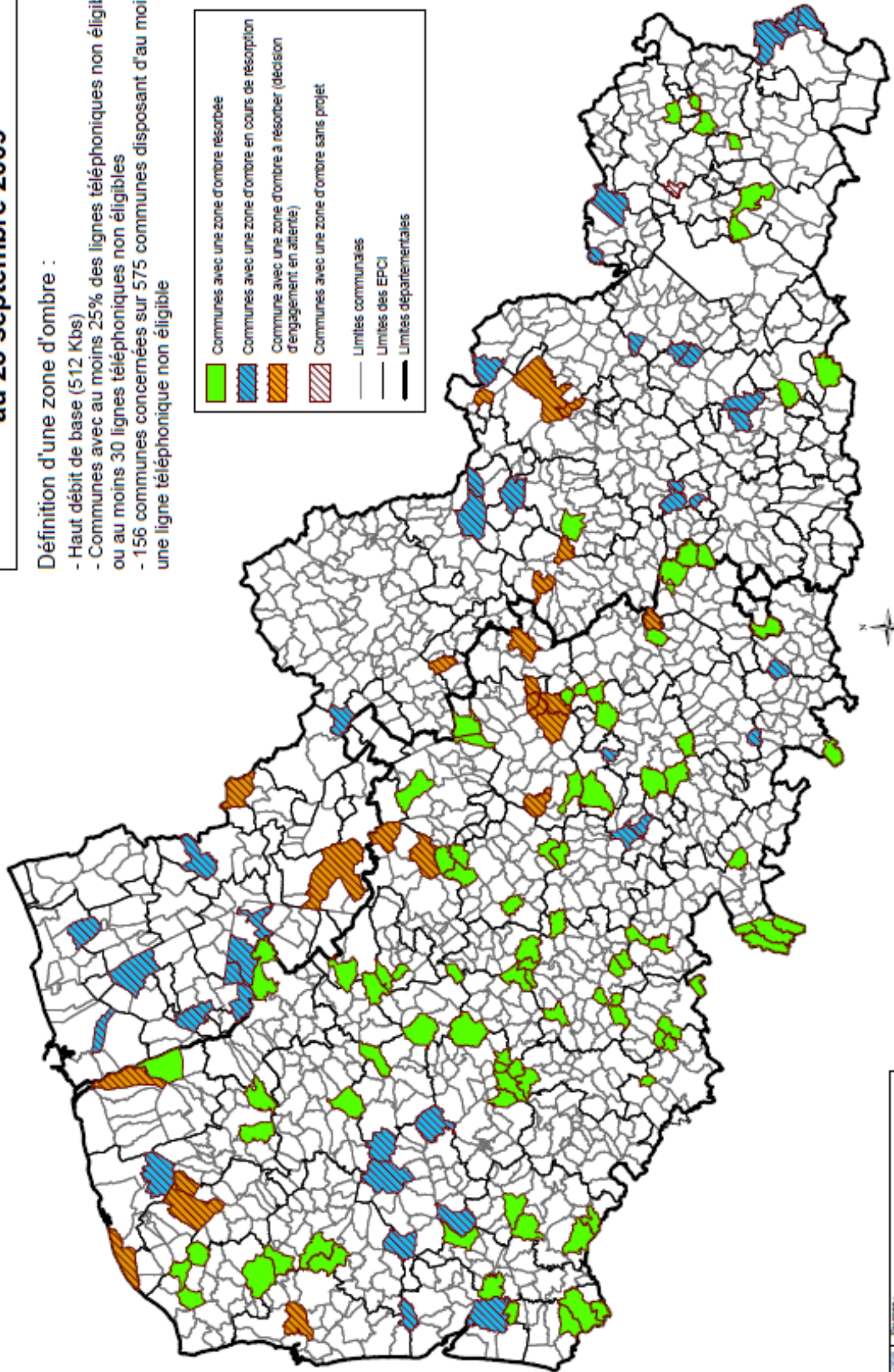
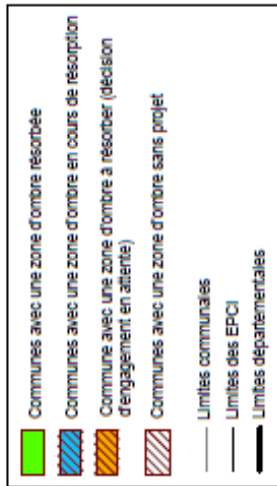
THEMES	OBJECTIFS 2009	RESULTATS 2009
<b>Résorber les zones d'ombres et équiper les zones d'activités</b>	<p><u>Observatoire régional des télécoms :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Premières cartographie pour Septembre 2009.</li> <li>• Mise en place d'un Club d'Aménageurs de ZAE, grille d'aménagement du territoire pour les ZAE.</li> </ul> <p><u>Zones d'ombre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des derniers projets d'ici fin de mandature.</li> </ul> <p><u>Zones d'activités :</u> Suivre les études en cours (13) : CC Morinie (2), CC Pays de Lumbres (1), CC Osartis (6), CC Artois Comm. (3), CC Atrébatie (1).</p>	<p><u>Observatoire régional des télécoms :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution de marchés courant 2009 aux sociétés TACTIS et GEOSIGNAL</li> </ul> <p><u>Zones d'ombre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 47 projets réalisés (pour 92 communes et 9.618 abonnés).</li> <li>• 19 projets en cours de réalisation (pour 40 communes et 3.856 abonnés).</li> <li>• 24 collectivités sensibilisées (pour 1.840 abonnés).</li> </ul> <p><u>Zones d'activités : 18 ZAE équipées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CC Cœur d'Ostrevent (2).</li> <li>• CA Valenciennes (6).</li> <li>• CA Saint-Omer (10).</li> </ul> <p><i>Evolution: mise en place le 19/11/09 de la <b>Conférence Numérique Régionale</b> qui portera à partir de 2010 la stratégie régionale du très haut débit.</i></p>
<b>Développer les services à destination des entreprises et des habitants</b>	Maintenir la création de 10 cybers dans des zones blanches.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 dossiers de création ou labellisation cyber-centre passés en commission.</li> <li>• Pack services cyber : 22 Packs « visibilité accessibilité des politiques régionales », 32 Packs « TIC et développement des territoires » et 20 Packs « TIC et participation citoyenne ».</li> </ul>
	Renforcement du rôle des cyber-centres dans leur action de sensibilisation aux usages des TIC auprès de nouvelles cibles.	Dispositif BOUTIC : les cyber-centres deviennent des lieux à forte valeur ajoutée à destination des entreprises des zones rurales. Ils deviennent les partenaires des chambres consulaires.
	<p>Développement d'une méthodologie reproductible d'accompagnement de collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils techniques individualisés.</li> <li>• Organisation de séminaires de sensibilisation.</li> </ul> <p>Mise en place d'outils mutualisés.</p>	Le programme <i>Créatic</i> continue de se structurer pour offrir le meilleur service d'assistance aux collectivités. Une réflexion avancée sur la création d'un GIP Administratif est en cours.
	Stimuler les territoires et les collectivités afin d'améliorer les services rendus au public ou d'en créer de nouveaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 territoires accompagnés pour définir leur stratégie numérique (avec en général un volet économique conséquent) : Pays du Ternois, du Cambrésis, du Calaisis, de la Lys romane et de Saint-Omer, Communautés d'agglomération Hénin-Carvin, du Douaisis, communautés de communes Ardrésis et Vallée de la Hem, Action Fourmies et environs, du Canton de Fruges et du Pays d'Avesnes, ville de</li> </ul>

		<p>Bergues.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>12 collectivités aidées <b>pour innover ou se réorganiser</b> afin d'améliorer le service public (Roubaix, Saint-Amand, SIVOM du Béthunois, Carvin, Lille, Dunkerque, Faches-Thumesnil, Artois Comm, Valenciennes, Aulnoy, Noyelles-Godaut, C.A de St. Omer ).</li> </ul>
<b>Structurer le secteur des TIC</b>	Les Fabriques Numériques 2009 seront reconduites. Elles s'appuieront d'avantage sur les réalisations 2008 : Pôle Image, Euratechnologies...	Les Fabriques Numériques : la semaine 48 de 2008 a démontré le savoir-faire et les compétences régionales en matière de TIC, d'innovation et de créativité numérique. Le littoral, la métropole lilloise et la métropole Valenciennoise ont fédéré leurs efforts. Cette dynamique sera reconduite en 2009 (du 23 au 27/11/09) en synergie avec la semaine de l'Innovation régionale.
<b>Diffuser les TIC au sein des entreprises</b>	Objectif 2009 : 40 EPCI devraient pouvoir être dans le dispositif.	Dispositif BOUTIC : 28 EPCI sont désormais accompagnés par l'ensemble des chambres consulaires dans un programme commun d'utilisation des TIC en zone rurale.

## Résorption des zones d'ombre haut débit au 23 septembre 2009

Définition d'une zone d'ombre :

- Haut débit de base (512 Kbs)
- Communes avec au moins 25% des lignes téléphoniques non éligibles ou au moins 30 lignes téléphoniques non éligibles
- 156 communes concernées sur 575 communes disposant d'au moins une ligne téléphonique non éligible



Realisation : SIGALE® Nord - Pas de Calais - Septembre 2009

SIGALE®  
 - Limites administratives : ©IGN - BD Carthou (2008)  
 - Administration : SIGALE® Nord-Pas de Calais (2009)  
 - Zones d'ombre haut débit : Région Nord-Pas de Calais (23 septembre 2009)



# L'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Axe 8 du SRDE : Promouvoir une Région solidaire et attentive à l'équilibre entre les territoires

## Objectifs

La Région Nord - Pas de Calais compte près de 25.600 structures de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, mutuelles), soit 14 % de l'ensemble des établissements et plus de 11% des emplois salariés.

L'année 2008 a été l'aboutissement d'une réflexion sur l'évolution de la politique régionale en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le 19 juin 2008, un avis sur l'Economie Sociale et Solidaire a été adopté à l'unanimité par l'ensemble des partenaires du Schéma Régional de Développement Economique. L'Etat, la Région Nord Pas de Calais, le Département du Nord, le Département du Pas de Calais et la Caisse des dépôts ont ainsi confirmé leur souhait de collaborer à la mise en œuvre d'un programme régional de développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

Courant octobre 2008, les élus régionaux ont voté un nouveau cadre régional d'intervention en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire réaffirmant la volonté de la Région de promouvoir les principes de ce secteur et de soutenir les projets économiques répondant à ses valeurs.



**Tableau 1 : les axes du P.R.D.E.SS.**

AXES	OBJECTIFS
<b>1 – Diffuser les valeurs et les pratiques de l'Economie Sociale et Solidaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• promouvoir le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, via des plans de communication auprès du grand public, des acteurs économiques et des collectivités ;</li><li>• diffuser les innovations produites par les structures de l'Economie Sociale et Solidaire ;</li><li>• soutenir les têtes de réseaux APES et CRESS afin de sensibiliser le grand public et les territoires aux pratiques et valeurs de l'économie sociale et solidaire ;</li><li>• construire des coopérations pour encourager des pratiques solidaires dans l'ensemble de l'économie.</li></ul>
<b>2 – Aider le secteur à se structurer en soutenant les stratégies de développement local</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• soutenir les stratégies de développement local au travers des Plans Locaux de Développement Economique, via le volet Economie Sociale et Solidaire.</li></ul>
<b>3 – Soutenir la création et le développement d'activités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• soutenir la conception et le montage d'une nouvelle activité ;</li><li>• aider au démarrage des activités ;</li><li>• soutenir le développement et la pérennisation des activités ;</li><li>• proposer aux porteurs de projet une offre d'accompagnement de qualité, homogène sur l'ensemble du territoire régional.</li></ul>


**Tableau 2 : le bilan au 30 septembre 2009**

AXES	OBJECTIFS	RESULTATS AU 30/09/2009
<b>Diffuser les valeurs et les pratiques de l'ESS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des acteurs de l'ESS au Salon Créer.</li> <li>• Actions de sensibilisation de l'APES et de la CRESS auprès des étudiants, élus et membres des réseaux d'acteurs, des territoires.</li> <li>• Participer au groupe de travail de l'ARF sur l'amélioration de la visibilité du secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des stands dédiés à la création et développement d'activités économiques dans l'ESS (accompagnement ; financement ; finance solidaire) ont été tenus lors du Salon Créer grâce à la mobilisation des acteurs de l'ESS.</li> <li>• Au cours de l'année 2009, l'APES et la CRESS ont mené des actions de sensibilisation auprès des étudiants, des élus et acteurs de l'ESS des territoires (6 territoires sensibilisés).</li> <li>• Un site internet « L'ESS en région » (<a href="http://www.essenregion.org">www.essenregion.org</a>) a été réalisé par l'ARF en 2009. Il met en lumière les initiatives entreprises dans le champ de l'ESS dans chacune des régions françaises.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montage de l'observatoire régional de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et production de données chiffrées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'observatoire régional de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) produit des données chiffrées pour le territoire régional.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien de 3 projets innovants portés par des structures de l'ESS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La préfiguration d'un Incubateur de L'ESS – IRIS - sur le territoire de Saint-Omer a été soutenue. Un appel à projet de création ou reprise d'entreprises sous statut coopératif a été lancé en juin 2009.</li> <li>• L'implantation de l'association Terre de Liens en région a été soutenue. L'objectif de cette association est de concourir à la création d'activités agro-rurales écologiquement responsables, socialement solidaires et économiquement viables par le biais de l'acquisition collective du foncier et du bâti, au travers d'outils locaux, régionaux et nationaux, dans une démarche partenariale pour favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.</li> <li>• Expérimentation de la démarche « Stimuler les territoires par l'activité et les projets » STAP sur le PLDE Pays de la Lys Romane. Il s'agit d'une démarche qui vise à stimuler l'esprit d'initiative et à proposer un accompagnement adapté à chaque porteur de projet identifié.</li> <li>• Après son expérimentation en région, une stratégie visant l'amplification et le déploiement du SOL est mise en œuvre. Les objectifs poursuivis sont 20 boutiques opérationnelles d'ici la fin 2010 sur au moins 3 territoires.</li> </ul>

<p><b>Aider le secteur à se structurer par le soutien aux stratégies de développement local</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions menées dans le cadre des 10 PLDESS existants ;</li> <li>• sensibilisation de l'ensemble des territoires en vue de la construction d'un volet ESS pour chaque PLDE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>└ 6 territoires ont un volet ESS au sein de leur PLDE</li> <li>└ 10 territoires ont inscrit l'ESS comme un axe de leur PLDE et travaillent actuellement à l'élaboration d'une stratégie ESS</li> <li>└ 6 territoires ont été sensibilisés et réfléchissent à l'opportunité de l'élaboration d'un volet ESS.</li> </ul>
<p><b>Soutenir la création d'activités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conventionnement avec structures pour un accompagnement sur l'ensemble du territoire</li> <li>• Reconstitution du dispositif MPA</li> <li>• 7 projets FIDESS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la continuité du travail collaboratif de redéfinition des missions d'accompagnement réalisé en 2008, une Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec chacune des structures d'accompagnement a été réalisée.</li> <li>• Le dispositif MPA a été reconduit grâce à la mobilisation de l'Etat, de la Région et des Départements du Nord et du Pas de Calais permettant la mobilisation de 1.636.000 euros de Fse pour les porteurs de projets de la région. En 2009, 25 projets ont été soutenus.</li> <li>• 13 études-actions ont été soutenues (7 en 2009) sur l'ensemble de la phase d'expérimentation 2008/2009 du FIDESS. 9 de ces projets ont démarré, avec en moyenne, 5 emplois à la création et 12 d'ici à 3 ans.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien de 17 projets de création ou développement</li> <li>• Fonds d'investissement associatif : 30 projets soutenus par Nord Actif et 22 projets par Inseraction62.</li> <li>• Prise de participation en capital et apport en fonds propres pour 30 projets (Autonomie et Solidarité).</li> <li>• Cigales : 35-40 investissements et 12 nouveaux clubs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat de Création (aide au démarrage) : 8 projets soutenus pour 43 emplois créés à 3 ans (sur 4 mois d'activité).</li> <li>• Contrat d'Appui au Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (aide au développement) : 8 projets soutenus 67 emplois créés à 3 ans (Sur 4 mois d'activité).</li> <li>• Outils financiers France Active (Apport en fonds propres et avances remboursables) : 2,9 M d'euros mobilisés permettant la consolidation de 42 structures, 1.700 emplois concernés (dont 570 en insertion) (au 01/09/09).</li> <li>• Sociétés de capital risque solidaire Autonomie et Solidarité : 27 dossiers accordés, 1,053 M d'euros mobilisés, 551 emplois concernés.</li> <li>• Clubs d'investisseurs Cigales : 60 clubs actifs dont 6 nouveaux, 70 entreprises accompagnées.</li> <li>• Soutien aux structures de l'ESS en retournement : Ce dispositif constitue le volet défensif du PRDESS et opérationnelle depuis le 22 octobre 2009. Il s'agit d'une plateforme, portée par Nord Actif et Inseraction62, ayant une dimension accompagnement et intervention financière.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• C2RA : mise en place de 350 DLA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif Local d'Accompagnement : 121 structures accompagnées, 4.708 emplois concernés</li> </ul>



# Les Plans Locaux de Développement Economique (PLDE)

Axe 8 du SRDE : Promouvoir une Région solidaire et attentive à l'équilibre entre les territoires

La solidarité est un élément fondamental de la politique économique du Conseil Régional. Le SRDE exprime cette volonté de veiller à un développement équilibré de tous les territoires en plaçant l'homme au cœur des priorités. Le choix de la prise en compte des spécificités de chacun des territoires de la région est une première réponse à cette recherche d'équilibre.

## Origine du dispositif

*La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise, d'une part, l'Etat à confier aux Régions l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique, et confirme, d'autre part, le rôle privilégié de la Région en matière de développement économique, en lui donnant de nouvelles possibilités de coordination de l'action des collectivités territoriales.*

La compétence économique peut donc être considérée une compétence partagée entre la Région et les territoires.

Ainsi, lors de la Conférence Permanente du 25 octobre 2006, 14 avis de Territoires ont été pris, présentant le contexte, les enjeux, les plans d'actions et de financement prévisionnels que l'ensemble des acteurs économiques locaux envisagent pour 2007, 2008 et 2009.

Sur cette base, la Conférence Annuelle du SRDE du 26 janvier 2007 a officialisé le démarrage de l'expérimentation d'un nouveau dispositif : les Plans Locaux de Développement Economique (PLDE).

## Etat d'avancement régional

**Au 30 septembre 2009, 15 territoires ont signé un PLDE avec la Région :**

- Littoral : CU de Dunkerque, Pays du Calais, Pays du Boulonnais, Pays des Sept Vallées.
- Flandres – Métropole : Pays de Saint Omer, Pays Moulins de Flandre, Pays Cœur de Flandre, CU Lille Métropole.
- Artois : CA Artois Comm, Pays du Ternois, Pays d'Artois, CA Lens Liévin.
- Hainaut Cambrésis : CA Douaisis, CC Cœur d'Ostrevent, Pays du Cambrésis.

**Deux PLDE sont soumis à la validation de la Commission Permanente de la Région le 5 octobre 2009 : Pays de la Lys Romane et Pays Sambre Avesnois. Celui de la CA d'Hénin Carvin sera proposé à la validation de la Commission Permanente de la Région du 7 décembre 2009.**



## LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DES SEPT VALLEES

### Les dates clefs :

1 <sup>er</sup> semestre 2007	Préparation et montage du plan d'actions, animation du projet économique et formalisation de la contractualisation.
2 juillet 2007	Validation en Commission Permanente du Conseil Régional de la convention cadre PLDE de 3 ans (2007-2009).
7 avril 2008	Comité technique.
19 novembre 2008	Comité technique.
26 mars 2009	Comité technique.
11 juin 2009	Conseil de Gouvernance.
23 octobre 2009	Comité Technique

### Axes stratégiques du PLDE du Pays des Sept Vallées :

- I. Accompagner l'émergence du pôle d'excellence économique sur la filière bois.
- II. Soutenir la diversification agricole et renforcer les filières agroalimentaires et énergétiques.
- III. Renforcer l'économie sociale et solidaire.
- IV. Intensifier la politique menée en matière de création – transmission d'activité.
- V. Soutenir l'artisanat et le commerce de proximité.
- VI. Développer le tissu économique local via les TIC.

**Moyens financiers :** Au total, l'engagement collectif en 2008 s'est élevé à 1.062.198 €



## LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'ARTOIS COMM.

### Les dates clefs :

2 <sup>ème</sup> semestre 2008	Préparation et montage du plan d'actions, animation du projet économique.
30 juin 2008	Validation en Commission Permanente du Conseil Régional de la convention cadre PLDE de 3 ans (2008-2010).
Sept.-déc. 2008	Réunion de travail sur la territorialisation du PRCTE.
12 mai 2009	Réunion du Comité Technique.
30 octobre 2009	Conseil de gouvernance.

### Axes stratégiques du PLDE d'Artois Comm.:

- I. Renforcer la performance du territoire.
- II. Développer la compétitivité des entreprises.

**Les actions marquantes de 2009 :** Lancement du Pôle d'excellence régional BTP.

**Moyens financiers :** Au total, l'engagement collectif en 2008 s'est élevé à 13.145.107 € (8.800.000 € en investissement et 4.354.107 € en fonctionnement).



## LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DE SAINT-OMER

### Les dates clefs :

1 <sup>er</sup> semestre 2008	Préparation et montage du plan d'actions, animation du projet économique et formalisation de la contractualisation.
30 juin 2008	Validation en Commission Permanente du Conseil Régional de la convention cadre PLDE de 3 ans (2008-2010).
28 août 2008	1 <sup>er</sup> comité technique du PLDE du Pays de Saint-Omer.
17 décembre 2008	2 <sup>ème</sup> comité technique du PLDE du Pays de Saint-Omer.
23 juin 2009	3 <sup>ème</sup> comité technique du PLDE du Pays de Saint-Omer.
29 juin 2009	Présentation en Commission Permanente du Conseil Régional de la 2 <sup>ème</sup> année du PLDE du pays de Saint-Omer.

### Axes stratégiques du PLDE du Pays de Saint-Omer :

- I. Promouvoir l'agriculture durable et la diversification agricole.
- II. Créer les conditions d'un nouvel essor économique.
- III. Conforter l'excellence économique du territoire.
- IV. Développer les activités de l'économie sociale et solidaire.



## LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DES MOULINS DE FLANDRE

### Les dates clés :

20 octobre 2008	Préparation et montage du plan d'actions, animation du projet économique et formalisation de la contractualisation.
20 octobre 2008	Validation en Commission Permanente du Conseil Régional de la convention cadre PLDE de 3 ans (2008-2010).
Février 2009	Démarrage Village du Livre d'Esquelbecq.
Mars 2009	1 <sup>ère</sup> réunion d'élaboration du Conseil de gouvernance.
Octobre 2009	Mise en place du Conseil de gouvernance.

### Axes stratégiques du PLDE du Pays de Moulins de Flandre :

- I. Création-reprise-transmission d'entreprises.
- II. Développement du tissu économique local : l'artisanat, le commerce de proximité.
- III. Développement de la compétitivité des entreprises.
- IV. Maintien et développement d'une agriculture durable.
- V. Développement de la filière du tourisme.
- VI. Valorisation et renforcement des démarches de développement durable et notamment l'éco-construction.
- VII. Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences.
- VIII. Développement des services à la personne et de l'ESS.
- IX. Favoriser l'utilisation des techniques modernes de télécommunications pour la vente, notamment pour les artisans et commerçants.

**Moyens financiers :** Au total, l'engagement collectif prévisionnel s'élève à 3.200.000 €



## LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS CŒUR DE FLANDRE

### Les dates clés :

- 20 octobre 2008 Préparation et montage du plan d'actions, animation du projet économique et formalisation de la contractualisation.
- 20 octobre 2008 Validation en Commission Permanente du Conseil Régional de la convention cadre PLDE de 3 ans (2008-2010).
- Octobre 2009 Mise en place du Conseil de gouvernance.

### Axes stratégiques du PLDE du Pays de Cœur de Flandre :

- I. Emergence et développement de la filière éco-construction.
- II. Soutien à la diversification agricole et renforcement des filières agro-alimentaires et énergétiques.
- III. Intensification de la politique en matière de création, reprise et transmission d'activités.
- IV. Développement de la filière économie sociale et solidaire et SAP.
- V. Développement de la filière du tourisme.
- VI. Maintien et développement de l'artisanat et du commerce.
- VII. Développement de la compétitivité des entreprises.
- VIII. Amélioration de la gestion locale de l'emploi et des compétences.

### Moyens financiers :

Au total, l'engagement collectif prévisionnel s'élève à 2.300.000 €



## LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

### Les dates clés :

- 23 septembre 2009 1<sup>er</sup> Comité technique PLDE
- 20 novembre 2009 Conseil de gouvernance

### Axes stratégiques du PLDE du Pays de la Communauté Urbaine de Dunkerque :

- I. Développer une politique de filière ambitieuse dans les secteurs clés (énergie, environnement industriel, logistique et portuaire...) et favoriser l'émergence de nouvelles filières
- II. Développer le potentiel d'innovation du territoire
- III. Favoriser la création d'activités nouvelles et le développement de la culture entrepreneuriale
- IV. Développer l'économie résidentielle et l'attractivité du territoire
- V. Contribuer à la cohésion sociale et à la dynamique économique par l'emploi et la solidarité

**Moyens financiers :** Au total, l'engagement collectif prévisionnel s'élève à 8 853 000 € en fonctionnement et à 12.550.000 € en investissement.



## LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DU CALAISIS

### Les dates clés :

- 2<sup>ème</sup> semestre 2008 Préparation et montage du plan d'actions, animation du projet économique et formalisation de la contractualisation.
- 25 mai 2009 Validation en Commission Permanente du Conseil Régional de la convention cadre PLDE de 3 ans (2009-2011).
- 19 juin 2009 Présentation à la Conférence Permanente du SRDE.
- 26 juin 2009 1<sup>er</sup> comité technique du PLDE du Pays du Calaisis.

## Axes stratégiques du PLDE du Pays du Calais :

- I. Amplifier le rayonnement économique du Calaisis
  - Moderniser les fonctions économiques de l'agglomération.
  - Encourager la pratique de l'excellence économique.
  - Orienter les infrastructures de demain vers l'intermodalité.
- II. Renforcer le dynamisme économique sur le Calaisis
  - Organiser le développement économique du territoire.
  - Stimuler l'activité économique des centres bourgs, centre ville de Calais et villages relais.
  - Renforcer la notoriété des produits du Calaisis et l'image touristique du territoire.
  - Accompagner le territoire à l'échéance JO 2012 et accentuer le rapprochement avec la Grande-Bretagne.

Au total l'engagement collectif prévisionnel s'élève à 3,3 millions d'euros.



## LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU BOULONNAIS

### Les dates clés :

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| 2 <sup>ème</sup> semestre 2008 | Préparation et montage du plan d'actions, animation du projet économique et formalisation de la contractualisation. |
| 2 février 2009                 | Délibération d'engagement dans le PLDE par les élus de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.                 |
| 2 avril 2009                   | Délibération d'engagement dans le PLDE par les élus de la Communauté de Communes de Desvres Samer.                  |
| 11 juin 2009                   | 1 <sup>er</sup> comité technique du PLDE du Boulonnais.   |
| 19 juin 2009                   | Présentation à la Conférence Permanente du SRDE.  |
| 29 juin 2009                   | Validation en Commission Permanente du Conseil Régional de la convention cadre PLDE de 3 ans (2009-2011).           |
| 3 juillet 2009                 | 2 <sup>ème</sup> comité technique du PLDE du Boulonnais.  |
| 4 septembre 2009               | 3 <sup>ème</sup> comité technique du PLDE du Boulonnais.  |
| 11 septembre 2009              | Présentation au Groupe Politique Economique (comité technique élargi du territoire) du bilan à mi-parcours.         |

### Axes stratégiques du PLDE du Boulonnais :

- I. Structurer le territoire de manière équilibrée et renforcer l'attractivité du Boulonnais
- II. Encourager l'initiative économique et aider le développement des activités
- III. Accompagner les ressources humaines dont les entreprises ont besoin
- IV. Conforter et valoriser les filières et secteur d'excellence

Au total l'engagement collectif prévisionnel s'élève à 7,6 millions d'euros.



## LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE METROPOLE

### Les dates clés :

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 21 octobre 2009   | Lancement du groupe de travail « recherche enseignement supérieur » |
| 09 septembre 2009 | Lancement du groupe de travail économie sociale et solidaire        |

### Axes stratégiques du PLDE de la Communauté Urbaine de Lille Métropole :

- I. Créer un environnement favorable à la création et au développement des entreprises
- II. Renforcer les filières économiques métropolitaines
- III. Favoriser un développement économique de proximité facteur de cohésion sociale
- IV. S'appuyer sur la recherche et l'innovation pour favoriser la création d'activités nouvelles
- V. Renforcer l'anticipation des mutations économiques du territoire métropolitain
- VI. Renforcer l'attractivité internationale de la Métropole

**Moyens financiers :** Au total, l'engagement collectif prévisionnel s'élève à 10.214.00 € en fonctionnement et à 56.375.000 € en investissement.



### LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN

#### Les dates clés :

- 14 octobre 2009 1<sup>er</sup> comité technique  
28 octobre 2009 Conseil de gouvernance

### Axes stratégiques du PLDE de la Communauté d'Agglomération de Lens liévin :

- I. Renforcer l'attractivité économique d'un territoire en développement
- II. Affirmer la compétitivité économique de la Communauté
- III. Développer la performance des ressources humaines

**Moyens financiers :** Au total, l'engagement collectif prévisionnel s'élève à 13.646.000 € en fonctionnement et à 30.850.000 € en investissement.



### LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS D'ARTOIS

#### Les dates clés :

- 29 septembre 2009 1<sup>er</sup> comité technique PLDE

### Axes stratégiques du PLDE du Pays d'Artois :

- I. Conforter la vocation d'échangeur du Pays
- II. Conforter la vocation « agro » du territoire
- III. Faire du secteur de la construction et du bâtiment un point d'appui pour le développement durable du Pays
- IV. Exploiter les opportunités de développement du tourisme
- V. Accompagner la création – transmission – reprise d'entreprise sur le territoire
- VI. Soutenir le développement et l'innovation de l'artisanat et du commerce artisanal
- VII. Encourager l'émergence et la structuration d'une Economie Sociale et Solidaire

**Moyens financiers :** Au total, l'engagement collectif prévisionnel s'élève à 743.000 € en fonctionnement et à 44.098.000 € en investissement.



## LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DU TERNOIS

### Les dates clés :

30 septembre 2009 Comité technique PLDE  
04 novembre 2009 Conseil de gouvernance

### Axes stratégiques du PLDE du Pays du Ternois :

- I. Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire
- II. Favoriser la compétitivité du territoire
- III. Développer le secteur domestique
- IV. Conforter les piliers fondamentaux du territoire et les énergies nouvelles et renouvelables

**Moyens financiers :** Au total, l'engagement collectif prévisionnel s'élève à 945.000 € en fonctionnement et à 1.224.000 € en investissement.



## LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS

### Les dates clés :

Avril 2008 Préparation du PLDE.  
Septembre 2008 Elaboration du PLDE.  
Juin 2009 Validation du PLDE par la Commission Permanente du Conseil Régional.  
Octobre 2009 Mise en place du Conseil de gouvernance.

### Axes stratégiques du PLDE de la Communauté d'Agglomération du Douaisis :

- I. Développer le pôle éco-activité en s'appuyant sur les savoir-faire du territoire
- II. Appuyer la création, reprise et transmission d'entreprise
- III. Soutenir le tissu économique local pour un développement économique durable
- IV. Attirer, accueillir et accompagner le développement des entreprises
- V. Favoriser l'emploi en développant le potentiel humain
- VI. Promouvoir une économie solidaire pour insérer durablement

**Moyens financiers :** Au total, l'engagement collectif prévisionnel s'élève à 17.912.623 € en fonctionnement et à 4.364.000 € en investissement.



## LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR D'OSTREVENT

### Les dates clés :

Novembre 2007 Demande de la Communauté de Communes pour la mise en place d'un PLDE.  
Janvier 2008 Préparation du PLDE.  
Juin 2009 Validation du PLDE par la Commission Permanente du Conseil Régional.  
Novembre 2009 Mise en place du Conseil de gouvernance.

### **Axes stratégiques du PLDE de la Communauté de Commune du Cœur d'Ostrevent :**

- I. Soutenir et accompagner le développement des entreprises du territoire
- II. Développer les compétences des actifs en cohérence avec les besoins et l'évolution économique du territoire
- III. Renforcer l'organisation globale du territoire en matière de gouvernance économique et favoriser la cohérence des politiques de développement local

**Moyens financiers :** Au total, l'engagement collectif prévisionnel s'élève à 223.000 €



## **LE PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DU CAMBRESIS**

### **Les dates clés :**

- |                 |   |
|-----------------|---|
| 10 février 2009 | 1 <sup>er</sup> comité technique du PLDE du Pays du Cambrésis.  |
| 12 février 2009 | Validation du PLDE en comité de pilotage du Pays.   |
| 25 mai 2009     | Validation en Commission Permanente du Conseil Régional de la convention cadre PLDE de 3 ans (2009-2011). |
| 19 juin 2009    | Présentation à la Conférence Permanente du SRDE.  |
| 24 juin 2009    | 2 <sup>ème</sup> comité technique du PLDE du Pays du Cambrésis.   |

### **Axes stratégiques du PLDE du Pays du Cambrésis :**

- I. Développer la cohésion du territoire
- II. Développer la compétitivité du territoire
- III. Renforcer l'attractivité du territoire

Au total l'engagement collectif prévisionnel s'élève à 4,6 millions €

# La Gestion de la crise : cellule opérationnelle hebdomadaire régionale

**Au 30 septembre 2009, la cellule s'est réunie 22 fois (depuis le 27 octobre 2008).**

## **1. ETAT DES CONTACTS OSEO AU 30 SEPTEMBRE 2009**

718 dossiers pour 127,3 M€ de concours bancaires (RSF – Renforcement de la Structure Financière ou RTP – Renforcement de la Trésorerie des PME) dont, sur le Fonds de garantie OSEO Région RTP au 30 septembre 2009 : 456 dossiers accompagnés pour un encours bancaire de 60,5 M€ et le maintien de 7.703 emplois.

## **2. BILAN DES DOSSIERS ETUDIÉS LORS DE LA CELLULE FINANCIÈRE AD HOC AU 30 SEPTEMBRE 2009**

94 entreprises sont suivies dans le cadre de la cellule opérationnelle, présentant un besoin de financement de 117,9 M€ et concernent 9.659 emplois.

Du point de vue de la taille des entreprises, la cellule évoque essentiellement le cas d'établissements significatifs, majoritairement de PME régionales :

- 13% emploient moins de 10 salariés ;
- 33% emploient moins de 10 à 50 salariés ;
- 40% emploient moins de 51 à 250 salariés ;
- 14% emploient plus de 250 salariés.

Les secteurs évoqués traduisent les difficultés rencontrées par le secteur industriel :

- 70% exercent leur activité dans le secteur industriel dont :
  - 20% dans la mécanique-métallurgie ;
  - 20% dans le textile ;
- 23% exercent leur activité dans les services.
- 7% dans le BTP.

Les difficultés rencontrées sont de différentes natures :

- 40 en anticipation soit 43% ;
- 32 en urgence structurelle, soit 34% ;
- 22 en urgence conjoncturelle, soit 23%.

et ont donné lieu aux traitements suivants :

- 27 orientations sur les interventions OSEO RTP ;
- 23 sur les interventions accordées par la Région (réaménagement d'aides déjà accordées ou instruction de nouvelles demandes) ;
- 8 auprès de la Médiation Nationale du Crédit ;
- 23 sur les outils financiers Régionaux (FINORPA, FRG...).

Sur ces 94 entreprises, 32 sont a priori en sortie positive.

### **3. PLAN REBOND**

#### **VOLET 1 – SOUTENIR LES ENTREPRISES**

##### **Mesure 1 : Coordonner les initiatives publiques**

La Cellule hebdomadaire de consolidation financière « spécial crise » enregistre, au 9 octobre, 89 dossiers suivis pour 108.78 M€ de besoins financiers et 9.059 emplois concernés.

##### **Mesure 2 : Fournir un soutien financier exceptionnel aux entreprises**

6 avances remboursables ont été accordées pour 1.5 millions d'euros engagés, et visent la sauvegarde de 569 emplois

##### **Mesure 3 : Augmenter la garantie des prêts de consolidation accordés aux entreprises**

Par la convention OSEO-Région, la garantie pour les prêts de consolidation de trésorerie a été portée de 50% à 70%.

Dans ce cadre, 468 entreprises ont été accompagnées pour 62.268 M€ de prêt de consolidation concernant 925 emplois.

#### **VOLET 2 – SOUTENIR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Le dispositif régional de soutien aux structures de l'ESS en retournement a été lancé en octobre 2009.

Celui-ci est expérimental sur une période de 18 mois, et a pour objectif d'accompagner une centaine de structures.

Il prend la forme :

- d'un accompagnement (juridique, organisationnel, ressources humaines...);
- d'une consolidation financière (mécanisme d'avances remboursables).

La gestion du fonds constitué d'un million d'euros est assurée par Nord Actif et Ineraction 62 ; le territoire régional est ainsi couvert.

- 2 -  
**LE PRCTE 2**





# Programme Régional Création Transmission d'Entreprises 2010-2013

## Ambition

Inscrit dans un cadre partenarial avec l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, et la Caisse des Dépôts le 16 janvier 2001, le Programme Régional de Création et Transmission d'Entreprises (P.R.C.T.E.) 2000-2006 a marqué l'ambition pour la Région Nord - Pas de Calais de rattraper un retard important en matière de taux « d'entrepreneuriat » avec notamment comme objectif de passer à 15.000 créations d'entreprises par an.

Il aura donc fallu la concertation de six financeurs (les fonds européens ayant été largement mobilisés) pour permettre de créer un programme à l'échelle d'une Région sans précédent en France.

Les objectifs qualitatifs définis dans le PRCTE en 2000 sont les suivants :

- l'égal accès de tous les publics à l'initiative ;
- la mobilisation cohérente et lisible des acteurs ;
- l'harmonisation des dispositifs de financement et de garantie ;
- l'adaptation du dispositif de proximité du parcours du créateur-repreneur aux besoins qui évoluent de façon permanente.

Tout en maintenant les mêmes objectifs qualitatifs, les enjeux jusque 2013 sont de :

- Passer de 15.000 à 20.000 entreprises créées par an.

Depuis la création du PRCTE en 2000, la Région a connu un taux de croissance de plus de 50% du nombre d'entreprises créées. Cette croissance constante est devenue structurelle. L'esprit d'initiative est désormais implanté sur le territoire régional.

Il s'agit de poursuivre cet effort de changement culturel, notamment par le biais de campagnes de communication vers le grand public basée sur le développement de nouveaux concepts, supports et messages.

## **Développer des politiques en faveur de certains publics spécifiques**

### *Les femmes :*

Le taux de création d'entreprises portées par les femmes sur le territoire régional atteint le niveau moyen national en 2009 (30%) après avoir été en permanence sous ce seuil. Les partenaires du PRCTE souhaitent un dispositif plus offensif pour cette thématique. L'objectif est de dépasser le taux national et surtout d'accompagner une politique novatrice. Pour cela, un diagnostic approfondi et partagé permettra la mise en place effective d'actions dès 2010.

D'ores et déjà 4 thématiques peuvent être identifiées :

- la sensibilisation des publics féminins, notamment dans les quartiers sensibles ;
- les spécificités du parcours de la créatrice ;
- la mise en place et l'optimisation des outils financiers existants dédiés en faveur des femmes créatrices (fonds de garantie, fonds propres,...) ;
- l'hébergement et les services spécifiques à développer autour de la thématique en articulation avec les autres programmes dédiés à la création d'activités.

### *Les auto-entrepreneurs :*

Les auto-entrepreneurs qui dégageront une activité significative permettront de développer des entreprises pérennes. Il s'agit de réfléchir à des actions spécifiques vers cette cible d'auto-entrepreneurs identifiés à partir de critères sur le chiffre d'affaires, le nombre d'emplois créés...

## **Développer la sensibilisation à la création et reprise d'entreprises chez les jeunes**

Les objectifs sont de :

- sensibiliser tout étudiant, dès le secondaire, sur le territoire régional ;
- animer et coordonner les actions en partenariat avec le monde universitaire et grandes écoles à travers la Maison de l'Entrepreneuriat : mise en place d'espaces initiatives projets (E.P.I.) dans les universités, développement de bornes d'information et d'auto diagnostic entrepreneurial de l'étudiant, développement de la culture entrepreneuriale dans tous les cursus de formation supérieure en Nord - Pas de Calais ;
- coordonner les actions de sensibilisation autour des lycées en partenariat avec les territoires, le Rectorat, et les opérateurs, l'objectif étant que tout lycée de la région soit touché par ces actions ;
- développer une communication spécifique autour des jeunes et la création d'entreprises (nouveaux supports, nouveaux messages,...) ;
- développer une démarche euro-régionale autour de la thématique de l'entrepreneuriat ;
- organiser des manifestations spécifiques en partenariat avec tous les acteurs, telles que le challenge étudiant organisé lors du salon CREER dès 2009.

## **Territorialiser le PRCTE à travers les PLDE**

Il s'agit aujourd'hui de territorialiser chacun des dispositifs du PRCTE à travers la gouvernance des Programmes Locaux de Développement Economique :

- ancrage territorial des actions de sensibilisation des publics, y compris en milieu scolaire ;
- renforcement et mise en cohérence des outils territoriaux structurants dans l'accompagnement du parcours du créateur ou repreneur d'entreprises ;
- animation de proximité pour soutenir la transmission d'entreprise ;
- dans le domaine de la communication auprès du grand public et des prescripteurs : renforcement de la cohérence entre la communication régionale et la communication locale : (coordonner les acteurs de la création d'entreprise autour de manifestations concentrant les actions telles que des forums et concours dédiés, permettant également de relayer le salon régional annuel CREER en septembre) ;
- aborder la question de l'hébergement et des services avec comme objectifs une meilleure lisibilité de l'offre pour les créateurs et repreneurs : comment organiser la lisibilité des rôles et des actions des pépinières d'entreprises, des couveuses, des coopératives d'activités, des incubateurs, et de l'hébergement post création ?

## **Développer des dispositifs formation à la création et la reprise d'entreprises et le volet ressources humaines**

Il s'agit d'adapter la formation aux nouvelles réalités du parcours du créateur repreneur et des cibles nouvelles définies par le PRCTE, et de mettre en place un dispositif d'accompagnement de la formation continue des créateurs repreneurs. L'ensemble sera fait en étroite collaboration avec les centres d'apprentissage.

Il est nécessaire de développer l'accompagnement du développement des ressources humaines quelques mois après la transmission d'une entreprise et de traiter la question des ressources humaines dès le démarrage de l'activité.

- Renforcer le partenariat entre le PRCTE et les professions dédiées : avocats, expert comptables, centres de gestion agréés, notaires, établissements financiers, etc ;
- pérenniser les créations d'entreprises par l'accompagnement et la mise en place d'outils spécifiques au primo-développement :

L'objectif est de :

- optimiser et développer de nouveaux outils dédiés au premier développement du créateur-repreneur ;

- intégrer des créateurs-repreneurs après deux ans d'activités dans les dispositifs tels que le plan 2000 PME ;
- accompagner le développement des créations par le biais de clubs de créateurs repreneurs d'entreprises.

Aujourd'hui le taux d'entreprises créées ayant été accompagnées est de l'ordre de 30%, il faut donc viser les 50% d'ici 3 ans.

### **Articuler le PRCTE aux autres thèmes du SRDE**

Il s'agit de coordonner le PRCTE avec les autres programmes :

- le programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire (PRDESS) ;
- le plan régional de développement de l'artisanat (PRDA) ;
- le programme régional de dynamisation des entreprises commerciales et de services (PRDECS) ;
- les outils financiers ;
- la formation ;
- l'innovation ;
- le développement des pôles d'excellence.

Certains thèmes transversaux peuvent être identifiés :

1. Outils financiers dédiés à l'amorçage et la création d'entreprises innovantes
2. sensibilisation et formation des opérateurs autour des programmes
3. optimisation de l'utilisation des aides directes dédiées à la création d'activités
4. innovation dans les nouveaux modèles d'entrepreneuriat (innovation sciences sociales, entreprendre autrement,...).
5. croisement entre les actions de création et reprises et le développement par secteurs d'activités

### **Bilan des partenaires**

#### **Chiffres clés du bilan 2000-2008 du P.R.C.T.E.**

Sur cette période le nombre d'accompagnements réalisés est passé de 4.000 en 2001 à 15.700 en 2008, soit une hausse de près de 200%. Le suivi touche désormais plus de 5.000 personnes, contre 1.200 en 2001.

Si le nombre de création d'entreprises ex nihilo a fortement augmenté, passant de 6.540 en 2001 à 13.116 en 2008, le nombre de reprises a quant à lui stagné autour de 1.600 à 2.000 reprises par an, malgré les moyens mis en œuvre pour les favoriser (près de 850.000 € en 2009). Toutefois, l'INSEE n'a pas communiqué les chiffres de la reprise depuis 2007, suite à un changement du mode de calcul.

Plus de 100 millions d'euros ont ainsi été mobilisés sur la période 2001 à 2008, avec pour but de développer l'esprit d'entrepreneuriat, ainsi que la création et la reprise d'entreprises pérennes en Nord - Pas de Calais. De 8 millions d'euros en 2001, le budget annuel dépasse désormais les 20 millions d'euros.

Le nombre de visiteurs au Salon CREER a été de 15.000 en 2007, 19.500 en 2008 et de 17.000 en 2009.

Des outils financiers nouveaux ont été mis en place pour répondre aux besoins de financement des créateurs et repreneurs : contrat artisanat, Commerce et Entreprises de Services (ACES), contrat de création, etc.

Pour atteindre les objectifs fixés les co-financeurs se sont appuyés sur les principaux réseaux d'accompagnement et de conseil aux créateurs, dans le but d'avoir une mise en œuvre de proximité : Boutiques de Gestion (ESPACE, Flandre Création, Idée Littoral), les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, et les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Il est donc essentiel de conserver cette dynamique en capitalisant sur les acquis du PRCTE, grâce à un maintien des financements.

*La mise en œuvre opérationnelle : capitaliser sur les savoirs-faires développés depuis 2001 et ajuster les modes d'intervention aux enjeux de 2013.*

La mise en œuvre opérationnelle s'appuie sur les acquis de huit ans de pratiques développées dans le cadre du P.R.C.T.E. et intègre les évolutions organisationnelles et budgétaires des différents partenaires (mise en œuvre de NACE et nécessité d'une convergence entre l'ensemble des parcours d'accompagnement, développement de l'accueil collectif, révision des modalités de financement pour prendre en compte les contraintes juridiques, relecture des « bases zéro »).

2009 fut une année de transition en terme de budget. Les fonds européens FEDER ont été très largement sollicités (à hauteur de 2,9 M€ contre 1,9 M€ l'année précédente). Depuis 2001, le budget affecté par le Conseil Régional a ainsi été multiplié par 3. Les Conseils Généraux voient leur budget en cours de redéfinition, et l'Etat concentre désormais ses crédits sur NACRE et sur les actions dédiées à la transmission-reprise (intervention inscrite dans le contrat de projet 2007-2013). 2010 subira les mêmes contraintes.

### **Organisation**

Dans le cadre du P.R.C.T.E. 2010-2013 persiste bien évidemment l'obligation pour l'ensemble des structures concernées d'alimenter la base de données « extranet », avec une validation trimestrielle des données, pour continuer à bénéficier du soutien du PRCTE.

Le présent cadrage pourra faire l'objet d'un premier bilan au terme du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010, ce qui donnera le recul nécessaire et un surplus de visibilité sur l'évolution des budgets de l'ensemble des co-financeurs du PRCTE.

Annexe 1 : Budget PRCTE 2009 (à titre indicatif)

<b>BUDGET PRCTE</b>	<b>2009</b>
<b>Conseil Régional</b>	12.000.000 €
<b>Etat</b>	3.059.000 €
<b>Conseil général 59</b>	1.049.000 €
<b>Conseil Général 62</b>	1.241.870 €
<b>Europe</b>	2.900.000 €
<b>CDC</b>	959.000 €
<b>Total</b>	21.208.870 €

- 3 -  
**LE PRDECS**





## Programme Régional de Dynamisation des Entreprises Commerciales et de Services (P.R.D.E.C.S)

### Ambition

La Région Nord – Pas de Calais a été marquée par de nombreuses réussites dans le domaine du commerce (13% de l'activité de Vente à Distance européenne avec près de 200 entreprises représentant 26.000 emplois) qui lui confèrent une dimension particulière parmi les Régions européennes.

Elle compte sur son territoire :

- 35.000 entreprises commerciales et de services aux particuliers, soit 180.000 emplois ;
- 11.000 hôtels et entreprises dans le secteur de la restauration, soit 40.000 emplois.

Par ailleurs, le territoire est marqué par des fortes disparités en termes d'équipement commercial :

- une métropole à vocation internationale de 1,5 millions d'habitants, animée par cinq centres villes (Roubaix, Lille, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Armentières) et onze centres commerciaux ;
- un réseau dense de villes moyennes animées par un centre ville et dotées de centres commerciaux : Dunkerque, Calais, Boulogne, St Omer, Hazebrouck, Armentières, Douai, Béthune, Lens, Arras, Cambrai, Maubeuge, Avesnes, Valenciennes ;
- un réseau très dense de centres villes avec des centres commerciaux ayant une zone de chalandise régionale voire (inter)nationale : Noyelles - Godault, Cité Europe, Englos, V2, et bientôt Roncq ;
- un réseau de bourgs-centres avec un tissu commercial dynamique ;
- des quartiers urbains voire des zones rurales avec un commerce en difficulté.

Dans le cadre du S.R.D.E, l'ambition de ce programme 2009-2013 est de favoriser les conditions d'évolution du commerce et des services en poursuivant les objectifs suivants :

- 1) maintien et développement de l'activité économique liée à ce secteur en identifiant et en s'adaptant aux évolutions sociétales (répondre aux besoins des habitants pour créer le commerce et les services du futur) ;
- 2) veiller à la cohésion et à l'équilibre territorial pour garantir une même offre de commerces et de services sur l'ensemble du territoire ;
- 3) intégrer les préoccupations liées au développement durable comme par exemple : le maintien et le développement du lien social, la prise en compte de la protection de l'environnement et la mise en œuvre d'une gouvernance adaptée.

Cela signifie :

- 1) **Construire une vision régionale cohérente des acteurs économiques en matière d'équipement commercial, en lien avec les objectifs du Schéma Régional. d'Aménagement et de Développement du Territoire (S.R.A.D.T) et avec le projet de Directive Régionale d'Aménagement sur la maîtrise de la périurbanisation** : L'objectif est d'organiser une réunion par semestre dans le cadre de la conférence permanente sur le commerce.

Cette vision permettra notamment d'assurer une cohérence d'ensemble sur le territoire en terme d'aménagement du territoire en réponse aux objectifs du S.R.A.D.T, de disposer d'une bonne visibilité des grands enjeux économiques présents et futurs afin d'avoir une approche différenciée selon les territoires.

Les actions menées dans ce cadre tiendront compte des politiques publiques nationales et du contexte réglementaire en matière d'aménagement commercial rappelés dans la partie 2.3 bilan des partenaires (rôle des S.C.O.T et de la C.D.A.C notamment).

**2) Soutenir la Création – Transmission – Reprise d’entreprises commerciales et de services dans le but de densifier et diversifier l’offre marchande** : (avec une augmentation en moyenne de 3% par an).

C’est un enjeu essentiel pour l’économie régionale et locale afin d’assurer le renouvellement des générations et le développement des activités et des emplois, d’assurer la transmission des savoirs et des savoir-faire et préserver un aménagement harmonieux du territoire.

**3) Favoriser le développement des entreprises commerciales et de services capables de s’adapter aux évolutions constantes du marché, aux demandes des clients et à l’évolution technologique** :

L’objectif est d’accompagner 4.500 entreprises d’ici 2013.

Ce défi nécessite à la fois une anticipation de l’évolution des marchés, la réalisation d’investissements courants mais également plus technologiques.

**4) Soutenir les territoires soucieux d’optimiser leur potentiel de développement économique** : (avec un objectif de 500 démarches territoriales accompagnées d’ici 2013 dont l’ensemble des territoires P.L.D.E).

Il s’agit de faciliter le maillage du territoire régional en favorisant une offre commerciale de proximité, garantissant une qualité de vie et contribuant à l’attractivité économique et à l’équilibre du territoire.

**5) Construire une politique de communication pour la valorisation du commerce et des services** :

Il s’agit de valoriser la dimension marchande de la région, de communiquer sur les projets des territoires.

**Articulation aux autres thèmes du SRDE**

- **Plan Régional de Développement de l’Artisanat (P.R.D.A)** : son ambition est d’amener la région Nord – Pas de Calais au tout premier rang national en terme de développement de l’artisanat, soit : passer de 380.000 entreprises artisanales à 55.000 et passer de 118.000 salariés à 160.000 d’ici 2013. Cet objectif sera atteint par le déploiement d’actions : des actions inscrites dans le P.R.C.T.E, un plan en faveur de la transmission d’entreprises, des actions collectives (RH +, CA +, actions export,...) ainsi que des outils financiers (avances remboursables pour la reprise d’entreprises, avances remboursables développement, fonds de garantie...).
- **Programme Régional de Création et de Transmission d’Entreprises (P.R.C.T.E)** : la priorité sera donnée à la mobilisation des actions qui permettent notamment un accompagnement en amont du projet de création ou de reprise, transmission de l’entreprise.
- **Outils financiers** : les plates formes d’initiatives locales pour la création ou la reprise d’entreprises. En 2008, 582 entreprises commerciales et 440 entreprises de services ont bénéficié d’un prêt d’honneur attribué par une Plate Forme d’Initiative Locale pour un projet de création ou de reprise.
- **Programmes Locaux de Développement Economique (P.L.D.E)** : ils traduisent la stratégie de développement économique des territoires et proposent des actions visant à soutenir le commerce et les services.
- **Plan Régional de Développement de l’Economie Sociale et Solidaire (P.R.D.E.S.S)** : il soutient les activités portant les valeurs de l’économie sociale et solidaire principalement dans le secteur des services aux personnes.
- **Pôle de compétitivité des Industries du Commerce (PICOM)** : la Région participe à ce pôle à connotation fortement technologique.

## Bilan des partenaires



### Etat

La politique en faveur du tissu économique de proximité se décline notamment à travers la réglementation relative à l'urbanisme commercial et les mesures de promotion et de développement du commerce de proximité. Elle s'appuie sur différents services déconcentrés et outils financiers.

La réglementation relative à l'urbanisme commercial a fait l'objet d'une profonde réforme à la suite de la publication de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et de son décret d'application n°2008-1212 du 24 novembre 2008 relative à l'aménagement commercial. Les demandes d'équipement commercial sont désormais examinées par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) présidées par le préfet de département. Les projets présentés doivent impérativement être compatibles avec les dispositions des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Un observatoire départemental d'aménagement commercial, également présidé par le préfet de département, a pour mission d'établir un inventaire des équipements commerciaux et d'analyser l'évolution de la répartition géographique de l'appareil commercial du département. Enfin, il est prévu l'adoption de schémas de développement commercial à valeur prospective, à l'échelle des communes, des EPCI ou des départements.

Par ailleurs, l'Etat conduit une politique active pour la promotion et le développement du commerce de proximité, secteur économique et social essentiel en intervenant dans les domaines de la création, de la transmission – reprise, du développement et du financement des entreprises commerciales et de service, afin que celles-ci contribuent plus encore à la création d'emplois et de richesses.

Elément central de cette politique, le plan national en faveur du commerce de proximité lancé en 2008 par le Secrétaire d'Etat chargé du commerce poursuit 3 objectifs :

- l'amélioration de la connaissance du commerce de proximité (observatoire national, conseil d'orientation du commerce de proximité, guide du savoir-faire sur la conduite de projet de développement du commerce, diffusion des bonnes pratiques) ;
- la réforme des outils de soutien aux commerces de proximité (F.I.S.A.C, EPARECA, appels à projets....) ;
- la valorisation du commerce de proximité (campagne de communication).

Les outils financiers sont les suivants :

a) le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C) qui permet de financer des opérations très diverses :

- des opérations collectives de dynamisation et modernisation du commerce en milieu urbain et rural ;
- des opérations de modernisation et mise aux normes de centres commerciaux, des marchés de plein air et halls ;
- des opérations individuelles de modernisation du commerce en milieu rural ;
- des études relatives au commerce.

En 2008, 127 projets F.I.S.A.C ont été financés en région Nord - Pas de Calais pour un montant total de 5,7 millions d'euros : dont 17 opérations urbaines, 89 opérations individuelles rurales et 21 opérations collectives de modernisation en milieu rural.

b) le Fonds Local d'Adaptation du Commerce Rural (F.L.A.C.R) : dispositif départemental mis en place en 2009, cogéré par l'Etat et les Conseils généraux, qui contribue à favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises commerciales et de services localisées en milieu rural.



### Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (C.R.C.I)

Les services Commerce des Chambres de Commerce et d'Industrie (C.C.I) comptent 50 personnes dont 38 conseillers en entreprises.

Leur action se déploie principalement, selon les priorités des C.C.I, dans des domaines suivants :

- accueil et accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprises ;
- soutien logistique, financier et à l'animation des unions commerciales (U.C) ;
- conseil individuel dans tous les domaines de la vie de l'entreprise ;

- actions collectives : Démarche Qualité (2.700 commerces audités de 2003 à 2009 y compris les renouvellements), Opération Commerce Eco-citoyen (800 commerçants qui ont signé la charte) ;
- participation au financement de la rénovation de magasins ;
- participation à la garantie des prêts pour les entreprises en difficultés ;
- participation à la gestion des centres villes ;
- aide au montage de dossiers F.I.S.A.C (individuels et territoriaux) ;
- études d'équipement commercial.

Des actions communes sont menées avec les Chambres des Métiers et de l'Artisanat dans le cadre du P.R.C.T.E, notamment pour la transmission et la reprise d'entreprises (Opération Transcommerce-Transartisanat).

Par ailleurs, un Observatoire du Commerce a été créé par l'ensemble des CCI de la région : il gère une base de données des établissements de plus de 300 m2 (3000 points de vente) et publie régulièrement un Panorama du commerce et de la distribution du Nord.



### *Le Conseil Général du Nord*

Il intervient sur ce secteur via plusieurs politiques: la mise en œuvre du Fonds départemental d'adaptation du commerce rural, en lien avec l'Etat ; son intervention dans le cadre du P.R.C.T.E par le conseil et l'accompagnement des futurs créateurs d'entreprises par les Boutiques de Gestion couvrant l'ensemble du territoire.

En outre, le Département participe au financement des entreprises en création par le biais des Plates formes d'Initiative Locale (prêts d'honneur), de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique qui aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique mais aussi de Nord Actif (garantie de prêt bancaire). Le Département accompagne également la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord dans le cadre d'une convention principalement axée autour de l'emploi (sensibilisation des jeunes et publics en difficultés aux métiers de l'artisanat, réalisation d'études sur l'emploi...). En dernier lieu, une politique d'hébergement d'entreprises a été mise en œuvre (hôtels d'entreprises, bâtiments relais, pépinière d'entreprises...).



### *Le Conseil Général du Pas-de-Calais*

Il axe sa politique de développement économique sur l'appui aux projets des E.P.C.I du Pas-de-Calais par le biais des Contrats Territoriaux de Développement Durable. A ce titre, il soutient l'aménagement d'infrastructures économiques destinées notamment aux entreprises artisanales et de services : création / requalification de zones d'activités et bâtiments locatifs (pépinières et hôtels d'entreprises, bâtiments relais).

Il contribue également au développement du commerce et des services dans le cadre de ses compétences (opérations de voirie départementale à proximité de zones commerciales, actions en faveur de l'insertion des publics en difficulté, intervention pour la redynamisation des bourgs-centres.) et de sa participation au P.R.C.T.E (y compris le renforcement du fonds de prêt des P.F.I.L) et au P.R.D.A (via la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat). Avec l'Etat, il co-gère le Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural.

Par ailleurs, il soutient également le secteur de l'hôtellerie indépendante – les projets de création ou rénovation d'équipements hôteliers classés (hors chaînes).



### *Les territoires*

Ils œuvrent notamment pour soutenir et développer le tissu économique de proximité par une amélioration de l'offre immobilière (zones d'activités, bâtiments), des démarches F.I.S.A.C ou P.L.A en cours, la mise en place de dispositifs d'interventions directes auprès des entreprises (intérêts bonifiés, subvention pour l'acquisition de matériel...), l'élaboration d'une politique de marketing territorial.

## Stratégie

### **1) Construire une vision régionale cohérente des acteurs économiques en matière d'équipement commercial, en lien avec les objectifs du S.R.A.D.T et avec le projet de Directive Régionale d'Aménagement (D.R.A) sur la maîtrise de la périurbanisation :**

Au-delà du contexte réglementaire existant, récemment réformé, qui confie la gestion de la planification spatiale de l'équipement commercial au niveau local (S.C.O.T et C.D.A.C), une démarche d'animation économique et commerciale a toute sa place au niveau régional. La construction d'une vision régionale cohérente des acteurs économiques de la région en matière d'équipement commercial se fera de manière privilégiée par une élaboration partenariale au sein d'une structure informelle d'observation, de concertation, d'échanges et d'information.

Cette structure, baptisée Conférence permanente du commerce, sera placée sous l'égide du S.R.D.E. Coprésidée par la Région et la C.R.C.I, elle rassemblera des représentants des acteurs de la région (commerçants, représentés par des fédérations d'unions commerciales, enseignes de la distribution, territoires (via les P.L.D.E), C(R)CI, représentant du comité de pilotage de la D.R.A, Etat). Elle se réunira 1 fois par semestre et aura pour objet de :

- déterminer le bilan et les perspectives du programme présentés lors de la conférence permanente du S.R.D.E ;
- être une instance d'animation, d'observation et d'échanges entre les acteurs.

Ces acteurs seront répartis au sein de trois comités techniques œuvrant sur :

- 1) l'équipement commercial ;
- 2) les démarches territoriales ;
- 3) les actions collectives à destination des entreprises et des unions commerciales.

La première réunion de la conférence permanente sur le commerce déterminera la composition de ces comités, leur programme d'activités, leur fonctionnement. Ces éléments seront retranscrits dans une lettre de mission qui leur donnera toute légitimité pour pouvoir réaliser leur mission.

Le développement commercial trouvera sa traduction notamment autour de grands projets comme le Louvre à Lens et autour des systèmes de transport collectif pour créer des pôles d'activités et des pôles d'animation cohérents, équilibrés, complémentaires et non préjudiciables des centres – villes et quartiers (contrat A.C.E.S (Artisanat, Commerce, Entreprises de Services)).

### **2) Soutenir la Création – Transmission – Reprise d'entreprises commerciales et de services dans le but de densifier et diversifier l'offre marchande :**

Le soutien au commerce et aux services se fera par le biais de la mobilisation des actions du P.R.C.T.E (accompagnement en amont du projet de création ou de reprise de l'entreprise) et du P.R.D.A (les actions collectives : action transmission, ainsi que les outils financiers : avances remboursables pour la reprise d'entreprises, avances remboursables développement ...).

### **3) Favoriser le développement des entreprises commerciales et de services capables de s'adapter aux évolutions constantes du marché, aux demandes des clients et à l'évolution technologique :**

a) les aides individuelles comprennent le :

- soutien à l'investissement matériel notamment avec le contrat A.C.E.S (Artisanat, Commerce, Entreprises de Services), le F.I.S.A.C (aides aux entreprises) et le F.L.A.C.R ;
- abondement au fonds de garantie pour aider les entreprises commerciales et de services à accéder au crédit bancaire.

b) les actions collectives portent sur :

- accompagnement à la structuration interne de l'entreprise par la réalisation d'audits: emploi, GPEC, prospection commerciale ;
- développement des outils de modernisation du commerce : poursuite et intensification de la démarche qualité, usage des TIC (dispositif BOUTIC), poursuite du dispositif ARDAN (Action Régionale pour le Développement d'Activités nouvelles), démarches de développement durable, actions innovantes du Pôle de compétitivité des industries du commerce (PICOM) ;

- développement de services collectifs (groupements d'achats, groupement de moyens, groupement commercial...);
- création d'un Centre Régional de la Relation avec le Client : lieu d'observation, d'analyse, d'information, de formation, permettant d'interpréter et d'anticiper les évolutions des comportements des consommateurs et de diffuser ces informations (newsletters, site internet...).

c) Le développement des entreprises commerciales indépendantes nécessite une mise en réseau. Cette mise en réseau est faite au travers des unions commerciales (UC) :

L'expérience acquise par les C.C.I montre que l'adhésion des commerçants aux actions collectives passe par des UC efficaces. Actuellement, le réseau des UC actives sur la région est insuffisant. Les actions menées par plusieurs CCI montrent que la redynamisation des UC passe par :

- la fédération des UC ;
- l'emploi de salariés venant soutenir les responsables de ces UC.

L'objectif est donc de fédérer les UC et de faciliter la création de postes d'animateurs des espaces marchands en recherchant des moyens de financement qui ne relèvent pas de la politique régionale.

Le bénéfice attendu est l'augmentation significative du nombre d'adhérents aux UC et du nombre de commerçants participants aux actions collectives du présent P.R.D.E.C.S.

#### **4) Soutenir les démarches des territoires soucieux d'optimiser leur potentiel de développement économique :**

Il s'agit de :

- préserver les savoir-faire spécifiques et les identités économiques des territoires par le soutien à des démarches collectives immatérielles ou des actions expérimentales (territoires PLDE) ;
- soutenir les territoires qui se lancent dans une démarche globale de revitalisation du centre ville intégrée dans un projet d'aménagement multifonctionnel du territoire par le biais notamment du F.I.S.A.C, du FEDER et des fonds territoriaux ;
- accompagner l'action des animateurs des espaces marchands par un appui technique (information..) et par des actions collectives de formation, des outils de communication.

#### **5) Construire une politique de communication pour la valorisation du commerce et des services :**

Cette politique de communication reposera sur la :

- création d'un évènement majeur biennal sur l'innovation dans le domaine marchand en lien avec le pôle de compétitivité « Industrie du commerce ». Ce sera un véritable moment de rencontre du monde du commerce et de la distribution, offrant un réel effet de levier pour les porteurs de projets, vitrine du commerce du futur mettant en valeur les innovations ;
- promotion et mise en exergue des bonnes pratiques (démarches Plan Local d'Actions, entreprises, unions commerciales...) par le biais de publications ;
- mise en réseau des commerçants s'appuyant sur une marque contribuant à les fédérer, à développer une notion d'appartenance et à les identifier auprès des consommateurs (outils de communication) ;
- mise en place d'une politique de marketing territorial. Cette politique devra s'articuler avec les marques collectives régionales.

#### **Organisation**

Le pilotage politique de ce programme sera assuré par la conférence permanente du Schéma Régional de Développement Economique.

La conférence permanente sur le commerce sera l'instance de gouvernance du P.R.D.E.C.S et se réunira deux fois par an. Elle aura pour objet de :

- déterminer le bilan et les perspectives du programme présentés lors de la conférence permanente du S.R.D.E ;
- être une instance d'animation, d'observation et d'échanges entre les acteurs.

Ces acteurs seront répartis au sein de trois comités techniques œuvrant sur :

- 1) l'équipement commercial ;
- 2) les démarches territoriales ;
- 3) les actions collectives à destination des entreprises et des unions commerciales ;

La première réunion de la conférence permanente sur le commerce déterminera la composition de ces comités, leur programme d'activités, leur fonctionnement. Ces éléments seront retranscrits dans une lettre de mission qui leur donnera toute légitimité pour pouvoir réaliser leur mission.

### Plan d'actions pluriannuel

	2009	2010	2011
<b>1) Construire une vision régionale en matière d'équipement commercial :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• préfiguration de la mise en place de la conférence permanente sur le commerce ;</li> <li>• projet Louvre à Lens (Euralens) ;</li> <li>• préfiguration de la mise en place du centre de la relation avec le client.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en place et tenue de deux conférences permanentes sur le commerce ;</li> <li>• projet Louvre à Lens (Euralens) ;</li> <li>• mise en place du centre de la relation avec le client.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• tenue de deux conférences permanentes sur le commerce ;</li> <li>• projet Louvre à Lens (Euralens) ;</li> <li>• centre de la relation avec le client.</li> </ul>
<b>2) Soutenir la Création – Transmission – Reprise d'entreprises commerciales et de services :</b>	<b>+ de 3 % de création – transmission et reprise d'entreprises</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PRCTE ;</li> <li>• PRDA.</li> </ul>	<b>+ de 3% de création – transmission et reprise d'entreprises</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PRCTE</li> <li>• PRDA</li> <li>• abondement du Fonds de garantie pour le commerce et les services</li> </ul>	<b>+ de 3% de création – transmission et reprise d'entreprises</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PRCTE</li> <li>• PRDA</li> <li>• abondement du Fonds de garantie pour le commerce et les services</li> </ul>
<b>3) Favoriser le développement des entreprises commerciales et de services :</b>	<b>100 entreprises financées</b> a) Aides individuelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en place du FLACR ;</li> <li>• FISAC ;</li> <li>• mise en œuvre du contrat A.C.E.S.</li> </ul> <b>400 entreprises accompagnées</b> b) Actions collectives (BOUTIC, opération qualité, démarches développement durable...) c) fédération des UC.	<b>200 entreprises financées</b> a) Aides individuelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• FLACR ;</li> <li>• FISAC ;</li> <li>• Contrat A.C.E.S.</li> </ul> <b>500 entreprises accompagnées</b> b) Actions collectives (BOUTIC, opération qualité, démarches développement durable...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• audits entreprises ;</li> <li>• services collectifs entreprises ;</li> <li>• création du centre de la relation avec le client.</li> </ul> c) fédération des UC.	<b>300 entreprises financées</b> a) Aides individuelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- FLACR ;</li> <li>- FISAC ;</li> <li>- Contrat A.C.E.S.</li> </ul> <b>600 entreprises accompagnées</b> b) actions collectives (BOUTIC, opération qualité, démarches développement durable...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• audits entreprises ;</li> <li>• services collectifs entreprises ;</li> <li>• centre de la relation avec le client.</li> </ul> c) fédération des UC.
<b>4) Soutenir les démarches des territoires :</b>	<b>84 démarches territoriales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soutien à des actions portées par des territoires PLDE ;</li> <li>• démarches FISAC.</li> </ul>	<b>94 démarches territoriales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• expérimentation et soutien aux actions des territoires PLDE ;</li> <li>• démarches FISAC ;</li> <li>• appui technique, actions collectives et outils de communication pour les animateurs des espaces marchands.</li> </ul>	<b>104 démarches territoriales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• expérimentation et soutien aux actions des territoires PLDE ;</li> <li>• démarches FISAC ; appui technique, actions collectives et outils de communication pour les animateurs des espaces marchands</li> </ul>

	2009	2010	2011
<b>5) Construire une politique de communication :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préfiguration des outils de communication.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>organisation évènementiel ;</li> <li>promotion de bonnes pratiques ;</li> <li>travail sur les outils de communication (marque...) ;</li> <li>marketing territorial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réalisation d'un évènementiel ;</li> <li>promotion de bonnes pratiques ;</li> <li>diffusion des outils de communication ;</li> <li>marketing territorial.</li> </ul>

### Plan de financement 2009

	2) Soutenir la Création Transmission Reprise d'entreprises commerciales et de services	3) Favoriser le développement des entreprises commerciales et de services	4) Soutenir les démarches des territoires	5) Comm.	TOTAL
<b>Conseil Régional</b>	PRCTE : 5,4 M€ PRDA : 2,13 M€	Contrat ACES : 2,2 M€ BOUTIC : 200.000 € ARDAN : 159.227 €	Expérimentation territoires PRDA/PRDECS : 300.000 €	10.000 €	<b>10,40 M€</b>
<b>CRCI</b>	PRCTE : 570.000 € Hors PRCTE : 90.000 €	483.000 €	1,19 M€	15.000 €	<b>2,35 M€</b>
<b>Etat</b>	PRCTE : 1,8 M€ PRDA : 1,43 M€	FISAC : 5 M€ FLACR : 218.570 M€			<b>8,45 M€</b>
<b>CG 59</b>	PRCTE : 629.400 € CMA : 120.000 M€	Hébergement d'entreprises : 1 M€			<b>1,75 M€</b>
<b>CG 62</b>	PRCTE : 745.200 M€ PRDA : 342.000 M€	ZA et hébergement entreprises : 1,2 M€ Hôtellerie : 120.000 M€			<b>2,4 M€</b>
<b>FEDER</b>	Axe 1 priorité 8 : 2,01 M€	Axe 1 priorité 9 : 528.571 €	Axe 4 : 1 M€		<b>3,54 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15,27 M€</b>	<b>11,11 M€</b>	<b>2,49 M€</b>	<b>25.000 €</b>	<b>28,89 M€</b>

(1) Les chiffres indiqués pour 2009 sont des montants estimatifs et à titre indicatif

**Cet avis a fait l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle au sein d'une convention cadre.**

- 4 -

## LA MISSION SUR LES OUTILS FINANCIERS REGIONAUX





***Rapport de Monsieur Jean-Pierre GUILLOIN,  
Président du MEDEF Nord - Pas de Calais***



*« Pour que la loi du progrès existât, il faudrait que chacun voulût la créer,  
c'est-à-dire que quand tous les individus s'appliqueront  
à progresser alors l'humanité sera en progrès »*

*Charles Baudelaire  
Journaux intimes*



## Introduction

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, la question des outils financiers régionaux a été soulevée. Il s'agissait de savoir dans quelle mesure ces outils contribuent au développement régional, et d'envisager ce qui peut être fait pour améliorer encore leur efficacité.

Ce document est le fruit de cette mission d'enquête du SRDE. Il effectue la synthèse des informations recueillies lors d'entretiens menés avec un certain nombre d'intervenants de la place (cf. annexe), autour des points suivants :

- Modalités, stades d'intervention et conditions d'intervention des outils financiers régionaux ;
  - Capacité des outils financiers régionaux à répondre aux besoins des entreprises ;
  - Identification des besoins insuffisamment couverts ;
  - Actions à mener pour accroître la dynamique entrepreneuriale de la région Nord - Pas de Calais.
- 
- On rappellera d'abord l'importance des PME et de l'innovation dans l'économie française et sur le positionnement relatif de la région Nord Pas de Calais en terme de création d'entreprises et d'investissement en recherche et développement ;
  - Les outils financiers régionaux et leur mode d'intervention seront ensuite décrits dans un tableau synthétique.
  - Nous verrons que ces outils financiers régionaux couvrent la majorité des besoins des entreprises (l'amorçage et la création, le développement, la transmission, le rachat de positions minoritaires,...)
  - Puis l'étude propose 21 propositions, articulées autour de 4 thèmes, pour améliorer l'efficacité des outils financiers régionaux dans l'économie du Nord-Pas-de-Calais.
  - Enfin, un point particulier est consacré à l'économie sociale et solidaire, secteur de l'économie régionale représentant 11% de l'ensemble du secteur privé ou semi-public en terme d'emploi.

## Cadre et objectifs de l'étude

Malgré les impulsions publiques et privées données au cours des dernières années, la région Nord - Pas de Calais demeure en retrait par rapport à de nombreuses régions françaises en matière de création d'entreprises, de densité entrepreneuriale ou encore d'innovation.

Dans ce contexte, le Conseil Régional a engagé une analyse sur les outils financiers régionaux avec les objectifs suivants :

- Vérifier la complétude de l'offre ;
- promouvoir les conditions d'émergence des projets innovants et le développement des jeunes entreprises innovantes ;
- vérifier la qualité du dialogue et la bonne adéquation entre l'intervention des acteurs chargés de l'accompagnement des projets, les attentes des acteurs financiers et leur stratégie d'investissement ;
- étudier les conditions de la mise en place d'une stratégie de communication afin de faire reconnaître l'offre financière régionale comme facteur d'attractivité du territoire ;
- réfléchir à des mécanismes financiers innovants, permettant aux PME régionales de renforcer leurs fonds propres pour accroître leur solidité et permettre leur développement ;

- réfléchir à l'organisation « d'une conférence régionale des outils financiers » ouvertes à l'ensemble des partenaires financiers régionaux afin de suivre l'ensemble des questions posées depuis 2006.

## A. Etat des lieux

### 1. L'importance des PME dans l'économie française

Les PME sont des acteurs essentiels du tissu productif français.

Définies par la Commission européenne comme les entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros, les PME représentent 66% de l'emploi marchand (11 millions sur 16 millions de personnes occupées dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services, dont 9 millions pour les seules PME indépendantes) et 56% de la valeur ajoutée marchande.

Sont considérées comme indépendantes les PME qui ne sont pas têtes de groupe ou filiales (c'est-à-dire les entreprises dont la participation dans le capital par un groupe dépassent 50%) d'un groupe français ou étranger. Les têtes de groupe et filiales d'un « micro-groupe » français (groupe de moins de 250 salariés) sont toutefois considérées comme des PME indépendantes.

Répartition de l'emploi marchand et de la valeur ajoutée selon la taille des PME.

	Personnes occupées		Valeur ajoutée marchande	
	Nombre (millions)	Répartition par taille	En milliards d'euros	Répartition par taille
<b>PME indépendantes</b>	<b>8,8</b>	<b>54,4%</b>	<b>328,4</b>	<b>41,5%</b>
Très petites entreprises				
Micro-entreprises de 0 à 9 salariés	4,9	30,4%	162,6	20,6%
Autres TPE de 10 à 19 salariés	1,2	7,2%	50,4	6,4%
Autres petites entreprises de 20 à 49 salariés	1,5	9,5%	67,0	8,5%
Moyennes entreprises	1,2	7,3%	48,4	6,1%
<b>PME filiales de groupes</b>	<b>1,8</b>	<b>11,0%</b>	<b>109,2</b>	<b>13,8%</b>
<b>Entreprises de plus de 250 salariés</b>	<b>5,6</b>	<b>34,7%</b>	<b>353,5</b>	<b>44,7%</b>
<b>Ensemble des entreprises</b>	<b>16,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>791,1</b>	<b>100,0%</b>

Source : DGI - INSEE, 2005

En dynamique, les PME sont responsables de la grande majorité des créations d'emplois sur le long terme. Alors qu'elles représentaient en 1985 61% de l'emploi salarié, les entreprises de moins de 500 salariés ont créé 85% des emplois entre 1985 et 2000 (1,8 millions sur 2,2 millions au total).

Elles ont créé 500.000 emplois l'an dernier et une augmentation des effectifs de 20% est encore prévue sur les 10 prochaines années.

Evolution de l'emploi entre 1985 et 2000 par tranche de taille d'entreprises

Taille de l'entreprise	Emploi en 1985		Evolution 1985/2000		Taux de croissance sur 15 ans
	Nombre de salariés (milliers)	Répartition par taille	Nombre de salariés (milliers)	Répartition par taille	
< 10 salariés	2 124	18%	687	31%	31%
10-49 salariés	2 340	19%	587	27%	24%
50-499 salariés	2 888	24%	578	26%	19%
500-2 999 salariés	1 960	16%	297	14%	14%
> 3 000 salariés	2 747	23%	33	2%	0%
<b>Ensemble</b>	<b>12 059</b>	<b>100%</b>	<b>2 183</b>	<b>100%</b>	<b>17%</b>

Au-delà de leur rôle dans la création directe d'emplois, les PME contribuent fortement à la croissance par le processus de remplacement d'entreprises en place par de nouvelles entrantes plus efficaces et porteuses d'innovations.

Ce processus aurait contribué à lui seul à 25% de la croissance de la productivité américaine imputable au progrès technique entre 1977 et 1987.

## 2. L'insuffisante croissance des PME en France

Plusieurs études récentes ont mis en avant la faiblesse du nombre et de la croissance des PME françaises, qui constitueraient une faiblesse structurelle de notre économie.

Selon une analyse de l'OCDE, les entreprises européennes se distingueraient de leurs consœurs américaines non pas par le nombre de créations, qui serait équivalent dans les deux zones, mais par le devenir des entreprises après leur naissance.

Les firmes américaines croîtraient en effet beaucoup plus rapidement : sept ans après leur création, l'emploi des entreprises toujours en vie s'élèverait à 226% de l'emploi au moment de la création, contre 122% en Allemagne et 107% en France.

Seulement 40% des 100 premières entreprises américaines existaient il y a trente ans contre 90% des 100 premières entreprises françaises.

6 des 25 plus grandes entreprises américaines sont nées après 1960, ce qui n'est le cas que pour une des 25 plus grandes entreprises européennes (SAP).

Les Etats-Unis ont ainsi généré 7 fois plus de nouvelles très grandes entreprises que l'Europe depuis 1980.

Acteurs importants de l'économie en termes d'innovation et de création d'emplois, les PME pourraient l'être d'avantage encore si elles parvenaient à trouver les conditions de leur développement dans de meilleures conditions et, pour certaines d'entre elles, à se constituer en leaders mondiaux.

Dans la compétition internationale qui se durcit face aux pays à bas coûts de main d'œuvre et aux grands pays industrialisés, le positionnement de la France doit se faire vers encore plus de haute technologie et d'innovation.

Cette problématique est renforcée par la crise actuelle et ses conséquences inévitables pour les entreprises de la région et leurs salariés. La solution réside dans l'émergence de ces entreprises de croissance.

En conséquence, des moyens financiers sont nécessaires non seulement pour créer et étendre l'activité des PME, développer de nouveaux produits et investir dans de nouveaux emplois ou de nouveaux sites de production, mais également pour résister et sortir de la crise actuelle.

## **B. Les chiffres du Nord – Pas de Calais**

Préambule :

Malgré l'existence de nombreux organismes chargés du recensement des principales données économiques et la création de structures spécifiques au Nord pas de Calais (Entreprises et Développement, PRCTE,...), il demeure difficile de disposer de chiffres synthétiques permettant d'une part d'illustrer de façon objective les principales problématiques économiques de notre région et d'autre part de recenser le poids et l'action des différents outils de financement régionaux.

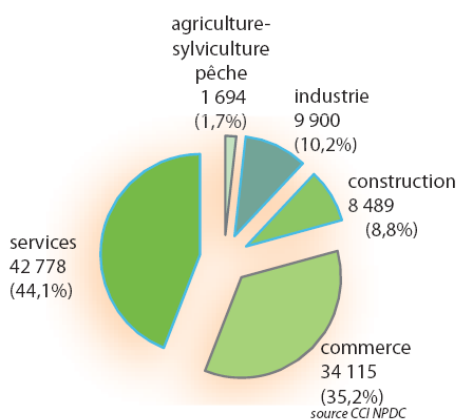
Par ailleurs, certains chiffres méritent souvent d'être appréciés avec prudence. Ceci est notamment le cas des données relatives à l'innovation (les données sur les investissements de recherche et développement développées par les grands groupes ne pouvant être examinés de façon exhaustive au niveau de chaque région).

L'absence d'un outil concentrant les principales données économiques régionales constitue à l'évidence un frein majeur dans l'appréciation des actions à mener et dans l'analyse de l'efficacité des outils de financement.

### 1. Les chiffres de l'entreprise en Nord - Pas de Calais en 2008

Au 1<sup>er</sup> avril 2008, 96.976 établissements étaient inscrits au registre du commerce et des sociétés. En 2008, 13.116 créations d'entreprises ont été recensées, chiffres en progression de 2,1 % par rapport à 2007.

Répartition des établissements régionaux (secteur privé) par secteurs d'activité au 1<sup>er</sup> avril 2008



### Les chiffres de la création d'entreprise

La création d'entreprise en Nord - Pas de Calais entre 2004 et 2008.

	Nombres de créations annuelles				
	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Nord - Pas de Calais</b>	10.266	10.917	11.488	12.848	13.116
<b>France (hors idf)</b>	189.529	191.276	203.950	231.200	234.528
<b>% NPDC</b>	5,42%	5,70%	5,63%	5,55%	5,59%
<b>France</b>	268.442	270.314	285.732	321.478	327.396
<b>% NPDC</b>	3,82%	4,04%	4,02%	4%	4%

La part relative de la région dans les créations d'entreprises représente 4% alors que son poids relatif par rapport au PIB national est de 5,1% (à 90.841 M€) et par rapport à la valeur ajoutée nationale de 5,2% (à 81.035 M€).

La région enregistre donc un léger retard dans la création d'entreprises par rapport à son poids économique.

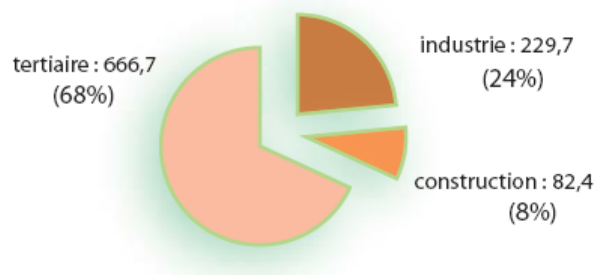
### 2. L'emploi

Les effectifs du secteur privé du Nord Pas de Calais au 31 décembre 2006 s'élevaient à 978.954 salariés, avec des évolutions contrastées selon les secteurs d'activité.

## Evolution et poids dans les effectifs nationaux

31/12/2006	évolution 2006/2005	NPDC /France
industrie	-2.60%	6.70%
construction	3.70%	5.90%
tertiaire	2.60%	5.80%
<b>total</b>	<b>1.40%</b>	<b>6.00%</b>

## Répartition par secteurs d'activité (en milliers)



Enfin, sur les 13.116 entreprises créées en 2008, 85,5% n'employait aucun salarié au démarrage, et seul 0,8% employait 10 salariés et plus. A ce titre, depuis 1993, le nombre d'entreprises créées n'employant aucun salarié au démarrage a doublé, alors que dans le même temps, celles qui employaient au moins 1 salarié au démarrage diminuait de 10%.

### 3. Les chiffres de l'innovation

La région Nord - Pas de Calais consacre 0,67% de son PIB à l'innovation contre 2,1% au niveau national. Ce ratio la place à la 21<sup>ème</sup> place des régions françaises.

Par ailleurs, le taux de création d'entreprises issues des 2 incubateurs de la région se situe dans la 2<sup>ème</sup> moitié de la distribution

**Nombre d'entreprises issues des incubateurs entre 2000 et 2006**

Région / Incubateurs	Projets incubés	En % Total Projets	Entreprises créées	En % Total Entreprises créées	Taux de création par incubateur (%)
Alsace / SEMIA	53	3,06	39	4	73,6
Aquitaine / IRA	76	4,39	50	5	65,8
Auvergne / BUSI	64	3,70	35	3	54,7
Basse-Normandie	34	1,96	21	2	61,8
Bourgogne / PREMICE	51	2,94	32	3	62,8
Bretagne / Emergys	72	4,16	52	5	72,2
Centre / LANCEO	25	1,44	16	2	64
Champagne-Ardenne / ICAR	32	1,85	18	2	56,3
Corse	6	0,35	1	0	16,7
Franche-Comté / IEI.FC	35	2,02	16	2	45,7
Haute -Normandie / ACCEVAL	27	1,56	11	1	40,7
IDF-Paris / Agoranov	101	5,83	80	8	79,2
IDF-Paris / Paris Biotech Santé	43	2,48	33	3	76,7
IDF / IncubAlliance	111	6,41	84	8	75,7
Languedoc-Roussillon / LRI	111	6,41	53	5	47,8
Limousin / AILE	35	2,02	17	2	48,6
Lorraine / IL	50	2,89	24	2	48
MIPY / incubateur régional	74	4,27	51	5	68,9
NPDC / Eurasanté	52	3,00	31	3	59,6
NPDC / MITI	55	3,18	22	2	40
PDL / Atlanpole incubateur	89	5,14	54	5	60,7
Picardie / IRP	24	1,39	18	2	75
Poitou-Charentes / IRPC	46	2,66	18	2	39,1
PACA / Multimedia Belle de Mai	70	4,04	47	4	67,1
PACA / Paca Est	55	3,18	34	3	61,8
PACA / Impulse	62	3,58	48	5	77,4
Rhône-Alpes / Créalys	157	9,06	81	8	51,6
Rhône-Alpes / Grain	106	6,12	57	5	53,8
La Réunion / incubateur régional	16	0,92	7	1	43,8
<b>Total</b>	<b>1 732</b>	<b>100</b>	<b>1 050</b>	<b>100</b>	<b>60,6</b>

## C. Les outils financiers régionaux

Les principaux acteurs publics et privés:

Phases de Développement	Amorçage	Création	Primo-développement	Développement	Retournement	Changement du management Cession
<b>Définitions</b>	Phase de Recherche et Développement Etude de marché Etude de faisabilité	Constitution la société ou de l'entreprise Démarrage de l'activité	Trois premières années de la vie de l'entreprise	Expansion et développement de l'entreprise Croissance externe Structuration de l'entreprise	Restructuration financière Réorientation de l'activité	Cession d'entreprise
<b>Principales problématiques</b>	Emergence des projets  Financement des frais d'amorçage en l'absence de produits d'activité  Financement des frais immatériels : études, recherche, prospection,...	Emergence des projets  Analyse et Financement des besoins en fonds de roulement  Financement des frais immatériels : études, recherche, prospection,.. Accompagnement des créateurs	Financement des investissements  Financement des besoins en fonds de roulement  Financement des frais immatériels : études, recherche, prospection,.. Accompagnement des créateurs	Financement des investissements  Financement des besoins en fonds de roulement  Financement des frais immatériels : études, recherche, prospection,...	Financement des frais de restructuration	Financement de la reprise en l'absence de garanties réelles sur dettes senior  Financement des besoins en fonds de roulement notamment face à des risques de "rupture"  Accompagnement des repreneurs
<b>Financements</b>						
<b>Fonds Propres ou quasi fonds propres</b>	Avances Remboursables OSEO, ...  Prêts Participatifs amorçage OSEO  Business Angels Fonds ISF  Inovam  Finorpa SCR	Prêts d'honneur : plateformes d'initiatives (LMI, VNEI, ...); Réseau Entreprendre Cigales Business Angels Fonds ISF  Nord Création Stés locales d'investissement Groupe IRD    Autonomie et solidarité	Business Angels  Nord Création Stés locales d'investissement Groupe IRD  Finorpa SCR	Business Angels Fonds ISF - sous conditions Croissance Nord Pas de Calais Stés locales d'investissement Groupe IRD  Finorpa SCR Finorpa Mezzanine Filiales bancaires: Région Expansion, Etoile ID, SGAM, Esfin, Participex, SPEF, BNP Paribas Dévt, Siparex	Business Angels  Croissance Nord Pas de Calais  Finorpa SCR	Business Angels  Nord Création et/ou Croissance Nord Pas de Calais Stés locales d'investissement Groupe IRD Finorpa SCR  Filiales bancaires: Région Expansion, Etoile ID, SGAM, Esfin, Participex, SPEF, BNP Paribas Dévt, Siparex
<b>Financements bancaires</b>		PCE  ADIE  Prêts Bancaires Crédit Bail Mobilier	Prêts Bancaires Crédit Bail Mobilier	Prêts Bancaires Crédit Bail Mobilier Crédit Bail Immobilier	Prêts Bancaires Crédit Bail Mobilier CB Immobilier (Lease Back)	Prêts Bancaires
<b>Garanties</b>	OSEO FRG Nord Financement	OSEO FRG Nord Financement Siagi	OSEO FRG Nord Financement Siagi	OSEO FRG Nord Financement Siagi	OSEO FRG Nord Financement	OSEO FRG Nord Financement Siagi

## D. Des outils régionaux – pour quelles missions ?

### Préambule

Les outils régionaux ne doivent pas avoir pour vocation de se substituer aux dispositifs développés par des établissements financiers privés ou par des structures nationales telles qu'OSEO.

En revanche, ces outils nationaux sont par construction standardisés et ne peuvent pas répondre aux besoins spécifiques de chacune des régions et de chacun des territoires. C'est d'ailleurs la raison qui a amené par exemple OSEO à développer OSEO garantie région, structure de garantie co-dotée par OSEO et les Conseils Régionaux en fonction des priorités affirmées par chaque territoire, ou encore des fonds de garantie innovation.

Sur ces constats, les outils financiers régionaux devraient donc prioritairement compléter les outils nationaux pour répondre aux besoins spécifiques de la région Nord Pas de Calais.

Ils pourraient donc intervenir prioritairement :

- En complétant des dispositifs nationaux en apportant un levier supplémentaire à des financements ou garanties, selon un principe d'additionnalité.
- En apportant des solutions liées à des besoins spécifiques identifiés dans des territoires, selon un principe de complémentarité.

### Les principaux axes de développement

Les outils financiers disponibles en Nord Pas de Calais permettent de couvrir la grande majorité des besoins des entreprises (l'amorçage et la création, le développement, la transmission, le rachat de positions minoritaires,...)

Cependant, les différents entretiens ont permis d'identifier certaines problématiques qui doivent encore être confortées :

- Renforcer les capacités d'analyse et de promotion des outils financiers, par typologie de publics.
- Développer les moyens financiers et techniques des structures de financement des projets les plus risqués.
- Renforcer les capacités d'émergence des projets de création et d'innovation et améliorer leur accompagnement.
- Renforcer les capacités de financement des entreprises à potentiel et des projets stratégiques régionaux.
- Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.

### **1. Renforcer nos capacités régionales d'analyse et de promotion de l'entrepreneuriat, par typologie de publics**

#### *1.1 Promouvoir la volonté régionale de développer l'esprit entrepreneurial*

La région Nord Pas de Calais a la chance de disposer d'une très large palette d'outils financiers.

La place bancaire de Lille est l'une des plus importantes de France et la forte densité géographique de notre région a favorisé l'implantation de nombreuses agences bancaires de proximité. Le guide des services financiers 2008 publié par Lille Place Financière recense une vingtaine d'organismes de financements en fonds propres, auxquelles il faut ajouter une dizaine de structures dédiées à la création d'entreprises. Les acteurs publics et les organisations professionnelles et patronales en région Nord - Pas de Calais ont largement contribué à densifier encore ces outils financiers, tant en matière d'amorçage, que de création, de développement ou de transmission. Enfin, l'histoire entrepreneuriale a favorisé l'émergence de nombreux business angels.

Cependant, malgré la qualité et l'importance de l'offre de financement en Nord - Pas de Calais, nous manquons de statistiques permettant de mesurer de façon consolidée et fiable l'activité de ces outils sur la région Nord - Pas de Calais et leur capacité à répondre de façon adaptée aux problématiques régionales :

- La Banque de France ne reprend que les données sur les acteurs bancaires et il est difficile voire parfois impossible au travers de ces statistiques issues de centralisations de données, d'analyser la répartition de ces interventions par cibles (création, transmission, développement,...), par types d'entreprises (TPE, PME, grandes entreprises,...) ou encore par territoires.
- L'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital), seule association professionnelle spécialisée sur le métier du Capital Investissement (270 membres au niveau national), dont la vocation est de représenter et de fédérer la profession, ne diffuse que des données déclaratives qui sont de plus globalisées à l'échelon national et non régionalisées.

**Constat : Les outils statistiques nationaux et régionaux ne permettent pas de disposer d'une analyse précise de l'efficacité des outils de financement et de leur adéquation aux problématiques spécifiques des territoires.**

**Proposition 1 : Création d'un observatoire indépendant sur l'action et l'efficacité des outils de financement disponibles en région Nord Pas de Calais et leur capacité à répondre de façon adaptée aux problématiques régionales.**

**Cet outil devra recenser par intermédiaire financier, le nombre de financements ou de prises de participation, les montants investis, les montants prêtés, les encours en portefeuille, etc.... et leur répartition par cible (création, transmission, développement,...), par types d'entreprises (TPE, PME, entreprises artisanales, grandes entreprises,...) et par territoire. Son rôle pourrait être étendu à des actions de communication et de promotion de ces outils.**

**La Banque de France pourrait être le vecteur de cette démarche**

## *1.2 Amplifier l'action de promotion de l'esprit entrepreneurial - Donner envie d'entreprendre*

Toutes les analyses montrent que la création ne se décrète pas et que les outils, s'ils sont importants, ne sont que le support d'une dynamique qui passe d'abord par le renforcement de l'esprit d'entreprise.

**Constat : La culture salariale est prédominante en Nord - Pas de Calais ; il faut des accélérateurs aux initiatives individuelles et à la capacité d'entreprendre.**

**Proposition 2 : Renforcer le rôle et les moyens financiers d'associations de type Créativallée - Donner envie d'entreprendre - qui doivent être le support de communication de la volonté régionale de développer l'esprit entrepreneurial.**

Dans cet objectif, il pourrait également être envisagé la création d'un observatoire de la « dynamique entrepreneuriale » dont le rôle pourrait être le suivi de l'efficacité de l'allocation des fonds publics en faveur de l'entrepreneuriat. Il est en effet essentiel de développer les capacités de suivi et d'analyse des actions menées et des stratégies régionales à développer, dans un domaine où les éléments quantifiés manquent.

Dans cet esprit, le rôle de cette entité serait étendu à l'ensemble des étapes de la vie des entreprises pour développer la connaissance des problématiques économiques structurelles de notre région et en faire un outil de force de proposition sur la base de diagnostics ciblés.

### 1.3 Favoriser l'émergence des projets de création d'entreprises

Même si le Nord - Pas de Calais est l'une des régions en France qui dispose du plus grand nombre de structures d'accompagnement, notre région doit poursuivre son effort en matière de créations d'entreprises.

L'action de « jecrée.com » a permis d'améliorer la connaissance des dispositifs régionaux et des acteurs. Néanmoins, il faut encore clarifier la répartition des rôles entre les différents acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises.

En effet, la région Nord - Pas de Calais s'est montrée précurseur en matière de création d'entreprises. La mise en place du PRCTE a favorisé la mise en réseau des structures d'accompagnement à la création d'entreprises. Pour autant, les créateurs ne parviennent pas toujours à identifier la répartition des rôles entre les différentes structures, que les incertitudes liées à l'accès à leurs financements peuvent générer une « concurrence » contraire à l'intérêt général.

**Constat : Malgré la mobilisation publique et privée et la multiplicité des structures de soutien, la création d'entreprises en Nord Pas de Calais demeure en deçà de son poids économique.**

**Proposition 3 : Renforcer la lisibilité des mesures et structures d'accompagnement à la création d'entreprises en poursuivant les actions de communication et la coordination entre les acteurs**

**Proposition 4 : Accompagner la création d'une plateforme régionale d'orientation des entreprises et porteurs de projets en recherche de financement, en association avec des structures telles que la CDC et OSEO, sur le modèle de la plateforme APPUI PME alsacienne, en orientant celle-ci sur l'aide aux entreprises qui ne parviennent pas à trouver des financements**

Dans une région fortement marquée par la culture salariale, cette dynamique passe aussi par des mesures ciblées en direction du monde scolaire et étudiant :

**Constat : La proportion des créations d'entreprises issues des universités et écoles est encore très insuffisante ; La proportion des étudiants qui « s'expatrient » dans d'autres régions constitue un frein à la création d'entreprises et à l'attractivité de la région Nord - Pas de Calais.**

**Proposition 5 : Renforcer les outils de promotion à la création d'entreprise dans les écoles et les universités pour développer une culture d'entrepreneuriat (exemple : partenariat ESC/Centrale, instituts de l'entrepreneuriat)**

## **2. Développer les moyens financiers et techniques des structures de financement des projets les plus risqués**

### 2.1 Améliorer la protection financière des créateurs d'entreprises

Les dispositifs de garanties existants (notamment OSEO, SIAGI, NORD FINANCEMENT ou encore SOGAMA) sécurisent les banques et facilitent ainsi le financement des projets de création.

Ils sécurisent aussi les créateurs d'entreprises en réduisant les garanties personnelles demandées et en assurant une certaine protection des biens personnels des créateurs d'entreprises.

Pour autant, s'agissant de création d'entreprises par les publics en plus grande difficulté ou dans les bassins d'emplois les plus fragilisés, les dispositifs de garanties actuels (qui permettent de couvrir jusqu'à 70% des risques bancaires) apparaissent parfois insuffisants. Ils pourraient être complétés par une intervention publique régionale permettant d'accroître le taux de garantie (au travers par exemple du Fonds Régional de Garantie).

Par ailleurs, des dispositifs de co-garantie avec l'intervention du FRG permettraient de limiter les effets de plafonnement (stop loss, plafonds d'encours,...), qui peuvent freiner certaines interventions bancaires.

La notion de garantie est un facteur fondamental de la prise de risque par les banques et l'objet de la réflexion doit porter sur la mise en place de garanties partagées.

**Constat : L'un des freins essentiels à la création d'entreprises provient des conséquences en cas d'échec. Ces craintes peuvent inhiber des personnes habituées à une certaine sécurité salariale.**

**Proposition 6 : Développer des dispositifs de co-garantie entre le FRG et les autres outils nationaux et régionaux de garantie pour améliorer la sécurité des créateurs d'entreprises et favoriser la prise de risque par les banques en augmentant le taux de couverture des risques**

### *2.2 Renforcer le fonds de roulement des jeunes entreprises*

Les dispositifs tels que l'Accre, Eden ou le PCE constituent des mesures incitatives voire protectrices à destination des publics en difficulté et des petits projets de création. Ils confortent le financement des entreprises en création et contribuent ainsi à sécuriser les projets souvent insuffisamment capitalisés.

Néanmoins, il n'existe pas de dispositif venant prendre le relais de ces financements. Cette lacune peut placer l'entreprise, au cours de ses premières années, dans une situation délicate pour financer son développement ou pour faire face à tout problème imprévu.

Les prêts participatifs mis en place en 2005, par le Conseil Régional en association avec OSEO, pour répondre à cette problématique s'adressent à des cibles trop restreintes.

**Constat : Les projets de création sont souvent peu capitalisés, ce qui peut freiner leur capacité de développement voire les placer dans une situation délicate, en cas de décalage dans les prévisions d'activité.**

**Proposition 7 : Elargir les conditions d'intervention du Prêt Régional pour la Création d'Entreprises et du Prêt Régional pour la Transmission d'Entreprises, pour en faire des outils de financement « post-crédation » et soutenir ainsi la pérennité et le développement des entreprises sur leurs premières années d'existence.**

### *2.3 Améliorer l'instruction et l'accompagnement des projets les plus risqués*

Les projets de création mobilisent dans la très grande majorité des cas des fonds modestes (entre 50 et 100.000 €).

Ce sont souvent des segments d'activité peu rentables pour les financeurs traditionnels, compte tenu des risques, des montants investis et du temps passé pour appréhender les projets et les accompagner.

Pour autant, en complément de l'important travail réalisé par les structures associatives d'accompagnement à la création d'entreprises, les structures de financement doivent mener un travail d'analyse significatif pour valider la qualité du projet et l'adéquation homme/projet.

Ce travail est d'autant plus important lorsqu'il s'agit d'accompagner ces jeunes entreprises en fonds propres.

**Constat : Les petits dossiers en création d'entreprises sont des cibles peu rentables pour les établissements financiers, en raison de la faiblesse des potentiels financiers à court terme et des risques inhérents à ce type de création.**

**Proposition 8 : Mettre en place un dispositif spécifique pour financer l'instruction et l'accompagnement des petits dossiers de création d'entreprises sur le modèle de ce qui se fait dans de nombreuses régions.**

### **3. Renforcer les capacités d'émergence des projets d'innovation et améliorer leur accompagnement**

#### **3.1 Favoriser l'émergence des projets innovants**

Comme pour la création d'entreprises, la région s'est dotée de nombreux outils et structures pour favoriser le développement de projets innovants.

Les mesures développées avec OSEO, la plateforme « Jinnove.com », l'existence d'un fonds d'amorçage (INOVAM) associant partenaires publics (y compris les universités) et privés, l'institut et la maison de l'entrepreneuriat sont autant d'outils qui doivent favoriser une dynamique de l'innovation. L'existence de 6 pôles de compétitivité doit également favoriser l'émergence de nouveaux projets d'innovation.

Pour autant, la part du PIB affectée à l'innovation reste très en retrait par rapport à la moyenne nationale et bien en deçà des objectifs fixés par les ministres européens lors de la conférence de Lisbonne.

Par ailleurs, le nombre de créations d'entreprises issues des pôles de compétitivité voire le nombre de PME associées à ces projets demeure marginal. Les chiffres du concours de la jeune entreprise innovante nous placent derrière de nombreuses régions, qui n'ont pourtant pas notre potentiel universitaire.

**Constat : Malgré l'importance du potentiel universitaire régional, les projets d'innovation par transfert public/privé demeurent insuffisants.**

**Proposition 9 : Renforcer les moyens et proposer d'élargir la mission de Sup Invest, structure regroupant les universités, via le PRES afin de favoriser l'émergence de projets issus de l'université**

En reliant Sup Invest au PRES, toutes les universités qui ont une forte politique de valorisation travailleront en commun sur ce thème.

Sup Invest pourrait ainsi voir sa mission étendue à l'émergence des projets innovants, avec la constitution d'une équipe chargée de favoriser l'émergence de projets, d'accompagner les démarches de dépôts de brevets,...

Sup Invest par son action et le lien qu'il créera avec le monde économique facilitera ainsi le transfert de la recherche publique sur des projets économiques, dans le respect des intérêts des universités.

#### **3.2 Accompagner la maturation des projets innovants**

L'une des difficultés souvent rencontrées dans les projets de création innovants consiste à attirer des managers de qualité pour en assurer l'accompagnement. La principale difficulté repose sur l'incapacité de ces jeunes entreprises à payer des managers à leur « juste prix ».

**Constat : L'un des principaux freins à l'émergence de projets innovants provient de la difficulté de passer de la phase de recherche fondamentale à l'innovation créatrice de valeur économique qui repose sur la complémentarité des compétences chercheur/manager**

**Proposition 10 : Permettre aux jeunes sociétés innovantes de bénéficier de compétences en management à la hauteur des enjeux, par un financement en avances remboursables**

Compte tenu de leurs moyens financiers actuels, les interventions des outils régionaux d'amorçage sont généralement limitées ce qui empêche souvent toute intervention lors de seconds « tours de tables » financiers et limite les capacités de suivi au niveau régional de projets innovants importants.

Inovam, par exemple, se trouve de fait souvent dans la situation de devoir céder sa participation à l'occasion de ces nouveaux « tours de tables » ce qui limite également les capacités de plus values financières sur les projets à potentiel.

L'augmentation des montants d'intervention d'Inovam permettrait de structurer des tours de tables financiers plus conséquents et donc de répondre partiellement à cette même problématique.

En ce sens, ne faudrait-il pas envisager une réorientation de certaines dotations publiques (FRG, BATIXIA...) afin de renforcer le capital d'un outil de développement régional comme INOVAM, conformément aux orientations présentées lors du dernier salon « CREER ». Dans ce cadre, une diminution du capital de BATIXIA (à 7 M€) afin de renforcer le capital d'un outil de développement régional comme INOVAM pourrait être étudiée.

**Constat : La région Nord - Pas de Calais a été précurseur en matière d'amorçage de projets innovants issus de la recherche publique avec la création d'INOVAM qui associe des partenaires publics et privés, avec notamment le monde universitaire. Pour autant, les capacités d'intervention d'INOVAM sont limitées par le montant des fonds gérés et les dispositifs publics de garantie qui freinent les montants unitaires d'intervention et les capacités à prendre des risques.**

**Proposition 11 : Renforcer les capacités d'intervention d'Inovam, structure d'amorçage regroupant le Conseil Régional, le monde universitaire (avec Sup Invest), la Caisse des Dépôts et Consignations, et des partenaires privés proches du monde économique (Caisse d'Epargne et Groupe IRD).**

En parallèle, Inovam devrait renforcer ses tours de tables techniques de façon à accroître ses capacités d'expertise.

A ce titre, il faut créer des réseaux d'expertises techniques spécialisés (inter-régionaux, trans-frontaliers voire internationaux) capables d'évaluer les forces et faiblesses d'un projet car bien souvent, les investisseurs financiers potentiels d'un projet innovant sont incapables d'en apprécier totalement le risque ou le potentiel et préfèrent ne pas suivre.

Une telle structure permettrait d'articuler et de coordonner les compétences d'analyse et le financement. En l'absence de rentabilité à court terme, la création d'une telle structure ne peut reposer que sur des financements publics.

**Constat : L'analyse de projets suppose des compétences techniques ou technologiques diversifiées, dont l'ampleur dépasse les capacités intrinsèques des structures existantes.**

**Proposition 12 : Créer une structure de due diligence (réseau d'experts) sous financements publics pour permettre à un tour de table de mieux appréhender le projet**

Les Pôles apparaissent insuffisamment aujourd'hui comme des moteurs d'émergence de projets. Inovam pourrait jouer un rôle de coordination, en s'appuyant sur ses partenariats avec le monde universitaire.

A ce titre, la participation de représentants des pôles de compétitivité au comité stratégique d'Inovam pourrait contribuer à l'émergence de nouveaux projets.

**Constat : Le nombre de projets de création d'entreprises issus des pôles de compétitivité demeure largement en deçà des objectifs initiaux.**

**Par ailleurs, l'émergence de projets innovants issus des pôles de compétitivité est encore trop concentrée sur des grands groupes et n'implique pas suffisamment les PME, dont les capacités de réactivité et d'initiative permettraient d'accélérer et d'amplifier la réussite de ces projets.**

**Proposition 13 : Renforcer l'axe PME des Pôles de compétitivité en les associant au comité stratégique d'Inovam**

D'autre part, les 2<sup>ème</sup> phases de développement trouvent difficilement des financements régionaux surtout lorsque les montants à financer sont élevés.

Or, pour une part significative de jeunes entreprises innovantes, le recours à des seconds tours de table en capital est indispensable : soit parce qu'intrinsèquement elles ne peuvent être financées autrement que par des ressources en capital (entreprises de biotechnologies ou de matériel médical principalement orientées vers la recherche et le développement 'en propre' de solutions thérapeutiques ou diagnostiques innovantes), soit parce qu'elles ont besoin d'un 'premier tour bis' avant d'atteindre leur point mort (entreprises de service technologique,...)

Dans ce contexte, ces jeunes entreprises innovantes doivent se tourner vers des opérateurs de capital-risque nationaux ou internationaux dont les exigences en termes de rémunération des capitaux investis sont élevées, et surtout, dont le rapport au territoire et à son développement est faible voir nul.

Dans le même temps, ces jeunes entreprises innovantes doivent pouvoir accéder rapidement à une dimension internationale, pour assurer leur développement.

**Constat : Les structures régionales ne peuvent accompagner de façon durable des projets innovants à potentiel, en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et de la nécessaire dimension internationale de ce type de projets**

**Proposition 14 : Participer à la création d'un fonds « euro-région » en post amorçage en faveur de l'innovation permettrait d'accompagner les jeunes entreprises innovantes à potentiel en garantissant une présence régionale significative au capital de ces entreprises stratégiques et en assurant un attachement territorial de la société à notre région**

#### **4. Renforcer les capacités de financement des entreprises à potentiel et des projets stratégiques régionaux**

##### **4.1 Accompagner le primo-développement des jeunes entreprises à potentiel**

La France, et bien sûr la région Nord - Pas de Calais, manquent de PME de taille moyenne, susceptibles d'être des leaders à terme dans leurs métiers, d'engager des démarches actives et pérennes à l'exportation ou d'être moteur dans une politique de développement économique. C'est un des problèmes fondamentaux du NPDC.

Ce segment des entreprises à potentiel de croissance (les gazelles) mérite d'être mieux accompagné.

Si les outils financiers pour favoriser la création d'entreprises ou la reprise d'entreprises ont été largement développés ces dernières années, l'accompagnement des jeunes entreprises à potentiel a peu bénéficié de mesures spécifiques.

Pour autant, les problématiques sont réelles avec des situations financières souvent encore fragiles notamment en raison d'une insuffisance de fonds propres et d'une exigence accrue en matière d'investissements et, de fait, la difficulté à engager des projets de développement sans une visibilité à court terme sur les résultats financiers.

Or, les démarches à l'export ou innovantes sont par nature des projets longs, qui nécessitent des moyens financiers significatifs avec un haut niveau d'incertitude.

Les moyens financiers dont disposent les structures régionales de capital investissement sont limités et surtout, ces sociétés sont dans l'obligation de réduire leurs interventions sur ce segment à 200/300 K€, compte tenu des plafonds de garanties imposées par les dispositifs de « Garantie Capital PME » actuels.

**Constat : Le financement des PME en capital risque ou investissement est mécaniquement freiné par les « besoins » de liquidité des investisseurs notamment bancaires ainsi que par la spécificité des risques PME.**

**Proposition 15 : Renforcer les capacités d'intervention des structures régionales de capital développement au travers de dotations européennes.**

**Proposition 16 : Développer via le FRG une garantie additionnelle aux dispositifs « garantie capital PME » permettant de renforcer la couverture des risques des intervenants en capital investissement.**

Issus du capitalisme familial régional, les Business Angels ont la capacité à investir dans des projets innovants et porteurs de potentiel de croissance et sont complémentaires des dispositifs financiers traditionnels.

Ce sont généralement des entrepreneurs ou des ex-cadres souhaitant investir dans les secteurs qu'ils connaissent ou dont ils estiment qu'ils présentent de réels potentiels. Ils interviennent essentiellement aux premiers stades de la vie des entreprises qu'ils soutiennent, stades où les montants à investir se situent en dessous des seuils d'intervention du capital risque traditionnel.

Capital risque par nature informel, l'activité des business angels est difficile à évaluer, mais les enquêtes disponibles montrent qu'elles constituent la première source de financement des entreprises de haute technologie dans l'amorçage aux Etats-Unis.

Les business angels exercent leur activité en réseau, ce qui leur permet à la fois de garder l'anonymat pour ceux qui le souhaitent, d'être informés des nouveaux projets, et de pouvoir être contactés par un entrepreneur lançant une nouvelle affaire.

Signalons que ces réseaux, formels ou informels, sont plus ou moins soutenus par les pouvoirs publics dans d'autres pays.

En France, ces réseaux se développent à grande vitesse. Le nombre de business angels répertoriés dans ces réseaux serait autour de 6.000 aujourd'hui.

Pour autant, le développement des business angels, s'il n'est pas accompagné ou professionnalisé, peut également devenir contre-productif : Des interventions basées sur des mauvaises valorisations ou sur des pactes d'associés mal rédigés, peuvent bloquer le financement par des structures professionnelles de capital risque et freiner ainsi le développement de l'entreprise voire l'empêcher de trouver les fonds nécessaires pour faire face à ses besoins financiers.

Or, les dispositifs fiscaux mis en place au travers de la loi TEPA ne font qu'accroître ce risque, certains business angels privilégiant l'intérêt fiscal à une analyse économique du projet.

**Constat : Au niveau régional, il importe de fédérer ces personnes physiques, d'accompagner le développement de ces réseaux, de les inciter à s'intéresser à l'innovation (création de critères d'identification des entreprises innovantes), de les rendre accessibles à l'entrepreneur en phase de création d'entreprise de telle sorte qu'il puisse entrer en contact avec la bonne personne au bon moment et de favoriser leurs relations avec les fonds de capital-risque.**

**Proposition 17 : Organiser et professionnaliser l'action des business angels, en créant une structure d'appui à l'évaluation des projets.**

**Cette structure pourrait regrouper les Chambres de Commerce, les organisations professionnelles en liaison avec les principaux intervenants régionaux en capital investissement dans le cadre de la plateforme d'orientation évoquée supra.**

**L'appartenance des business angels à un label pourrait leur permettre d'accéder à cette plateforme.**

**La participation des structures régionales de capital investissement permettrait d'en améliorer le « deal flow ».**

#### 4.2 Accompagner la restructuration du tissu économique

La crise du textile, la fermeture des mines, les difficultés et les restructurations du secteur sidérurgique ont largement pesé sur la situation de l'emploi régional. Le développement de la distribution sous toutes ses formes et l'installation du secteur automobile ont permis de redonner une dynamique. Mais, comme le montrent les difficultés actuelles de ces secteurs, cette dynamique fragilise à son tour notre économie en créant une trop grande dépendance envers certains secteurs d'activité.

Il faut préserver la diversité de notre tissu économique et les savoir-faire régionaux afin d'éviter que la région ne soit trop dépendante de l'évolution de tel ou tel secteur d'activité.

**Constat : La région Nord - Pas de Calais demeure trop dépendante de certains secteurs d'activités ; La création pérenne de valeur est intrinsèquement dépendante de la diversité du tissu économique.**

**Proposition 18 : Création d'un fonds stratégique régional associant les banques régionales et les outils financiers privés et publics.**

**Ce fonds aurait vocation à intervenir sur des cibles prioritaires, dans les objectifs de préserver les savoir-faire régionaux et de favoriser l'émergence de nouveaux pôles de développement.**

**A l'image des fonds de retournement, le fonds stratégique régional pourrait également intervenir en faveur d'entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles, en accompagnement d'une stratégie de redressement validée par le comité d'investissement de ce fonds.**

**Ce fonds devrait également appuyer son action sur un « vivier » de managers de transition, qui seraient appelés en appui (ou éventuellement en remplacement) du management de l'entreprise.**

#### **Des expériences identifiées**

Ce sont essentiellement des fonds privés nationaux voire internationaux, réalisant des opérations sur des montants unitaires très élevés (entre 50 et 250 M€). Ces fonds interviennent généralement de façon majoritaire au capital des entreprises et mettent en place des équipes de dirigeants de transition en substitution du management historique.

Quelques initiatives régionales, plus adaptées au contexte du Nord - Pas de Calais ont cependant pu être repérées. Les fondamentaux de leur intervention sont les mêmes que ceux des fonds nationaux, ils interviennent cependant sur de plus petits montants.

#### **Les fonds nationaux et internationaux**

En France, les nouveaux - Vermeer Capital Partners, Perceva Capital, Osiris Partners - et anciens - Caravelle, Butler Capital Partners, Développement et Partenariat - ciblent principalement le marché 'mid-cap' (entre 250 millions et 1 milliard de capitalisation boursière).

Ces fonds investissent dans des entreprises qui rencontrent momentanément des difficultés (sociétés disposant de bons fondamentaux et de vrais actifs mais ayant subi un accident de parcours).

Ils se démarquent sur la base du diagnostic : plus l'entreprise est en difficulté, plus elle nécessite le concours d'un fonds interventionniste (Caravelle est par exemple le fonds de référence pour les entreprises en très grande difficulté).

## **Une initiative régionale : Région Centre**

En 2008, la région Centre a mis en place conjointement avec SOFIMAC<sup>9</sup> et le réseau bancaire régional, un fonds de retournement dénommé "opportunités région" destiné à renforcer les fonds propres et à restructurer la dette d'entreprises qui rencontreraient des difficultés conjoncturelles.

Face à des offres de fonds de retournement nationaux inadaptées aux problématiques des PME régionales, Opportunités Régions 1, fournit à des PME en situation de difficulté ou de sous performance, l'opportunité de réussir leur retournement en apportant les fonds propres nécessaires à la mise en place de leur plan de redéploiement.

Systématiquement accompagné du management et/ou d'un autre fonds, Opportunités Régions 1 compte investir dans 8 à 10 entreprises pour des montants allant de 500 à 1200 K€ environ, sur des périodes de 3 à 5 ans. Services, industrie, négoce,... : le fonds vise des PME régionales de tous secteurs.

Malgré un risque plus élevé que sur des investissements classiques en capital développement / LBO, le fonds intervient sur des problématiques devant permettre, en cas de réussite, des plans de redressement et une création de richesses accrue pour la communauté : maintien et développement des emplois, relance des investissements, meilleur traitement des créanciers, rémunération de l'actionariat.

Les entreprises sont identifiées via des prescripteurs (avocats, experts comptables,...) ou par le biais du Tribunal de Commerce.

### **Les caractéristiques du fonds**

- Statut : Fonds Commun de Placement à Risques
  - Capitaux gérés : 15 M€
  - Durée de vie du fonds : 7 ans
- Souscripteurs : CDC Entreprises, Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, Banque Populaire Val de France, Caisse d'Épargne Loire Centre, Crédit Agricole Centre France, SOFIMAC, Centre Capital Développement, personnes physiques.
- Cibles d'investissement : PME en situation de retournement ou sous performante
  - Zone géographique d'intervention: Régions Centre, Rhône Alpes et Massif Central.

## **Le fonds stratégique régional du Nord - Pas de Calais**

L'ensemble des partenaires financiers de la place pourraient contribuer à constituer ce fonds stratégique pour accompagner des entreprises rencontrant des problèmes ponctuels ou conjoncturels et ainsi sauvegarder les savoir-faire locaux.

A l'image de BATIXIA (qui devrait être considéré comme un fonds de retournement immobilier), l'intervention d'un tel fonds pourrait rendre le projet éligible à des subventions publiques.

Ce fonds stratégique régional, co-doté par des partenaires publics et privés, permettrait d'inciter et d'accompagner ces mutations économiques, éventuellement en liaison avec les pôles de compétitivité.

Il devrait pouvoir également bénéficier de la garantie du FRG.

## **A ce titre, il pourrait être envisagé de réorienter l'action du Fonds Régional de Garantie**

Les structures nationales telles qu'OSEO, ou les structures dédiées des banques (par exemple Sogama pour le Groupe Banque Populaire) permettent de répondre aux besoins de garantie « de masse ». D'autres structures ont su développer des compétences techniques sectorielles qui permettent de compléter l'apport de la garantie par une analyse technique (Siagi pour le monde

---

<sup>9</sup> Créée en 1977, SOFIMAC est l'une des toutes premières sociétés à promouvoir le métier du Capital-risque de proximité en France - Statut : Etablissement de Crédit. Obtention du statut de SDR (Société de Développement Régional). Fondateurs : Michelin, Banques Populaires, ADIMAC/DATAR, Régions Auvergne et Rhône-Alpes

artisanal). Il serait dommage de placer le FRG, structure dotée de fonds issus du Conseil Régional, en situation de concurrence avec ces outils.

**Constat : Certains besoins sont encore mal couverts par les dispositifs de garantie actuels (reprises d'entreprises en procédures collectives,...)**

**Proposition 19 : Réorienter l'action du Fonds Régional de Garantie en additionalité par rapport aux autres dispositifs nationaux et régionaux (co-garantie pour renforcer les taux de garantie sur les segments les plus risqués ou pour réduire l'impact des plafonds de garantie actuels) complémentarité sur les segments non couverts (Reprises d'entreprises en procédures collectives).**

## **5. Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire est une composante importante de l'économie régionale mobilisée sur les grands enjeux de notre société : l'évolution démographique, les problématiques liées aux services à la personne, à la santé publique, aux nouvelles technologies, à la culture, à la couverture sociale, à l'emploi, au logement, à l'enseignement ou à l'environnement.

Elle rassemble une diversité d'entreprises en termes de statuts, d'activités, de compétences et de tailles : quelques grands établissements mutualistes, des banques coopératives et des associations culturelles rayonnent internationalement alors que d'autres établissements occupant 80% salariés de l'économie sociale et solidaire s'inscrivent au quotidien dans une économie de proximité.

Les structures régionales de l'économie sociale et solidaire ont pour objectif de créer des emplois non délocalisables, de créer de la richesse économique et sociale, de développer des modèles alternatifs de production et de gestion, et de s'inscrire durablement dans les territoires.

### Sur le Nord - Pas de Calais :

- **23.800 établissements** appartenant à l'ESS, soit 12,7% de l'ensemble des établissements régionaux du champ privé marchand.
  - ⇒ Part légèrement supérieure à la moyenne nationale (11.7%).
  - ⇒ Parmi ces établissements : 12.8% de coopératives, 83.9% d'associations, et 11.7% de mutuelles.
  - ⇒ Une augmentation de plus de 20% en 5 ans (1997 à 2003).
- **212.000 emplois de travail**, soit 11% de l'ensemble du secteur privé ou semi-public.
  - ⇒ forte présence des femmes dans le secteur social et solidaire : 59% des emplois non occasionnels contre 39% pour l'ensemble des activités économiques.

Différents types d'entreprises, possédant des statuts juridiques divers peuvent participer à l'économie solidaire. En général on y retrouve : des associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, les organismes d'insertion par l'économie : Associations intermédiaires, entreprises d'insertion, ...

La volonté régionale réside dans la promotion des principes de l'ESS et le soutien à des projets économiques répondant à ses valeurs.

La région a choisi d'agir sur les conditions d'émergence et de développement de ce secteur économique afin qu'à terme il trouve les moyens de sa pérennité. La Région promeut donc les projets de l'ESS qui créent ou développent des activités économiques créatrices d'emplois et offrant des gages sérieux de pérennisation.

### Multipllicité des sources de financement

Les sources de financement peuvent être publiques (État, collectivités locales), privées (porteurs de projet, familles, amis, entreprises et fondations, investisseurs individuels...), bancaires, gérées par des associations de financement, etc.

Et, à chaque niveau, on peut trouver trois modalités d'interventions financières : apports, prêts et garanties.

Les outils existants couvrent relativement bien les besoins d'investissement des SESS.

Il est à noter que les structures méconnaissent souvent les principes de sollicitation des subventions d'investissement (type fondation de France, collectivités) lorsqu'elles réalisent leur plan de financement.

Les conditions d'accès aux réseaux bancaires sont plutôt bonnes concernant le financement des besoins d'investissement. Cependant, une réorganisation interne des banques concernant la délégation de décision provoque un rallongement des délais pour l'obtention des accords bancaires.

Pour ce qui est du BFR, hormis les outils France Active, les solutions de financement sont peu nombreuses ; les banques financent difficilement ce type de besoin par des concours moyen long-terme. C'est l'activité de la structure qui doit financer ce besoin.

**Constat : Les évolutions à venir ne semblent pas résider dans l'invention de nouvelles catégories techniques d'outils financiers d'intervention solidaire, ni même dans la couverture de nouveaux publics ou de nouveaux besoins sociaux ou sociétaux ; elles se situent en priorité sur le terrain de l'optimisation de l'accès par une meilleure communication, de la lisibilité et de l'interactivité des outils financiers existants.**

**Proposition 20 : Optimiser l'accès aux outils financiers existants.**

Les banques et les établissements financiers ne peuvent prêter qu'une certaine quantité en fonction de leurs capitaux propres et uniquement à ceux qui auront eux-mêmes un certain niveau de capitaux propres et qui présenteront un risque maîtrisé.

Dans ces conditions, les acteurs du développement solidaire doivent faire savoir que leur activité génère les ressources de leur développement et de sa pérennisation.

Par ailleurs, les outils de garantie mis en place par France Active et bénéficiant d'une garantie complémentaire du FRG permettent de couvrir certains risques jusqu'à 80%.

**Constat : Pour leurs partenaires financiers, les créateurs d'entreprises du secteur social et solidaire sont perçus comme présentant un degré de risque élevé.**

**Proposition 21 : communiquer sur les acquis de l'ESS et affirmer que les risques dans le champ de la finance solidaire sont bien circonscrits.**

## Conclusion

Le tissu régional des PME doit devenir le moteur de l'innovation, de la croissance et de la création d'emplois. C'est la condition sine qua non de la continuité et de la pérennisation du développement de l'activité économique du Nord - Pas de Calais.

Les propositions formulées dans ce document n'ont d'autre vocation que de présenter des pistes de réflexion et d'action à l'attention des acteurs régionaux habilités ; leur mise en œuvre permettrait d'augmenter la densité entrepreneuriale, de développer l'innovation et de stabiliser le tissu économique et sociétal de la région Nord - Pas de Calais. Il s'agit là d'enjeux décisifs pour notre avenir collectif.

Des groupes de travail pourraient être organisés à l'initiative de la Région sur chacun des principaux thèmes abordés précédemment.

Il serait intéressant de prolonger cette mission d'enquête par l'observation des pratiques entrepreneuriales dans des régions européennes comme la région de Bergame en Italie qui connaissent durablement le plein emploi, d'en appréhender les pratiques mises en œuvre. Une telle démarche permettrait de guider l'action des outils financiers régionaux en faisant référence à des expériences réussies (au niveau national ou international). C'est en combinant ouverture sur l'extérieur et mobilisation de nos propres atouts et ressources que nous relèverons le défi du développement régional.

**MISSION OUTILS FINANCIERS REGIONAUX  
CONTACTS**

<b>Entité</b>	<b>Nom</b>
Caisse des dépôts et consignation	Mr Marc Desjardins, Mr Pascal Hoffman
Lille Place Financière	Mr Olivier Asselin
Banque de France	Mr Maurice Wonner
DRIRE	Mr Michel Pascal
Eurasanté	Mr Etienne Vervaecke
Conseil Régional – ESS	Mme Ginette Verbrugge, Mr Nicolas Duhamel
Conseil Régional	Mme Françoise Grousson, Mme Christine
Boutique Espace Gestion	Sannier
CESR	Mr Henri Le Marois
Chambre des métiers	Mr Jean-Claude Gentina, Mr Michel Kadziola
Réseau Nord Entreprendre	Mr Alain Griset
LMI	Mr Patrick Dargent
CRES	Mr Jean François Bell
OSEO	Mr Dominique Crépel
FINORPA	Mr François-Xavier Willot
Association Régionale des Banques	Mr Jean-Marie Duvivier, Mr Antoine Harleaux
Caisse d'épargne	Mr Eric Charpentier
Notaire	Mr Jean Mérelle
Institut Régional de Développement	Mtre Frédéric Roussel
Chef d'entreprise	Mr Marc Verly, Mr Thierry Dujardin
INOVAM	Mme Béatrice Dubois
OSYRIS	Mr Jacques Duveau, Mr Christian Serghereart
	MR Jaouad ZEMMOURI



## CONTRIBUTION DE LA CAISSE DES DEPOTS

Le rapport de Jean-Pierre GUILLON est une pierre à l'édifice du Conseil régional pour permettre au Nord pas de Calais de rattraper son retard en ce qui concerne la création d'entreprise et favoriser une croissance plus rapide des entreprises pour atteindre l'objectif de 2000 PME. Nous notons avec satisfaction que le principe de la Plateforme régionale des outils de capital investissement, fait partie des préconisations du rapport.

Nous ne pouvons que partager le constat réalisé dans la première partie du document et notamment l'insuffisance de données fiables sur l'activité des outils financiers régionaux. Il serait sans doute utile d'apporter des explications quant à ce constat ne serait ce que pour conforter les propositions et éviter qu'elles ne rencontrent les mêmes écueils.

Les propositions 2, 3, 4 et 5 contribueront de toute évidence à augmenter l'envie de créer et faire franchir le pas du salariat à l'entreprise.

Les propositions 6 et 7 en sécurisant les projets de création sont de toute évidence un atout pour la pérennité de l'entreprise.

Les propositions 8, 9, 10, 11, 12 et 13 participeront à la création de projets innovants à forte valeur ajoutée.

On regrettera cependant un manque de chiffrage du coût de ces propositions et de leur mode de financement. Diminuer le capital de BATIXIA et du FRG pour le réorienter vers INNOVAM est une solution en vase clos qui aura des effets pervers. BATIXIA est une structure dont le modèle économique a besoin de Capital. Le capital de la structure mobilisé chaque année augmente notamment au regard de l'exigence des banques quant au montant des fonds propres dans le plan de financements des SCI. Ne faudrait-il pas mieux essayer de mettre en œuvre une solution de captation de capitaux extérieurs à la région telle que préconisée dans les propositions 14, 15 et 16.

La proposition 17 est séduisante mais on peut douter de sa mise en œuvre. Les business angels sont par définition des « indépendants », ils donnent une appréciation en fonction de critères qui leur est propre. S'ils doivent s'organiser ils le feront de leur propre chef.

La proposition 18 est sans contexte une des plus fortes du rapport.

Concernant les propositions 20 et 21, il convient de rappeler qu'au début des années 2000, les financeurs institutionnels de notre région (Conseil Régional, Etat, Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais et Caisse des dépôts) ont lancé 3 grands programmes complémentaires :

- le PRI
- le PRCTE
- le PRDESS

### L'animation de ces programmes

- Le PRI s'est appuyé sur une structure existante, le réseau de développement technologique (RDT), connu et reconnu par les acteurs du programme. Le RDT a ensuite évolué vers la plateforme « j'innove ».
- S'appuyant sur une stratégie claire et des moyens financiers adaptés, les financeurs institutionnels du PRCTE, ont souhaité s'adosser à une structure nationale, l'APCE, à la fois neutre et reconnue dans son domaine de compétence, pour créer un pôle d'animation qui a vu le jour un peu moins d'un an après le lancement du programme.
- Après un temps de réflexion sur la nécessité de créer ou non une équipe d'animation dédiée, les financeurs du PRDESS ont décidé en 2003, de s'appuyer sur 2 têtes de réseaux, la CRES(S) et l'APES pour mener à bien cette mission d'animation.

Une décennie plus tard, le choix des modèles d'animation initiaux a légitimement fait évoluer l'animation de ces programmes de manière différente.

Pour la partie ESS, il conviendrait, aujourd'hui, et en cohérence avec les préconisations du rapport de Monsieur Guillon, de faire évoluer l'animation du réseau ESS vers un outil d'animation unique type « Je crée en Nord- Pas de Calais » qui permettrait d'une part de rendre plus lisible les acteurs, ainsi que leurs interventions et d'autre part de flécher plus facilement les demandes d'interventions financières (Garantie, besoin de trésorerie, investissements) vers les interlocuteurs idoines.

Les missions essentielles de cette cellule unique d'animation de l'ESS pourrait en priorité développer les missions principales suivantes :

1<sup>er</sup> axe : Structuration, organisation :

Nécessité de définir la liste exhaustive des acteurs de l'ESS au niveau de la création d'activités et du « qui fait quoi ».

2<sup>ème</sup> axe : Formation des opérateurs :

Mise en place d'un plan de formation des opérateurs d'accompagnement de l'ESS et insister sur l'approche économique sans exclure les « valeurs » de l'ESS. Le E d'ESS car il s'agit avant tout d'Economique et d'Entreprises Employeuses pour un grand nombre.

3<sup>ème</sup> axe : Reporting d'activité :

La mesure de l'impact territorial doit pouvoir être mesuré notamment la création d'emplois sans négliger les critères qualitatifs propres au secteur de l'ESS (SCOP, associations,...)

4<sup>ème</sup> axe : Communication :

A l'instar du PRCTE il convient de mandater la cellule d'animation afin de réaliser des campagnes de communication qui doivent toucher le grand public et ne plus être réservées aux initiés.

Dans le cadre non pas d'une critique positive du rapport mais des suites à donner, il me semble important d'indiquer qu'après cet état des lieux une hiérarchisation des propositions et un timing de leur mise en œuvre sont forcément attendus. Résultante de la qualité du rapport.



## **CONTRIBUTION DE LA CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

Nous tenons tout d'abord à souligner la qualité des travaux de la mission conduite par M. Jean-Pierre Guillon, la richesse des propositions présentées, et l'intérêt de la prise en compte globale de la problématique qui les sous-tend, au regard des grands enjeux régionaux sur l'entrepreneuriat, la croissance des PME, et l'innovation.

Nous relevons avec intérêt plusieurs des propositions avancées :

- la création d'un observatoire sur l'action des outils financiers régionaux, qui répond à une nécessité réelle soulignée dans plusieurs analyses, notamment nationales (par exemple le rapport CAE « Le financement des PME » d'octobre 2008) (proposition 1) ;
- l'élargissement de l'intervention des prêts régionaux Création et Transmission (proposition 7) ;
- la volonté d'accroître des interventions en co-garantie pour favoriser l'émergence ou le développement de projets (propositions 6 et 16) ;
- le souci de développer la capacité d'intervention régionale, notamment pour ne pas perdre les projets et réduire les dépendances structurelles de l'économie du Nord – Pas de Calais (propositions 15, 18 notamment). A ce titre, la proposition d'un Fonds stratégique régional mérite d'être approfondie.

D'une manière plus générale, il convient sans doute d'adopter sur cette question du renforcement des capacités régionales une approche globale, ne se limitant pas au développement d'un outil particulier, mais considérant bien les différents instruments accessibles en région, et dont le rapport, dans son introduction, souligne d'ailleurs la qualité et la richesse. Ceci permettrait également d'esquisser un dimensionnement global des capacités d'intervention complémentaires requises, pour en dégager des priorités d'action au regard des retombées possibles.

De même, la problématique de la création d'entreprises et de l'intégration de Pme au sein des pôles de compétitivité, par ailleurs généralement traitée dans les contrats de performance de ces derniers, dépasse sans doute le cadre de la seule participation à un outil spécifique.

Le rapport confirme à juste titre la nécessité de poursuivre les dynamiques déjà engagées au niveau régional en termes de visibilité globale (Créativallée), de lisibilité de l'accompagnement de la création et d'incitation à l'entrepreneuriat (PRCTE), de maillage des acteurs de l'innovation (J'innove en Nord – Pas de Calais), d'appui à la croissance des Pme (Plan 2000 Pme). De même en matière de collecte des statistiques régionales nécessaires à une bonne évaluation des besoins des PME, donc d'identification des politiques à mener, ainsi que d'analyse de leurs résultats (tel que peut le réaliser l'ORET, Observatoire régional de l'économie et des territoires).

Concernant plus précisément l'accès au financement, le projet de plate-forme Appui qu'ont déjà engagé Oseo et la CDC, dans le cadre d'un large partenariat régional, nous semble une initiative tout à fait opportune. Il s'agit là d'une première étape indispensable pour une sensibilisation des Pme aux problématiques financières du développement, pour un meilleur travail en réseau, qui peut s'élargir avec l'AFIC ou l'UNICer par exemple, et pour une accessibilité accrue des entreprises à la gamme d'outils disponibles.

Sur la proposition 2 du rapport, nous soulignons la place prioritaire, dans l'action des CCI et de la CRCI, de la promotion de l'esprit entrepreneurial ; leurs actions sont nombreuses dans ce domaine, elles travaillent en liaison avec Créativallée. Mettre en place une entité nouvelle irait sans doute à l'encontre de la lisibilité globale que recommande par ailleurs la proposition 3. Il est préférable de renforcer l'action des réseaux : l'observatoire de la dynamique entrepreneuriale pourrait ainsi être intégré à l'ORET précédemment cité.

Nous souhaitons également rappeler, au regard de la proposition 17, le travail déjà engagé depuis plusieurs années par la CRCI et le réseau Business angels Nord de France, pour fédérer les investisseurs, professionnaliser leurs interventions, et favoriser, par l'organisation de forums et un travail d'évaluation préalable, une mise en contact ciblée avec les porteurs de projets. Ce travail s'inscrit d'ailleurs dans une vision eurorégionale, grâce à une collaboration avec le dispositif Waban visant à favoriser les investissements croisés entre France et Belgique.

Par ailleurs, si le chapitre 4 du rapport traite à juste titre des entreprises à potentiel, en l'abordant sous différents angles (jeunes entreprises, retournements, etc.), nous jugerions opportune une mesure qui réponde de manière dédiée à la problématique de l'accompagnement, en matière de financement, des entreprises en croissance, et notamment des PME qui passent dans la catégorie des entreprises intermédiaires.

Sur un plan plus technique enfin, la proposition 12 nous semble relever plus d'une capacité des « tours de table » à financer les expertises en due-diligence que de la nécessité de créer cette fois encore une structure supplémentaire. En effet, les capacités régionales d'intelligence économique pourraient sans doute répondre à tout ou partie des besoins. Rappelons aussi le travail d'expertise systématique mené par Oseo grâce à son propre réseau sur les projets innovants.



## **CONTRIBUTION DU DIRECTOIRE DU GROUPE FINORPA**

La contribution du Directoire du groupe Finorpa n'a pas vocation à recouvrir l'ensemble des aspects traités par le rapport établi par Monsieur Jean-Pierre Guillon. Celui-ci formule un ensemble de propositions portant sur le développement des outils financiers mais aussi plus généralement sur l'entrepreneuriat ou l'émergence de projets innovants. Nous nous abstenons de réagir sur ces derniers champs, qui sortent de notre mission stricte qui est celle d'un organisme régional d'investissement en fonds propres et quasi fonds dans les PME, et, plus récemment depuis la reprise du FRG, d'intervention en garantie. Nos remarques et contributions porteront donc exclusivement sur les champs d'intervention qui sont les nôtres.

Notre contribution s'organise en trois chapitres :

- Des précisions liminaires sur le périmètre d'intervention du groupe Finorpa,
- La définition des missions qui doivent être assurées par les outils financiers régionaux,
- Enfin des remarques et propositions ponctuelles visant à préciser ou compléter celles qui figurent,

## **1/ Le panorama régional : des précisions liminaires**

Le rapport dresse en page 8 un panorama des principaux outils financiers régionaux. Il omet l'existence de la société FINORPA PP, qui intervient sous forme de prêts et titres participatifs dans les PME régionales, à hauteur de 5 à 7 M€ par an, et pour des montants compris entre 50 et 500 K€. Cette société est présente dans 250 PME de la Région, principalement dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Il convient également de mentionner que Finorpa SCR intervient également dans des projets de création et d'amorçage. A titre d'exemple, dans les projets d'amorçage, Finorpa SCR et Inovam co-investissent quasi systématiquement et au même tour, dans les projets issus des incubateurs régionaux, chacun des partenaires considérant que le partage du risque et l'éventualité d'avoir à participer à un tour ultérieur rend souhaitable l'investissement conjoint. Au final ces synergies sont positives pour l'ensemble des parties, les investisseurs comme les entreprises bénéficiaires, la présence conjointe des 2 outils permettant d'accroître les moyens financiers mobilisables, sur chaque projet, au niveau régional.

Ces deux précisions peuvent impacter certaines des propositions du rapport, en particulier les propositions 7 et 11.

## **2/ Les missions des outils Régionaux.**

De la même façon que l'échelon régional est pertinent pour construire des espaces entreprenants et innovants, élaborer des stratégies collectives de développement et des espaces où, solidairement, les différents acteurs se fédèrent pour les mettre en œuvre, nous pensons que la présence d'outils financiers sur un territoire, bien que parfaitement autonomes dans leurs décisions, et dépendant des volontés de leurs actionnaires ou souscripteurs quant à la définition de leurs missions, contribuent à son dynamisme économique.

La richesse de l'offre régionale de capitaux est un facteur de performance et de compétitivité des territoires au même titre, par exemple que l'appareil de formation, la recherche, la qualité des infrastructures de transports... Réciproquement, la richesse du tissu économique régional est un déterminant de la qualité du portefeuille des outils financiers.

Qu'ils le souhaitent ou non, et au-delà de liens institutionnels, le développement des uns interagit sur le développement du territoire, et réciproquement. Il importe donc de construire une spirale vertueuse et c'est à notre sens l'un des sujets principaux de ce rapport.

Il convient également de rappeler qu'en règle générale, les financements bancaires tiennent une place déterminante dans le financement courant de l'entreprise, appuyés ou non par les dispositifs de garantie, les interventions en fonds propres ne se justifiant véritablement qu'aux étapes clés :

- la constitution des fonds propres au moment de la création de l'entreprise ;
- les phases d'amorçage –consommatrices de cash- car antérieure à l'arrivée sur le marché ;
- certaines phases de développement marquées par des investissements lourds, la constitution d'un réseau commercial international, les opérations de croissance externe ;
- les opérations de transmission, ou plus justement le financement de la reprise, caractérisé par des opérations dites à effet de levier où il convient, avec le repreneur, de constituer un niveau de fonds propres suffisant pour ne pas endetter, à l'excès, l'entité reprise ;
- Certaines phases de consolidation, lorsque les conditions s'y prêtent, notamment après une identification précise des causes des difficultés, et des remèdes qu'il convient d'apporter.

Les organismes de garantie permettent de fluidifier les financements bancaires. On en connaît l'importance dans les périodes de difficultés conjoncturelles, de récession ou de faible croissance, ou dans le financement des secteurs fragiles.

Les organismes régionaux d'intervention en fonds propres doivent collectivement être en capacité de répondre à plusieurs enjeux qui s'inscrivent dans un espace tridimensionnel :

- la couverture des différents stades d'intervention précisés ci-dessus ;
- des réponses adaptées à la configuration de l'entreprise et aux attentes des investisseurs, d'où l'importance de disposer d'une gamme de produits en fonds propres et quasi fonds propres suffisamment large, pour pallier aux tentations naturellement élitistes du capital investissement, et irriguer l'ensemble des strates du tissu économique ;
- des réponses adaptées aux besoins des entreprises quant aux montants susceptibles d'être investis sur un projet donné par les outils présents sur le territoire.

A ces trois focus, il convient d'en ajouter un quatrième qui tient à la nécessité de ne pas faire de la Région un espace clos, où les opérateurs nationaux sont absents : les ambitions d'un certain nombre de projets en termes de besoins de capitaux, ou de développement international nécessitent de savoir associer des partenaires régionaux et des opérateurs nationaux dont les apports en terme financiers, d'accompagnement, de réseaux relationnels ou de notoriété sont complémentaires aux nôtres.

L'enjeu central reste l'enrichissement du tissu économique régional, autour de réseaux de PME qui ont su gérer les étapes sensibles de l'amorçage et de la création, et pilotent leur développement en saisissant les opportunités qui sont à leur portée : croissance externe, internationalisation. Les intervenants en capital investissements facilitent ces opérations.

Notre analyse de la situation régionale, vue sous ces différents angles, est la suivante :

- Le Nord - Pas de Calais bénéficie d'une variété d'outils, disposant d'un bon niveau de fonds propres eu égard à leur spectre d'intervention, permettant de répondre à des demandes allant de 30 K€ à des montants de 1.5 M€ à 2 M€. Les différents stades d'intervention sont, tous, couverts par plusieurs outils.
- Les outils d'essence régionale comme Autonomie et Solidarité, le groupe IRD ou le groupe Finorpa se complètent, leurs champs d'intervention se recouvrent partiellement, permettant en outre aux dirigeants de PME, soit de choisir leur partenaire financier, soit d'associer plusieurs de ces acteurs régionaux.
- Les produits fonds propres (IRD, Finorpa SCR, Ressource, A&S) et quasi fonds propres (Finorpa PP, Finorpa mezzanine, Oseo...) se complètent de façon plus équilibrée que dans les autres régions françaises où la seconde catégorie est souvent négligée. Elle apparaît pourtant importante, notamment pour financer, en complément des banques, les opérations de développement des entreprises de moins de 50 salariés, souvent situées dans des secteurs d'activités traditionnels dont les perspectives de développement et de créations d'emplois sont intéressantes, et structurantes pour les territoires mais dont les conditions de rentabilité et de valorisation resteront peu attractives pour un investisseur en fonds propres.
- Nous avons développé une capacité de réponse spécifique, rare en région, aux problématiques de financement de l'économie sociale en finançant, avec Finorpa PP, par exemple les titres participatifs des SCOP qui ne peuvent, juridiquement, pas accueillir des participations « en actions ».
- Nous disposons d'une vraie capacité à soutenir l'amorçage. La complémentarité entre Finorpa SCR et Inovam est indéniablement un atout, qui pourrait gagner encore en efficacité par une meilleure association des Business Angels. A l'échelle nationale, on observe que la coopération entre les outils financiers régionaux et les Business Angels se développe rapidement et d'autant mieux que ces derniers se dotent de SIBA, réunissant tout ou partie de leurs moyens. La création d'une telle entité est en cours de réflexion dans le domaine de la santé, après la création, il y a un an, du réseau « Lille Angels Santé ». Cette proposition complète ou se substitue à la proposition n° 17 du rapport.

- Les outils régionaux d'investissement ont également vocation à se doter d'une capacité d'investissement suffisante pour participer au financement d'entreprises qui sont aujourd'hui ou seront demain porteuses d'enjeux pour le développement régional. Sur le plan national, des outils régionaux ou interrégionaux tel le groupe IRDI dans le Sud-Ouest ou IPO dans l'Ouest ont une capacité de réponse voisine ou supérieure à 8 M€ par projet. L'histoire de ces 2 outils montre que leur montée en régime s'est faite par pallier, sans se couper de leur territoire d'origine, qu'ils ont l'un comme l'autre élargi pour couvrir trois ou quatre régions. Ces deux outils mettent également en œuvre une stratégie de croissance depuis plus de 25 ans, une antériorité que nos outils régionaux, qu'il s'agisse de Croissance Nord - Pas de Calais, ou de Finorpa SCR n'ont pas dans leur configuration d'aujourd'hui.
- Sans considérer que ce montant de 8 M€ puisse devenir un objectif immédiat pour nos outils régionaux, il convient probablement de leur permettre d'aller progressivement au-delà de leur plafonds actuels d'intervention qui se situent, à l'exception de Participex qui peut monter plus haut, à un montant de 1.5 à 2 M€ par projet. L'augmentation de la dimension des tickets qu'ils gèrent leur permettrait de mieux assurer un rôle de leader dans les tours de table auxquels ils sont associés. Cette piste de réflexion rejoint l'opinion exprimée dans le chapitre 4.1 du rapport « accompagner le développement des entreprises à potentiel ».

L'analyse de la situation régionale nous montre donc :

- Une vraie présence sur les différents stades d'investissement.
- Une richesse plus vaste que dans les autres régions quant à la diversité de l'offre en fonds propres et quasi fonds propres, et donc une capacité à s'adresser à un échantillon plus large d'entreprises.
- Des limites quant aux montants susceptibles d'être investis sur les entreprises à potentiel par les véhicules habituellement classés dans le champ du capital investissement régional, à l'exception de Participex.
- Une capacité moyenne à s'ouvrir aux investisseurs nationaux.

### **3/ Des propositions ou précisions ponctuelles**

#### **3.1 : Les outils de garantie**

Les propositions 6, 16 et 19 visent directement les outils de garantie, où il est recommandé de développer les dispositifs de co-garantie entre le FRG et les outils nationaux de garantie visant la création d'entreprise (proposition 6), de développer une garantie additionnelle aux dispositifs « garantie capital PME » pour renforcer la couverture des intervenants en capital investissement (proposition 16) et de réorienter l'action du FRG pour qu'il intervienne en additionalité des dispositifs nationaux sur les segments les plus risqués, et en complémentarité sur les segments non couverts.

Ces trois propositions reprennent strictement et presque intégralement le positionnement actuel du FRG : Il vient de nouer un partenariat de long terme avec France Active et ses fonds territoriaux (Inseraction 62 et Nordactif) pour assurer une couverture à 80 % des prêts contractés par les entreprises en création. Il agit en dialogue permanent avec les banques et Oseo pour couvrir les champs qui ne peuvent être couverts par cette dernière, ou intervenir en co-garantie avec elle. Il ne s'interdit pas les reprises d'entreprises en procédure collective, en s'attachant toutefois à vérifier la qualité de la nouvelle équipe. Il peut également agir – et il le fait – sur la couverture des opérations de capital investissement. Il envisage un partenariat avec la SIAGI et Nord Financement avec lesquels des contacts sont déjà établis.

En bref, et eu égard à la proposition 19, il nous semble que la stratégie actuelle du FRG répond pleinement aux préoccupations émises dans le rapport.

#### **3.2 : Le financement en fonds propres des projets innovants**

Les propositions 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 visent à renforcer le soutien aux projets innovants, en favorisant une prise en charge publique des coûts d'instruction (proposition 8), en renforçant le rôle de Sup-invest pour favoriser l'émergence de projets issus de l'Université (proposition 9), en dotant un dispositif d'avance remboursable visant à financer les compétences en management de ces

entreprises (proposition 10), en renforçant les capacités d'INOVAM (proposition 11), en créant une structure de due diligence pour mieux appréhender les projets (proposition 12), en associant les pôles de compétitivité au comité stratégique d'Inovam (proposition 13), et en participant à la création d'un fonds Euro Régional de post-amorçage (proposition 14).

Les propositions 11 et 13 concernent le capital et la gouvernance d'Inovam et s'adressent prioritairement à ses actionnaires.

En ce qui nous concerne, nous considérons comme extrêmement positive la posture de co-investissement qui existe entre Finorpa SCR et Inovam. Elle donne un signe très positif aux équipes des incubateurs, avec lesquelles nous travaillons au quotidien, aux porteurs de projets dans le cadre de l'instruction, aux équipes dirigeantes dans le cadre de l'accompagnement ultérieur. Cette cohésion qui se renouvelle sur chacun des projets est vécue comme un élément structurant pour leur financement dans la Région, et une garantie de qualité pour l'accompagnement, et d'écoute pour le financement des tours ultérieurs.

Elle joue vraisemblablement un rôle positif dans la volonté de plusieurs « family offices » qui ont décidé de réserver aux projets en émergence une part de leurs moyens et qui sont nos associés dans un nombre croissant de projets.

Comme il l'était dit plus haut, nous sommes également très favorables à une meilleure association des Business Angels, par la création d'une ou plusieurs SIBA qui catalyseraient des moyens aujourd'hui trop éclatés pour que le partenariat puisse s'organiser sur des projets d'une certaine ampleur.

C'est au travers de ce paysage qu'il faut relire les propositions visant :

- à mieux financer les étapes préalables d'instruction (proposition 8), malheureusement et odieusement réservée par l'Union Européenne aux projets « sans suite ». Nous sommes favorables à une mesure de ce type, malgré les difficultés objectives qui viennent de la rédaction du programme notifié agréé par l'union européenne au cours de l'été 2009 ;
- à mettre en place un dispositif de financement d'un réseau d'experts pour mener les diligences permettant de mieux maîtriser le projet. Il sera difficile à mettre en place compte tenu de la diversité des cas que nous avons à traiter ;
- à mettre en place un nouveau dispositif d'avances remboursables pour financer le management des nouvelles entités. Cette difficulté doit se résoudre, à notre sens, par un financement en fonds propres d'un niveau suffisant pour permettre à l'entreprise nouvelle de prendre en charge ses coûts sur une durée suffisante pour, à la fois, conduire une étape lisible de développement et procéder à une nouvelle levée de fonds ;
- à créer un fonds Euro-régional de post amorçage. Nous croyons savoir que le FEI étudie à l'heure actuelle un tel projet qui ne peut vivre qu'à condition de disposer d'un deal flow suffisant, et donc de travailler sur un vaste territoire. Nous sommes favorables à sa création.

### **3.3 : le financement en fonds propres des entreprises à potentiel et la restructuration du tissu économique**

Le rapport propose deux mesures sur ce thème, le renforcement, par des dotations européennes des structures de capital investissement (proposition 15), et la création d'un « fonds stratégique régional », associant les banques et les outils financiers privés et publics (proposition 18).

Concernant la proposition 15, la réglementation européenne codifiée par les lignes directrices et le programme notifié 629-2007 interdit les dotations directes, qui ne pourraient être mobilisées que dans le cadre d'un fonds d'appariement à majorité publique, investissant aux cotés d'un ou plusieurs véhicule de capital investissement, et dans des conditions identiques (pari-passu) en direction de petites entreprises (moins de 50 salariés), en phase d'amorçage, de création ou d'expansion. Certaines régions étudient la mise en place de tels outils. Il conviendrait à ce titre d'explorer les objectifs et les cibles qui pourraient être assignées à un tel fonds dans le Nord - Pas de Calais :

- soutien aux petites entreprises innovantes (cf. chapitre 3.2) et aux PME s'inscrivant dans des projets issus des pôles de compétitivité ;
- soutien aux petites entreprises à potentiel...
- soutien à l'émergence de nouvelles compétences ...

Il pourrait en outre prioriser ses actions autour d'axes prioritaires, définis en cohérence avec les objectifs du SRDE, tels les pôles de compétences régionaux.

Quant au FEI, ses règles d'intervention lui interdisent d'aller dans des fonds dont la surface financière est inférieure à 100 M€ Il refuse a priori les structures de type SCR qui ne peuvent garantir la liquidité à moyen terme de ses lignes d'investissement. Il peut donc difficilement être mobilisé pour financer directement les outils financiers présents dans la Région.

La proposition 18 propose la création d'un nouveau véhicule dont les cibles sont doubles :

- favoriser l'émergence de nouveaux pôles de développement. A ce titre, cette cible est à relier à la problématique précédente.
- Préserver les savoirs faire, en intervenant à la manière des fonds de retournement : prise de contrôle sur l'entité cible, et renouvellement du management.

Nous considérons qu'il convient de préciser cette mesure. S'il s'agit de la création d'un fonds de retournement, nous considérons qu'il s'agit d'un métier spécifique, qui ne doit se doter d'une équipe de gestion aux compétences affirmées dans le retournement. A notre avis, la proposition gagnerait à être mise à l'étude à l'échelle de plusieurs Régions, pour doter le nouvel outil d'un deal flow suffisant, à l'instar de Sofimac et son fonds « opportunités Régions 1 », qui a vocation à intervenir en Auvergne, région Centre, Limousin et Rhône Alpes. Il convient de noter que l'Union Européenne interdit toute intervention publique au capital de telles sociétés, ou en souscription lorsqu'il s'agit d'un FCPR.

### **3.4 : les interventions en quasi fonds propres**

Nous ne comprenons pas le sens de la mesure 7 qui propose de faire des prêts participatifs un outil post-crédation. Nous considérons cette mesure comme extrêmement restrictive. Nous rappelons que les investissements de Finorpa PP visent pour 58% des PME en phase d'expansion, pour 20% des entreprises jeunes en phase de création ou de post-crédation. L'outil nous paraît, par sa simplicité de mise en œuvre, bien adapté aux entreprises de moins de 50 salariés, et parfois pour des entreprises de taille plus importante. Le prêt participatif est un bon vecteur de renforcement de la structure financière des PME des secteurs traditionnels, en phase de développement, à telle enseigne que le récent plan gouvernemental a prévu le renforcement des capacités d'OSEO en la matière.

### **EN CONCLUSION :**

Comme tous les travaux collectifs, ce rapport provoque l'échange et la rencontre entre différents acteurs agissant sur le même terrain. Il doit conduire au rapprochement des analyses, à la confrontation des stratégies, à l'élargissement des champs de vision. Il doit progressivement favoriser l'émergence d'une culture commune aux différents acteurs qu'il réunit. C'est la condition de base, non suffisante, mais préalable au développement éventuel de nouveaux champs de coopération ou à l'émergence de nouvelles initiatives qui compléteront le paysage régional.

Nous n'avons pas évoqué dans le corps de ce texte le rôle de l'observatoire qui figure en proposition 1 du rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre Guillon, ou du projet plate-forme des outils de capital investissement dont le contenu actuel reste à préciser. A notre sens, et plus que de statistiques, son rôle doit être de créer et de faire vivre un espace de dialogue indispensable à la recherche de la performance collective que nous devons atteindre pour mieux contribuer au développement régional et répondre par des moyens adaptés à la diversité des situations auxquelles nous sommes confrontés.

Au-delà des projets collectifs et des stratégies de chacune de nos entreprises d'investissement, il convient de ne pas perdre de vue que le développement de nos PME repose sur des histoires d'entrepreneuses et d'entrepreneurs, d'équipes dirigeantes. Notre performance dépend tout autant des moyens financiers que nous gérons que de la qualité de la relation que nous entretenons avec chacun de nos affiliés que nous accompagnons dans la durée. Derrière le paysage pluriel de nos outils financiers et nos redondances éventuelles, notre diversité est probablement un atout.



## CONTRIBUTION DE FORCE OUVRIERE

La création d'entreprise, l'émergence de projets innovants relèvent, à juste titre, des objectifs du Conseil Régional. L'importance des PME, tant en personnes occupées qu'en valeur ajoutée, mérite en effet que leur soit accordée une importance particulière.

Sans nécessairement viser l'exemple américain où, 7 ans après leur création, l'emploi des entreprises toujours en vie s'élèverait à 226% de l'emploi au moment de la création, il apparaît judicieux de soutenir les créateurs pour que leurs entreprises survivent et embauchent.

Les outils financiers peuvent, dans ce domaine, avoir un impact certain.

Par ailleurs, le processus de remplacement ne saurait se substituer à l'intérêt de la reprise, un nouveau dirigeant peut tout autant qu'une nouvelle entreprise faire preuve d'efficacité et d'innovation, encore faut-il qu'il puisse également bénéficier d'un soutien financier.

Le rapporteur constate, qu'en dépit de la progression de 2,1 % de la création d'entreprise entre 2007 et 2008, la part relative de la région représente 4%, alors que son poids relatif par rapport au PIB est de 5,1% et par rapport à la valeur ajoutée nationale de 5,2%. Sur les 13.116 entreprises créées en 2008, 85,5% n'employait aucun salarié, seul 0,8% employait 10 salariés et plus. Des efforts restent donc à accomplir.

Les outils financiers existants couvrent l'ensemble des domaines allant de l'amorçage au management de cession répondant tant à l'émergence des projets qu'au financement des frais de restructuration et à l'accompagnement des repreneurs, au financement de fonds propres comme aux financements bancaires et aux garanties.

Nous partageons le point de vue qu'à l'évidence les outils régionaux n'ont pas vocation à se substituer aux dispositifs développés par des structures nationales telles qu'OSEO. Ne peuvent-ils par contre dans certains cas se substituer avantageusement à certains établissements privés, surtout lorsque les réponses sont standardisées et ne peuvent correspondre aux besoins spécifiques de notre région et de ses territoires.

Les outils régionaux sont ainsi naturellement prioritaires en complément des dispositifs nationaux, ou lorsqu'ils apportent des solutions à des besoins spécifiques identifiés dans les territoires.

Nous pensons, comme le rapporteur, que certaines problématiques doivent être renforcées, notamment les capacités :

- d'analyse et de promotion des outils financiers ;
- d'émergence des projets de création et d'innovation ainsi que leur accompagnement ;
- de financement des entreprises à potentiel et des projets stratégiques régionaux.

Le rapporteur reprend 21 propositions sur lesquelles nous nous permettons d'apporter nos positions.

1- Nous estimons également, sur le point I, que l'analyse précise de l'efficacité des outils de financement et de leur adéquation aux besoins mérite d'être encore plus fiable et plus complète, mais plutôt qu'un observatoire, n'y aurait-il pas intérêt à coordonner et amplifier les informations par la rencontre des acteurs concernés.

2 - Donner envie d'entreprendre est indispensable dans notre région pour des personnes qui ne deviendront pas nécessairement chefs d'entreprise, mais qui pourront développer l'esprit entrepreneurial dans leur fonction, mais également dans la vie sociale.

Renforcer le rôle et les moyens financiers d'association œuvrant dans le cadre de la création d'entreprise est très important.

3 - Le renforcement de la lisibilité des mesures et structures d'accompagnement à la création d'entreprise, la poursuite des actions de communication et de coordination entre les acteurs est de nature à faciliter l'identification et l'accès aux structures adéquates par le créateur potentiel.

4 – La création d'une plateforme régionale d'orientation des entreprises et porteurs de projets en recherche de financement, en association avec des structures telles qu'OSEO ou la CDC, apparaît une solution pertinente.

5 – Le renforcement des outils de promotion à la création d'entreprise dans les écoles et les universités inciterait sans doute une proportion significative des plus formés à devenir chefs d'entreprise, notamment dans notre région.

6 – Développer des dispositifs de co-garantie entre le FRG (**Fonds Régional de Garantie**) et les autres outils nationaux et régionaux de garantie pour améliorer la sécurité des créateurs d'entreprise et favoriser la prise des risques par les banques, en augmentant le taux des couvertures des banques, est un élément pour le développement de la création d'entreprise.

Parallèlement, il faut néanmoins que le créateur potentiel ait conscience des obligations, contraintes et compétences qui s'imposent à un chef d'entreprise.

7 – Elargir les conditions d'intervention du prêt régional pour la création d'entreprise et du prêt régional pour la transmission d'entreprise pour en faire des outils de financement post création et soutenir ainsi la pérennité et le développement des entreprises sur leurs premières années d'existence, période pendant laquelle se fait jour les plus grandes difficultés mais aussi les opportunités nous semblent une mesure intéressante.

8 – Les petits dossiers sont des cibles peu rentables pour des établissements financiers, en raison de la faiblesse des potentiels financiers à court terme et des risques inhérents à ce type de création. Néanmoins l'expérience du CLAP montre à l'évidence qu'il s'agit souvent d'une opportunité pour des personnes de milieu modeste, ou en difficulté, et que la proportion de réussite est très significative.

Faut-il mettre en place un dispositif spécifique pour financer l'instruction et l'accompagnement des petits dossiers de création, ou coordonner et conforter les structures déjà existantes dans ce domaine.

9 – Nous estimons également que le lien entre monde économique et monde universitaire, ainsi que la coordination de ce dernier, facilitent le transfert de la recherche.

Le PRES pourrait en être le facilitateur pour appuyer l'élargissement et le renforcement de SUP INVEST et favoriser ainsi l'émergence des projets issus de l'université.

10 – Permettre aux jeunes sociétés innovantes de bénéficier de compétences au management à hauteur des enjeux, par un financement en avances remboursables, pour attirer les managers par des conditions de salaire adéquates à leur souhait est peut être un passage obligé de la complémentarité nécessaire chercheur/manager.

11 – L'amorçage des projets innovants issus de la recherche publique est important. INNOVAM, regroupant le Conseil Régional, le monde universitaire avec SUP INVEST, la Caisse des Dépôts et Consignations et des partenaires privés proches du monde économique, est une structure totalement en adéquation avec cette fonction ; renforcer ses capacités d'intervention apparaît nécessaire mais doit-on le faire au détriment d'un autre outil ? Il semble judicieux d'étudier l'efficacité de BATIXIA avant de réduire son capital.

12 – L'analyse des projets innovants suppose effectivement une expertise capable d'en évaluer les forces et les faiblesses. Créer une structure de « due diligence » sous financement public, pour permettre à un tour de table de mieux appréhender le projet, serait sans doute très opportun.

13 – L'implication des PME dans le pôle de compétitivité apparaît insuffisante. Elle pourrait être un élément de dynamisation, nous souscrivons au souhait de renforcement de l'axe PME dans les pôles de compétitivité en les associant au Comité stratégique d'INNOVAM.

14 – La pertinence de travailler au niveau euro régional en matière d'innovation est certaine au moment où se mettent en place 2 euro districts. Entre autre la participation d'un fonds euro région en post amorçage en faveur de l'innovation permettrait d'accompagner les jeunes entreprises innovantes à potentiel, en garantissant une présence régionale significative au capital de ces entreprises stratégiques, en assurant un attachement territorial à la région. Les dispositifs régionaux seraient ainsi intelligemment complétés.

15 et 16 – Les entreprises à potentiel de croissance doivent, selon nous, également être le mieux accompagnées possible, or elles sont fréquemment dans des situations financières fragiles avec une insuffisance de fonds propres face à des besoins importants en matière d'investissement. Les moyens financiers dont disposent les structures régionales de capital investissement sont limités et dans l'obligation de limiter leur intervention, compte tenu des plafonds de garantie imposés par les dispositifs de « garantie capital PME » actuels. Le financement des PME en capital risque est donc, ainsi que le signale le rapporteur, mécaniquement freiné.

Le renforcement des capacités d'intervention des structures régionales de capital développement, au travers de dotations européennes, apparaît comme l'une des solutions de même que le développement via le FRG d'une garantie additionnelle aux dispositifs « garantie capital PME » permettant de renforcer la couverture des risques des intervenants en capital investissement.

17 – En ce qui concerne les business angels, nous sommes demandeurs de plus d'informations à ce sujet.

18 – Nous partageons la nécessité de préserver la diversité du tissu économique régional.

La création d'un fonds stratégique intervenant sur ces cibles prioritaires, dans les objectifs de préserver les savoir faire régionaux et de favoriser l'urgence de nouveaux pôles de développement, est une des réponses.

Ce fonds, associant les banques régionales et les outils financiers privés et publics, pourrait intervenir en faveur d'entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles, en accompagnement d'une stratégie de redressement validée par le Comité d'investissement de ce fonds. Le principe des managers de transition appelés en appui ou en remplacement du management de l'entreprise est, selon nous, à étudier.

19 – Les entreprises rencontrant des difficultés génèrent des pertes d'emploi préjudiciables, intervenir pour les soutenir financièrement lorsqu'elles sont viables est donc impératif.

Ce soutien doit être en adéquation avec les besoins différents selon qu'il s'agit de sociétés qui rencontrent des difficultés momentanées, mais disposant de bons fondamentaux ou celles qui nécessitent le concours d'un fonds interventionniste se démarquant sur la base d'un diagnostic. Le fonds stratégique régional devrait, à notre sens, contribuer à apporter à chaque type de situation l'accompagnement adéquat et la sauvegarde des savoir faire locaux.

Ce fonds permettrait également d'inciter et d'accompagner les mutations économiques, en liaison éventuellement avec les pôles de compétitivité. Il devrait pouvoir bénéficier de la garantie du FRG.

Les réorientations de l'action du FRG en additionnalité par rapport aux autres dispositifs nationaux et régionaux (co-garantie pour renforcer les taux de garantie sur les segments les plus risqués) ou en complémentarité sur des segments non couverts pourraient convenir, dans ce cadre, si effectivement les structures nationales telles qu'OSEO ou les dispositifs dédiés des banques permettent de répondre aux besoins de garantie de masse.

20 – En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, les outils de financement semblent couvrir assez bien les besoins d'investissement, mais les structures méconnaissent les principes de sollicitation de ces dispositifs.

Compte tenu de l'importance de l'ESS dans l'économie régionale de sa mobilisation sur les grands enjeux de notre société et du nombre d'emplois concernés, il est pertinent d'optimiser l'accès aux outils financiers existants.

Pour les partenaires financiers, les créateurs d'entreprise du secteur social et solidaire sont trop souvent perçus comme présentant un degré de risque très élevé. Communiquer sur les acquis de l'ESS et affirmer que les risques dans la finance solidaire sont bien circonscrits est justifié.

Nous souhaitons que la mise en place des groupes de travail et l'organisation d'une conférence régionale des outils financiers s'appuient sur le présent rapport et contribuent au développement économique et social de notre région.



- 5 -

## LA STRATEGIE REGIONALE INNOVATION





## SOMMAIRE

### Préambule

- D'une exigence de la Commission Européenne à une volonté commune de l'Etat et du Conseil Régional
- L'ambition pour le Nord - Pas de Calais : une grande région européenne, innovante et solidaire

### I - Le diagnostic d'une dynamique régionale contrastée

- Un héritage lourd... mais une reconversion énergétique.
- Des pépites industrielles... mais un tissu industriel qui paraît peu « agressif ».
- Un pôle de formation important... mais des compétences que n'absorbe pas le territoire.
- Une région qui attire les investissements étrangers... dans des activités à faible intensité technologique.
- Des universités dynamiques... mais des EPST/EPIC peu présents.
- Une production scientifique de haut niveau... mais un investissement privé en R&D faible.
- Une dynamique entrepreneuriale retrouvée... mais la création d'entreprises innovantes encore insuffisante.
- Des locomotives innovantes dans certains secteurs des services... mais une offre d'activité de conseil à développer.
- Des capacités de financement à mieux mobiliser.
- Des actions volontaristes en faveur de l'innovation ... mais une instrumentation de gestion à améliorer.

*Quelle stratégie pour le Nord - Pas de Calais ? 5 principes d'actions pour doper le moteur de l'innovation régional : anticiper, former, organiser, être lisible, cibler*

### II -Trois orientations stratégiques pour le Nord - Pas de Calais

3 orientations stratégiques thématiques :

- Etre incontournable, au niveau européen, sur un nombre limité de secteurs innovants choisis pour l'excellence scientifique et la puissance industrielle présentes en Nord - Pas de Calais,
- Accompagner, par l'innovation, des secteurs en forte mutation,
- Faire le pari de l'innovation pour l'émergence de nouvelles filières

Articulées sur **les axes d'effort transversaux** suivants :

- Soutenir la création d'entreprises innovantes en continuant la sensibilisation à l'entrepreneuriat, en valorisant nos potentiels de l'enseignement supérieur et en coordonnant nos structures d'accompagnement.
- Bousculer les pratiques des PME régionales en misant sur l'analyse stratégique et le capital humain.
- Attirer des investissements « à haute intensité technologique », changer l'image de la région.
- Innover par et pour les services.
- Mieux financer l'innovation : pousser les chefs d'entreprises à se doter d'une stratégie capitalistique et utiliser nos outils financiers comme des facteurs d'attractivité.
- Renforcer le potentiel de recherche et les pratiques de valorisation et de transfert.

### III – La gouvernance et la coordination des acteurs

- Le Schéma Régional de Développement Economique comme instance de gouvernance politique de la Stratégie Régionale Innovation.
- La transformation de la plate forme régionale « innovation-valorisation de la recherche ».
- Le comité de pilotage.
- Le comité stratégique régional de l'innovation.

### Annexes

- Annexe 1 : les Domaines d'Activités Stratégiques.
- Annexe 2 : les préconisations d'action.
- Les documents complémentaires suivants sont consultables sur le site web du Conseil Régional (rubrique Economie/SRDE/SRI).
  - Plan Innovation Valorisation de la recherche
  - Diagnostic – indicateurs – enquête PME
  - Contributions des groupes de travail
  - Diagnostic système d'acteurs
  - Diagnostic complet des Domaines d'Activités Stratégiques
  - Préconisations d'actions
  - Propositions d'amendement du PO

### Préambule

- *Pourquoi une Stratégie Régionale Innovation ? D'une demande de la commission européenne à une volonté de l'Etat et du Conseil Régional*

L'élaboration d'une Stratégie Régionale de l'Innovation est une commande de la Commission Européenne. Cette commande a été formulée fin 2007 lors de la négociation des Programmes Opérationnels pour déterminer l'utilisation des fonds FEDER. L'enjeu du FEDER est important puisque le programme porte sur 700.9 millions d'euros sur la période 2007-2013<sup>10</sup>. L'axe 1 consacré à la « recherche et développement, innovation, politique de l'entreprise » représente 266.7 millions d'euros, dont 231.7 millions sont gérés par le Conseil Régional par subvention globale, sous l'autorité de gestion de l'Etat.

Cette commande de l'élaboration d'une « Stratégie Régionale de l'Innovation » est donc une condition posée en 2007 par la Commission Européenne pour accepter temporairement les Programmes Opérationnels co-construits et proposés par l'Etat et le Conseil Régional. Elle n'est pas spécifique à la région Nord - Pas de Calais puisqu'elle a été demandée de manière identique à l'ensemble des régions françaises.

A travers la Stratégie Régionale de l'Innovation, il est attendu principalement de « déterminer les leviers les plus efficaces sur lesquels l'effort doit être ciblé » et de traduire cette stratégie en plan d'actions assorti d'« objectifs précis, voire quantifiés ». Un délai de deux ans est accordé à ce travail pour aboutir avant la période de révision à mi-parcours des Programmes Opérationnels en 2010 : les choix proposés sont donc structurants puisque les priorités affirmées par la Stratégie Régionale Innovation orienteront les propositions d'ajustements de ces Programmes. Cette exigence de la

---

<sup>10</sup> Les 700,9 millions d'euros se répartissent en cinq axes :

- axe 1 : « recherche et développement, innovation, politique de l'entreprise » : 266.7 millions €
- axe 2 : « environnement, pratiques durables et prévention des risques » : 148 millions €
- axe 3 : « accessibilité » : 159 millions €
- axe 4 : « volet territorial » : 117 millions €
- axe 5 : « assistance technique » : 10.2 millions €

Commission Européenne n'a pas été vécue comme une contrainte par les acteurs du Nord - Pas de Calais, mais comme l'opportunité d'approfondir et d'améliorer les politiques régionales menées dans le Nord - Pas de Calais, développées dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région (2006) et du Schéma Régional de Développement Economique (novembre 2005). C'est l'occasion d'ajuster l'outil opérationnel qu'est la plate forme « innovation valorisation de la recherche » (avis SRDE de mai 2006) et le plan innovation-valorisation (septembre 2008) d'un montant de 242 millions sur trois ans. Il s'agit également de prendre en compte les décisions et les événements récents, que ce soient la création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, les plans campus, ou la crise économique...

- *L'ambition pour le Nord - Pas de Calais : une grande région européenne, innovante et solidaire*

L'ambition pour la région Nord - Pas de Calais dans le cadre de la Stratégie Régionale Innovation est identique à celle voulue dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique : faire du Nord - Pas de Calais une grande région économique en Europe.

Cela implique de continuer la mutation profonde du Nord - Pas de Calais vers une économie de la connaissance, basée sur les compétences et les savoir faire de ses habitants, l'excellence de ses formations et de sa recherche, l'efficacité et la clairvoyance de ses entreprises. La crise économique ne modifie pas cette ambition, elle perturbe la vie économique en ramenant l'ensemble des acteurs à une préoccupation de court terme. Néanmoins, le constat est partagé que la sortie de crise sera favorisée par le maintien d'une vision et d'un effort à moyen et long terme pour qualifier et coordonner l'ensemble de l'activité économique, avec deux priorités : « innover et former ».

Cela implique d'être une région solidaire avec l'ensemble de ses habitants et de ses territoires. L'innovation n'a de sens qu'au service de l'homme. Il s'agit donc de reprendre l'ensemble des principes du Schéma Régional de Développement Economique, résumés en une seule référence : « l'homme au cœur du développement économique ».

Ces principes renvoient à des questions :

- d'équilibre territorial géré par les pôles d'excellence et de compétitivité ;
- de qualité des emplois créés ;
- de la nécessité d'une formation « tout au long de la vie » ;
- d'un effort dans le domaine de l'environnement et de la santé ;
- et d'une gouvernance ouverte à tous.

La crise économique pose clairement la question de la solidarité vis-à-vis des habitants de la région qui vont perdre leur emploi. Une réponse passe par la formation continue des salariés pour qu'ils soient acteurs et vecteurs du changement et des adaptations des entreprises.

Enfin, le rôle donné à l'ensemble des territoires reconnaît la pertinence de l'échelon infra régional pour la mise en cohérence entre l'offre et la demande de formation, pour l'animation des dynamiques collectives entre les entreprises, les centres de transferts de technologie, le monde de la recherche.

En conclusion, vouloir être une grande région européenne, innovante et solidaire implique d'être une région lisible pour être attractive et organisée pour valoriser au mieux tous ses potentiels et faire valoir ses atouts.

## **I - Le diagnostic d'une dynamique régionale contrastée**

- *Un héritage lourd... mais une reconversion énergétique*

La dynamique régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche porte les signes économiques et sociaux d'une région de tradition industrielle, marquée par la reconversion d'activités en crise. Le passé dans les activités du textile, de la sidérurgie et des mines influence encore l'économie par la présence actuelle non seulement d'une partie de ces activités mais aussi de sous traitants dans des activités annexes, des centres de transfert sur des technologies issues de ces activités.

Cet héritage impacte également le modèle social régional. Ce modèle est marqué par le salariat dans de grands établissements avec des incidences sur l'entrepreneuriat, le capital humain, une pratique de sous traitance et de dépendance par rapport à de grands donneurs d'ordres. Le modèle social s'exprime également dans les choix d'orientations scolaires, privilégiant les études courtes.

L'automobile, comme activité de substitution à celle des mines, a reproduit ce modèle socio économique et rentre lui-même aujourd'hui en crise.

La conversion du tissu économique est néanmoins en marche, que ce soit par transformation de l'héritage comme par exemple le glissement de l'activité du textile vers celui du négoce, puis de la vente par correspondance pour arriver aux industries du commerce ; que ce soit également par de nombreuses initiatives locales pour poser les jalons de nouveaux secteurs d'activité dans la région, comme par exemple les Technologies de l'Information et de la Communication, la Santé ou les Eco Entreprises. La labellisation de six pôles de compétitivité issus de secteurs historiques comme le textile ou nouveaux comme la Santé illustre la volonté et la capacité régionale à se mobiliser pour transformer son tissu économique par l'innovation.

Le rattrapage est en cours, par une hausse plus rapide, dans la région Nord - Pas de Calais par rapport à la moyenne française, du PIB par emploi (+8% contre +6.7% entre 2002 et 2005) ou par habitant (+6.6% contre +5.7% entre 2002 et 2005). Cette conversion a permis une baisse régulière du chômage, plus rapide qu'au niveau national (-5.2% entre 1999 et 2006 contre -2.5% au niveau national).

Avec un tissu économique maintenant diversifié et une tertiarisation avancée, l'image donnée par la région, au niveau national et international, est en décalage avec la réalité économique et les potentiels de recherche et développement : la Stratégie Régionale Innovation doit donner un cadre et accompagner cette mutation de l'économie régionale vers l'économie de la connaissance, et changer l'image de la région.

- *Des pépites industrielles... mais un tissu industriel qui paraît peu « agressif »*

Cette mutation reste cependant inachevée. Le taux de chômage est supérieur de 3 points à la moyenne nationale. Le Nord - Pas de Calais offre toujours actuellement le visage d'une région industrielle, « atelier de production plutôt que centre de conception de produits ». Avec 555 millions d'euros de dépenses intérieures de R&D en 2003 (570 millions en 2004), la région se place en 14<sup>ème</sup> position des régions de France métropolitaine (Rhône Alpes : 4 milliards, Midi Pyrénées et PACA, chacune 2 milliards d'euros), soit environ 2.9% des dépenses de R&D dans les régions de province et 0.7% du PIB régional consacré à ces dépenses.

Ce fait est principalement dû à la faiblesse, à quelques exceptions près de pépites industrielles, des efforts de R&D dans les grandes entreprises. Ce fait s'explique également par une innovation, au sein des entreprises régionales, moins technologique et donc moins comptabilisée dans les indicateurs nationaux, faisant de ces entreprises des « neglected innovators ». Néanmoins, l'enquête auprès des PME régionales montre les difficultés récurrentes de ce type d'entreprises : si une infime partie des PME est organisée pour se développer et innover, notamment par la présence de collaborateurs dont c'est la fonction ; la plupart ne le sont pas et tout repose sur le chef d'entreprise.

- *Un pôle de formation important... mais des compétences que n'absorbe pas le territoire*

Une question primordiale est donc celle du « capital humain » que ce soit en termes de compétences des salariés ou de l'équipe dirigeante. Cette question comporte plusieurs facettes : d'une part le rôle moteur du dirigeant (l'intuition, l'analyse stratégique, l'envie d'innover), le rôle déterminant d'une personne clé (chef de projet, ingénieur R&D...) et l'implication des salariés dans la démarche et dans leurs formations. A titre d'exemple, la part des ingénieurs dans les PME régionales est inférieure à celle observée au niveau national alors que le potentiel régional d'étudiants est très important (le Nord - Pas de Calais est la quatrième région en termes d'étudiants de l'enseignement supérieur).

Pour ces PME, l'entrée pour un soutien public n'est pas directement l'innovation, mais une aide à la réflexion en termes de stratégie, de performance, d'organisation et de capital humain pour leur faciliter l'absorption du potentiel de compétences régionales.

- *Une région qui attire les investissements étrangers... dans des activités à faible intensité technologique*

Cette caractéristique d'une région industrielle de moyenne technologie est renforcée par les profils des entreprises accueillies en région : le Nord - Pas de Calais est une région attractive, en termes d'investissements étrangers, pour les projets de production, d'assemblage et de logistique, mais reste une région très modestement attractive pour les projets de R&D ou à « haute intensité technologique ». Pour la période 2000-2005, le Nord - Pas de Calais est la quatrième région française en termes de projets (300), voire même la troisième en termes d'emplois (15.662), mais elle ne pèse que 2% du total français des projets de R&D, alors que l'Île de France, Rhône-Alpes et PACA concentrent 75% de ce type de projets.

Le constat partagé par tous les acteurs régionaux est que le Nord - Pas de Calais est marqué, à tort, par un déficit d'image, stigmatisant le tissu économique (peu d'activité et de grands groupes high tech), la situation sociale (taux de chômage important) et le cadre de vie. L'autre constat partagé par tous est que la région possède de nombreux atouts et un potentiel indéniable qu'elle ne sait pas faire valoir, parfois même à l'intérieur de la région. Par exemple, le Nord - Pas de Calais est une région étudiante avec 150 000 étudiants dans le supérieur ; elle est également attractive avec 20% des étudiants d'origine extérieure à la région. Il s'agira de valoriser au mieux ce potentiel d'étudiants étrangers pour qu'ils restent en région ou qu'ils deviennent des ambassadeurs du Nord - Pas de Calais s'ils la quittent. Enfin, le positionnement géographique du Nord - Pas de Calais est maintenant un atout, au cœur des centres de décisions européens.

- *Des universités dynamiques... mais des EPST/EPIC peu présents*

La recherche publique a fait l'objet d'un rattrapage important : entre 1990 et 1999, le nombre de chercheurs, d'ingénieurs, techniciens et administrateurs a augmenté de 50% dans la région contre 30% en moyenne nationale. Avec 3300 chercheurs et enseignants-chercheurs, le Nord - Pas de Calais se situe au 7<sup>ème</sup> rang des régions françaises en effectifs de chercheurs (hors doctorants). Il n'en reste pas moins qu'elle se situe au 12<sup>ème</sup> rang pour la densité scientifique par rapport à son poids démographique et qu'elle souffre toujours d'une faible représentativité des Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (tels le CNRS) et Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (tels le CNES ou le CEA), qui ne contribuent qu'à 25% de l'effectif total régional. Des choix récents tels que la récente implantation de l'INRIA en région tendent à minimiser cet état de fait, mais ne sont pas suffisants pour palier la sous représentation des EPST et EPIC et les difficultés régionales de valorisation et de pratiques de transfert.

- *Une production scientifique de haut niveau... mais un investissement privé en R&D faible*

Cette hausse de la recherche publique est d'autant plus importante qu'elle est efficace scientifiquement : lorsque la production de la recherche régionale est rapportée aux ressources de production (effectifs), le Nord - Pas de Calais affiche des performances de premier plan (brevets, publications). L'évaluation de l'AERES a placé la moitié des équipes de recherche dans les meilleures catégories. Il y a là un argument très fort en faveur de la qualité des équipes de recherche actives sur le territoire. Le Pôle Régional d'Enseignement Supérieur aura un rôle majeur à jouer dans la participation de l'enseignement supérieur au développement régional.

A l'inverse, la recherche privée est particulièrement atone (les effectifs régionaux de R&D en entreprises ne représentent que 1.6% des effectifs nationaux. La région occupe la dernière place des régions françaises en termes de densité de chercheurs privés), ce qui fait qu'en moyenne public-privé, le Nord - Pas de Calais regroupe 2.1% des effectifs nationaux de R&D, plaçant la région au 11<sup>ème</sup> rang des régions françaises.

Les difficultés se situent au niveau de des dispositifs de transfert en place qui, s'ils existent, ne permettent pas de valoriser ces résultats en termes de R&D.

- *Une dynamique entrepreneuriale retrouvée... mais la création d'entreprises innovantes encore insuffisante*

La mutation du tissu économique est favorisée par une forte croissance du nombre de créations d'entreprise, (+30.1% en région pour +18.2% sur l'ensemble des régions entre 2002 et 2007), liée à l'effort sans précédent des pouvoirs publics depuis 2001. Cet effort doit être maintenu pour permettre à la région de revenir à la moyenne nationale en termes de nombre de créations d'entreprises par habitant (actuellement 3.2 pour 1.000 habitants en Nord - Pas de Calais pour 5.4 en moyenne française) et amplifié pour favoriser la création d'entreprises innovantes. Car malheureusement, la création d'entreprises innovantes est particulièrement faible dans le Nord - Pas de Calais (selon les indicateurs, entre 2 et 4% du total national). De plus, le taux de pérennité à cinq ans est inférieur à la moyenne nationale (50% en région contre 60% au niveau national), illustrant par ce fait le volontarisme régional à soutenir le plus de projets possibles.

Cette faiblesse en termes de créations d'entreprises innovantes ne tient pas au fait du manque de structures d'accompagnement. Au contraire, le spectre du dispositif d'accompagnement (de la sensibilisation, de l'émergence, de l'accompagnement des porteurs et du financement) existe en très grande partie. Mais ces structures sont encore jeunes et la question principale porte sur une meilleure efficacité et coordination de l'ensemble de ces dispositifs.

- *Des locomotives innovantes dans certains secteurs des services... mais une offre d'activité de conseil à développer*

La tertiarisation du tissu économique est un autre indice de sa mutation :

- la région Nord - Pas de Calais est souvent décrite comme une région industrielle. Or l'industrie est de fait de moins en moins présente : si, en nombre d'emplois, l'industrie régionale situe le Nord - Pas de Calais au 4<sup>ème</sup> rang des régions françaises, elle la situe au 15<sup>ème</sup> rang en valeur relative, avec seulement 23.4% de son emploi salarié dédié à l'industrie. Ce fait ne doit néanmoins pas minimiser le rôle de l'industrie qui par une externalisation poussée a tertiarisé une partie de son activité ;
- pour les services aux entreprises, avec 5% de l'emploi français, le Nord - Pas de Calais se situe également au 4<sup>ème</sup> rang des régions françaises. Dans ce domaine, la part des activités de Conseil et Assistance est dans la région proche de la moyenne des régions de province (46% contre 43%). A l'inverse, le poids relatif des activités de Recherche et Développement est significativement inférieur à la moyenne des régions de province (2% contre 5%). Enfin, le diagnostic des acteurs régionaux est que les entreprises régionales ont des difficultés à accepter de se faire accompagner dans leur développement par des cabinets de consultants. Réciproquement, l'offre régionale doit être améliorée et souffre de la concurrence parisienne ;
- enfin, concernant les activités de commerce et de services, la région affiche une spécialisation relative marquée dans de nombreuses activités à forte intensité de connaissance : les clusters Distribution (21586 emplois), Finance (62620 emplois) et Logistique (39947 emplois) se distinguent au niveau européen.<sup>11</sup>

- *Des capacités de financement à mieux mobiliser*

La part du Nord - Pas de Calais dans le total national place la région dans une situation moyenne pour le financement des projets innovants et dans les dernières places lorsqu'il s'agit de financer à des montants élevés de grands projets innovants (ex : par le biais de l'Agence Nationale de la Recherche). Pour rappel, les entreprises régionales mobilisent principalement trois types de ressources : le Crédit Impôt Recherche (CIR) ; les aides à l'innovation d'Oséo ; les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) :

- le Crédit Impôt Recherche finance 16% des dépenses de R&D des entreprises régionales (219 bénéficiaires pour 27.2 millions d'euros), soit nettement plus que la moyenne nationale (10.9%) ;
- en 2007, Oséo a soutenu 262 projets pour 16.7 millions d'euros, plaçant le Nord - Pas de Calais au 4<sup>ème</sup> rang national en termes de nombre de projets (6.1% du total national) mais au 7<sup>ème</sup> rang en termes de volume de financement (4.6% du volume national). Malgré une augmentation des engagements entre 2005 et 2008, le Nord - Pas de Calais n'arrive pas à combler son retard vis à vis des autres régions françaises ;
- les Fonds Communs de Placement Innovation sont estimés à 2 millions d'euros en moyenne par an, ce qui est assez proche des déclarations d'INOVAM et de FINORPA dans le domaine de l'innovation. Pour rappel, l'ensemble des capacités d'engagement de la dizaine d'outils financiers en région est estimé à 140 millions d'euros. Cette capacité reste méconnue, par les entreprises, les structures d'accompagnement, voire même par les outils financiers eux-mêmes.

La question des moyens financiers est tout d'abord une question de nombre et de qualité des projets : le Nord - Pas de Calais manque avant tout de projets innovants avant de manquer de moyens. La volonté du Schéma Régional de Développement Economique, en partenariat avec Oséo, est de passer de 200 projets et 20 millions d'euros mobilisés en 2008 à 300 projets et 30 millions d'euros mobilisés en 2013.

- *Des actions volontaristes en faveur de l'innovation... mais une instrumentation de gestion à améliorer*

---

<sup>11</sup> selon l'European Cluster Observatory

L'héritage régional se caractérise également par la multiplicité des acteurs de l'innovation et de la valorisation de la recherche. Ce potentiel peut être une richesse s'il est coordonné vers un objectif commun, supprimant les redondances et améliorant l'efficacité et la visibilité de l'ensemble. De fait, avec plus de 70 opérateurs, l'ensemble du spectre pour soutenir les entreprises et les laboratoires est couvert. Mais une redondance entre acteurs est observée concernant les actions collectives à destination des entreprises. Les faiblesses du dispositif portent sur l'accompagnement individuel des chefs d'entreprises ainsi que sur la mise en relation entre les entreprises et les laboratoires. Entre la multiplicité des acteurs, des actions, des sollicitations (314 dispositifs<sup>12</sup> d'accompagnement des entreprises – une fréquence de 50 invitations ou sollicitations par jour), il n'est pas étonnant que le chef d'entreprise ait du mal à utiliser au mieux toutes les possibilités offertes par les pouvoirs publics : la professionnalisation des opérateurs, la mise en œuvre d'outils collaboratifs, la mutualisation et la coordination du dispositif à un niveau régional s'impose.

Le Schéma Régional de Développement Economique, avec pour objectif de coordonner l'ensemble des politiques économiques, a commencé ce travail de coordination. Dans cet esprit, un avis a été voté en mai 2006 précisant les objectifs de la politique Innovation-Valorisation de la Recherche et instituant la plate forme innovation-valorisation de la recherche.

L'avis stipulait :

- d'augmenter le nombre de projets innovants portés par des entreprises régionales,
- d'accompagner les filières pour organiser un volet innovation dans le cadre de pôles d'excellence,
- de mettre en place des hommes relais au sein des universités et grandes écoles en région,
- de constituer une offre technologique régionale accessible notamment via le site « jinnove.com » ;
- de mettre en œuvre un Fonds Régional Innovation pour aider à l'émergence et au montage de projets innovants.

Fin 2008, le bilan de la plate forme « Innovation-Valorisation de la recherche » est largement positif. Près de 70 acteurs ont adhéré à la dynamique. 36 Centres de Ressources et d'Expertises Scientifiques et Technologiques ont été identifiés et labellisés pour les services qu'ils proposent aux entreprises. 6 Personnes Relais Valorisation ont été mises en place au sein des universités régionales. 11 Appels à Projets ont été lancés par les pôles de compétitivité ou les pôles d'excellence régionaux et ont permis d'identifier plus de 300 projets. Un Fonds Régional Innovation a été mis en place et permet une entrée unique pour la question du financement de l'innovation. Les résultats sont probants : alors que 2006 a vu 210 projets soutenus pour un montant de 17 millions d'euros, le bilan de 2008 fait état de 246 projets soutenus pour un montant de 24.8 millions d'euros.

Pour aller plus loin, dès 2008, les acteurs économiques de la région ont décidé de lancer un plan « innovation valorisation de la recherche » et de placer l'année 2008 sous le signe de l'innovation et de la valorisation de la recherche. Une campagne de communication a été mise en œuvre pour présenter l'offre de service autour de la marque « jinnove ». Ce plan a été présenté lors du salon Créer en septembre 2008. C'est une première évolution de la politique intégrant d'ores et déjà les problématiques de la Stratégie Régionale Innovation : la création d'entreprises innovantes, l'attractivité de la région, le financement de l'innovation, l'augmentation des pratiques d'innovation au sein des entreprises régionales, la mobilisation du monde de la recherche et une meilleure politique de valorisation et de transfert de technologie.

Le plan sur trois ans propose des objectifs chiffrés pour chacune des politiques. Il identifie d'ores et déjà 242 millions sur trois ans mobilisables sur l'ensemble de ces politiques.

C'est une base opérationnelle pour construire la stratégie régionale innovation et son plan d'action.

- *Quelle stratégie pour le Nord - Pas de Calais ? 5 principes d'actions pour doper le moteur de l'innovation régional : anticiper, former, organiser, être lisible, cibler.*

Une fois ce diagnostic posé, quelle stratégie proposer pour le Nord - Pas de Calais ?

Comme indiqué dans le préambule, l'ambition est de continuer la mutation profonde du Nord - Pas de Calais vers une économie de la connaissance, basée sur les compétences et les savoir faire de ses

---

<sup>1</sup> Rapport Public Thématique « les aides des collectivités territoriales au développement économique » – Cour des Comptes - 2007

habitants, l'excellence de ses formations et de sa recherche, l'efficacité de ses entreprises, la solidarité avec l'ensemble des habitants et des territoires, avec deux priorités : « innover et former ».

Il s'agit également de s'appuyer sur les points forts apparus lors du diagnostic, qu'ils soient dans les entreprises et les universités régionales ou qu'ils soient d'ordre organisationnel comme la plate forme « innovation - valorisation de la recherche » ou programmatique comme le plan « innovation-valorisation de la recherche ».

Pour construire cette stratégie, il est proposé de retenir cinq principes d'actions pour guider l'action régionale en faveur de l'innovation :

- *anticiper* : c'est par l'anticipation que l'économie régionale limitera les effets de la crise. C'est parce que les marchés à potentiel, les verrous technologiques pertinents pour la région seront identifiés qu'une direction pour l'économie régionale pourra être donnée et que les efforts pourront être coordonnés.
- *former* : c'est la formation des jeunes, des dirigeants d'entreprises, des salariés qui sera la clé majeure du renouveau de l'économie régionale, en cohérence avec les choix stratégiques retenus. La formation a également un rôle majeur à jouer dans l'évolution des pratiques et l'ouverture de la région à l'international,
- *organiser* : la région compte un nombre très élevé d'acteurs pour l'innovation et la valorisation de la recherche. C'est autant un atout qu'un handicap. L'organisation et la mise en cohérence de chacun dans un dispositif unique est une condition indispensable d'efficacité. L'effort de structuration au sein de la plate forme innovation-valorisation de la recherche doit être maintenu et amplifié.
- *être lisible* : le Nord - Pas de Calais souffre d'un déficit d'image. Elle doit mettre en œuvre une stratégie pour que son potentiel et ses avantages en termes d'économie de la connaissance soient connus et reconnus. Le Nord - Pas de Calais est illisible si l'ensemble des initiatives sont mises sur un même plan, que ce soit l'action vers ses 100.000 entreprises ou vers les 6 pôles de compétitivité et 11 pôles d'excellence. Pour être lisible, la région doit se positionner vis à vis de des régions françaises et au niveau international, en choisissant de mettre en avant des domaines où elle peut prétendre jouer un rôle européen, tout en réservant une place à chacune des initiatives portées par ses territoires.
- *cibler* : dès lors, pour choisir il faut cibler. Le ciblage proposé est le suivant : ranger les pôles de compétitivité et d'excellence en trois orientations stratégiques (partie II), cibler l'intervention vers les PME à potentiel (sans toutefois exclure toute entreprise qui souhaiterait intégrer la démarche), cibler la stratégie des pôles de compétitivité et d'excellence vers les marchés à potentiel et les verrous technologiques pertinents pour la région. Il ne s'agit pas d'exclure toute initiative mais de la calibrer de manière réaliste en fonction des enjeux qui peuvent être les siens.

## **II – Trois orientations stratégiques pour le Nord - Pas de Calais**

La stratégie se décline autour de **trois orientations thématiques prioritaires**<sup>13</sup> :

- être incontournable, au niveau européen, sur un nombre limité de secteurs innovants choisis pour l'excellence scientifique et la puissance industrielle présentes en Nord - Pas de Calais ;
- accompagner, par l'innovation, des secteurs en forte mutation ;
- faire le pari de l'innovation pour l'émergence de nouvelles filières.

Articulées sur les axes d'effort transversaux suivants :

- soutenir la création d'entreprise innovantes en continuant la sensibilisation à l'entrepreneuriat, en valorisant nos potentiels de l'enseignement supérieur et en coordonnant nos structures d'accompagnement ;

---

<sup>13</sup> voir annexe 1 pour une présentation détaillée des domaines d'activités stratégiques

- bousculer les pratiques des PME régionales en misant sur l'analyse stratégique et le capital humain ;
- attirer des investissements « à haute intensité technologique », changer l'image de la région ;
- innover par et pour les services ;
- mieux financer l'innovation : pousser les chefs d'entreprises à se doter d'une stratégie capitaliste et utiliser nos outils financiers comme des facteurs d'attractivité ;
- renforcer le potentiel de recherche et les pratiques de valorisation et de transfert.

### **3 orientations stratégiques prioritaires**

La première orientation stratégique constitue le choix de trois secteurs sur lesquels nous devons tout faire pour devenir incontournable au niveau européen en quelques années. Incontournable signifie une excellence scientifique reconnue avec une masse critique établie et des ressources de R&D reconnues au niveau national voire international, une réalité industrielle parmi les plus grands mondiaux, des formations d'excellence, des infrastructures et des équipements qui donnent à ces secteurs des avantages compétitifs réels. Pour cela, ces secteurs doivent avoir déjà une réalité. Il s'agit de conforter des points déjà forts dans notre économie régionale.

Trois domaines d'activités stratégiques ont été retenus :

- Transports ferroviaires (y compris les aspects intermodalité, logistique et systèmes de transports intelligents).
- Commerce du futur (y compris les aspects logistiques et technologiques).
- Santé – Nutrition – Alimentation (y compris les produits aquicoles, sûreté et sécurité alimentaires).

La deuxième orientation stratégique concerne des secteurs économiques fortement présents en termes d'emplois, mais qui n'ont pas l'excellence scientifique ou les pratiques collectives suffisantes pour prétendre à une vocation internationale. Dans ces cas, l'enjeu est de maintenir et de développer l'innovation et la compétitivité de ces entreprises, en les diversifiant, en les internationalisant, en l'aidant à innover... Il s'agit également d'ancrer leur compétitivité par l'installation de centres de transfert de technologie adéquat.

Quatre domaines d'activités stratégiques sont retenus :

- Automobile.
- Matériaux avancés (biosourcés, textiles, composites).
- Bâtiment et éco-construction.
- Mécanique.

Enfin, une troisième orientation consiste à identifier les quelques secteurs à forte croissance potentielle et s'appuyant sur une excellence scientifique régionale reconnue. Cette orientation concerne des secteurs d'activité qui ne représentent pas forcément beaucoup d'emplois, mais qui sont néanmoins en capacité de maîtriser certaines technologies ou pour lesquels nous sommes prêts à faire des paris.

Quatre domaines d'activités stratégiques sont retenus :

- Energies et électronique de puissance.
- Traitement des déchets, sédiments, sites et sols pollués.
- Images et création numérique.
- E-Santé.

### **Concernant les trois Domaines d'Activités Stratégiques où l'ambition est d'être incontournable au niveau européen**

- Transports ferroviaires (y compris les aspects intermodalité, logistique et systèmes de transports intelligents).

Les marchés des transports ferroviaires ont enregistré des taux de croissance annuels de 9% entre 2004 à 2007 et les prévisions sont de l'ordre de 4 à 5 % jusqu'en 2013. Le seul marché de l'Ouest européen pèse plus de 30 % du marché mondial. L'Allemagne et la France sont les deux plus gros producteurs de matériels ferroviaires. En France, cette activité emploie 16.500 personnes dont plus de 10.000 en région Nord - Pas de Calais.

La présence en région de la quasi-totalité des maillons de la chaîne de la valeur, des grands donneurs d'ordre internationaux (Alstom, Bombardier, Siemens), des équipementiers de rang 1 et 2 (Compin-Sofanor, Faiveley Transports, Stratiforme) sont des pierres angulaires pour le développement de ce DAS et le renforcement de son caractère stratégique et incontournable au niveau européen.

Le rôle moteur de plusieurs acteurs de rayonnement international tel que le pôle de compétitivité i-Trans, à vocation mondiale, l'INRETS, les groupements (GRRT) et associations (AIF) consolident la dynamique de réseaux et de mises en synergies des compétences et projets.

Les liaisons avec d'autres secteurs, filières (textiles techniques, automobile, matériaux biosourcés, TIC,...) et pôles de compétitivité (Up Tex, Maud) offrent des passerelles permettant de lancer des projets innovants.

La présence de compétences en amont de l'innovation telles que organismes de recherche (CISIT, INRIA), chercheurs (publics et privés), laboratoires universitaires (USTL, UVHC), écoles d'ingénieurs (Ecole centrale, Mines de Douai, ENSAM,...) est un élément fort qui accroît et légitime la lisibilité internationale de la région dans le domaine ferroviaire.

- Commerce du futur (y compris les aspects logistiques et technologiques)

La présence en région de grands donneurs d'ordre du monde de la distribution et du commerce à distance constitue une opportunité unique pour relever le double défi auquel est confronté ce secteur industriel. Un premier défi est dû à l'intrusion massive des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui bouleversent les modes de distribution traditionnels ; le second défi vient du développement de nouveaux usages et services qui offrent un gisement nouveau de création de valeur. Les grands acteurs de la distribution sont amenés à inventer de nouvelles formes de distribution et de nouveaux modèles économiques. L'innovation est donc une des clés de la réussite de la mutation de ce secteur.

Il ne fait aucun doute que la région Nord - Pas de Calais dispose de tous les atouts pour être un des tous premiers territoires en Europe et incontournable dans le domaine du commerce du futur.

Cette ambition est justifiée par une recherche forte dans le domaine des TIC qui recouvre une bonne partie des technologies clés pour ce domaine d'activité stratégique (INRIA, Campus Interdisciplinaire en Intelligence Ambiante). De plus, le pôle de compétitivité PICOM, seul pôle national positionné sur ce domaine, a montré sa capacité à faire fonctionner ensemble les acteurs de la recherche et de l'innovation. Le Laboratoire du Futur sera conçu comme un lieu unique de tests et d'innovations tirées par les usages pour mieux anticiper et adhérer aux attentes du marché.

- Santé – Nutrition – Alimentation (y compris les produits agricoles, sûreté et sécurité alimentaires)

Le domaine intègre l'ensemble des acteurs positionnés sur la chaîne de valeur « Ingrédients / Aliments / Alicaments / Médicaments », ayant des activités de R&D portant aussi bien sur des produits / dispositifs de prévention que de traitement de maladies par la nutrition. Sont ainsi concernés les industriels et laboratoires des mondes agroalimentaire, pharmaceutique et biotechnologique. Ce domaine intègre également 3 des 10 priorités de R&D agro-industrielles fixées par le gouvernement français : les aliments de demain, la valorisation des produits de la mer et le prêt à consommer.

Le marché mondial des aliments santé est en forte croissance qui répond aux nouveaux modes de consommation et aux enjeux majeurs de santé publique. Les maladies cardiovasculaires représentent la première cause de mortalité en France, 150 millions de personnes souffrent du diabète de type II dans le monde et 24 millions sont atteintes de la maladie d'Alzheimer.

La région Nord - Pas de Calais regroupe d'ores et déjà des acteurs industriels de renommée internationale aussi bien dans le domaine des additifs et intermédiaires (Roquette, Lesaffre, Ingrédia, Copalis, ...), des produits finis (Bonduelle, Mc Cain, Delpierre, ...) et des biotechnologies (GSK, Bayer Schering Pharma, Genfit).

La majeure partie de ces industriels a la volonté de diversifier ses activités vers la nutrition-santé, marché nouveau et en très forte croissance. Même si ces acteurs sont majoritairement positionnés

sur l'amont de la chaîne de valeur (ingrédients nutraceutiques), les plus grands centres de décision des leaders mondiaux de l'agroalimentaire (Kraft Foods, Unilever, ...) sont très proches de la Région (Belgique, Royaume-Uni). L'écosystème est donc déjà très riche.

Premier centre européen de transformation du poisson, le Port de Boulogne sur Mer est un autre atout. La région Nord - Pas de Calais tient ici une position clé pour créer des aliments-santé innovants et valoriser une filière qui compte plus d'une centaine d'entreprises.

D'autres régions comme l'Auvergne ou la Basse Normandie ont choisi de se positionner dans ce domaine mais elles ne disposent certainement pas d'un tissu d'acteurs industriels comparable.

Pour participer à leur stratégie d'innovation, ces industriels peuvent s'appuyer sur un réseau académique de niveau reconnu ; avec quelque 1.800 chercheurs en biologie nutrition santé, la région se place au deuxième rang national (Lille 1, Lille 2, Institut Pasteur, CHRU, INSERM, CNRS). Les thématiques de recherche portent notamment sur la compréhension, la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies neurodégénératives et des maladies cardio-vasculaires, digestives et métaboliques.

Reliant les mondes de la recherche et de l'innovation, un réseau de structures interfaces favorise l'éclosion de projets d'innovation ; Les pôles Nutrition Santé Longévité et Aquimer, Eurasanté, le pôle d'excellence régional agro alimentaire, ... portent des projets collaboratifs.

Ce domaine d'activité stratégique Santé-Nutrition-Alimentation a donc une base solide tant en terme économique que de recherche académique.

### **6 axes d'effort pour concrétiser les priorités stratégiques**

*1) Soutenir la création d'entreprises innovantes en continuant la sensibilisation à l'entrepreneuriat, en valorisant nos potentiels de l'enseignement supérieur et en coordonnant nos structures d'accompagnement*

La diffusion de la culture entrepreneuriale au sein des établissements de l'enseignement supérieur, pour former les étudiants à cet état d'esprit, est donc une priorité.

Il est également nécessaire de continuer à attirer en Nord - Pas de Calais des porteurs de projets venant d'autres régions. L'objectif est de doubler d'ici 2013 le nombre de créations d'entreprises innovantes.

*2) Bousculer les pratiques des PME régionales en misant sur l'analyse stratégique et le capital humain*

L'analyse stratégique est déterminante pour le projet de développement de l'entreprise. Le chef d'entreprise doit pouvoir trouver les outils et les formations nécessaires à l'élaboration de sa stratégie.

Il s'agit donc de réfléchir à une organisation régionale chargée de soutenir les PME dans leur développement à partir des réflexions suivantes :

- Cibler les PME à fort potentiel et mettre en œuvre un plan de prospection global et systématique, coordonné au niveau régional.
- Manager une équipe de développeurs formés et outillés, dont la relation de confiance avec le chef d'entreprise doit permettre au chef d'entreprise d'exprimer les besoins de son entreprise.
- Organiser une offre globale de service pour répondre à ces besoins (aide à la stratégie, au développement des ressources humaines, à l'innovation, au développement à l'international...) <sup>14</sup>.

L'enjeu est simple : augmenter significativement le nombre de projet de R&D dans les entreprises régionales. L'objectif est d'engager 2000 PME d'ici trois ans dans un projet de développement, d'où l'appellation « plan 2000 PME ».

---

<sup>14</sup> « Mobiliser les ressources au service des porteurs de projets innovants » - Préconisation d'action 3 , annexe 2

Cet effort doit être couplé avec l'effort mené en faveur de la formation dans notre région. Il s'agit conjointement :

- d'élever le niveau de formation des étudiants pour rattraper notre retard en termes de master et de doctorats ;
- de travailler sur l'intégration de nos étudiants dans les PME régionales, que ce soit sous la forme de stage ou en facilitant les premières embauches, pour les former à l'esprit d'innovation et d'entreprise.

### *3) Attirer des investissements « à haute intensité technologique », changer l'image de la région*

Réfléchir à l'attractivité du Nord - Pas de Calais nécessite de réfléchir à ce qu'est un facteur d'attractivité :

- *l'excellence*, qu'elle soit scientifique, industrielle, foncière, technologique (exemple : équipement structurant offrant une prestation technologique) ou en termes de compétence et de savoir faire des habitants ;
- *la lisibilité* de la stratégie économique régionale. Pour être visible et audible, le Nord- Pas de Calais doit être lisible. La lisibilité passe par des choix, une priorisation, un calibrage pour éviter de mettre l'ensemble des dynamiques régionales sur un même plan, mais pour les coordonner et les synthétiser autour de quelques messages clairs<sup>15</sup>. Cette question se pose en termes de secteurs mais aussi en termes de territoire. La métropole lilloise a un rôle particulier à jouer pour rendre lisible le Nord - Pas de Calais. Ce rôle particulier doit être joué en coordination et en concertation avec l'ensemble des territoires infra régionaux ;
- *le long terme* : l'attractivité ne se décrète pas, c'est parce que le Nord - Pas de Calais saura être incontournable industriellement et scientifiquement dans certains domaines qu'elle pourra entrer en phase avec des logiques d'implantations de centres de R&D publics ou privés (ce qui nécessitera de s'organiser pour les connaître et les anticiper)<sup>16</sup>. Il s'agit donc de se donner une stratégie à l'international sur le long terme.
- *La qualité du cadre de vie*, dans toutes ses dimensions (habitat, écoles multilingues, environnement culturel...) semble une condition indispensable pour attirer en région les emplois du tertiaire supérieur. L'améliorer bénéficiera également à l'ensemble des habitants de la Région.

L'objectif est donc se donner une stratégie de communication économique sur un plan national et international et de reconfigurer les outils de promotion et de prospection suivant les orientations de la Stratégie Régionale Innovation.

### *4) Innover par et pour les services*

La problématique des services se structure en trois champs :

- *De la vente d'un produit industriel à l'offre d'un service* : pour les entreprises industrielles, le développement de nouveaux services associés aux produits industriels (conception, support technique, logistique, maintien de la compétence technique, financement...) est un facteur de différenciation et de fidélisation. Cette transformation permet à la fois la proposition de nouveaux services aux marchés existants, la conquête de nouveaux marchés<sup>17</sup>.
- *Sur un territoire, la présence d'une véritable offre de services est indispensable à la compétitivité des entreprises* : l'innovation dans les entreprises nécessite l'appel à des experts dans la conception, l'analyse de la valeur, le design, mais aussi dans les aspects juridiques, financiers, d'assurance ou de ressources humaines... L'offre régionale est pauvre dans ce domaine en raison d'une demande trop faible et souvent émiettée. Elle doit être coordonnée, structurée et améliorée au niveau régional,

<sup>15</sup> Par exemple « valoriser les pépites » - préconisation d'action 2, annexe 2

<sup>16</sup> « Attirer les leaders » - préconisation d'action 6, « Etre proactif au niveau national et international » - préconisation d'action 7 ; annexe 2

<sup>17</sup> « Financer l'innovation dans les services », préconisation d'action 4, annexe 2

- *Les locomotives régionales (Commerce du futur, secteur financier, logistique).* Certains secteurs des services se sont développés à partir des besoins des grands secteurs industriels et grands donneurs d'ordres régionaux, comme la vente à distance, la logistique ou le secteur financier. D'autres secteurs, plus petits, liés aux Technologies de l'Information et de la Communication ont aussi des cartes à jouer, comme par exemple l'acquisition et le traitement de données, les serious game, les jeux vidéos... Ces secteurs doivent développer des stratégies d'innovation propres à leur filière et bénéficier d'un soutien fort pour innover.

*5) Mieux financer l'innovation<sup>18</sup> : pousser les chefs d'entreprises à se doter d'une stratégie capitalistique et utiliser nos outils financiers comme des facteurs d'attractivité*

La question du financement se pose en trois thèmes

- *accompagner les chefs d'entreprises à se construire une stratégie financière*: est partagé le constat d'un manque de fonds propres des entreprises régionales et de la difficulté des chefs d'entreprises à s'ouvrir vers des partenaires extérieurs. Les porteurs de notre région se caractérisent par une frilosité lorsqu'il s'agit d'ouvrir le capital de leur entreprise, ce qui réduit les capacités de financement. Plus largement, les entreprises doivent se doter d'une stratégie financière, au même titre qu'elles développent des stratégies commerciales et technologiques, afin d'avoir les fonds propres suffisants pour mieux anticiper les différentes étapes de leur développement.
- *communiquer sur notre capacité d'intervention financière* : Le Nord - Pas de Calais a un réel avantage de part la présence d'outils financiers régionaux. Encore faut-il le savoir et le faire savoir :
  - l'organisation des tours de table financiers pour le second tour, et notamment l'ouverture vers les fonds nationaux et internationaux, nécessite de mettre en œuvre une stratégie de communication sur les outils régionaux pour intéresser des outils financiers nationaux ;
  - la capacité des outils financiers peut être un facteur d'attractivité vis à vis des investisseurs extérieurs à la région, notamment dans des stratégies de prises de participation de ces investisseurs dans des entreprises régionales.
- *Augmenter la fluidité entre les opérateurs qui aident à l'émergence de projet et les structures de financement.* L'élément d'explication avancé est la relative jeunesse de l'ensemble de ces dispositifs, même si des pratiques collectives se mettent progressivement en place. L'articulation entre les acteurs régionaux, pour une optimisation du service rendu aux entreprises et à l'économie régionale, doit se faire entre :
  - les financeurs eux mêmes, dans toute leur diversité, (pouvoirs publics, outils financiers, business angels...);
  - les outils financiers et les structures d'accompagnement (incubateurs, pôles de compétitivité) pour améliorer les synergies entre ces acteurs et anticiper dès l'élaboration des projets les discussions entre chefs d'entreprises et financeurs.

*6) Renforcer le potentiel de recherche public et privé et les pratiques de valorisation et de transfert*

L'effort public doit être amplifié. Il doit permettre à la région d'atteindre l'excellence scientifique de niveau européen (taille critique des équipes de recherche, équipements structurants) dans un nombre limité de domaines. La valorisation de la recherche et le transfert vers le tissu économique doivent devenir des enjeux en tant que tels<sup>19</sup>. Les mises en œuvre des Plan campus et du Pôle Régional de l'Enseignement Supérieur doivent s'inscrire dans cette dynamique pour la structurer.

Les activités régionales de la recherche seront mobilisées au mieux pour atteindre les objectifs de la Stratégie Régionale Innovation. Par exemple, le domaine des Sciences Humaines est également concerné, que ce soit en termes d'impact sociétal (repérer les opportunités à partir d'une anticipation des demandes sociétales) ou en termes de formation et de ressources humaines.

<sup>18</sup> « partager les risques pour en prendre plus », préconisation d'action 5, annexe 2

<sup>19</sup> « Relier Recherche et entreprises », préconisation d'action 1 ; annexe 2

### **III – La gouvernance et la coordination des acteurs**

#### **Le Schéma Régional de Développement Economique comme instance de gouvernance politique de la Stratégie Régionale Innovation**

Le pilotage politique de la Stratégie Régionale Innovation a lieu au sein du pilotage du Schéma Régional de Développement Economique.

La Stratégie Régionale Innovation impacte de nombreuses politiques autres que l'innovation à savoir : l'international, la création d'entreprise, les outils financiers, la communication à l'international, les politiques territoriales. Le SRDE est le seul lieu de gouvernance politique qui embrasse l'ensemble de ces politiques et permet de faire le lien entre elles<sup>20</sup>.

Un bilan de mise en œuvre de la Stratégie Régionale Innovation sera fait lors de chaque conférence permanente du SRDE (rencontre semestrielle) ainsi qu'une validation de ses perspectives

#### **La transformation de la plate forme régionale Innovation-Valorisation de la Recherche**

La mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie Régionale Innovation est de la responsabilité des opérateurs régionaux : pôles de compétitivité, PRES Valo, pôles d'excellence, TLM-CIEL, incubateurs, outils financiers, consulaires... Les pistes d'actions préconisées dans la Stratégie Régionale Innovation et déclinées par Domaines d'Activités Stratégiques seront mises en œuvre par les opérateurs ou, par défaut d'opérateurs, par la structure régionale chargée du suivi de la Stratégie Régionale Innovation (selon le principe de subsidiarité).

Dans ce cadre, une structure régionale devra effectuer un suivi régulier de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Innovation. Elle proposera les sujets à approfondir et les actions à mener par les opérateurs régionaux pour atteindre les objectifs de la Stratégie Régionale Innovation. Ces propositions, élaborées en concertation avec les opérateurs, seront soumises à la validation des financeurs. La structure aura alors pour responsabilité le suivi de la bonne réalisation, par les opérateurs, des décisions prises par les financeurs.

La structure aura également une mission de back office d'intérêt régional concernant les politiques d'innovation et de valorisation de la recherche, pour aider les opérateurs dans la mise en œuvre de leurs actions, comme par exemple :

- ciblage des entreprises potentiellement innovantes,
- portage d'études stratégiques,
- co construction et coordination des actions collectives
- mise en œuvre et suivi d'appels à projets,
- professionnalisation des processus d'accompagnement de l'innovation,
- animation de réflexions collectives de coordination entre opérateurs,
- animation d'un outil collaboratif,
- site portail jinnove,
- communication

Cette structure est également mandatée pour la mise en œuvre du plan 2000 PME.

Cette structure est issue de la transformation de la plate forme régionale « innovation-valorisation de la recherche ». Elle s'appuie sur une évolution de l'actuel Réseau de Développement Technologique, en termes de mission et de nom (Nord France Innovation-Développement).

#### **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage de cette structure est un comité technique mensuel chargé de valider ses propositions. Il est composé de l'Etat, du Conseil Régional, du PRES Valo, de la CRCI, de la CCI Grand Lille (pour le compte du GTR Innovation), d'Oséo, des Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais.

---

<sup>20</sup> Le Schéma Régional des Formations et le futur PRDF, les ambitions du PRES « volet formation » (développement de l'apprentissage, davantage de doctorants pour alimenter les projets de R&D, plus d'ingénieurs ou de masters pour faire mûrir les projets dans les PME...) seront aussi des vecteurs de l'innovation.

## Le comité stratégique régional de l'innovation


Cette instance technique est copilotée par le Conseil Régional et l'Etat. Cette réunion est semestrielle. Elle a pour objet d'évoquer les bilans / perspectives à 6 mois de la Stratégie Régionale Innovation et donc de préparer les compte rendus qui sont présentés en conférence permanente du SRDE. Cette réunion associe les opérateurs de la Stratégie Régionale Innovation (PRES Valo, pôles de compétitivité et d'excellence, consulaires, représentants des collectivités locales ...). Ce comité évalue également l'action de la structure régionale chargée du suivi et de la coordination.

## Annexes

- Annexe 1 : les Domaines d'Activités Stratégiques
- Annexe 2 : les préconisations d'action
- Les documents complémentaires suivants sont consultables sur le site web du Conseil Régional (rubrique Economie/SRDE/SRI)
  - Plan Innovation Valorisation de la recherche
  - Diagnostic – indicateurs – enquête PME
  - Contributions des groupes de travail
  - Diagnostic système d'acteurs
  - Diagnostic complet des Domaines d'Activités Stratégiques
  - Préconisations d'actions
  - Propositions d'amendement du PO

## Annexe 1 : Note de synthèse CEIS sur les Domaines d'Activités Stratégiques

Projeté de la CEIS. Toute reproduction interdite.



### Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) reformulés suite aux COPILs des 3 et 25 septembre 2009

Être incontournable à l'échelle européenne	<input type="checkbox"/> <b>Transports ferroviaires</b> (y compris aspects intermodalité, logistique et systèmes de transports intelligents)
	<input type="checkbox"/> <b>Commerce du futur</b> (y compris aspects logistiques et technologiques)
	<input type="checkbox"/> <b>Santé - Nutrition - Alimentation</b> (y compris produits agricoles, sûreté et sécurité alimentaires)
Accompagner, par l'innovation, des secteurs en forte mutation	<input type="checkbox"/> <b>Automobile</b>
	<input type="checkbox"/> <b>Matériaux avancés</b> (bio-sourcés, textiles, composites)
	<input type="checkbox"/> <b>Bâtiment et éco-construction</b>
	<input type="checkbox"/> <b>Mécanique</b>
Faire le pari de l'innovation pour l'émergence de nouvelles filières	<input type="checkbox"/> <b>Énergies et électronique de puissance</b>
	<input type="checkbox"/> <b>Traitement des déchets, sédiments, sites et sols pollués</b>
	<input type="checkbox"/> <b>Images et création numérique</b>
	<input type="checkbox"/> <b>E-santé</b>

- 3 -

6 octobre 2009

### Les Domaines d'Activités Stratégiques

Les domaines d'activité stratégique (DAS) inscrits aux objectifs stratégiques du SRI provisoire ont été traités comme une des composantes d'analyse stratégique.

L'approche par DAS étant nécessaire mais pas suffisante, d'autres concepts et outils ont été utilisés tels que la chaîne de la valeur, le benchmarking aux niveaux national et international, les processus et les typologies d'innovations.

Les analyses critiques du périmètre des DAS sous revue, la (re)formulation et la désignation de nouveaux DAS sur le 3<sup>ème</sup> objectif stratégique du SRI provisoire ont conduit à la sélection de 11 domaines d'activités stratégiques suivants :

1. Transports ferroviaires (intégrant les aspects intermodalité, logistique et systèmes de transports intelligents)
2. Commerce du futur (y compris aspects logistiques et technologiques)
3. Santé-Nutrition-Alimentation (y compris produits aquicoles, sûreté et sécurité alimentaires)

*Qui entrent dans l'objectif stratégique n°1 : Etre incontournable à l'échelle européenne à un horizon de 5 ans*

4. Automobile
5. Matériaux avancés (biosourcés, textiles, composites)
6. Bâtiment et éco-construction
7. Mécanique

*Qui entrent dans l'objectif stratégique n°2 : Accompagner par l'innovation des secteurs en forte mutation*

8. Energies et électronique de puissance
9. Traitements des déchets, sédiments, sites et sols pollués
10. Images et création numérique
11. E-santé

*Qui entrent dans l'objectif stratégique n°3 : Parier sur certaines pépites pouvant permettre l'émergence de nouvelles filières*

### Le domaine Transports ferroviaires

Le périmètre du domaine d'activité stratégique « Transports ferroviaires » comprend les aspects liés à l'intermodalité, à la logistique et aux systèmes de transports intelligents.

Les marchés des transports ferroviaires ont enregistré des taux de croissance annuels de 9% entre 2004 à 2007 et les prévisions sont de l'ordre de 4 à 5 % jusqu'en 2013. Le seul marché de l'Ouest européen pèse plus de 30 % du marché mondial. L'Allemagne et la France sont les deux plus gros producteurs de matériels ferroviaires. En France, cette activité emploie 16.500 personnes dont plus de 10.000 en région Nord - Pas de Calais.

La présence en région de la quasi-totalité des maillons de la chaîne de la valeur, des grands donneurs d'ordre internationaux (Alstom, Bombardier, Siemens), des équipementiers de rang 1 et 2 (Compin-Sofanor, Faiveley Transports, Stratiforme) sont des pierres angulaires pour le développement de ce DAS et le renforcement de son caractère stratégique et incontournable au niveau européen.

Le rôle moteur de plusieurs acteurs de rayonnement international tel que le pôle de compétitivité i-Trans, à vocation mondiale, et les groupements (GRRT) et associations (AIF) consolident la dynamique de réseaux et de mises en synergies des compétences et projets.

Les liaisons avec d'autres secteurs, filières (textiles techniques, automobile, matériaux biosourcés, TIC, logistique,...) et pôles de compétitivité (Up Tex, Maud) offrent des passerelles permettant de lancer des projets innovants.

La présence de compétences en amont de l'innovation telles que des organismes de recherche (publics et privés), des laboratoires universitaires (USTL, UVHC), des écoles d'ingénieurs (Ecole centrale, Mines de Douai, ENSAM,...) est un élément fort qui accroît la lisibilité internationale de la région dans le domaine ferroviaire.

Pour s'assurer d'atteindre l'objectif d'être incontournable au niveau européen, certains points devront cependant être traités:

- Attirer des centres de R&D privés en région.
- Elever le faible niveau d'intégration des PME aux projets collaboratifs d'innovation.
- Réduire la trop forte dépendance des PME aux donneurs d'ordre
- Rattraper le retard pris par certains acteurs en matière d'internationalisation.
- Préparer les PME régionales à accompagner leurs clients sur le marché international.
- Relever le défi des éco-innovations (optimisation énergétique, allégement, matériaux biosourcés)
- Prendre le virage des services, notamment en matière de maintenance et de logistique.
- Redynamiser l'image de la filière en conservant les diplômés en région, attirant les jeunes hors région.

## **Le domaine Commerce du futur**

Le périmètre du domaine d'activité stratégique « Commerce du futur » comprend les aspects logistiques et technologiques.

La présence en région de grands donneurs d'ordre du monde de la distribution et du commerce à distance constitue une opportunité unique pour relever le double défi auquel est confronté ce secteur industriel. Un premier défi à relever est l'intrusion massive des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui bouleversent les modes de distribution traditionnels ; le second défi vient du développement de nouveaux usages et services qui offrent un gisement nouveau de création de valeur. Les grands acteurs de la distribution sont amenés à inventer de nouvelles formes de distribution et de nouveaux modèles économiques. L'innovation est donc une des clés de la réussite de la mutation de ce secteur.

Il ne fait aucun doute que la région Nord - Pas de Calais dispose de tous les atouts pour être un des tous premiers territoires en Europe et incontournable dans le domaine du commerce du futur.

Cette ambition est justifiée par une recherche forte dans les TIC qui recouvre une bonne partie des technologies clés pour ce domaine d'activité stratégique. De plus, le pôle de compétitivité PICOM, seul pôle national positionné sur ce domaine, a montré sa capacité à faire fonctionner ensemble les acteurs de la recherche et de l'innovation. Le Laboratoire du Futur sera conçu comme un lieu unique de tests et d'innovations tirées par les usages pour mieux anticiper et adhérer aux attentes du marché.

Il reste cependant à transformer ces initiatives en valeur économique. La région Nord Pas de Calais sera sans doute incontournable dans le domaine du commerce du futur, à différentes conditions :

- Si elle réussit à attirer en son sein des PME innovantes offrant des solutions technologiques absentes de la chaîne de valeur ; Il conviendra de faire l'inventaire des technologies manquantes et d'organiser « la chasse aux *technoproviders* ».
- Si elle met en place un nouveau dispositif de financement de l'innovation dans les services à faible intensité technologique. Le passage d'une économie de produits vers une économie de solutions amène les acteurs à proposer de nouvelles offres de services avec de nouveaux modèles économiques.

- Si elle sait former et gérer le capital humain disponible dans le domaine de la distribution pour le faire migrer vers les métiers du e-commerce. Il conviendra de recenser et qualifier les besoins en formation, de créer les nouveaux modules correspondants ou d'orienter opportunément des formations existantes.

### **Le domaine Santé-Nutrition-Alimentation**

Le périmètre du domaine d'activité stratégique « Santé-Nutrition-Alimentation » est large : y sont inclus les produits aquicoles et les aspects liés à la sûreté et sécurité alimentaire.

Le domaine intègre l'ensemble des acteurs positionnés sur la chaîne de valeur « Ingrédients / Aliments / Alicaments / Médicaments » ayant des activités de R&D portant aussi bien sur des produits / dispositifs de prévention que de traitement de maladies par la nutrition. Sont ainsi concernés les industriels et laboratoires des mondes agroalimentaire, pharmaceutique et biotechnologique. Ce domaine intègre également 3 des 10 priorités de R&D agro-industrielles fixées par le gouvernement français : les aliments de demain, la valorisation des produits de la mer et le prêt à consommer. Il renvoie également au défi « alimentation et eau » de la Stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation.

Le marché mondial des aliments santé est en forte croissance qui répond aux nouveaux modes de consommation et aux enjeux majeurs de santé publique. Les maladies cardiovasculaires représentent la première cause de mortalité en France, 150 millions de personnes souffrent du diabète de type II dans le monde et 24 millions sont atteintes de la maladie d'Alzheimer.

La région Nord - Pas de Calais regroupe d'ores et déjà des acteurs industriels de renommée internationale aussi bien dans le domaine des additifs et intermédiaires (Roquette, Lesaffre, Ingrédia, Copalis, ...), des produits finis (Bonduelle, Mc Cain, Delpierre, ...) et des biotechnologies (GSK, Bayer Schering Pharma, Genfit).

La majeure partie de ces industriels a la volonté de diversifier ses activités vers la nutrition-santé, marché nouveau et en très forte croissance. Même si ces acteurs sont majoritairement positionnés sur l'amont de la chaîne de valeur (ingrédients nutraceutiques), les plus grands centres de décision des leaders mondiaux de l'agroalimentaire (Kraft Foods, Unilever, ...) sont très proches de la Région (Belgique, Royaume-Uni). L'écosystème est donc déjà très riche.

Premier centre européen de transformation du poisson, le Port de Boulogne sur Mer est un autre atout. La région Nord Pas de Calais tient ici une position clé pour créer des aliments-santé innovants et valoriser une filière qui compte plus d'une centaine d'entreprises.

D'autres régions comme l'Auvergne ou la Basse Normandie ont choisi de se positionner dans ce domaine mais elles ne disposent certainement pas d'un tissu d'acteurs industriels comparable.

Pour participer à leur stratégie d'innovation, ces industriels peuvent s'appuyer sur un réseau académique de niveau reconnu ; avec quelque 1.800 chercheurs en biologie nutrition santé, la région se place au deuxième rang national. Les thématiques de recherche portent notamment sur la compréhension, la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies neurodégénératives et des maladies cardio-vasculaires, digestives et métaboliques.

Reliant les mondes de la recherche et de l'innovation, un réseau de structures interfaces favorise l'éclosion de projets d'innovation ; les pôles Nutrition Santé Longévité et Aquimer, le pôle d'excellence régional agro alimentaire, Eurasanté, ... portent des projets collaboratifs.

Ce domaine d'activité stratégique a donc une base solide tant en terme économique que de recherche académique.

Il reste que pour atteindre l'objectif d'être incontournable au niveau européen, la région Nord - Pas de Calais doit consolider sa position :

- En soutenant davantage le monde de la recherche (fonds privés et publics, marketing régional, mise en valeur des experts régionaux, ...).

- En favorisant les interactions entre acteurs pour faire émerger un plus grand nombre de projets collaboratifs.
- En impliquant encore plus les acteurs régionaux présents sur l'aval de la chaîne pour que la plus grande partie de la valeur ajoutée soit produite sur son territoire.

## **Le domaine Automobile**

Le domaine d'activité stratégique « automobile » a été inscrit au deuxième objectif stratégique du SRI provisoire à savoir « Soutenir la compétitivité des secteurs d'activités fortement présents en région par l'innovation ».

La région Nord – Pas de Calais est la deuxième région automobile française et la troisième en Europe avec plus de 55.000 emplois. Premier employeur et premier investisseur industriel en région Nord – Pas de Calais, la filière occupe une place très importante avec 30% de la production nationale de véhicules, 40% de la production nationale de moteurs et 1,7 million boîtes à vitesses produites.

Certains sites ont des expertises remarquables (Renault Douai, Toyota Valenciennes, Visteon à Harnes et des PME réactives telles que la société Dourdin) qui méritent d'être mieux valorisées aux niveaux régional, national et international.

Dotée de centres techniques de bon niveau (C3T, CREPIM, CRITT M2A,...), la filière automobile régionale, animée par l'Aria, est active dans les domaines des nouvelles motorisations et des nouvelles mobilités ; elle dispose de bancs d'essai de moteurs turbo et d'expertise en matière vibro-acoustique.

Cependant, les centres de décision des constructeurs et donneurs d'ordre sont hors région. L'adage selon lequel « la région Nord – Pas de Calais produit des véhicules mais n'innove pas. » décrit une vraie situation défavorable qu'il faut faire évoluer. Même si les constructeurs ont repris la main sur leur processus d'innovation qu'ils avaient un temps transféré par économie à leurs équipementiers, il faut créer les conditions pour que les équipementiers et sous-traitants basés en région sachent offrir des solutions innovantes et ne restent pas en position de stricte sous-traitance.

Dans le domaine automobile, le manque de mutualisation voire de synchronisation entre les ressources et compétences disponibles en amont (académiques, plateformes technologiques aussi bien publiques que privées) et les besoins des entreprises est une limite du système régional d'innovation actuel. Il conviendra sans doute de favoriser les passerelles et liaisons avec d'autres pôles d'expertises déjà au niveau national (Mov'eo, Véhicule du Futur, Mobilité et Transports Avancés,) qu'international.

La région Nord – Pas de Calais doit trouver les voies et les moyens de promouvoir l'innovation dans le domaine automobile en :

- consolidant les sites de production existants, en les incitant à initier et porter des projets d'innovation, même incrémentale, et si possible collaboratifs ;
- se positionnant comme « région benchmark » pour le Pacte Automobile du gouvernement français ;
- augmentant les passerelles avec d'autres expertises en et hors région ;
- tirant profit des opportunités des fortes évolutions des réglementations ;
- synchronisant les besoins des PME avec les ressources en R&D&Innovation ;
- conservant en région les compétences de la filière, voire en attirant de nouvelles ;
- préparant activement, par la formation continue, les processus de transferts inter-filières de salariés « moins qualifiés » ;
- capitalisant sur les compétences scientifiques et technologiques universitaires et sur la présence en région du CNRS, de l'INRETS et de l'INRIA.

## **Le domaine Matériaux avancés**

Le périmètre du domaine d'activité stratégique Matériaux avancés comprend les textiles, les polymères et composites et notamment ceux de ces matériaux qui sont biosourcés.

Les matériaux biosourcés sont des matériaux polymères entièrement ou partiellement issus de matières premières renouvelables (maïs, betterave, chanvre, canne à sucre, pomme de terre, blé...). Ils sont utilisés dans un nombre croissant d'applications : les emballages (sacs, films, feuilles, particules de calage, plaques de mousse), le bâtiment (mousses d'isolation, tuiles ou briques), l'agro-

alimentaire (bouteilles, barquettes, gobelets, couverts...), l'automobile (rembourrage de sièges, habillage intérieur, planches de bord), les textiles, l'horticulture (films, godets, paillage, attaches) et beaucoup d'autres secteurs (sports & loisirs, téléphonie, jouets,...)

Ainsi, les secteurs des textiles techniques, de la plasturgie et de l'automobile, activités industrielles à forte intensité d'emplois Nord-Pas-de-Calais sont directement impactés.

La région est la deuxième région française des textiles techniques qui emploie directement 9.000 personnes dans 150 entreprises ; ayant placé l'innovation au cœur de leur stratégie, ces entreprises s'appuient sur le pôle UpTex et sur un réseau très dense de centres de recherche et d'innovation compétents dans les domaines des matériaux textiles avancés et des technologies pour la perception des sens.

Il faut citer l'ENSAIT à Roubaix (fibres, textiles, performances tactiles, analyse des données pour la caractérisation poly-sensorielle, confort, bien être), HEI à Lille (fibres, textiles et les traitements de surface, sciences de la couleur, aide à la décision, instrumentation), l'IFTH à Villeneuve d'Ascq (caractérisation des matériaux fibreux pour différents secteurs industriels, odeurs et identification des COV), l'Ecole des Mines de Douai (composites et polymères, qualité de l'air intérieur), l'ENSCL (polymères et fonctionnalisation des fibres et textiles), l'Université Lille I et Institut du Sensoriel de Université catholique de Lille (évaluation sensorielle, psychologie cognitive), l'Institut Chevreul et sans doute bientôt le Centre Européen des Textiles Innovants (CETI) et un centre pour les matériaux biosourcés.

La filière plasturgie est également impactée par les biosourcés, aussi bien dans le domaine des polymères de commodités (bioplastiques pour l'emballage) que pour des composites à matrice polymères.

Pour ce qui est de l'impact dans le secteur automobile, il suffit de mentionner que PSA vient d'annoncer son objectif de tripler la part des matériaux verts dans les pièces en plastiques des véhicules à l'horizon 2011 pour atteindre 20%, puis passer à 30% à l'horizon 2015.

Les principaux drivers de ce domaine sont donc la tendance lourde du développement durable et des applications qui se multiplient. En Région, cette activité est favorisée par le pôle MAUD qui en a fait un axe d'innovation et de développement majeur.

La Région Nord - Pas de Calais a donc des atouts très importants à faire valoir dans ce domaine d'innovation à fort impact pour trois de ses filières majeures en termes d'emplois.

D'autres régions françaises comme Rhône-Alpes, Aquitaine, Picardie, Champagne Ardennes, Lorraine se positionnent également. Le Nord - Pas de Calais a des projets dont la maturité est au moins égale à ceux de ses concurrents.

Pour profiter totalement du développement de ce marché à très fort potentiel de croissance, il reste à remplir certaines conditions de succès :

- concrétiser rapidement des initiatives structurantes et différenciantes (CETI,...) ;
- favoriser les stratégies d'alliances avec d'autres régions subcritiques et comparables dans ce domaine (Lorraine, Champagne Ardennes) ;
- permettre aux PME aval de bénéficier de mutualisation de compétences et des ressources d'innovation ;
- favoriser la diffusion des biosourcés dans tous les domaines d'application, en s'appuyant sur les pôles UpTex et MAUD.

## **Le domaine Bâtiments et Eco-construction**

Le domaine d'activité stratégique « Bâtiment et Éco-Construction » concerne en région une soixantaine d'entreprises, essentiellement des TPE. Au-delà de ce tissu restreint aux entités purement éco-construction se déploient deux filières recouvrant un réservoir important d'emplois et de compétences : les filières BTP et Bois. La filière BTP emploie pratiquement 80.000 salariés, 2% des entreprises ayant plus de 50 salariés. La filière Bois, emploie 22.000 salariés.

Ce domaine d'activité stratégique repose sur un tissu régional dynamique qui cherche à monter en compétences dans le domaine de l'éco-construction. Ceci implique en particulier l'importation de compétences et d'innovations puisées dans d'autres territoires et la valorisation du portefeuille de matériaux et savoir faire déjà présents en Région. La création d'entités légitimes pour l'accompagnement des entreprises innovantes de ces filières est décisive.

La Région est par ailleurs entourée de clusters en éco-construction dynamiques, par exemple en Wallonie. Au-delà des risques de concurrence, mais également de partenariats, c'est la perspective de marchés pour les entreprises du Nord - Pas de Calais qui doit être mise en avant.

Un des drivers importants de ce domaine étant la réglementation, il convient de souligner que la région n'a pas su encore accueillir en son sein des organismes normatifs et de certification. Ces structures pourraient être un facteur différenciant.

Pour accompagner la consolidation du DAS et accélérer sa lisibilité, la Région devra :

- renforcer la capacité d'innovation des acteurs ;
- accompagner le développement du tissu régional émergent et la migration des acteurs traditionnels ;
- sécuriser et développer le marché local, rendre les acteurs présents plus visibles en favorisant des opérations pilotes ;
- influencer l'établissement de normes et favoriser l'implantation en région d'organismes de certification.

### **Le domaine Mécanique**

Les filières dites « mécaniques » qui sont dans le périmètre de ce DAS sont complexes à étudier car elles regroupent de nombreux métiers et activités. Les croisements avec les typologies de couples produit/marché et les tailles d'entreprises représentées en région rendent encore plus complexes les analyses.

La région Nord - Pas de Calais occupe la quatrième place au rang des régions « mécaniciennes » en France avec 45.000 salariés et plus de 1.500 entreprises dont plus de 90 % comptent moins de 50 salariés.

Dans ce domaine, les effectifs baissent régulièrement comme les revenus dans un contexte de marché où le seul critère de choix est le prix.

L'innovation dans le domaine de la mécanique est un facteur clé de différenciation. Dans le domaine des traitements de surfaces par exemple, les acteurs qui ont su passer suffisamment tôt aux traitements par voie sèche (plasma CVD), sensiblement moins polluants que les procédés par voie humide (cataphorèse, électrophorèse) ont aujourd'hui un avantage compétitif significatif.

Pour générer et diffuser l'innovation dans ses entreprises mécaniciennes, le Nord - Pas de Calais peut compter sur une excellence académique (ENSAM, Ecole Centrale de Lille, Ecole des Mines de Douai, HEI, USTL, UVHC, le LAGIS, le LML) et le pôle d'excellence Mécanique Matériaux et biens d'équipements industriels.

Pour favoriser l'innovation et la création de valeur dans ce domaine de la mécanique, la région doit :

- favoriser la diversification des marchés, notamment dans le nucléaire civil ;
- rendre plus efficaces les passerelles entre les domaines automobile et ferroviaire ;
- inciter les PME à atteindre des tailles critiques ;
- contribuer par une meilleure mise en liaison des besoins et ressources d'innovation à faire évoluer les offres des entreprises du statut « produits » à « solutions mécaniques ».

## **Le domaine « Energies et électronique de puissance »**

Les thèmes de recherche liés aux énergies (dont font partie les énergies renouvelables et l'électronique de puissance (transports, habitat,...) occupent une place importante dans les axes de la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation.

La loi de programme du 13 juillet 2005 fixe les orientations de la politique énergétique, accentuées par les travaux menés par le Grenelle et en liaison avec le Plan Stratégique Européen pour les Technologies Énergétiques (Plan SET).

Les trois objectifs essentiels du SRNI et du plan SET reposent sur la réduction de 20% les émissions de gaz à effets de serre, 20% de parts de marché pour les énergies renouvelables et l'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique

Pour répondre à ces défis, la région Nord - Pas de Calais peut s'appuyer sur des laboratoires de recherche de très bon niveau comme le Laboratoire d'Électrotechnique et d'Électronique de Puissance de Lille, le Laboratoire de Mécanique et d'Énergétique, le Laboratoire des Systèmes Électrotechniques et Environnement, le Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Lille et l'École des Mines de Douai. Ils collaborent régulièrement avec l'Université de Liège, Supélec, le Laboratoire d'Électromécanique de l'U.T.C et le Laboratoire de Génie Électrique de Paris.

Dans ce domaine, les industriels sont présents et mobilisés sur ces enjeux énergétiques essentiels (Alstom, Jeumont Electric).

Dans la région, MEDEE (Maîtrise Énergétique des Entraînements Electriques) stimule les réflexes « projets » et « réseaux » et pourrait afficher un rôle transverse et différenciant en proposant ses plateformes technologiques consacrées aux énergies réparties, à l'éco-conception multi-physique des machines électriques et à l'éco-efficacité énergétique (SEEE).

Même si la région Rhône Alpes affichent de fortes ambitions dans ce domaine avec la présence d'un acteur majeur comme Schneider Electric à Grenoble et un réseau académique puissant (INPG), la région Nord Pas de Calais a des atouts à faire valoir sur des technologies qui servent le marché des énergies renouvelables (notamment éolien) qui ont des potentiels de croissance considérables.

Pour accompagner la consolidation du DAS et accélérer sa lisibilité, la région doit :

- favoriser la création de PME innovantes pour valoriser les résultats de la recherche académique ;
- enrichir le portefeuille des technologies clés fléchées en région sur ces thèmes ;
- soutenir les prises de risques portant sur des innovations de rupture et ouvrant sur des marchés à forts potentiels ;
- construire un portefeuille d'offres de services lisibles en et hors région.

## **Le domaine « Traitement des déchets, sédiments, sites et sols pollués »**

Le DAS recouvre en Région quelque 600 entreprises, dont pratiquement 450 sont des entreprises industrielles ; les autres acteurs sont des structures de conseil. Il emploie approximativement 15.000 salariés.

Le Nord - Pas de Calais représente 11% du chiffre d'affaires du secteur à l'échelle nationale. L'essentiel de l'activité régionale est porté par les entreprises de traitement des déchets : elles représentent à elles seules 80% du chiffre d'affaires des éco structures en région, hors la distribution d'eau.

Au-delà du traitement des déchets, le traitement des sédiments et des sites et sols pollués impacte peu la filière et se résume pour l'essentiel à la mise en décharge des terres polluées : le coût de traitement et les faiblesses réglementaires ne permettent pas de favoriser des opérations de dépollution plus complexes.

A contrario, de fortes compétences en recherche académique sont présentes sur ces thématiques de sédiments et sols.

Le manque de passerelles entre les sujets de recherche des laboratoires et les besoins d'ingénierie des industriels est patent ; la faiblesse du marché de la dépollution des sols cités n'en est pas la seule cause. Les acteurs régionaux sont conscients de ce manque de transferts entre la Recherche et l'Industrie ou les Services ; des réseaux ont été initiés pour palier cette lacune, sans pour autant parvenir à un rapprochement suffisant.

Bien implanté et structuré, ce domaine d'activité stratégique doit cependant consolider sa position et anticiper les ruptures technologiques de demain. En l'espèce, il faut :

- rapprocher la recherche académique et les besoins des industriels ;
- favoriser l'émergence de projets d'innovation portant sur les procédés ;
- faire évoluer le cadre réglementaire pour, *in fine*, placer la Région en position de prescripteur. Il s'agit de favoriser l'implémentation de technologies innovantes sur le territoire régional mais aussi de protéger le tissu industriel local des concurrences frontalières.

### **Domaine « Images et création numérique »**

Le domaine d'activité « Images et Création numérique » a été naturellement identifié comme stratégique dans la mesure où celui-ci jouit à la fois d'une histoire forte en région et de la réputation d'écoles de renommée nationale ou européenne. Autour de celles-ci, s'est développé, grâce à des politiques publiques volontaristes, un écosystème d'acteurs regroupés autour du pôle Images.

Il convient de préciser que ce domaine recouvre en réalité plusieurs secteurs d'activité avec des chaînes de valeur distinctes et différemment impactées par l'innovation. Un recensement est en cours pour détecter les faiblesses du tissu économique autour des composantes de chacune des chaînes de valeur, sur le périmètre élargi de l'Euro-Région incluant la Belgique.

D'un côté, l'audiovisuel cinéma et TV, faiblement innovant, reste un domaine dynamique animé par des leaders économiques locaux, mais figé dans un modèle économique national incitant peu à l'innovation. D'un autre côté, il existe le monde des jeux vidéo et de l'animation, beaucoup plus enclin à innover compte tenu de son contexte concurrentiel.

S'ajoute un gisement important de créatifs prêts à inventer de nouveaux modes de narration pour tous les nouveaux supports mais qui peinent à s'imposer faute de modèles économiques suffisamment pérennes. Le monde académique régional s'illustre par un vrai dynamisme autour des problématiques de l'image, notamment depuis l'arrivée des laboratoires de l'INRIA en région.

Cet écosystème riche est confronté à des marchés en pleine mutation qui forcent tous les acteurs à refonder radicalement leur modèle économique. Ce défi ne peut être adressé qu'à travers des expérimentations innovantes sur tous les points de vue. En élargissant le périmètre géographique de la région Nord - Pas de Calais à celui de la Belgique, d'ores et déjà imbriquée dans la dynamique du pôle Images dans le cadre de l'Euro-Région, les opportunités deviennent réelles.

Compte tenu des forces en présence décrites, pour soutenir l'innovation, il est nécessaire de :

- susciter tous les effets de réseaux possibles afin de favoriser les expérimentations ;
- saisir les opportunités qui se présentent, comme par exemple les *Serious Games* ;
- faire travailler le pôle Images sur les besoins des pôles PICOM et Up Tex ;
- continuer à favoriser les échanges et les passerelles entre la Recherche et les acteurs économiques qui, seuls, ne disposent pas de la taille critique nécessaire pour faire de la R&D ;
- favoriser le soutien financier à l'innovation non technologique qui souffre du manque de financement alors même qu'elle est la pierre angulaire des mutations en cours. C'est essentiellement par ce levier que de nouveaux modèles économiques pourront être inventés.

L'image et la création numérique sont des opportunités de niches pour lesquelles la Région Nord - Pas de Calais dispose d'atouts indéniables en terme de capital humain qu'il convient donc de soutenir pour faire percoler l'écosystème. Il y a fort à parier que les succès dans ce domaine d'activité auront un fort retour sur investissement en termes d'images et d'attractivité pour toute la région.

La stratégie de partenariat avec la Belgique pour atteindre l'effet de seuil constitue par ailleurs l'unique chance de se positionner de façon compétitive et différenciante par rapport à la région Ile de France.

### **Le domaine e-santé**

L'e-Santé s'appuie sur le dynamisme des TIC en région : le Nord - Pas de Calais compte en effet plus de 3.000 structures pour un bassin d'environ 21.000 emplois. Ces chiffres ne doivent cependant pas masquer le périmètre réduit de ce domaine d'activité stratégique qui comporte un peu moins d'une cinquantaine d'entreprises, dont moins d'une trentaine sont de « *pure players* ». Les autres entreprises sont des généralistes dont une partie de l'activité concerne l'e-Santé. A ce titre, il convient de raisonner en étendant le DAS « E santé » aux enjeux et marchés liés au domaine de l'ingénierie de la Santé.

En dépit d'un historique de précurseur sur la filière et la présence d'un tissu hospitalier dynamique et de professionnels de santé réceptifs aux problématiques d'e-Santé, la région se trouve maintenant en retrait, en termes de déploiement sur le territoire derrière Rhône-Alpes ou encore l'Aquitaine.

En France, ce domaine émergent souffre d'une inertie réglementaire qui freine son développement : l'exemple de l'échec du dossier médical personnel a fortement incité les acteurs à une position attentiste. A contrario, bénéficiant de la mise en place d'un cadre réglementaire, d'autres états européens sont des précurseurs. L'Europe du Nord est à ce titre citée en exemple, la Belgique également.

Les applications moins dépendantes de la réglementation, typiquement le marché des soins à domicile, sont à considérer pour permettre le déploiement des technologies sur le terrain et l'innovation par les services. Une fracture s'esquisse entre les sujets de recherche des laboratoires et les technologies déployées par les entreprises : faute de débouchés suffisants, la recherche a continué d'avancer sans que des usages régionaux ne se dessinent.

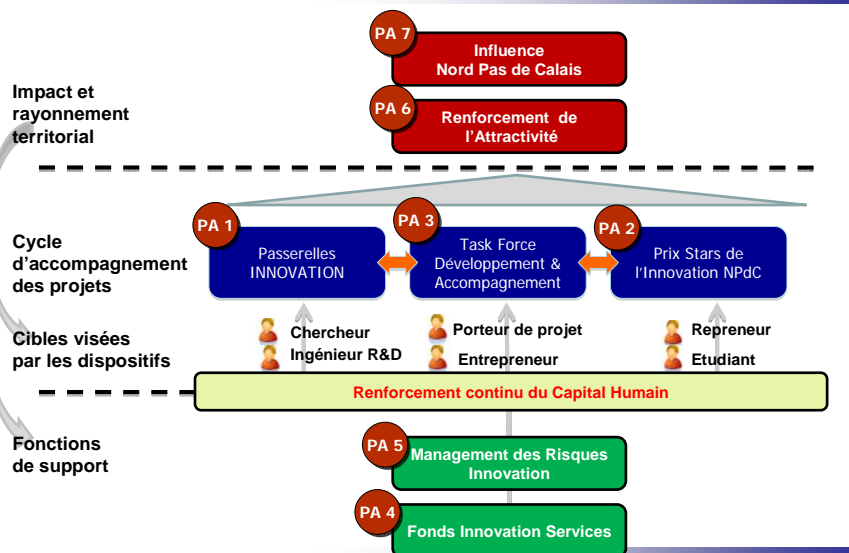
Afin de redynamiser une activité en sommeil en termes de création d'entreprises et d'emplois, la Région doit savoir :

- solidifier le cadre réglementaire de la sphère d'influence régionale pour rassurer les acteurs et permettre le déploiement d'usages e-Santé ;
- importer les bonnes pratiques issues des autres régions françaises pour maintenir un potentiel offensif ;
- valoriser le marché régional en structurant les conditions d'accès et en développant les usages sur les segments moins réglementés, par exemple le marché des soins à domicile ;
- soutenir les acteurs régionaux innovants sur les marchés extra régionaux.

## Annexe 2 : Note de synthèse CEIS sur les 7 pistes d'action

- PA 1** **Passerelles Innovation**  
*Relier Recherche et Entreprise*
- PA 2** **Prix Stars de l'Innovation Nord-Pas de Calais**  
*Valoriser les pépites*
- PA 3** **Task Force Développement & Accompagnement**  
*Mobiliser les ressources au service des porteurs de projets innovants & renforcer le capital humain*
- PA 4** **Fonds Innovation Services**  
*Financer l'innovation dans les services*
- PA 5** **Management des Risques Innovation**  
*Partager les risques financiers pour en prendre plus*
- PA 6** **Renforcement de l'attractivité**  
*Attirer les leaders*
- PA 7** **Influence Nord de Pas de Calais**  
*Etre proactif au niveau national et international*

**Notre système de préconisation couvre l'ensemble de la chaîne de valeur innovation (voir annexe) en réalignant les objectifs de toutes les structures intermédiaires sur les objectifs de la SRI**



#### Note de synthèse n°4 portant sur les pistes d'action (PA) du système de préconisation

---

### INTRODUCTION

Nous avons défini sept pistes d'actions prioritaires pour répondre aux défis affichés dans les objectifs stratégiques du SRI provisoire.

Ces pistes d'actions visent tout d'abord à réaligner le positionnement de tous les dispositifs d'aides publiques mis en place par la région pour soutenir l'innovation dans les territoires. Ce réalignement résulte d'une approche stratégique globale qui s'exprime indépendamment du jeu des acteurs en région. Ainsi, le cadre global dans lequel nous positionnons nos sept pistes d'actions est consistant et doit permettre, après réappropriation par les donneurs d'ordre, de polariser l'action de tous les acteurs publics de l'innovation dans la même direction, celle du plan stratégique du SRI pour agir comme levier sur chacun des domaines d'activité stratégiques, selon les 3 objectifs stratégiques majeurs assignés par la région d'«**incontournabilité**», de **soutien** et de **détection de niches** par domaine.

Nous avons construit nos actions dans un double souci : d'une part, définir des actions qui se déploient dans leur déclinaison fine sur tout le périmètre de la chaîne de valeur de l'innovation et, d'autre part, adhérer le mieux possible aux forces et aux faiblesses diagnostiquées en région Nord - Pas de Calais.

Ainsi, chacune des pistes d'actions a été construite sur les forces en présence et répond à au moins une faiblesse majeure que nous avons identifiée en région. De plus, nous avons à dessein focalisé l'affichage de notre dispositif sur la problématique particulière de **l'innovation de et par les services**. En effet, si globalement les mécanismes publics ou privés de soutien à l'innovation technologique fonctionnent, il n'en est pas de même lorsque celle-ci n'a qu'une faible composante technologique.

Ce manque nous paraît majeur dans le contexte actuel où l'économie traverse des mutations radicales dans beaucoup de secteurs économiques, aggravées par la crise actuelle. Ces mutations provoquées par une raréfaction des ressources naturelles, des usages qui évoluent radicalement, une compétition toujours plus vive avec les pays émergents et des technologies de l'information et de la communication qui remettent en cause les circuits de distributions traditionnels, bousculent durablement les modèles économiques en place tantôt vers le Low Cost, tantôt vers le sur mesure.

C'est pourquoi nous avons la conviction que nous sommes en train de basculer d'une « **économie de produits** » à une « **économie de solutions** ». Ce que nous appelons ici solution est une relation entre le client et le fournisseur qui dépasse le produit pour inclure toute une série de services associés fortement générateurs de valeur contrairement au produit qui vendu isolément est tiré par la logique du bas-coût, surtout pour les acteurs qui ne font pas partie des acteurs majeurs de la filière. Cette tendance que nous observons n'est ni nouvelle ni universelle ; pour autant, c'est à son aune que nous avons choisi de focaliser sur la dimension Services dans un certain nombre de domaines d'activités stratégiques.

Les choix des sept pistes d'actions et leur priorisation ont ensuite été mis en regard des objectifs stratégiques et transversaux du SRDE et du PO FEDER ; pour la plupart, nous pouvons confirmer que ces pistes d'actions ne sont pas antagonistes avec ces objectifs.

## LES SEPT PISTES D' ACTIONS (PA) DE NOTRE SYSTEME DE PRECONISATION

### PA 1 : Passerelles Innovation : Relier Recherche & Entreprises

« Les hommes construisent trop de murs, et pas assez de ponts. » Isaac Newton

Parce que les liens entre la recherche présente dans les laboratoires du Nord - Pas de Calais et la R&D pratiquée par les entreprises du territoire sont des facteurs clés de succès essentiels dans les processus d'innovation, la première piste d'action est focalisée sur les « passerelles innovation » qui se conçoivent comme des lieux de partage entre les acteurs de la recherche et du monde de l'entreprise. Ces passerelles incluent les dispositifs d'ores et déjà en place comme les pôles de compétitivité, d'excellence et centres de transferts. Pour autant la bonne dynamique consiste à accroître ce genre de dispositifs et de les doter d'une offre de services à destination des PME qui peinent à s'approprier les fruits de la recherche publique. Une dimension encore plus transversale et collaborative entre les acteurs des DAS et entre les DAS sera à favoriser tant en région qu'hors région.

Les grandes lignes des nouveaux modèles d'innovation sur les différents types d'innovation : fabrication d'un bien nouveau, nouvelle méthode de production, nouvelle organisation, ouverture de nouveaux débouchés, conquête d'une nouvelle source de matières premières ou de produits semi-ouvrés font émerger les éléments clés suivants dans les processus performants des innovations :

- innovation maillée, collective, itérative ;
- innovation intégrative via les réseaux ;
- nécessaire vision holistique avec impacts sur schémas de gouvernance ;
- ne pas déconnecter innovation, invention (« innovention ») du développement économique ;
- co-innovation, innovation ascendante (aval vers amont de la chaîne de la valeur), *open innovation*, pilotées par la connaissance clients.

Cette piste d'actions est une réponse aux attentes formulées par plusieurs DAS et doit promouvoir les échanges non seulement au sein des DAS mais entre les DAS (par le soutien actif notamment des actions et ressources de la piste d'action PA 3 : « *Task Force Développement et Accompagnement* »).

La construction d'offres de services par les « *Passerelles d'innovation* » pour servir les attentes et besoins des acteurs de la chaîne de la valeur innovation seront à privilégier pour donner une véritable mission d'intermédiation à valeur ajoutée aux acteurs accompagnateurs en région.

Ces « *Passerelles Innovation* » seront au minimum transfrontalières puis internationales et pas réduites à des entités intra ou infra territoriales.

Dans le cadre de la dynamisation des innovations de faible intensité technologique et surtout des technologies dites « molles », ces passerelles pourront privilégier les soutiens et budgétisations avantageuses à hauteur de 60 % des fonds (liaisons avec pistes d'actions PA 2, PA 4 et PA 5).

Afin d'éviter une dilution des soutiens auprès des porteurs de projets, une distinction sera allouée aux projets innovants des passerelles par le biais de « *Prix Stars de l'Innovation Nord-Pas-de-Calais* » (piste d'action PA 2).

Loin de la seule valeur emblématique et de communication, ces Prix Stars de l'Innovation Nord - Pas de Calais permettront de qualifier le projet innovant avec un poids accru pour les innovations « molles ». Cette qualification des projets assurera une traçabilité reconnue lors des parcours du porteur de projet et surtout sur les phases de financement (voir les PA 4 et PA 5).

*Impacts et indicateurs de suivi du plan d'actions PA 1 :*

Les objectifs de ce plan d'actions avec l'allocation de ressources correspondantes devront se traduire par les impacts et résultats sur la quasi-totalité des 11 domaines d'activité stratégique :

- (ré)aligner les dispositifs en place (objectifs, compétences, zones d'intervention) ;
- améliorer les interfaces entre les maillons de la chaîne de la valeur innovation ;

- favoriser de façon plus efficace les liaisons entre les acteurs de l'innovation en région ;
- renforcer la synchronisation des « demandes innovation » (entreprises et surtout PME et TPE, porteurs de projets,...) et des « offres innovation » (académiques, accompagnateurs publics et privés, Formations universitaires et continues,...) ;
- gommer les ruptures fréquentes de chaîne de la valeur innovation en région :
  - au sein même des DAS (*plateformes technologiques privées et/ou publiques non mutualisées,...*) ;
  - entre les DAS ;
  - le non partage des expertises et retours d'expériences ;
- renforcer l'attractivité en région (cursus diplômant, chercheurs,...) ;
- éviter la fuite des «sachants» hors région (jeunes diplômés, salariés, chercheurs) avec des financements partiels de stages et/ou premiers emplois en région.

En termes d'indicateurs de suivi et en fonction des impacts cités, il est important de mettre en place des tableaux de bord qui pourront intégrer les indicateurs suivants :

- nouvelles définitions de fonctions, responsabilités, compétences, feuilles de route des acteurs des « offres innovation » au sein de la gouvernance du SRI ;
- nombre de projets construits avec les acteurs de la chaîne de la valeur (priorité donnée aux montages collaboratifs de projets afin de privilégier complémentarité et synergie en lieu et place de duplication...)
- nombre de projets avec mutualisation des ressources « inter DAS » ;
- nombres de projets accompagnés et taux de transformation ;
- nombre de formations prodiguées voire créées et nouvelles ;
- nombre de diplômés, salariés et chercheurs restant en région.

## ***PA 2 : Prix Stars de l'Innovation Nord - Pas de Calais*** ***Valoriser les pépites***

Souffrant d'un fort déficit de visibilité et d'attractivité, il est important de doter la région d'un outil de promotion au minimum national pour mettre en valeur les pépites présentes en Région. Le prix que nous proposons de mettre en place a une double vocation : d'une part, illustrer les succès de la Région par quelques exemples de réussite à destination d'une cible hors Région et d'autre part, octroyer pour les lauréats de ce prix une aide renforcée notamment du point de vue du financement.

Ces prix stars de l'innovation Nord-Pas-de-Calais seront alloués en priorité aux projets les plus novateurs, dont dans les secteurs des innovations à faible intensité technologique voire non technologiques détectées au travers des Passerelles Innovation et bénéficieront de plusieurs soutiens et actions tels que :

- aides aux financements et soutiens privilégiés (études prospectives, veille réglementaires, tours de tables financiers,...). Liaisons avec les pistes d'actions PA 4 et PA 5 ;
- créer aussi des récompenses et prix pour les projets innovants « non technologiques » ;
- critères d'attribution des prix stars de l'innovation Nord-Pas-de-Calais à renforcer par rapport aux « autres labels existants » en région pour donner du poids à :
  - stratégie et objectifs SRI ;
  - caractère collaboratif des Passerelles Innovation ;
  - nombre de partenaires associés au projet innovant ;
  - acteurs inter DAS ;
- soutien de communication en région et hors région pour le porteur de projet. Avec liaisons avec la piste d'actions PA 6.

### ***Impacts attendus et indicateurs de cette piste d'actions :***

Les objectifs de ce plan d'actions avec l'allocation de ressources pertinentes devront se traduire par les impacts et résultats suivants, et sur les DAS fléchés par le SRI provisoire.

- (ré)aligner les dispositifs en place (objectifs, compétences, zones d'intervention) ;
- renforcer les actions de partage, visibilité des success stories et pépites régionales ;

- favoriser les innovations « non technologiques » et notamment celles des services (par et pour les services) ;
- stimuler et récompenser les collaborations entre acteurs de l'innovation ;
- favoriser les liaisons entre les entreprises (liaisons avec le PA 3) ;
- favoriser les liaisons et synergies entre les acteurs de l'offre et accompagnement (liaisons avec le PA 3) ;
- favoriser les liaisons synergiques entre les DAS (liaisons avec le PA 3) ;
- favoriser les soutiens financiers des projets « *prix stars de l'innovation* ».

En termes d'indicateurs de suivi et en fonction des impacts cités, il est important de mettre en place des tableaux de bord qui pourront intégrer les indicateurs ci-après.

- nouvelles définitions de fonctions, responsabilités, compétences, feuilles de route des acteurs des « offres innovation » au sein de la gouvernance du SRI afin de répondre aux objectifs fléchés par la piste d'action « *Prix Stars de l'Innovation Nord - Pas de Calais* ». Nécessairement cela impliquera une (re)définition des rôles des acteurs afin de les rendre lisibles et orientés vers les attentes des entreprises et porteurs de projets ;
- nombre de projets « *starisés* » ;
- nombre d'entreprises et/ou acteurs de la chaîne de la valeur par projet « *starisés* » ;
- fléchage du parcours des projets « *starisés* » (financements, taux de transformation,...).

### ***PA 3 : Task Force Développement & Accompagnement***

#### ***Mobiliser les ressources au service des porteurs de projets innovants & renforcer le capital humain***

Cette piste d'action est le pivot du dispositif d'aide à l'innovation en Région. C'est le point d'entrée pour les entrepreneurs qui doivent pouvoir bénéficier tout au long de leur accompagnement d'un interlocuteur unique capable de les pointer sur les dispositifs existants et de suivre leur évolution tout au long du processus d'innovation.

Fort de cet accompagnement personnalisé, le porteur de projet se verra accompagner à toutes les étapes clés y compris le financement et dans l'objectif de création ou du développement de son entreprise. La caution de l'aide publique doit pouvoir jouer à plein vis-à-vis de tous les agents économiques impliqués, en particulier les banques. Par ailleurs, l'interlocuteur devra également aider l'entrepreneur innovant à se doter des compétences nécessaires pour mener son projet à bien, à la fois en amont pour permettre à l'entreprise de dédier des ressources à l'innovation et en aval pour aider l'entrepreneur à pénétrer commercialement sur le marché visé.

Beaucoup de dispositifs existent en Région répondant partiellement ou complètement à cette attente ; c'est le défaut de lisibilité et de continuité souvent constatés qui est adressé par cette piste d'action. Ces éléments et vecteurs de progrès ont été soulignés lors des missions antérieures et lors des groupes de travail tenus sur octobre et novembre 2008.

Un des objectifs majeurs sera de réaligner, simplifier et rendre plus lisibles les acteurs en place, les supports et compétences présentes en région et ce, dans la finalité de (re)donner la priorité aux porteurs de projets dont une des finalités est de conduire à la création d'entreprises. Une attention particulière sera allouée par ces Task Force Développement et Accompagnement pour privilégier aussi les projets avec technologies molles telles que citées sur les pistes d'actions PA 1, PA 2 et aussi en pistes d'actions PA 4 et PA 5. Ces projets seront déjà identifiés de façon plus dynamique sur chacun des DAS via au minimum un(e)responsable relais SRI par DAS. Ces projets pourront être identifiés au niveau des passerelles Innovation (cf. piste PA 1) mais aussi hors passerelles en étant très strict sur l'importance des premiers contacts professionnels avec le porteur de projet qui sera accompagné le long de son parcours vers son statut d'entrepreneur.

La dynamique initiée par les pistes d'actions Passerelles Innovation devra être accélérée par les Task Force Développement et Accompagnement du SRI qui devront contribuer à :

- renforcer les sensibilisations en amont à l'entrepreneuriat (écoles, universités) ;
- faire émerger plus facilement les projets innovants dont ceux des technologies molles ;

- stimuler la génération des projets innovants et entrepreneuriaux dès les laboratoires insufler la culture entrepreneuriale des porteurs de projets (déjà par l'exemplarité affichée, les compétences et la réassurance des représentants SRI via les Tasks Force Développement et Accompagnement) ;
- rendre lisible les dispositifs existants en région ;
- intégrer une offre de services innovants pour les porteurs de projets ;
- assurer les mises en relation des acteurs lors des phases ultérieures du porteur de projet.

En favorisant et en animant les occasions transversales de rencontres au sein de chaque DAS et entre les DAS, les Tasks Force Développement et Accompagnement auront pour priorité d'associer au regard des seuls objectifs du porteur de projets les entités d'accompagnements les mieux placées.

Ces Tasks Force Développement et Accompagnement auront une mission d'objectivité et d'orientation sans privilégier telle ou telle structure en fonction par exemple de son implantation intra territoriale ou affinité de personnes.

### ***Impacts attendus et indicateurs :***

Ce plan d'actions, sous réserve de recenser les ressources actuelles, leurs interactions et de les enrichir pour gommer les possibles manquants et duplications, va induire les impacts et résultats suivants.

- Qualification et probable réorientation des actions des structures actuelles
- Gain en efficacité et lisibilité pour deux seuls objectifs :
- les porteurs de projets
- leur accompagnement jusqu'au statut d'entrepreneur vers la création ou le développement d'entreprise
- Construction de véritables offres de services en région (offreurs publics et/ou privés)
- Dimension d'aide à la décision des actions de veille, de prospectives dont les technologies molles
- Meilleure mutualisation des capacités de R&D (privées notamment)
- Améliorer la captation des jeunes talents (résidents ou étrangers)
- Ajustement des actions de formation / sensibilisation continue en fonction des besoins des entreprises.

En termes d'indicateurs de suivi et en fonction des impacts cités, il est important de mettre en place des tableaux de bord qui pourront intégrer les indicateurs ci-après.

- Création d'entreprises innovantes
- Taux de transformation par typologie d'acteurs (chercheurs, étudiants, salarié, repreneur,...) des projets vers la création d'entreprise
- Développement de l'emploi : nombre d'emplois créé ou maintenus par des entreprises
- Renforcement de la collaboration entre les partenaires du projet :
  - nombre de projets collaboratifs inter entreprises ;
  - nombre d'acteurs de typologies différentes impliqués (labos, privés,...) ;
  - nombre de DAS impliqués dans le projet ;
  - nombre d'acteurs hors région (hors France).

### ***PA 4 : Fonds Innovation Service Financer l'innovation dans les services***

C'est probablement la piste d'action la plus ambitieuse et la plus originale proposée. En effet, il n'existe pas de dispositif de financement dédié à l'innovation non technologique, hors fonds d'amorçage et *business angels* qui continuent de manquer sur le territoire national.

Nous préconisons la mise en place d'un fonds public-privé visant à financer spécifiquement les projets portant sur des services innovants. L'un des éléments clés de l'accompagnement du porteur de projet est la concrétisation vers la création d'entreprise incluant une stratégie financière, souvent absente ou pour le moins mal traitée dans les plans d'affaires.

Ce plan d'action pourra se structurer sur des fonds « public-privé » dont les schémas de gouvernance (type fondation,...) seront à formaliser.

### ***Impacts attendus et indicateurs:***

Les impacts attendus sont en priorité de traiter les maillons faibles voire absents et/ou oubliés sur la chaîne de la valeur « innovation » en région, par exemple les innovations portées par les innovations non technologiques. En second lieu, les actions seront à focaliser sur les zones de fragilisation actuelles des porteurs de projets dans leur parcours vers la création ou le développement d'entreprises, à savoir les réflexes financiers de haut de bilan et d'ouverture de capital.

En termes d'indicateurs de suivi, nous pouvons identifier :

- Nombre de projets financés.
- Succès des projets financés (à 3 – 5 ans).
- Nombre d'acteurs financeurs nouveaux attirés en région.
- Nombre de co financements « région/hors région » construits.

### ***PA 5 : Management des Risques Innovation Partager les risques pour en prendre plus***

Il nous semble important d'accompagner la création du Fonds Innovation Services d'un outil de management du risque qui regrouperait régulièrement tous les financeurs potentiels présents en Région, dans un double objectif : mutualiser les risques et fluidifier les rapports entretenus par le porteur de projet avec tous ses financeurs tout au long du processus d'innovation.

A l'invitation d'Oseo, les banquiers se réunissent régulièrement pour faire une revue des les nouveaux projets à financer portant sur des technologies dures. C'est dans la continuité de cette initiative que s'inscrit notre piste d'action avec un double objectif répondant aux attentes des entrepreneurs : simplifier l'accès aux financeurs des porteurs de projets dans le domaine des services et fluidifier le soutien financier à l'innovation tout au long de la vie du projet.

Par ce dispositif, on améliorera l'attractivité du territoire en rendant lisible l'effort particulier fait en région Nord Pas de Calais pour le financement de l'innovation dans les services. C'est par la région se sera doté d'une mécanique de financement à forte visibilité que l'innovation sera plus facilement suscitée et attirée sur le territoire. Du coup, à titre d'indicateurs, on pourra mesurer le nombre de projets financés relativement au ratio actuellement observé et surtout l'augmentation du taux de consommation des fonds existants qui par la simple mécanique mutualisation de l'information devra augmenter automatiquement.

### ***Impacts attendus et indicateurs:***

Les impacts attendus sont l'augmentation du nombre de projets portant sur des services innovants et une amélioration de l'attractivité de la région.

En termes d'indicateurs de suivi, nous pouvons identifier :

- Nombre de projets financés ayant des porteurs régionaux.
- Nombre de projets financés avec des porteurs hors région.
- Succès des projets financés (à 3 – 5 ans)

### ***PA 6 : Renforcement de l'attractivité Attirer les leaders***

L'attractivité du territoire est unanimement citée par tous les acteurs en région comme un facteur limitant. Il convient de faire tous les efforts de promotion nécessaires à son renforcement. Pour autant, la communication ne transforme pas radicalement les mentalités.

L'attractivité d'un territoire se traduit par sa capacité à attirer des projets d'implantation de porteurs extérieurs à la Région. Plus le niveau d'attractivité est faible, plus les entreprises ou les compétences à attirer doivent bénéficier d'une aide et d'un accompagnement très significatif pour gagner la bataille de la compétitivité territoriale.

L'objectif de cette piste d'action est d'attirer en région des centres de R&D, des entreprises absentes de la chaîne de valeur, des structures à fort potentiel d'innovation et des financeurs de l'innovation.

Pour atteindre cet objectif, la région devra mettre en place des démarches de veille active et de prospection, tout en ciblant les acteurs à conserver et/ou à attirer. Ces actions devront être réalisées en étroite coordination avec les Task Forces Développement & Accompagnement.

Pour améliorer l'image de la région, de multiples actions pourraient être mises en place :

- Mise en exergue de l'excellence territoriale
- Rendre lisible la stratégie nationale et internationale sur certains secteurs clés
- Communiquer sur les *success stories*, les trophées de l'innovation, ...
- Recenser les infrastructures nécessaires et les combler en alignant les plans d'actions prioritaires avec la SRI
- Capitaliser sur les projets transfrontaliers existants
- Renforcer le rôle d'ambassadeur des leaders régionaux et des chercheurs et les sensibiliser à l'attractivité et aux atouts de la Région
- Améliorer l'accueil des expatriés, des cadres et des scientifiques

#### ***Impacts attendus et indicateurs:***

Les impacts attendus sont l'augmentation du nombre d'implantations de projets ayant des porteurs situés hors région et à l'international et la limitation de la fuite des diplômés et des compétences

En termes d'indicateurs de suivi, nous pouvons identifier :

- Nombre de projets financés ayant des porteurs hors région
- Nombre de projets financés ayant des porteurs internationaux
- Taux de captation des étudiants en région (flux entrant / flux sortant)
- Taux d'attraction des jeunes talents diplômés hors région

#### ***PA 7 : Influence Nord - Pas de Calais***

##### ***Etre proactif au niveau national et international***

Presque tous les domaines d'activités stratégiques sont fortement impactés par les réglementations et normes et leurs évolutions qui se décident hors Région, à Paris, à Bruxelles, voire au niveau international.

Il paraît impensable de soutenir ces domaines sans s'impliquer dans les évolutions réglementaires futures qui seront autant d'opportunités, dès lors qu'elles seront anticipées. Cette action vise à mettre en place les processus ad hoc et à se doter des moyens nécessaires d'influence sur chacun des domaines d'activités stratégiques à l'échelon pertinent avec des objectifs décidés en concertation avec les acteurs du territoire.

L'action s'appuie sur une double dynamique :

- vers l'extérieur, en influant sur la définition des grandes réglementations aux niveaux français et européen,
- vers l'intérieur, en attirant en région des organismes de recommandations et définitions de normes et d'évaluation et certification.

Pour atteindre ces objectifs, la région doit aligner son action nationale et internationale avec la Stratégie Régionale d'Innovation et les besoins des acteurs locaux, académiques ou industriels.

Il conviendra de mutualiser et coordonner les actions menées par les structures intermédiaires en place, et notamment :

- Recenser et prioriser les opportunités et les besoins des acteurs des DAS impactés,

- Mener une veille réglementaire internationale, notamment européenne, distincte selon les différents domaines d'activité stratégique,
- Identifier et impliquer les experts,
- Préciser la déclinaison des objectifs aux niveaux régional, national et européen,
- Mener une action concertée et suivie à ces différents échelons,

**Impacts attendus et indicateurs:**

En termes d'impacts, l'action permettra :

- D'anticiper et d'influer sur les évolutions réglementaires qui donneront un avantage compétitif aux acteurs régionaux
- De favoriser le déploiement des opérations pilotes propices à l'implémentation de nouvelles technologies
- De placer la Région en position de « *Lead User* » pour l'amener à terme en situation de prescripteur

Les indicateurs permettant de mesurer la réussite de l'action pourront être les suivants :

- Nombre de nouveaux experts européens identifiés et rencontrés
- Nombre de sociétés régionales ayant formulé un besoin en matière d'influence réglementaire
- Nombre d'organismes de certification implantés en région

**Exemple de déclinaison sur le DAS *Traitement des Déchets, Sédiments, Sites et Sols Pollués***

<b>Objectifs</b>	<b>Actions à mettre en place</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Valoriser le marché local,</li> <li>■ Protéger le tissu industriel des concurrences frontalières,</li> <li>■ Renforcer le rôle de prescripteur de la Région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Influer sur les réglementations pour valoriser les compétences et technologies de dépollution des sols plutôt que les mises en décharge,</li> <li>■ Aligner les ambitions de recherche sur les matériaux recyclés et leur valorisation effective sur le marché : pôle TEAM, ...</li> <li>■ Harmoniser les politiques des collectivités pour :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rationaliser les implantations,</li> <li>○ Permettre le développement d'unités pilotes,</li> <li>○ Faire émerger des centres de traitements avec des compétences spécifiques.</li> </ul> </li> </ul>



- 6 -  
**LES PLANS LOCAUX  
DE DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE**





La solidarité est un élément fondamental de la politique économique du Conseil Régional. Le SRDE exprime cette volonté de veiller à un développement équilibré de tous les territoires en plaçant l'homme au cœur des priorités. Le choix de la prise en compte des spécificités de chacun des territoires de la région est une première réponse à cette recherche d'équilibre.

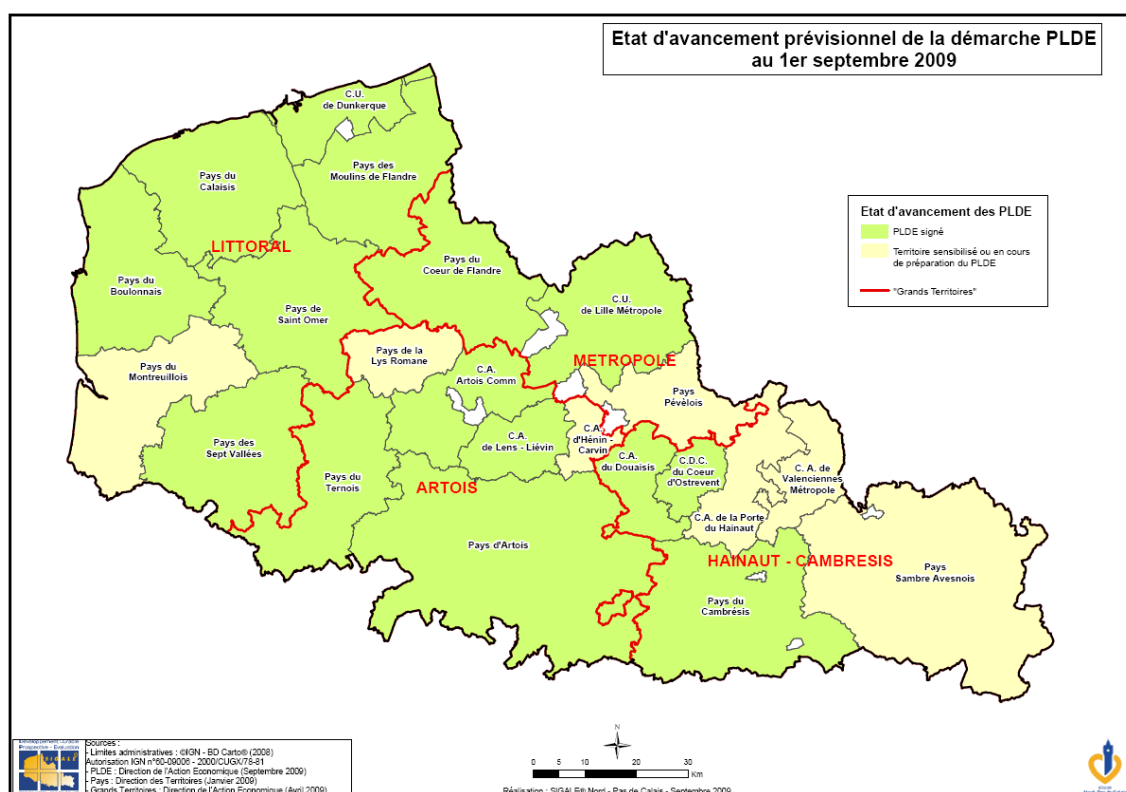
## Origine du dispositif

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise, d'une part, l'Etat à confier aux Régions l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique, et confirme, d'autre part, le rôle privilégié de la Région en matière de développement économique, en lui donnant de nouvelles possibilités de coordination de l'action des collectivités territoriales.

La compétence économique peut donc être considérée une compétence partagée entre la Région et les territoires.

Ainsi, lors de la Conférence Permanente du 25 octobre 2006, 14 avis de Territoires ont été pris, présentant le contexte, les enjeux, les plans d'actions et de financement prévisionnels que l'ensemble des acteurs économiques locaux envisagent pour 2007, 2008 et 2009.

Sur cette base, la Conférence Annuelle du SRDE du 26 janvier 2007 a officialisé le démarrage de l'expérimentation d'un nouveau dispositif : les Plans Locaux de Développement Economique (PLDE).



## Finalités et principes des PLDE

Les Plans Locaux de Développement Economique correspondent à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel, qui traduit le point de rencontre entre les priorités économiques portées localement, et les priorités retenues et mises en œuvre par la Région.

Les PLDE placent l'homme au cœur de toutes les ambitions et visent :

- le développement équilibré des territoires ;
- l'efficacité collective ;
- la lisibilité des interventions économiques ;
- un nouveau mode de gouvernance locale ;
- la veille territoriale et la prospective.

**Dix nouveaux PLDE sont proposés aux Commissions Permanentes du Conseil Régional des 25 mai et 29 juin.**



### LE PLDE DU PAYS DE LA LYS ROMANE

Le Pays de la Lys Romane est composé de deux intercommunalités :

- la Communauté de Communes Artois Lys ;
- la Communauté de Communes Artois Flandres.

En juin 2006, les deux structures intercommunales ont validé la Charte du Pays de la Lys Romane, sur avis favorable préalable du Conseil de Développement.



Dès décembre 2007, le Pays a affiché sa volonté de travailler à l'élaboration d'un Plan Local de Développement Economique (PLDE). Les conseils communautaires du 25 juin 2009 pour la Communauté de Communes Artois Lys et du 30 juin 2009 pour la Communauté de Communes Artois Flandres ont validé l'engagement du territoire dans le Plan Local de Développement Economique. Le

9 juillet 2009 s'est tenu un comité technique de validation du PLDE avec les acteurs économiques du territoire. Le PLDE du Pays de la Lys Romane d'étend sur le période du 01/09/09 au 31/08/12.

### **Axes stratégiques du PLDE du Pays de Lys romane**

- **Promouvoir le territoire et ses atouts pour améliorer son attractivité et sa compétitivité économique.**
- **Anticiper et accompagner les mutations économiques en favorisant la diversification des activités et la reconversion des hommes.**

### **Plan d'actions prévisionnel**

#### **Axe 1 : Promouvoir le territoire et ses atouts pour améliorer son attractivité et sa compétitivité économique**

##### **Organiser les missions d'accueil et de promotion économique sur le territoire**

Action 1 : Le Journal des entreprises

Action 2 : Formalisation d'une mission économique sur la communauté Artois Lys

##### **Equiper le territoire d'infrastructures propices au développement économique**

Action 3 : Construction du quai public fluvial de Guarbecque

Action 4 : Construction d'un quai public fluvial à Isbergues – site Arcelor Mittal

Action 5 : Extension de la zone industrielle de Guarbecque

Action 6 : Viabilisation du parc du Fauquethun – tranche 2

Action 7 : Construction d'un hôtel d'entreprises à Lillers

Action 8 : Etude de faisabilité d'un quai de chargement de fret par voie ferrée

Action 9 : Construction d'un bâtiment relais sur la ZA de Mazinghem

##### **Encourager le développement touristique afin de favoriser les retombées économiques locales**

Action 10 : Faciliter l'accueil d'un hôtel à la sortie A26

Action 11 : Réseau agro-touristique « Savourez la Lys romane » Campagne n°2

Action 12 : Le réseau des acteurs de la Via Francigena

Action 13 : Maison de la chaussure, de l'écriture et du calcul

Action 14 : Requalification de la garde d'eau de Guarbecque « Pôle Loisirs touristiques »

Action 15 : Village des randonneurs de Saint-Venant

Action 16 : Musée jardin Lys Mans' land

Action 17 : Activité touristique fluviale – mise en réseau des sites et équipements

#### **Axe 2 : Anticiper et accompagner les mutations économiques en favorisant la diversification des activités et la reconversion des hommes**

##### **Soutenir la création, la reprise, le développement et la transmission d'entreprises**

Action 18 : Organisation d'un réseau d'accompagnement à la création

Action 19 : Actions de sensibilisation et d'accompagnement à la création, transmission et reprise d'entreprises

Action 20 : Forum de la création d'entreprises et des formations par apprentissage

Action 21 : Fonds de soutien à la création, reprise, transmission d'entreprises

Action 22 : Fonds d'aide à l'investissement pour les micro-entreprises agissant dans le domaine de l'environnement

##### **Favoriser la modernisation des entreprises artisanales et commerciales pour le maintien d'une économie de proximité**

Action 23 : Elaboration d'un programme FISAC Pays

Action 24 : Mise en place d'un observatoire « dynamique » des cellules commerciales artisanales et de services disponibles sur le Pays

##### **Faire du Pays de la Lys romane un acteur des pôles d'excellence régionaux Bois et BTP**

Action 25 : Impliquer le Pays dans la dynamique mise en place par la maison du bois des 7 vallées

Action 26 : Cycle de sensibilisation – formation Environnement/HQE à destination des entreprises du bâtiment

Action 27 : Organisation du réseau des entreprises locales de l'éco-construction et de la filière bois

Action 28 : Organisation de journées de l'éco-construction

### **Accompagner la diversification économique de l'agriculture**

Action 29 : Mise en place d'un réseau « circuits courts » de commercialisation de produits agricoles

Action 30 : Développement de l'agriculture biologique

Action 31 : Réflexion autour de la mise en place d'une filière d'excellence : produits dérivés du sucre et de l'exploitation betteravière

Action 32 : Aide à l'équipement énergies renouvelables pour les agriculteurs producteurs d'énergie propre

### **Accompagner la mutation des PME-PMI**

Action 33 : Fonds d'aide local au développement industriel endogène

Action 34 : Organisation de réunions d'information pays-entreprises « RDV des entrepreneurs »

### **Favoriser l'essor de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

Action 35 : Mise en place de la démarche STAP

Action 36 : Développement de partenariats avec des structures d'insertion existantes

Action 37 : Etude pour la mise en place d'une plateforme de mobilité sur le Pays

Action 38 : Sensibilisation des EPCI à la clause d'insertion dans les marchés publics

Action 39 : Faire des intercommunalités de véritables acteurs des outils locaux d'insertion économique

Action 40 : Etudier la faisabilité d'un groupement d'employeurs multisectoriel sur le territoire

### **Faire des TIC un vecteur de développement de l'économie rurale**

Action 41 : Développement du dispositif régional BOUTIC

Action 42 : Mise en œuvre d'une coopérative Internet des achats en ligne – secteur artisanal

Action 43 : Promotion et développement des activités de télétravail

Action 44 : Conception d'une page web « Pays » - relais des services aux habitants

Action 45 : Optimisation locale de l'utilisation de la plateforme MIA des agriculteurs

L'engagement collectif prévisionnel pour la mise en œuvre des actions inscrites au PLDE s'élève à 3.647.135 € dont 3.384.435 € en investissement.



## **LE PLDE DU PAYS SAMBRE AVESNOIS**

Le territoire de la Sambre Avesnois est composé d'une communauté d'agglomération, l'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre (AMVS), et de 11 communautés de communes :

CC de la Solre, de la Thure et de l'Helpe

CC Guide du Pays de Trélon

CC Pays d'Avesnes

CC Action Fourmies et Environs

CC rurale des deux Helves

CC Mormal et Maroilles

CC du Quercitain

CC Nord Maubeuge

CC du Bavaisis

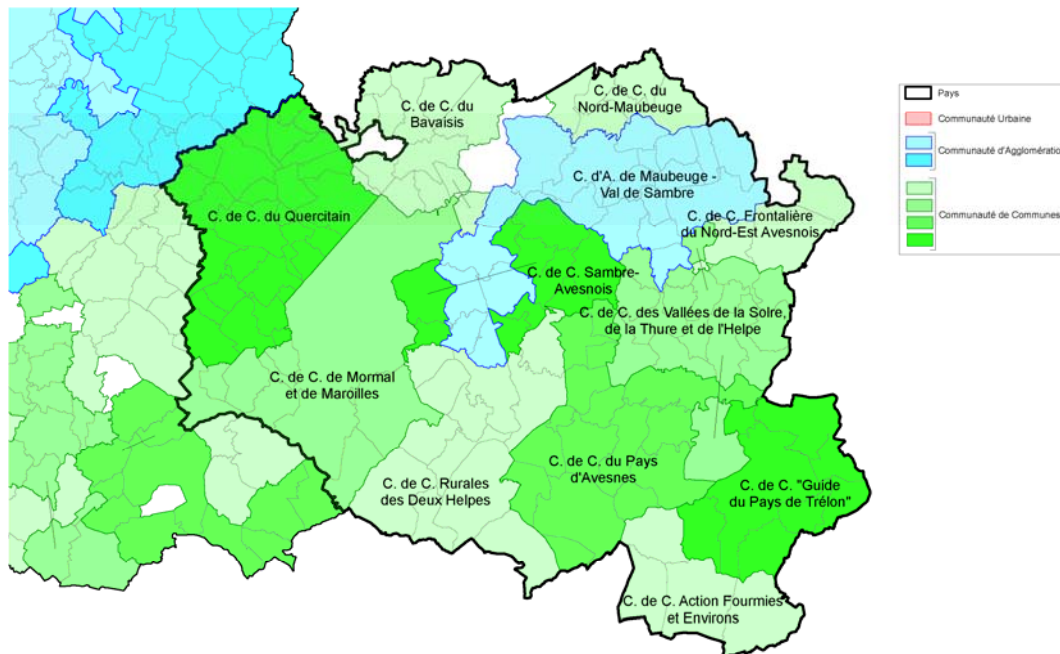
CC Sambre Avesnois

CC Frontalière du Nord Est Avesnois

Deux communes, Saint Vaast La Vallée et La Longueville, appartiennent également au territoire.

Réunie le 2 juillet 2009, la Conférence Permanente du Pays Sambre Avesnois a mandaté

- le Syndicat Mixte du SCoT pour assurer la gouvernance du PLDE ;
- l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) pour son animation et sa coordination technique.



### **Axes stratégiques du PLDE du Pays de Lys romane**

- **Mieux préparer le territoire à son avenir.**
- **S'appuyer sur le tissu industriel et le développer.**
- **Favoriser les activités en devenir.**
- **Développer l'économie de proximité**
- **Agriculture : donner priorité à l'élevage.**

### **Plan d'actions prévisionnel**

#### **Axe 1 : Mieux Préparer le territoire à son avenir**

##### **Valoriser et promouvoir le territoire**

Action 1 : Portail numérique de la communauté de communes (Pays d'Avesnes)

##### **Insuffler une dynamique favorable à la création et à la transmission d'entreprises**

Action 2 : Création du pôle de développement économique de Fourmies-Trélon

Action 3 : Starter – Apprentis aujourd'hui, Maîtres d'Apprentissage demain

Action 4 : Les mardis de la Création

Action 5 : Serious Game

Action 6 : Forum de la Création

Action 7 : Accompagnement des porteurs de projets

Action 8 : Suivi post-crétion des porteurs de projets

Action 9 : 6 jours pour Entreprendre

Action 10 : Devenez Chef d'Entreprise

Action 11 : Transmission des Entreprises et Compétences des Hommes

Action 12 : Création et reprise d'Entreprises

Action 13 : Transmission et reprise d'Entreprises

##### **Favoriser l'esprit d'ouverture et l'intelligence économique**

Action 14 : Action de l'AMVS en faveur de l'innovation

Action 15 : Club mécanique du Hainaut

Action 16 : Club d'Entreprise Artisanale

Action 17 : Audit technologique

##### **Proposer des ressources humaines adaptées à la demande des entreprises**

Action 18 : Centre de ressources en prospective et développement des compétences

Action 19 : Bourse de l'alternance apprentissage

Action 20 : Sensibilisation aux métiers artisanaux (territoire de la CCPA)

Action 21 : Construction d'un pôle universitaire de Maubeuge Centre-ville

## **Disposer d'une offre territoriale pour les entreprises et leurs salariés**

- Action 22 : Interconnexion des communes de l'AMVS, des zones d'activités et développement des services HD
- Action 23 : Couverture THD des zones d'activités économiques (CCPA)
- Action 24 : Couverture des zones d'ombre ADSL (CCPA)
- Action 25 : Couverture ADSL de 4 communes (CCSTH)
- Action 26 : Couverture ADSL de la commune de Maresches (CCQ)
- Action 27 : Accès aux technologies de l'information et de la communication (Bavaisis)
- Action 28 : Art et Entreprise
- Action 29 : Aménagement du pôle urbain gare centre ville Maubeuge, EURASAMBRE
- Action 30 : Aménagement du pôle urbain gare centre ville Jeumont
- Action 31 : Aménagement du pôle urbain gare centre ville Aulnoye-Aymeries
- Action 32 : Aménagement d'une zone majeure d'arrondissement: la Marlière
- Action 33 : Implantation d'une zone d'activités multi-sites
- Action 34 : Réinvestissement des friches industrielles
- Action 35 : Création d'un Hôtel d'entreprises
- Action 36 : Création d'un service d'accueil des cadres arrivant sur le territoire
- Action 37 : Télécentre
- Action 38 : Espace public numérique (EPN)

## **Axe 2 : S'appuyer sur le tissu industriel et le développer**

### **Les grands donneurs d'ordre**

#### **L'agroalimentaire**

##### **La filière mécanique, matériaux et biens d'équipement**

- Action 39 : Action globale du pôle mécanique (Mecasynapse)
- Action 40 : Plateforme technologique – Travail des métaux
- Action 41 : Valorisation de la filière mécanique - Salons professionnels
- Action 42 : Centre de recherche et transfert de technologie
- Action 43 : Création d'une filière composants mobiles nucléaires

#### **Le ferroviaire**

## **Axe 3 : Favoriser les activités en devenir**

### **La sécurité informatique**

### **La visualisation mathématique et scientifique**

#### **Les pôles d'excellence pierre et bois**

- Action 44 : Création d'une station d'imprégnation axiale des bois européens
- Action 45: Création d'une unité d'extraction et de production de pierres locales
- Action 46 : Valorisation des artisans Pierre Bleue
- Action 47 : Marque Parc et produits artisanaux Pierre Bleue

#### **L'éco-construction**

- Action 48 : Action Eco-construction
- Action 49 : Implantation d'un centre de formation AFOBAT

#### **Le développement durable**

- Action 50 : Mission Environnement, prise en compte de l'Environnement dans les Entreprises Artisanales
- Action 51 : Mission Environnement, fiches thématiques territoriales

## **Axe 4 : Développer l'économie de proximité**

### **Le commerce**

- Action 52 : Mise en place d'un FISAC sur le territoire de la CCPA

## L'artisanat

Action 53 : CA+

Action 54 : RH+

## Le tourisme

Action 55 : Etudes préalables au redéploiement du parc zoologique de Maubeuge

Action 56 : Développer le tourisme durable et l'offre de tourisme de nature

## L'économie sociale et solidaire

Action 57 : Itinéraire de l'économie sociale et solidaire en Sambre-Avesnois

Action 58 : Mission d'appui au développement d'emploi et d'activités culturelles nouvelles

Action 59 : Pôle finance solidaire en Sambre-Avesnois

Action 60 : Formation territorialisée des accompagnateurs de projets ESS

Action 61 : Marché Citoyen en Sambre-Avesnois (Fête du lait 2009)

Action 62 : Maison des Services

Action 63 : Le développement des services à la personne

## **Axe 5 : Agriculture : donner priorité à l'élevage**

### Renforcer la filière élevage et herbage

Action 64 : Structuration et valorisation de filière herbe en Avesnois

### Améliorer la valeur ajoutée de l'exploitation agricole

Action 65 : Optimisation énergétique des exploitations agricoles

Action 66 : Développement de la filière bois énergie et valorisation du bois déchiqueté

### Diversifier les activités et valoriser le territoire

Action 67 : Valorisation de la production locale (Avesnois) du Maroilles

Action 68 : Défense de l'AOC Maroilles et soutien à la production

Action 69 : Développer des formes de circuits courts innovants, les AMAP

L'engagement collectif prévisionnel pour la mise en œuvre des actions inscrites au PLDE pour 3 ans s'élève à 158 millions d'euros dont 157 millions d'investissement.



## **LE PLDE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN**

La Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin compte 124 580 habitants et 14 communes. Il s'inscrit dans une région marquée par une forte concentration urbaine de plusieurs millions d'habitants que constitue l'Aire Métropolitaine de Lille (proximité de Lille, Arras, Douai, Béthune, ...).



Axes stratégiques du PLDE de Hénin-Carvin.

- Créer un environnement favorable à la création, l'implantation et le développement d'entreprises ;
- développer une approche filière sur quatre secteurs clefs ;
- renforcer l'anticipation des mutations économiques du territoire ;
- structurer le territoire de manière équilibrée et renforcer son attractivité ;
- contribuer à la cohésion sociale et à la dynamique économique par l'emploi et la solidarité.

Plan d'actions prévisionnel :

### **1) Créer un environnement favorable à la création, l'implantation et au développement des entreprises**

1-1 Apporter aux entreprises une offre foncière qualitative, modulable et adaptée

1-2 Développer une offre de services aux entreprises

1-3 Assurer une desserte qualitative en transport collectif de l'ensemble des parcs d'activités :

1-4 Renforcer l'offre locative permettant aux TPE et artisans de développer leur activités dans des locaux adaptés

1-5 Favoriser l'implantation d'entreprises tertiaires en développant une offre immobilière adaptée

1-6 Assurer une gestion durable des parcs d'activités par le partenariat avec les groupements d'entreprises

1-7 Soutenir le développement des entreprises par un partenariat renforcé avec l'ensemble des institutions

1-8 Assurer un accompagnement optimal des projets de création, implantation, développement

1-9 Garantir l'accès aux TIC à l'ensemble des entreprises du territoire

### **2) Développer une approche filière sur quatre secteurs clefs**

2-1 Euralogistic, pôle d'excellence logistique Régional

2-2 Eco-activités, pôle d'excellence Eco-Industries Régional :

2-3 Gérontologie et métiers du maintien à domicile

2-4 Tourisme vert, fluvial et industriel

### **3) Renforcer l'anticipation des mutations économiques du territoire**

3-1 Création d'un observatoire fiscal, économique et foncier

3-2 Soutenir les actions permettant aux entreprises d'anticiper les mutations

3-3 Restituer l'ensemble des données collectées aux acteurs économiques

### **4) Structurer le territoire de manière équilibrée et renforcer son attractivité**

4-1 Développement d'une stratégie de promotion prospection concertée

4-2 Développement d'outils de promotion dédiés

4-3 Développement d'actions partenariales à l'échelle de l'aire métropolitaine

### **5) Contribuer à la cohésion sociale et à la dynamique économique par l'emploi et la solidarité**

5-1 Renforcer les actions d'accompagnement des entreprises en difficulté

5-2 Sécuriser les parcours professionnels

5-3 Soutenir l'économie sociale et solidaire

5-4 Soutenir les actions visant à faciliter l'accès à l'emploi

L'engagement collectif prévisionnel pour la mise en œuvre des actions inscrites au PLDE s'élève à 3.012.500 €

- 7 -  
**LE POLE D'EXCELLENCE  
ECONOMIQUE**







## LE POLE D'EXCELLENCE REGIONAL BTP

### I) Enjeux stratégiques pour la filière Bâtiment et Travaux Publics en région Nord – Pas de Calais

La filière BTP représente environ 140.000 emplois en région répartis dans différents domaines d'activités : entreprises de gros œuvre et second œuvre, architectes, bureaux d'études, centres de recherche et formation.

Aujourd'hui, le recours à des technologies innovantes est nécessaire afin de répondre aux nouvelles attentes en matière de confort, qualité, sécurité, accessibilité et respect de l'environnement.

En effet, à partir de 2010, les bâtiments et équipements publics devront être construits en basse consommation (50 kWh/m<sup>2</sup>) ou seront à énergie passive ou positive. Pour les nouvelles constructions de logements privés, l'échéance prévoit à 2012 la généralisation des logements neufs à basse consommation et à 2020 la généralisation des logements neufs à énergie passive ou positive. Les matériaux, leurs modes d'utilisation et leurs règles d'homologation vont donc devoir évoluer sous la triple pression des exigences environnementales, réglementaires et du marché.

Cela va modifier profondément l'organisation de l'ensemble de la filière depuis les fabricants de matériaux jusqu'aux maîtres d'œuvres et utilisateurs finaux.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, des solutions techniques innovantes se profilent, on peut citer à titre d'exemples :

- les nouveaux matériaux : biosourcés (ex : isolant lin, parement lin), issus de la valorisation de sous produits (ex : déchets textiles),...
- des systèmes constructifs qui intègrent davantage de fonctionnalités afin de limiter les ponts thermiques, ...
- la sécurité incendie qui devient un élément incontournable pour les matériaux d'isolation,
- les installations électriques qui présentent une occurrence élevée de départ de feu en cas de dysfonctionnements – court circuit, qui peuvent être accentués avec l'émergence de la domotique.

Cette demande va aller croissante. Il est donc urgent que les entreprises du BTP maîtrisent les rouages de validation des nouveaux produits.

L'enjeu consiste également à valider ces nouveaux systèmes auprès des autorités compétentes pour obtenir l'accès aux marchés. Dans le BTP, les prescripteurs réclament des produits innovants et la diffusion dans la filière est contrainte par un mécanisme complexe d'avis techniques afin de valider la garantie décennale - condition "sine qua non" d'accès aux marchés. En France, le référent incontournable est le CSTB qui délivre les avis techniques pour les "produits innovants" – dont la durée d'instruction varie de 12 à 24 mois.

Les entreprises doivent être accompagnées afin d'appréhender les différentes étapes qui faciliteront la diffusion de leur innovation vers les marchés en franchissant les différentes barrières réglementaires..... qui constituent in fine un avantage compétitif.

Cette problématique a été comprise au niveau régional avec la création du pôle d'excellence régional BTP.

Au-delà de cette problématique, le pôle a pour ambition de développer en région Nord - Pas de Calais l'innovation, le développement technologique, la création d'activités dans le domaine BTP.

Il est conçu comme une organisation permettant de faire émerger, accompagner et concrétiser des projets économiques innovants dans le secteur du BTP.

Il va s'organiser autour de deux domaines d'action stratégiques :

- **Le développement technologique, innovation, recherche.**
- **Le développement des entreprises et des territoires.**

### II) Stratégie du pôle d'excellence régional « BTP »

#### **2.1 : Innovation et recherche**

Le pôle aura pour mission de faire émerger et d'accompagner l'innovation technologique des entreprises du BTP, **principalement dans les domaines de la tenue au feu, de la thermique, de l'acoustique, et de la domotique.**

Il s'appuiera sur un réseau :

- d'outils structurants existants en région, notamment, le CREPIM, le CRITT M2A ;
- de compétences regroupées au sein du PRVIUH<sup>21</sup> depuis 2007 ;
- de structures régionales : Agence Régionale de l'Innovation, PRES...

Le pôle mobilisera et mutualisera ainsi toute l'expertise et les moyens touchant à la recherche et au développement technologique dans ces domaines.

Cette organisation permettra aux entreprises de développer des nouveaux produits et matériaux, d'accélérer leur mise sur le marché. Le pôle sera un outil régional d'accompagnement à l'innovation pour les entreprises du BTP.

Pour ce faire, il organisera la mise en œuvre d'un plateau de prestations technologiques à dispositions des PME et PMI et permettra ainsi de :

- mettre au point des produits, process ou services commercialisables à moyen terme, générateurs d'activités économiques et créatrices d'emploi ;
- proposer des travaux collaboratifs et permettre la formation des experts de demain en génie civil et urbain (thèses, stages,...) ;
- permettre aux entreprises porteuses d'idées de trouver une compétence scientifique, technique ;
- permettre aux structures de recherche de valoriser leurs travaux vers les acteurs économiques (territoires, entreprises) ;
- Proposer aux territoires des compétences et des techniques innovantes,
- Proposer aux entreprises et laboratoires des sites d'exploitation et de mise en application des travaux sur les territoires ;
- Concevoir et mettre en œuvre de démonstrateurs, prototypes...

## 2.2 L'implication des PME/PMI

Le pôle d'excellence animera un réseau d'entreprises de la filière BTP à partir d'actions collectives. A titre d'exemples :

- programme d'Intelligence Economique déployé par Artois Comm ;
- ateliers techniques et technologiques ;
- journées scientifiques ;
- management de l'innovation ; séances d'informations sur des thèmes d'actualité : réglementation, normalisation... ;
- mise en réseau d'entreprises (projets identiques ou complémentaires) ;
- organisation des missions de prospection (salons...).

## 2.3 : Le développement du capital humain – Responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Le secteur du BTP reste encore aujourd'hui un secteur attractif et pourvoyeur d'emplois.

Concernant la formation, la déclinaison de l'accord cadre national est en cours au niveau régional. La profession est très impliquée, notamment la Fédération des SCOP du BTP, la Fédération Française du Bâtiment, la Fédération Régionale des Travaux Publics, les CAPEB 59 et 62.

Le pôle d'excellence participera aux réflexions régionales en matière de besoins de formations (initiale, continue, apprentissage, professionnelle). Il pourra aussi être le lieu d'expérimentation de nouvelles formations, notamment dans l'enseignement supérieur.

Les représentants de la profession sont en attente d'un observatoire des entreprises et de leurs besoins. Le pôle pourrait permettre de répondre à cette attente.

---

<sup>21</sup> Pôle de Recherche et de Valorisation en Ingénierie Urbaine et Habitat

## 2.4 L'implication des territoires

De nombreux territoires souhaitent intégrer la dynamique du pôle d'excellence régional BTP. Ils ont exprimé de nombreuses attentes :

Le pôle d'excellence leur proposera un accompagnement personnalisé et un appui dans :

- l'aide à l'émergence et au montage de projets d'animation économique territoriale ;
- l'identification et la mise en relation avec les experts et partenaires, en région et hors région ;
- l'appui à la communication (salon, forums, ateliers, lettres d'informations...) ;
- la mise à disposition et transfert des outils du pôle (cellule veille, commande publique, international, innovation, recherche, communication, intelligence économique...).

## 2.5 : La promotion de la filière, stratégie à l'échelle nationale et internationale

Afin de valoriser la démarche et les services du pôle d'excellence régional BTP, un accompagnement communicationnel sera mise en place dès 2010 pour créer :

- une identité graphique au projet régional ;
- des outils de valorisation : portail internet, stand, plaquettes, newsletter...

Le pôle d'excellence régional BTP participera également à des événements régionaux et nationaux (ex : BATIMAT).

A l'international (actions 2010) : construction d'un programme d'information – formation :

- Matinée d'information "Réussir à l'international".
- Rédaction et diffusion d'une lettre de veille BTP (trimestrielle) à l'international (en lien avec CCI International).
- Etude de marché « Potentiel de la filière BTP régional à l'international.
- Diagnostic « Eval'Export » pour les entreprises,.
- Animation de groupement.
- Programme Intégré de Développement International (PIDI).

## III) Installation de la gouvernance

Le pôle d'excellence BTP sera structuré durant les 6 premiers mois de l'année 2010 autour :

- D'un **comité de pilotage** qui regroupe notamment les financeurs, les organisations professionnelles du BTP (CAPEB 59 et 62, FFB, SCOP BTP, FRTP), les territoires, les consulaires, des organismes institutionnels, les acteurs de la recherche (DRRT, PRES, PRVIUH), des personnalités expertes, la plate-forme de l'innovation et valorisation de la recherche. Le comité de pilotage a en charge la définition des orientations stratégiques du pôle.
- De plusieurs **comités techniques** en référence aux axes développés ci-dessus (Innovation, Recherche et Développement, développement des PME, Territoires ...) chargés d'élaborer le plan d'actions pluri – annuel du pôle d'excellence.

Pendant le temps de la structuration de la gouvernance du pôle, l'animation sera assurée par Artois Comm.

## IV) Engagement collectif sur les moyens

La région et Artois Comm assureront le financement du pôle pendant la période de structuration de la gouvernance. Au cours de celle-ci, la confirmation de l'engagement des financeurs potentiels sera transcrite, ce qui permettra d'établir le montage budgétaire définitif en adéquation avec les programmes à développer pour le pôle.